



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-St-Georges (77) EPAMARNE mai 2020

Rapport intermédiaire



| Citation recommandée            | Biotope, 2019, ZAC de la Rucherie, Rapport intermédiaire.<br>EPAMARNE. |   |  |
|---------------------------------|--|---|--|
| Version/Indice                  | Version 2  |   |  |
| Date                            | 15/05/2020   |   |  |
| Nom de fichier                  | EPAMARNE_RUCHERIE_V  | olet-faune-flore.docx   |  |
| N° de contrat                   | 20181023   |   |  |
| Date de démarrage de la mission | 17/10/2018   |   |  |
| Maître d'ouvrage                | EPAMARNE 5 Boulevard Pierre Carle, 77186 Noisiel                       |   |  |
| Interlocuteur                   | Marie SOUBIROU<br>Cheffe de projet                                     | Contact :<br>Mail : M.SOUBIROU@epa-<br>marnelavallee.fr<br>Téléphone : 01 64 62 45 62 |  |
| Biotope, Responsable du projet  | Thomas BONBONNELLE,<br>Chef de projets                                 | Contact :<br>tbonbonnelle@biotope.fr<br>Tél : 01 40 09 04 37                          |  |
| Biotope, Contrôleur<br>qualité  | Emeline FAVE,<br>Cheffe de projets                                     | Contact :<br>efave@biotope.fr<br>Tél : 01 40 09 04 37                                 |  |



# Sommaire

| l | R        | ésui   | mé non technique  | 5   |
|---|----------|--------|---|-----|
|   | 1        | Con    | texte du projet et aspects méthodologiques  | 6   |
|   |          | 1.1    | Contexte du projet  | 6   |
|   |          | 1.2    | Aspects méthodologiques   | 6   |
|   | 2        | Syn    | thèse de l'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune                    | 6   |
|   |          | 2.1    | Contexte écologique du projet   | 6   |
|   |          | 2.2    | Habitats naturels et flore sur l'aire d'étude rapprochée                                    | 7   |
|   |          | 2.3    | Faune sur l'aire d'étude rapprochée   | 8   |
| 2 | С        | onte   | exte du projet et aspects méthodologiques   | 11  |
|   | 1        | Des    | cription du projet  | 12  |
|   | 2        | Réfe   | érences règlementaires et objectifs de l'étude  | 12  |
|   |          | 2.1    | Références réglementaires   | 12  |
|   |          | 2.2    | Objectifs de l'étude  | 13  |
|   | 3        | Asp    | ects méthodologiques  | 15  |
|   |          | 3.1    | Aires d'études  | 15  |
|   |          | 3.2    | Equipe de travail   | 17  |
|   |          | 3.3    | Méthodes d'acquisition des données  | 17  |
|   |          | 3.4    | Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées   | 20  |
|   |          | 3.5    | Méthodes de traitement et d'analyse des données   | 21  |
| 3 | É        | tat ir | nitial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit                                |     |
|   | <b>«</b> | Scé    | nario de référence »)   | 24  |
|   | 1        | Con    | texte écologique du projet  | 25  |
|   |          | 1.1    | Généralités   | 25  |
|   |          | 1.2    | Présentation des zonages du patrimoine naturel et des interactions possibles avec le projet | 25  |
|   |          | 1.3    | Synthèse du contexte écologique du projet   | 35  |
|   | 2        | Hab    | itats naturels et flore   | 36  |
|   |          | 2.1    | Habitats naturels   | 36  |
|   |          | 2.2    | Flore   | 50  |
|   |          | 2.3    | Zones humides   | 59  |
|   | 3        | Fau    | ne  | 79  |
|   |          | 3.1    | Insectes  | 79  |
|   |          | 3.2    | Amphibiens  | 100 |
|   |          | 3.3    | Reptiles  | 117 |
|   |          | 3.4    | Oiseaux   | 127 |
|   |          |        |   |     |



|   |   | 3.5                                 | Mammifères (hors chiroptères)  | 157 |  |
|---|---|-------------------------------------|--|-----|--|
|   |   | 3.6                                 | Chiroptères  | 168 |  |
|   | 4   | Con                                 | tinuités et fonctionnalités écologiques  | 179 |  |
|   |   | 4.1                                 | Position de l'aire d'étude rapprochée dans le fonctionnement écologique régional | 179 |  |
|   |   | 4.2                                 | Fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée             | 181 |  |
|   | 5   | Syn                                 | thèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée                | 183 |  |
| 1 | Bi  | blio                                | graphie  | 187 |  |
|   | 1   | Bibl                                | iographie générale   | 188 |  |
|   | 2   | 2 Bibliographie relative à la flore |  |     |  |
|   | 3   | Bibl                                | iographie relative aux bryophytes  | 191 |  |
|   | 4 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES                |                                     |  |     |  |
|   | 5   | Bibl                                | iographie relative aux insectes  | 191 |  |
|   | 6 Bibliographie relative aux amphibiens et aux reptiles 1 |                                     |  |     |  |
|   | 7   | Bibl                                | iographie relative aux oiseaux   | 193 |  |
|   | 8   | Bibl                                | iographie relative aux mammifères (hors chiroptères)                             | 193 |  |
|   | 9   | Bibl                                | iographie relative aux chiroptères   | 194 |  |
|   |   | 9.2                                 | Délimitation de la végétation humide   | 201 |  |
|   |   | 9.3                                 | Délimitation des sols humides  | 202 |  |
|   | 10  | Terr                                | ninologie employée   | 215 |  |
|   |   |                                     |  |     |  |

# Annexes

| Annexe 1 : Synthèse des statuts règlementaires des habitats naturels, de la faune et de la flore                           | 196 |
|--|-----|
| Annexe 2 : Méthodes d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats  | 198 |
| Annexe 3 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune | 215 |
| Annexe 4 : Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée   | 219 |

Annexe 5 : Relevés pédologiques réalisés dans l'aire d'étude rapprochée **Erreur ! Signet non défini.** 









# 1 Résumé non technique

# 1 Contexte du projet et aspects méthodologiques

## 1.1 Contexte du projet

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une surface d'environ 80 ha environ à Bussy-Saint-Geoarge (77), l'Etablissement Public d'Aménagement de Marne la Vallée (EPAMARNE) souhaite mettre à jour l'étude d'impact de la ZAC de la Rucherie dont les inventaires faune flore se sont déroulés en 2009 et 2012. Du fait des exigences de la DRIEE et de la réglementation sur l'antériorité des inventaires (5 ans maximum), ceux-ci doivent être entièrement remis à jour. Par ailleurs, l'évolution de la réglementation au sujet de la délimitation des zones humides nécessitent également une mise à jour des expertises dans e domaine du fait du retour aux critères alternatifs.

L'aire d'étude est composée essentiellement d'un milieu agricole ouvert avec des reliques de haies, bosquets.

## 1.2 Aspects méthodologiques

L'aire d'étude rapprochée, aussi appelée aire d'étude, sur laquelle se sont déroulés les inventaires de terrain, couvre une superficie d'environ 150 ha et a été préalablement validée par le maitre d'ouvrage. Elle est localisée en zone péri-urbaine au sein du paysage entre foret agriculture et parc d'activité.

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude. Différentes personnes ou organismes ressources ont également été consultés pour affiner l'expertise ou le conseil sur cette mission.

Conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement, le contenu de l'étude d'impact, et donc les prospections de terrain, sont « proportionnés à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance de la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ».

Ainsi, les prospections de terrain ont concerné les groupes de faune et de flore les plus représentatifs de la biodiversité de l'aire d'étude rapprochée (habitats naturels, flore, insectes, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères). Par ailleurs, une délimitation des zones humides a été également été réalisée. Les expertises de terrain se sont déroulées sur un cycle biologique complet pour l'ensemble des groupes. La pression de prospection a permis de couvrir l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée à différentes dates, dans des conditions d'observations toujours suffisantes. L'état initial apparaît donc robuste et représentatif de la diversité écologique des milieux naturels locaux et de leur richesse spécifique.

## Synthèse de l'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune

## 2.1 Contexte écologique du projet

Le projet s'inscrit dans le secteur de la Brie Seine-et-Marnaise sur la commune de Bussy-Saint-Geoarges en Seine et Marne qui se caractérise par la coexistence de pratiques agricoles intensives et de zones urbaines denses. Par conséquent, les espaces naturels sont de plus en plus limités et fragmentés. Ils correspondent le plus souvent à des milieux naturels résiduels tels que des boisements, des mares ou des rus. La richesse écologique du secteur est donc relativement limitée et se concentre essentiellement sur les grands massifs forestiers





# 1 Résumé non technique

s'étendant au sud de l'autoroute A4 (forêts domaniales d'Armainvilliers et de Crécy, forêt régionale de Ferrières...) ainsi que sur les vallées (Marne, Petit Morin...) et les coteaux associés.

Trois cours d'eau sont présents à proximité de l'aire d'étude rapprochée : le ru de la Brosse, le ru de l'abîme et le ru de Sainte-Geneviève. Le ru de la Brosse est traversé par l'A4 au niveau de la limite communale entre Collégien et Bussy-Saint-Georges.

## 2.2 Habitats naturels et flore sur l'aire d'étude rapprochée

24 types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Celle-ci est principalement constituée de cultures (plus de 61 % de la surface totale) et de plantations de feuillus (plus de 12% de la surface totale). Une mare et un ruisseau sont présents au sud de l'aire d'étude rapprochée. Les Aulnaies-Frênaies alluviales sont associées à ce ruisseau et se trouve aussi des Aulnaies et Saulaies marécageuses autour de la mare. Des prairies plus ou moins hygrophiles et des habitats artificiels tels que les routes, les bâtiments et les pelouses urbaines sont également présents.

3 habitats naturels se rattachent à un habitat d'intérêt communautaire : les prairies mésophiles de fauche (6510), la Chênaie-Charmaie hygrocline (9160) et l'Aulnaie-Frênaie alluviale (91E0\*). Ce dernier est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Ils couvrent un peu moins de 5% de la surface de l'aire d'étude rapprochée mais se présentent sous un état de conservation globalement moyen (enfrichement et pas assez caractéristique de l'habitat).

4 habitats sont présents sur la liste rouge des végétations menacées d'Ile-de-France : la prairie hygrophile de fauche (CR : en danger critique), la prairie mésophile de fauche (EN : En danger) l'Aulnaie marécageuse (EN : En danger), et la Saulaie marécageuse (EN). Ces habitats représentent les plus forts enjeux sur l'aire d'étude rapprochée.

Il faut aussi noter la présence d'habitats caractéristiques des zones humides sur cette même aire d'étude rapprochée : l'Aulnaie marécageuse (pour une surface de 0.26% de l'aire d'étude), l'Aulnaie-Frênaie alluviale (1,54% de l'aire d'étude), la Saulaie marécageuse (0,11% de l'aire d'étude) et la prairie hygrophile de fauche (2;29% de l'aire d'étude).

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu écologique considéré comme globalement moyen pour les habitats naturels (présence d'habitats d'intérêt communautaire plus ou moins dégradés), avec des enjeux localement plus forts pour les habitats présents sur la liste rouge des végétations d'Ile-de-France. Ces habitats représentent seulement 5,44 % de l'aire d'étude rapprochée, le reste étant principalement représenté par les cultures et autres habitats artificiels.

161 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent caractère remarquable :

- 1 espèce avec un enjeu écologique fort ;
- 2 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
- 4 espèces exotiques à caractère envahissant.

Les enjeux floristiques sont moyens sur l'aire d'étude rapprochée et localisés au niveau de la prairie mésophile de fauche en bord d'autoroute. L'Oenanthe à feuilles de silaüs, située en bordure de ruisseau au sud de l'aire d'étude présente quant à elle un enjeu fort.





# 1 Résumé non technique

## 2.3 Faune sur l'aire d'étude rapprochée

65 espèces d'insectes (23 lépidoptères, 18 orthoptères, 24 odonates) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 6 espèces d'insectes sont protégées : le Flambé, la Grande Tortue, l'Agrion mignon, la Grande Aeschne, le Grillon d'Italie et le Conocéphale gracieux ;
- 4 espèces constituent un enjeu écologique local moyen : Cordulie métallique, Agrion mignon, Cordulie bronzée et le sympétrum vulgaire ;
- 7 espèces constituent un enjeu écologique local faible : le Grillon d'Italie, le Conocéphale gracieux, l'Hespérie du Chiendent, le Flambé, la Grande Tortue, le Caloptéryx vierge et la Grande Aeschne :

L'ensemble de ces espèces se concentrent sur l'étang forestier situé au nord de la Grille de Belle Assise et les allées forestières. Les insectes représentent un enjeu globalement faible sur l'aire d'étude.

11 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 11 espèces sont protégées (le Triton crêté, la Grenouille agile, la Rainette verte, le Triton alpestre, le Triton ponctué, la Salamandre tachetée, le Crapaud commun, le Triton palmé, la Grenouille rieuse, la Grenouille commune et la Grenouille rousse)
- 3 espèces d'intérêt communautaire : le Triton crêté, la Grenouille agile et la Rainette verte ;
- 1 espèce constitue un enjeu écologique local fort : la Rainette verte ;
- 4 espèces constituent un enjeu écologique local moyen : le Triton alpestre, le Triton ponctué, le Triton crêté et la Salamandre tachetée ;
- 6 espèces constituent un enjeu écologique local faible : le Crapaud commun, le Triton palmé, la Grenouille agile, la Grenouille rieuse, la Grenouille commune et la Grenouille rousse :

L'ensemble de ces espèces se concentrent sur les mares forestières et l'étang. L'ensemble de ces milieux sont favorables à la reproduction des espèces présentes sur l'aire d'étude. Les amphibiens représentent un enjeu globalement fort sur l'aire d'étude.

4 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 4 espèces sont protégées (le lézard des murailles,
- 1 espèce d'intérêt communautaire : le Lézard des murailles ;
- 1 espèce constitue un enjeu écologique local moyen : le Lézard vivipare ;
- 3 espèces constituent un enjeu écologique local faible : L'Orvet fragile, le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique ;

L'ensemble de ces espèces se concentrent sur les lisières forestières et les écotones. Les reptiles représentent un enjeu globalement moyen sur l'aire d'étude.

59 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée :

- 58 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
  - 54 espèces nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée ;
  - 4 espèces non nicheuses mais utilisant le site en transit ou en alimentation (Héron cendré, Martinet noir, Bergeronnette grise, Hirondelle de fenêtre);



# 1 Résumé non technique

- 1 espèce non observée lors des inventaires de terrain mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces.
  - Pic épeichette Dendrocopos minor

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 43 espèces d'oiseaux sont protégées (cf. chapitre 3.4.3) :
  - 39 espèces nicheuses ;
  - 4 espèces non nicheuses mais présentes ponctuellement en période de reproduction ;
- 1 espèce d'intérêt communautaire : le Martin-pêcheur d'Europe ;
- 5 espèces avec un enjeu écologique local fort : le Bruant des roseaux, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis et la Tourterelle des bois ;
- 7 espèces avec un enjeu écologique local moyen : Alouette des champs, la Fauvette des jardins, l'Hypolaïs polyglotte, le Martin-pêcheur d'Europe, la Perdrix grise, le Tarier pâtre et le Pic épeichette ;
- 10 espèces avec un enjeu écologique local faible : l'Accenteur mouchet, le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, Coucou gris, Faucon crécerelle, le Grèbe castagneux, la Mésange à longue queue, le Moineau domestique, le Pipit des arbres et le Verdier d'Europe;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les milieux ouverts (herbacés et agricoles) et semi-ouverts (bosquets, haies, lisières). D'autre part, l'étang de la Grille de Belle-Assise accueille 2 espèces protégées et patrimoniales (Martin-pêcheur et Grèbe castagneux) La Forêt Régionale de Ferrière héberge également de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales possédant un enjeu local faible.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les oiseaux.

### En période internuptiale

### Migration prénuptiale et postnuptiale

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 30 espèces d'oiseaux sont présentes en période de migration :

- Aucune espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local ;
- 5 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme halte migratoire, pour le repos ou l'alimentation (Héron cendré, Hirondelle rustique, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Bécassine des marais);
- 25 espèces sont non migratrices (sédentaires) ou migratrices partielles sur l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces nichent probablement sur l'aire d'étude.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période de migration prénuptiale est présentée en Annexe 4.

On notera enfin qu'après analyse de la bibliographie récente (observations > à 2014), la majorité des espèces migratrices patrimoniales recensées sur la commune sont liées aux milieux aquatiques. L'aire d'étude comprend un grand étang forestier susceptible d'accueillir ces espèces pour le repos et l'alimentation lors des haltes migratoires au niveau de la zone.

### Période hivernale



# 1 Résumé non technique

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 27 espèces d'oiseaux sont présentes en période hivernale :

- 1 espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local (Mouette rieuse);
- 4 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme zone d'hivernage pour le repos ou l'alimentation (Sarcelle d'hiver, Héron cendré, Canard chipeau et Vanneau huppé);
- 22 espèces sont non migratrices (sédentaires) sur l'aire d'étude rapprochée.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période hivernale est présentée en Annexe 4.

Après analyse de la bibliographie récente (observations > à 2014), la majorité des espèces hivernales patrimoniales recensées sur la commune sont liées aux milieux aquatiques. L'aire d'étude comprend un grand étang forestier susceptible d'accueillir ces espèces pour le repos et l'alimentation en période hivernale au niveau de la zone.

La richesse avifaunistique en période de migration internuptiale est représentative de l'avifaune pouvant être observée à cette période de l'année, notamment au niveau du secteur à l'étude.

D'une manière générale, on observe une migration diffuse sur l'aire d'étude rapprochée. Aucun axe de migration n'a pu être mis en évidence. Toutefois, l'aire d'étude rapprochée semble concernée par des haltes migratoires d'importants groupes (400 Vanneaux huppé dans les champs et 26 Sarcelles d'hiver au niveau de l'étang).

Au regard de ces éléments, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée présente un enjeu globalement faible à localement moyen pour l'avifaune migratrice et hivernante à cette période de l'année









# 1 Description du projet

Le projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dit de « La Rucherie » se situe à Bussy-Saint-Georges dans le département de Seine-et-Marne (77) en Ile-de-France. Le projet à vocation exclusivement économique s'inscrit dans la création d'un nouvel échangeur sur l'autoroute A4. Le projet prévoit la création de trame viaire, de bâtiments de bureaux et d'espaces verts.

# 2 Références règlementaires et objectifs de l'étude

## 2.1 Références réglementaires

Les références règlementaires ont été mise à jour en novembre 2019

#### 2.1.1 Volet « faune-flore » de l'étude d'impact

- Articles L. 122-1 et suivants puis R. 122-1 et suivants du Code de l'environnement.
- Le contenu de l'étude d'impact est détaillé à l'article R. 122-5.

#### 2.1.2 Volet « zones humides » du dossier Loi sur l'eau

- Le régime de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau figure aux articles L. 214-1 et suivants puis R. 214-1 (cf. rubrique 3.3.1.0 concernant les zones humides) et suivants du Code de l'environnement.
- Les modalités de délimitation des zones humides sont présentées aux articles L. 211-1 I 1°, L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement, puis précisées par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 (NOR: DEVO0813942A, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 NOR: DEVO0922936A) et la circulaire du 18 janvier 2010 (NOR: DEVO1000559C).
- Au sein du bassin Seine-Normandie, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) réglementairement en vigueur est le Sdage 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le Sdage du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021.

### 2.1.3 Statuts réglementaires des espèces

Une espèce protégée est une espèce pour laquelle s'applique une réglementation contraignante particulière. La protection des espèces s'appuie sur des listes d'espèces protégées sur un territoire donné.

#### Droit européen

- Articles 5 à 9 de la directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux »;
- Articles 12 à 16 de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage, dite directive « Habitats / Faune / Flore ».

### Droit français

- Article L. 411-1 du Code de l'environnement qui régit la protection des espèces ;
- Les prescriptions générales sont ensuite précisées pour chaque groupe par un arrêté ministériel fixant la liste des espèces protégées, le territoire d'application de cette



# 2 Contexte du projet et aspects méthodologiques

protection et les modalités précises de celle-ci (article R. 411-1 du Code de l'environnement - cf. détail des arrêtés ministériels par groupe en Annexe I);

 Régime de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées : possible dans certains cas listés à l'article R. 411-2 du Code de l'environnement. L'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié (NOR : DEVN0700160A) en précise les conditions de demande et d'instruction.

## 2.2 Objectifs de l'étude

### 2.2.1 Objectifs du volet faune-flore de l'étude d'impact

Les objectifs du volet faune, flore, milieux naturels de l'étude l'impact sont :

- D'apprécier les potentialités d'accueil du site de projet vis-à-vis des espèces ou des groupes biologiques susceptibles d'être concernés par les effets du projet;
- D'identifier les aspects réglementaires liés aux milieux naturels et susceptibles de contraindre le projet;
- De caractériser les enjeux écologiques à prendre en compte dans la réalisation du projet ;
- D'évaluer le rôle des éléments du paysage concernés par le projet dans le fonctionnement écologique local;
- D'apprécier les effets prévisibles, positifs et négatifs, directs et indirects, temporaires et permanents, du projet sur la faune, la flore, les habitats naturels et le fonctionnement écologique de l'aire d'étude;
- D'apprécier les impacts cumulés du projet avec d'autres projets ;
- De définir, en concertation avec le maître d'ouvrage, les mesures d'insertion écologique du projet dans son environnement :
  - Mesures d'évitement des effets dommageables prévisibles ;
  - Mesures de réduction des effets négatifs qui n'ont pu être évités ;
  - Mesures de compensation des effets résiduels notables (= insuffisamment réduits);
  - Autres mesures d'accompagnement du projet et de suivi écologique.

La démarche appliquée à la réalisation de cette étude s'inscrit dans la logique « Éviter puis Réduire puis Compenser » (ERC) illustrée par la figure page suivante.



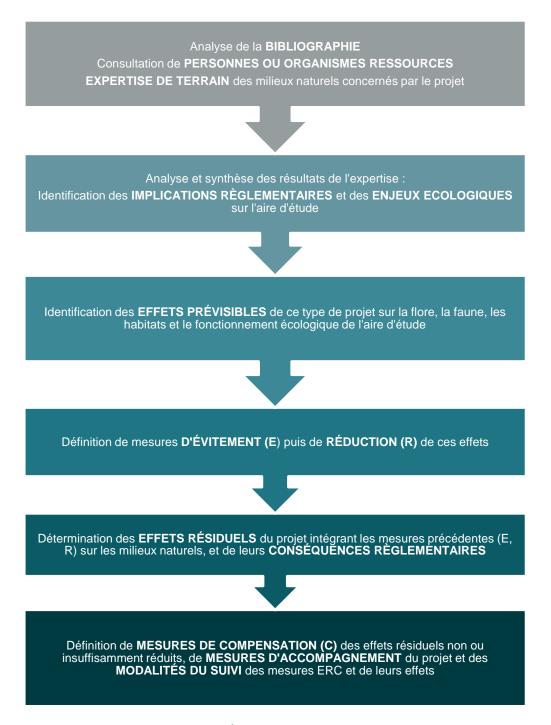


Figure 1 : Schéma de la démarche ERC : « Éviter puis Réduire puis Compenser »



# 3 Aspects méthodologiques

## 3.1 Aires d'études

Le projet se situe sur la commune de Bussy-Saint-Georges, dans le département de la Seine et Marne (77), en région Ile-de-France.

Différentes aires d'étude, susceptibles d'être concernées différemment par les effets du projet, ont été distinguées dans le cadre de cette expertise (cf. Tableau 1 : Aires d'étude du projet)

Tableau 1 : Aires d'étude du projet

| <u> l'ableau 1 : Aires d'étude du projet</u>   |  |  |
|--|--|--|
| Aires d'étude de l'expertise écologique  | Principales caractéristiques et délimitation dans le cadre du projet   |  |
| Aire d'étude immédiate   | Emprise du projet transmise par le client au démarrage de la mission, ayant servi de base pour dimensionner l'effort de terrain et définir l'aire d'étude rapprochée.  |  |
|  | Le périmètre initial correspond à l'emprise du projet de ZAC de 85,4 ha prévu au SDRIF   |  |
| Aire d'étude rapprochée  Elle intègre la zone d'emprise du projet (aire d'étude immédiate) | Aire d'étude des effets directs ou indirects de projet (positionnement des aménagements, travaux et aménagements connexes etc.).   |  |
|  | Sur celle-ci, un état initial complet des milieux naturels est réalisé, en particulier :   |  |
|  | <ul> <li>Un inventaire des espèces animales et végétales ;</li> </ul>  |  |
|  | <ul> <li>Une cartographie des habitats;</li> </ul>   |  |
|  | <ul> <li>Une analyse des fonctionnalités écologiques à l'échelle<br/>locale;</li> </ul>  |  |
|  | <ul> <li>Une identification des enjeux écologiques et des<br/>implications réglementaires.</li> </ul>  |  |
|  | L'expertise s'appuie essentiellement sur des observations de terrain.  |  |
|  | Cette zone prend en considération les milieux naturels proches susceptibles d'être en connexion avec ceux présent sur la zone d'emprise du projet notamment avec la foret de Gretz-Armainvillier. La zone d'étude rapprochée occupe une surface de 149 ha. |  |
| Aire d'étude élargie (région naturelle d'implantation du projet)                           | Analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique de la région naturelle d'implantation. Analyse des impacts cumulés avec d'autres projets.  |  |
| Elle intègre l'aire d'étude rapprochée   | L'expertise s'appuie essentiellement sur des informations issues de la bibliographie et de la consultation d'acteurs ressources.   |  |
|  | Cette zone concerne un rayon de 10 km autour de la zone d'étude immédiate.   |  |
|  |  |  |









Biotope (



## Aires d'étude

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

## Légende



Aire d'étude immédiate



Aire d'étude rapprochée

## 3.2 Equipe de travail

La constitution d'une équipe pluridisciplinaire a été nécessaire dans le cadre de cette étude

Tableau 2 : Équipe projet

| Domaines d'intervention                           | Intervenants de BIOTOPE | Qualité et qualification  |
|---|-------------------------|---|
| Coordination et rédaction de l'étude              | Thomas BONBONNELLE      | Chef de projet<br>Écologue pluridisciplinaire<br>Master en aménagemetn du territoire – 5<br>d'expérience          |
| Expertise des habitats naturels et de la flore    | Caroline REININGER      | Expert Botaniste – Phytosociologue<br>Master Plantes, Environnement et Génie Ecologique –<br>1 an d'expérience    |
| Sondages pédologiques                             | Caroline REININGER      | Écologue avec compétence en pédologie<br>Master Plantes, Environnement et Génie Ecologique –<br>1 an d'expérience |
| Expertise des insectes                            | Oriane JOSSERAND        | Expert Fauniste – Entomologiste<br>Master Environnement – 3 années d'expérience                                   |
| Expertise des amphibiens et des reptiles          | Oriane JOSSERAND        | Expert Fauniste – Batrachologue / Herpétologue<br>Master Environnement – 3 années d'expérience                    |
| Expertise des oiseaux                             | Oriane JOSSERAND        | Expert Fauniste – Ornithologue<br>Master Environnement – 3 années d'expérience                                    |
| Expertise des mammifères terrestres et aquatiques | Oriane JOSSERAND        | Expert Fauniste – Mammalogue<br>Master Environnement – 3 années d'expérience                                      |
| Expertise des chiroptères                         | Léa BONNOT              | Expert Fauniste – Chiroptèrologue<br>1 année d'expérience   |
| Contrôle qualité                                  | Emeline FAVE            | Cheffe de projet<br>Ecologue<br>6 années d'expérience   |

## 3.3 Méthodes d'acquisition des données

## 3.3.1 Acteurs ressources consultés et bibliographie

Les références bibliographiques utilisées dans le cadre de cette étude font l'objet d'un chapitre dédié en fin de rapport, avant les annexes.

Différentes personnes ou organismes ressources ont été consultés pour affiner l'expertise ou le conseil sur cette mission (cf tableau 3).



Tableau 3 : Acteurs ressources consultés

| Organisme consulté ou base de données        | Nom du contact           | Date et nature des échanges | Nature des informations recueillies  |
|--|--------------------------|-----------------------------|--|
| DRIEE, base de données<br>CARMEN             | -                        | Consultation le 13/03/2019  | Localisation des zonages<br>d'inventaire et réglementaires                                 |
| CBNBP – Base de données<br>FLORA             | -                        | Consultation le 13/03/2019  | Flore remarquable sur les<br>communes concernées par la zone<br>d'étude immédiate          |
| inventaire National du<br>Patrimoine Naturel | -                        | Consultation le 30/04/2019  | Faune et flore remarquable sur les<br>communes concernées par la zone<br>d'étude immédiate |
| CETTIA                                       | -                        | Consultation le 13/03/2019  | Faune et flore remarquable sur les<br>communes concernées par la zone<br>d'étude immédiate |
| Faune -lle-de-France                         | -                        | Consultation le 13/03/2019  | Faune remarquable sur les<br>communes concernées par la zone<br>d'étude immédiate          |
| Agence des Espaces Verts<br>d'Ile de France  | Jean-François<br>ANTOINE | Echange mail le 26/03/2019  | Données relatives à la forêt de<br>Ferrières et au territoire de Marne-<br>et-Gondoire     |

#### 3.3.2 Prospections de terrain

#### Effort d'inventaire

Conformément à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagement, le contenu de l'étude d'impact, et donc les prospections de terrain, sont « proportionnés à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance de la nature des travaux, ouvrages et aménagements projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine ».

Ainsi, les prospections concernent les groupes de faune et la flore les plus représentatifs de la biodiversité de la zone d'étude rapprochée. Le nombre et les périodes de passage sont adaptés au contexte essentiellement urbain et agricole de la d'étude rapprochée et aux enjeux écologiques pressentis.

Le tableau et la figure suivants indiquent les dates de réalisation et les groupes visés par les inventaires de la faune et de la flore sur le terrain dans le cadre du projet.







À chaque passage, les observations opportunistes concernant des groupes non ciblés initialement sont notées pour être intégrées dans la synthèse des données.

Tableau 4 : Dates et conditions des prospections de terrain

| Dates des inventaires  | Commentaires  |  |  |
|--|---|--|--|
| Inventaires des habitats naturels et de la flore (1 passages dédiés) |   |  |  |
| 17/06/2019   | Prospections des habitats et de la flore<br>15 à 27°C, ensoleillé, pas de pluie, peu de vent. |  |  |
| Inventaires des zones humide   | es (1 passages dédiés)  |  |  |
| 17/06/2019   | Sondages pédologiques<br>15 à 27°C, ensoleillé, pas de pluie, peu de vent.                    |  |  |
| Inventaires des insectes (3 pa                                       | assages dédiés)   |  |  |
| 09/05/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 10 et 15 °C ; vent > 30 km                  |  |  |
| 18/06/2019   | Temps nuageux avec éclaircies ; températures comprises entre 25 et 30 °C ; vent < 10 km       |  |  |
| 05/08/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 20 et 25 °C ; vent > 30 km                  |  |  |
| Inventaires des amphibiens (   | 1 passages dédiés)  |  |  |
| 12/03/2019   | Temps très nuageux à pluvieux ; températures comprises entre 5 et 10 °C ; vent > 50 km        |  |  |
| Inventaires des reptiles (2 pas                                      | Inventaires des reptiles (2 passages dédiés)  |  |  |
| 09/05/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 10 et 15 °C ; vent > 30 km                  |  |  |
| 18/06/2019   | Temps nuageux avec éclaircies ; températures comprises entre 20 et 25 °C ; vent < 10 km       |  |  |
| Inventaires des oiseaux (5 pa  | Inventaires des oiseaux (5 passages dédiés)   |  |  |
| 10/01/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 0 et 5 °C ; vent < 25 km                    |  |  |
| 12/03/2019   | Temps très nuageux à pluvieux ; températures comprises entre 5 et 10 °C ; vent > 50 km        |  |  |
| 09/05/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 10 et 15 °C ; vent > 30 km                  |  |  |
| 18/06/2019   | Temps nuageux avec éclaircies ; températures comprises entre 20 et 25 °C ; vent < 10 km       |  |  |
| 05/08/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 20 et 25 °C ; vent > 30 km                  |  |  |
| Inventaires des mammifères terrestres (2 passages dédiés)            |   |  |  |
| 09/05/2019   | Temps très nuageux ; températures comprises entre 10 et 15 °C ; vent > 30 km                  |  |  |
| 18/06/2019   | Temps nuageux avec éclaircies ; températures comprises entre 20 et 25 °C ; vent < 10 km       |  |  |
| Inventaires des Chiroptères (1 passages dédiés)                      |   |  |  |
| 21/06/2019   | Temps nuageux avec des éclaircies   |  |  |



## 2 Contexte du projet et aspects méthodologiques

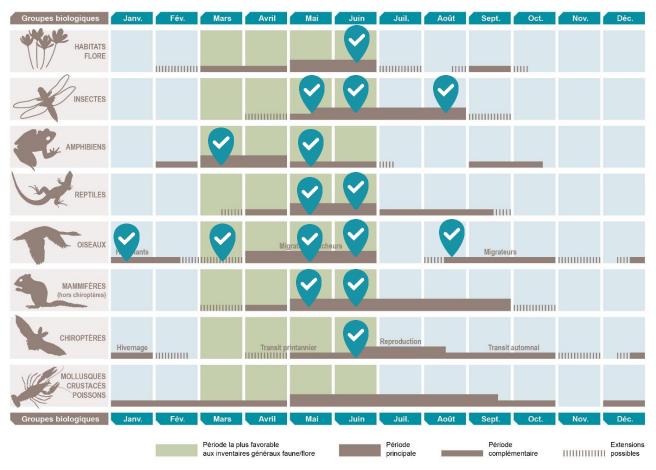


Figure 3 : Représentation synthétique des périodes de prospections les plus favorables à l'expertise des différents groupes et des dates de passage réalisées (balise bleue)

## 3.4 Méthodes d'inventaires et difficultés rencontrées

Le Tableau 5 présente une synthèse des méthodes d'inventaires mises en œuvre dans le cadre de cette étude.

Les méthodes d'inventaire de la faune et de la flore sur l'aire d'étude ont été adaptées pour tenir compte des exigences écologiques propres à chaque groupe et permettre l'inventaire le plus représentatif et robuste possible.

Les méthodologies détaillées sont présentées en annexe de ce rapport pour chacun des groupes étudiés.

| Tableau 5 : Méthodes utilisées pour établir l'état initial - Généralités |  |  |
|--|--|--|
| Méthodes utilisées pour l'étude<br>des habitats naturels et de la flore  | Habitats : relevés simples d'espèces végétales pour l'établissement d'un cortège permettant le rattachement aux habitats naturels semi-naturels ou artificiels listés dans les référentiels utilisés (CB, Eunis, PVF, Natura 2000). Flore : expertises ciblées sur le début de la période estivale Liste d'espèces sur l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée couplée à des pointages au GPS et comptage d'effectifs pour les stations d'espèces floristiques remarquables. |  |



Rapport intermédiaire



| Méthodes utilisées pour l'étude des zones humides         | Rattachement phytosociologique des habitats permettant de déterminer le caractère humide ou non de l'habitat. Réalisation de sondages pédologiques (maximum 5 sondages) sur les habitats humides et non spontanés.  |  |
|---|---|--|
| Méthodes utilisées pour l'étude des insectes              | Inventaire à vue et capture au filet avec relâché immédiat sur place pour les espèces à détermination complexe. Expertises ciblées sur les papillons de jour, les libellules et demoiselles, les orthoptères (criquets, grillons et sauterelles) et les coléoptères saproxylophages (se nourrissant de bois mort) |  |
| Méthodes utilisées pour l'étude des amphibiens            | Repérage diurne des milieux aquatiques favorables. Recherche nocturne par écoute des chants au niveau des milieux aquatiques favorables à la reproduction au sein de l'aire d'étude rapprochée. Capture éventuelle des amphibiens à l'épuisette pour les urodèles.  |  |
| Méthodes utilisées pour les reptiles                      | Inventaire à vue des individus en phase de thermorégulation ou en soulevant les différentes caches (planches, tôles, bâches, etc.), soigneusement remises en place.   |  |
| Méthodes utilisées pour les oiseaux                       | Inventaire à vue et par points d'écoute diurnes et nocturnes de 6 à 20 mn en périod de nidification.  Inventaire à vue (points fixes d'observation) et recherche des stationnements en période de migration postnuptiale et d'hivernage   |  |
| Méthodes utilisées pour l'étude des mammifères terrestres | Inventaire à vue des individus et recherche d'indices de présence (terriers, excréments, poils, etc.)   |  |
| Méthodes utilisées pour l'étude des chiroptères           | Points d'écoute de 20 mn et transects pédestres à l'aide d'un détecteur à ultrasons de type PETERSSON D240X<br>Pose de 2 enregistreurs automatiques SM2Bat  |  |

### Difficultés scientifiques et techniques rencontrées sur l'aire d'étude

Un secteur situé au niveau de la zone industrielle n'a pas pu être prospecté car celui-ci était non accessible (barrière avec autorisation d'accès). Toutefois une vue extérieure de la zone permet de dire qu'elle ne présente pas d'enjeux (bâtiments, routes et pelouse entretenue). Cestte correspond à une emprise industrielle de 2,3 hectares reportée sur la cartographie des habitats naturels.

Les expertises de terrain se sont déroulées sur un cycle biologique complet pour l'ensemble des groupes. La pression de prospection a permis de couvrir la majeure partie de l'aire d'étude de l'aire d'étude rapprochée à différentes dates, dans des conditions d'observations toujours suffisantes. L'état initial apparaît donc robuste et représentatif de la diversité écologique des milieux naturels locaux et de leur richesse spécifique.



2 Contexte du projet et aspects méthodologiques

- 3.5 Méthodes de traitement et d'analyse des données
  - 3.5.1 Méthode d'évaluation des enjeux écologiques



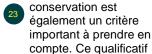


Afin d'alléger la lecture, le la lecture, le la compaction de la la compaction de la la compaction de la la compaction de la

Il est important, pour une compréhension facilitée et partagée de cette étude, de s'entendre sur la définition des principaux termes techniques utilisés dans ce rapport.

- effet: Conséquence générique d'un type de projet sur l'environnement, indépendamment du territoire qui sera affecté. Un effet peut être positif ou négatif, direct ou indirect, permanent ou temporaire. Un projet peut présenter plusieurs effets (d'après MEEDDEM, 2010).
- Enjeu écologique : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site

Rappd'étudenédanur une végétation ou un habitat, l'état de





#### Critères d'évaluation d'un enjeu écologique

Pour rappel, un enjeu écologique est la valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte.

Les listes de protection ne sont ainsi pas nécessairement indicatrices du statut de rareté / menace des éléments écologiques et le niveau d'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré.

Cette situation amène à utiliser d'autres outils, établis par des spécialistes, pour évaluer la rareté et/ou le statut de menace des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, littérature naturaliste... Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent.

Ces documents de référence pour l'expertise n'ont pas de valeur juridique ou normative mais seront pris en compte dans la présente expertise (Cf. Annexe III Tableau 39).

#### Méthode d'évaluation des enjeux

Dans le cadre de cette étude réglementaire, une évaluation des enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée a été réalisée.

Elle s'est appuyée sur les données recueillies sur le terrain, sur l'expérience des spécialistes en charge des inventaires et sur les connaissances les plus récentes. Dans un souci de robustesse et d'objectivité, ces informations ont ensuite été mises en perspective au moyen de références scientifiques et techniques (listes rouges, atlas de répartition, publications...) et de la consultation, quand cela s'est avéré nécessaire, de personnes ressources.

Pour chacun des habitats naturels ou des espèces observés, le niveau d'enjeu a été évalué selon les critères suivants :

- Statuts patrimoniaux de l'habitat naturel/ taxon considéré, à différentes échelles géographiques (Europe, France, régions administratives, départements administratifs ou domaines biogéographiques équivalents (liste des références présentée au chapitre précédent));
- Superficie / recouvrement / typicité de l'habitat naturel sur l'aire d'étude ;
- Utilisation de l'aire d'étude par l'espèce (reproduction possible, probable ou certaine, alimentation, stationnement, repos...);
- Représentativité à différentes échelles géographiques de l'habitat naturel / la population d'espèce sur l'aire d'étude ;
- Viabilité ou permanence de cet habitat naturel / cette population sur l'aire d'étude;
- Rôle fonctionnel écologique supposé (zone inondable, zone humide, élément structurant du paysage...);
- Contexte écologique et degré d'artificialisation / de naturalité de l'aire d'étude.

Aucune considération de statut réglementaire n'entre dans cette évaluation.



de conservation du site et de ces points identifiés comme « délicats » ou « sensibles » (CGEDD, 2015).

Annexe 3 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune

# 2 Contexte du projet et aspects méthodologiques

Chaque niveau d'enjeu écologique est associé à une portée géographique indiquant le poids de l'aire d'étude, ou d'un secteur de celle-ci, en termes de préservation de l'élément considéré (espèce, habitat, habitat d'espèce, groupe biologique ou cortège).

L'échelle suivante a été retenue :

Niveau TRES FORT : enjeu écologique de portée nationale à supra-nationale voire mondiale

Niveau FORT : enjeu écologique de portée régionale à supra-régionale

Niveau MOYEN : enjeu écologique de portée départementale à supra-départementale

Niveau FAIBLE : enjeu écologique de portée locale, à l'échelle d'un ensemble cohérent du paysage écologique (vallée, massif forestier...)

Niveau NEGLIGEABLE : enjeu écologique de portée locale, à l'échelle de la seule aire d'étude

Niveau NUL : absence d'enjeu écologique (taxons exotiques)

Dans le cas d'une espèce ou d'un groupe/cortège largement distribué(e) sur l'aire d'étude, le niveau d'enjeu peut varier en fonction des secteurs et de l'utilisation de ces secteurs par cette espèce ou ce groupe/cortège.

Par défaut, les espèces dont le niveau d'enjeu est considéré comme « négligeable » n'apparaissent pas dans les tableaux de synthèse des espèces constituant un enjeu écologique.

Note importante : Les enjeux écologiques sont présentés dans l'état initial sous la forme de tableaux synthétiques. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.

#### Représentation cartographique des enjeux

Pour chaque groupe ou pour l'ensemble des groupes, une cartographie de synthèse des enjeux écologiques est réalisée. La représentation cartographique est le prolongement naturel de l'analyse des enjeux dans l'étude, et inversement.

Ces cartographies s'appuient à la fois sur les résultats des inventaires menés dans le cadre de l'étude et sur les potentialités d'accueil des différents habitats pour la faune et la flore.

Ainsi, chaque parcelle ou unité d'habitat se voit attribuer le niveau d'enjeu écologique défini pour chaque espèce dont elle constitue l'habitat. Il est ainsi possible de passer d'un niveau d'enjeu par espèce (dans le tableau de synthèse des espèces constituant un enjeu écologique à chaque période du cycle de vie) à une représentation cartographique des enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Lorsque plusieurs espèces utilisent la même parcelle ou la même unité d'habitat, le niveau correspondant à l'espèce qui constitue l'enjeu le plus fort est retenu.









L'état initial des milieux naturels, de la flore et de la faune correspond à l'état actuel de l'environnement, également dénommé « scénario de référence » dans l'article R. 122-5 du Code de l'environnement).







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

# 1 Contexte écologique du projet

#### 1.1 Généralités

L'aire d'étude rapprochée se trouve au nord du département de la Seine et Marne (77) a l'interface entre la forêt domaniale de Ferrière (au sud et sud-est) et le parc d'activité Gustave EIFFEL (au nord) sur la commune de Bussy-Saint-Georges. La frange ouest est constituée par le parc d'activité du Bel air sur la commune de Ferrière-en-Brie. La lisière est quant à elle constituée par la forêt de Ferrière qui se déploie vers le nord.

L'aire d'étude en elle-même se compose de terrains agricoles en grandes cultures

Cette situation place l'aire d'étude à l'interface entre un espace naturel, le massif de la forêt de Ferrière et un quartier urbain dense.

# 1.2 Présentation des zonages du patrimoine naturel et des interactions possibles avec le projet

Un inventaire des zonages du patrimoine naturel s'appliquant sur l'aire d'étude élargie a été effectué auprès des services administratifs de la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (*DRIEE*)

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont principalement de deux types :

- Les zonages réglementaires du patrimoine naturel qui correspondent à des sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels les interventions dans le milieu naturel peuvent être contraintes. Ce sont les sites du réseau européen Natura 2000, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, les réserves naturelles nationales et régionales, etc.
- Les zonages d'inventaires du patrimoine naturel, élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs et qui n'ont pas de valeur d'opposabilité. Ce sont notamment les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type II, grands ensembles écologiquement cohérents et ZNIEFF de type I, secteurs de plus faible surface au patrimoine naturel remarquable) ou encore les zones humides identifiées à l'échelle départementale ou régionale.

D'autres types de zonages existent, correspondant par exemple à des territoires d'expérimentation du développement durable (ex. : Parcs Naturels Régionaux – PNR) ou à des secteurs gérés en faveur de la biodiversité (Espaces Naturels Sensibles, sites des Conservatoires des Espaces Naturels, les Périmètres régionaux d'intervention foncière).

Les tableaux suivant (cf. Tableau 7 et Tableau 8) présentent les différents zonages du patrimoine naturel concernés par l'aire d'étude élargie, en précisant pour chacun :

- Le type, le numéro / code et l'intitulé du zonage ;
- Sa localisation et sa distance par rapport à l'aire d'étude rapprochée (Cf. Tableau 6Tableau 7);
- Lorsqu'ils sont disponibles, les éléments concernant la vie administrative des sites.



## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### Tableau 6 : Niveau d'interaction des zonages avec l'aire d'étude élargie

Le périmètre recoupe l'aire d'étude rapprochée

Le périmètre est en limite ou en interaction potentielle avec l'aire d'étude rapprochée

Le périmètre recoupe l'aire d'étude élargie mais n'est pas en interaction avec l'aire d'étude rapprochée

## 1.2.1 Zonages réglementaires : Natura 2000

### Présentation des sites Natura 2000 situés dans l'aire d'étude élargie

2 sites du réseau européen Natura 2000 sont concernés par la zone d'étude élargie :

- 1 Zone de Protection Spéciale (ZPS) désignées au titre de la directive européenne 2009/147/CE « Oiseaux »;
- 1 Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignés au titre de la directive européenne 92/43/CEE « Habitats / faune / flore ».

Tableau 7 : Zonages du réseau Natura 2000 situés dans l'aire d'étude élargie

| Type de site,<br>code, intitulé et surface   | Localisation et distance à l'aire<br>d'étude rapprochée | Description succincte du site  |
|--|---|--|
| ZSC<br>FR 1100 819 « Bois de Vaires-sur-<br>Marne »<br>96,63 ha<br>date de signature du dernier arrêté<br>(JO RF) : 13/04/2007 | 6,5 km au nord-ouest                                    | Ce site est situé en grande partie dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay à proximité de sa confluence avec la Marne. Ce dernier est à l'origine du développement d'une importante zone humide localisée dans un contexte péri-urbain.  Les habitats d'intérêt communautaires présents sont les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncete</i> , eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp</i> , mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin et de la Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> .  Les Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE sont pour le rgoupe des invertébrés le <i>Lucanus cervus</i> , le <i>Cerambyx cerdo</i> et pour les amphibiens |
| ZPS FR 1112003 « Boucle de la Marne » 2 641 ha Date de signature du dernier arrêté : 12/04/2006                                | 7,5 km au nord  | Ce site accueille tout au long de l'année de nombreuses espèces d'oiseaux, qui y trouvent une diversité de milieux répondants à leurs exigences propres. Le réseau de zones humides offre de nombreux sites favorables, interdépendants du point de vue de leur utilisation par l'avifaune nicheuse, hivernante ou migratrice. Dix espèces nicheuses inscrites à l'Annexe I de la Directive européenne Oiseaux sont inventoriées : Blongios nain ( <i>Ixobrychus minutus</i> ), Bondrée apivore ( <i>Pernis</i>  |



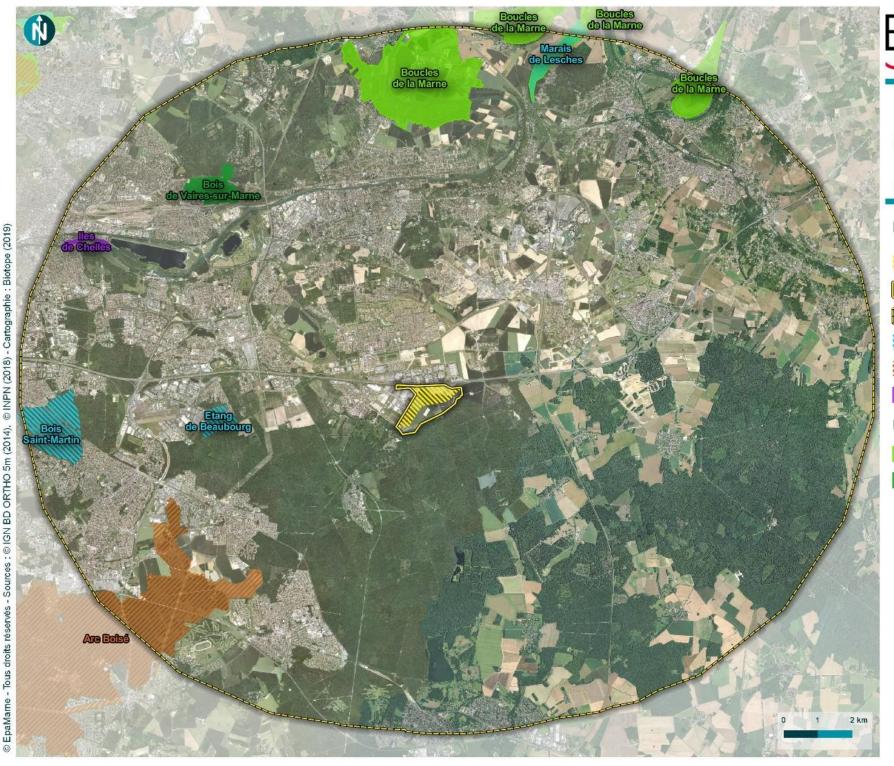




# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Type de site,<br>code, intitulé et surface | Localisation et distance à l'aire<br>d'étude rapprochée | Description succincte du site  |
|--|---|--|
|  |   | apivorus), Milan noir (Milvus migrans), Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus), Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus), Sterne pierregarin (Sterna hirundo), Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis), Pic noir (Dryocopus martius), Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica) et Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio). La majorité d'entre elles se caractérise par un statut de conservation défavorable au sein de leur aire de répartition. |







## Zonages règlementaires du patrimoine naturel

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

## Légende

\_\_\_\_\_A

Aire d'étude immédiate



Aire d'étude rapprochée



Aire d'étude élargie



Arrêté de Protection de Biotope



Forêt de Protection



Réserve Naturelle Régionale

### Natura 2000

Zone de Protection Spéciale



Zone Spéciale de Conservation



# Évaluation des possibilités d'incidences du projet sur les sites du réseau Natura 2000

Les sites Natura 2000 ZSC FR 1100 819 « Bois de Vaires-sur-Marne » et ZPS FR 1112003 « Boucle de la Marne » sont respectivement situés à 6,5 km au nord-ouest et à 7,5 km au nord de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces à l'origine de la désignation de ce site présentent un faible pouvoir de déplacement ou ne trouvent pas d'habitats favorables sur l'aire d'étude. En effet pour le « Bois de Vaires-sur-Marnes », les espèces cibles correspondent à des espèces d'invertébrés (Lucanus cervus, le Cerambyx cerdo )et le groupe des amphibiens. Ces groupes ne disposent pas d'une dispersion suffisantes pour rallier l'aire d'étude. Pour le site des « Boucles de Marnes », les espèces justifiants le classement concerne les oiseaux nicheurs (Blongios nain (Ixobrychus minutus), Bondrée apivore (Pernis apivorus), Milan noir (Milvus migrans), Oedicnème criard (Burhinus oedicnemus), Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus), Sterne pierregarin (Sterna hirundo), Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis), Pic noir (Dryocopus martius), Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica) et Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)). Bien que ces espèces dispose d'une dispersion suffisante pour atteindre l'aire d'étude, les habitats présents sont peu favorable à ces espèces. Cependant des individus sont susceptibles de rallier la foret de Ferrière en passant par l'aire d'étude.

Aucune interaction fonctionnelle régulière ne peut être envisagée entre le patrimoine d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation des deux sites Natura 2000 et celui présent sur l'aire d'étude rapprochée.

En conséquence, aucune incidence significative du projet n'est à attendre sur les deux sites Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée et aucune évaluation plus poussée n'est requise pour ce projet.

#### 1.2.2 Autres zonages du patrimoine naturel

Aucun zonage réglementaire n'intersecte l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, plusieurs zonages réglementaires du patrimoine naturel hors Natura 2000 sont concernés par la zone d'étude élargie :

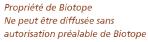
- 3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB);
- 1 réserve naturelle régionale (RNR);
- 1 forêt de protection.
- 10 périmètres régionaux d'intervention foncière
- 13 espaces naturels sensible

De plus, 36 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), dont 7 de type II et 29 de type I, sont également concernés par l'aire d'étude éloignée, une ZNIEFF de type 2 Forêt d'Armainvilliers et de Ferrières intersecte l'aire d'étude rapprochée.

Des périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) ainsi que des espaces naturels sensibles du département (ENS) sont présents au sien de la zone d'étude élargie. La zone d'étude rapprochée intersecte le PRIF de la Forêt régionale de Ferrières. Toutefois, la majorité de ces PRIF et ENS sont situés majoritairement à plus de 5km de la zone d'étude rapprochée.

Le territoire de Brosse et Gondoire est un vaste ensemble d'espaces ouverts en forme de croissant qui constitue la trame verte de ville nouvelle de Marne-la-Vallée, en Seine-et-Marne. Cette trame, organisée le long des vallées de la Brosse et de la Gondoire, entoure un plateau agricole central où l'urbanisation est en plein essor. Elle assure ainsi la continuité de la Ceinture verte tout en coupant l'urbanisation. Les milieux de ce PRIF, d'une grande qualité paysagère, font la jonction entre les deux grands espaces naturels que sont la forêt régionale de Ferrières au Sud et la vallée de la Marne au Nord. La forêt de Ferrières, qui s'étend autour







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

du parc du château du même nom, forme avec la forêt domaniale d'Armainvilliers le plus vaste espace boisé de l'Est parisien.

Les connaissances actuelles relatives à la forêt de Ferrières sont fragmentaires. Toutefois, l'intérêt écologique de ce massif boisé de plus de 5.600 ha est reconnu du fait de présence de:

- 5 habitats déterminants de ZNIEFF dont 4 sont inscrits à l'annexe I de la Directive «
   Habitats » : les boisements des chênaies-charmaies du Galio-Carpinetum, les prairies à
   Molinie sur calcaire et argile, les landes sèches atlantiques à Erica et llex et les eaux
   dormantes oligotrophes ;
- 10 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 3 sont protégées au niveau régional : la Gesse des marais, le Sison et l'Utriculaire citrine ;
- 32 espèces animales déterminantes de ZNIEFF dont 9 insectes protégés au niveau régional (Sympétrum noir, Noctuelle couleur d'herbe, Oméga, Grande Tortue...), un poisson inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats (Bouvière) et 7 oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux (Pic mar, Pic noir, Engoulevent d'Europe...).

Tableau 8 : Autres zonages du patrimoine naturel situés dans l'aire d'étude élargie

| Type de zonage                            | Code      | Intitulé   | Distance à l'aire<br>d'étude                           |  |  |  |
|---|-----------|--|--|--|--|--|
| Zonages réglementaires (Hors Natura 2000) |           |  |  |  |  |  |
| APB                                       | FR3800014 | Etang de Beaubourg   | 3,8 km à l'ouest                                       |  |  |  |
| APB                                       | FR3800681 | Bois Saint Martin  | 8,3 km à l'ouest                                       |  |  |  |
| APB                                       | FR3800009 | Marais de Lesches  | 4,4 km au nord   |  |  |  |
| RNR                                       | FR9300023 | lles de Chelles  | 8 km au nord-ouest                                     |  |  |  |
| Foret de protection                       | /         | Arc Boisé  | 5 km au sud-ouest                                      |  |  |  |
| Zonages d'inventaires                     |           |  |  |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110001182 | Forêt d'Armainvilliers et de Ferrières   | Incluse en partie dans<br>l'aire d'étude<br>rapprochée |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110030018 | Bois de Saint-Martin et Bois de Celie  | >5 km  |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110001703 | Bois Notre-Dame, Grosbois et de La Grange  | >5 km  |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110020158 | Forêt de Crecy   | 3,1 km au sud-est                                      |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110020154 | Forêt de La Lechelle et de Coubert   | >5 km  |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110020191 | Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne  | >5 km  |  |  |  |
| ZNIEFF2                                   | 110020197 | Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à Vaires-sur-<br>Marne Vallée de la Marne de Gournay-sur-Marne à<br>Vaires-sur-Marne | 4,5 km au nord-ouest                                   |  |  |  |
| ZNEFF1                                    | 110020005 | Etang de Croissy et de Beaubourg   | 3 km à l'ouest   |  |  |  |







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Type de<br>zonage | Code      | Intitulé   | Distance à l'aire<br>d'étude |
|-------------------|-----------|--|------------------------------|
| ZNEFF1            | 110020173 | Forêt de Vallières et Carrières souterraines à Annet-sur-<br>Marne | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020167 | Plan d'eau de Vaires-sur-Marne                                     | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001209 | Prés humides de Coupvray   | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020162 | La Marne à Vaires-sur-Marne  | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001742 | Les Mares vertes   | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020462 | Mares et boisements de la Butte Verte                              | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020181 | Boisement de Montguillon et bois de la Garenne                     | 4,6 km au nord-est           |
| ZNEFF1            | 110001150 | Marais du Refuge   | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020164 | Parc de Champs et de Parc de Noisiel                               | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020165 | Plan d'eau et milieux associés à Torcy                             | 4,5 km au nord-ouest         |
| ZNEFF1            | 110020105 | Bois de le Grange et étang de Gibraltar                            | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020441 | La mare aux Fougères   | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001212 | Bois de Luzancy et de Chaalis                                      | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110030023 | Bois de Brou, Bois de Vaires et prairies associées                 | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020198 | Pâture et bois du château de Montigny                              | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001152 | Plan d'eau d'Isles-lès-Villenoy                                    | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020178 | Boisement et pâtures de Quincy-Voisins                             | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001166 | Etang de Vaires-sur-Marne  | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001218 | Etang de Laloy   | 2,7 km au nord-ouest         |
| ZNEFF1            | 110020194 | Parc de la Malnoue et Bois de Celie                                | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020216 | Plans d'eau de Précy-sur-Marne                                     | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001205 | Les Prés   | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020443 | La mare des Sablières  | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020447 | Les mares de la Garenne  | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020434 | La Batterie des Grandes Friches                                    | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110020456 | Boisements et friches du Plessis-Saint-Antoine                     | >5 km                        |
| ZNEFF1            | 110001146 | Plan d'eau de la Boucle de Jablines                                | >5 km                        |



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Type de zonage | Code      | Intitulé          | Distance à l'aire<br>d'étude |
|----------------|-----------|-------------------|------------------------------|
| ZNEFF1         | 110020420 | Bois Saint-Martin | >5 km                        |



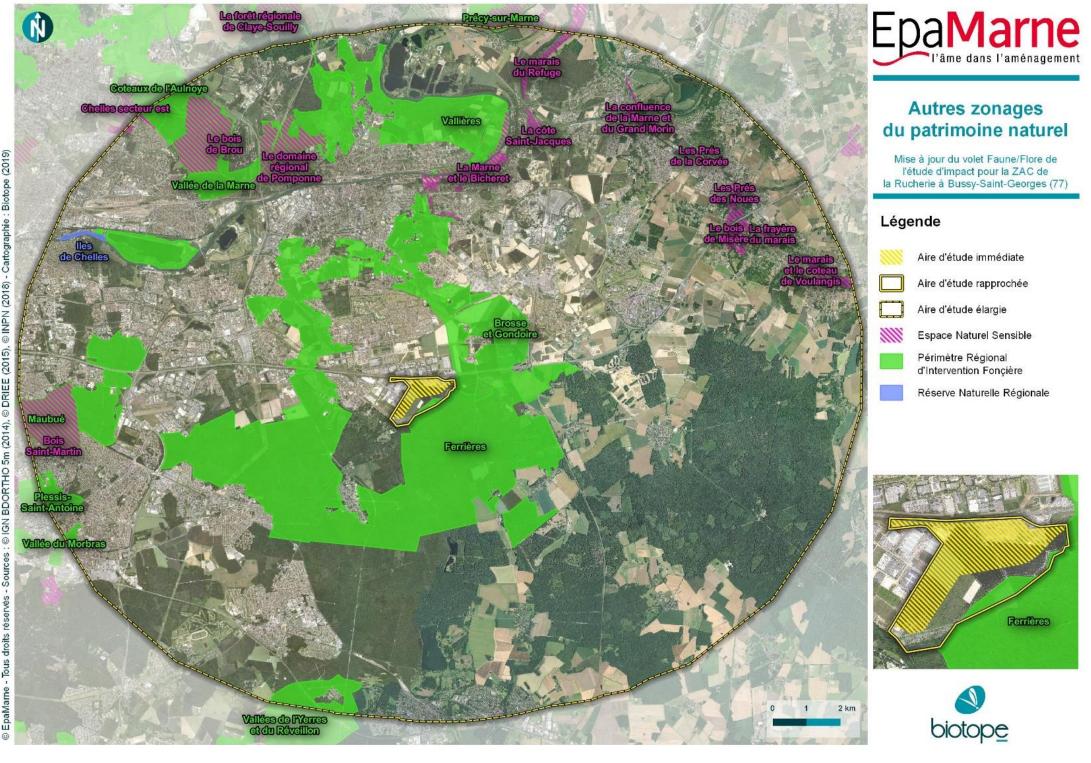


Figure 5 : Carte des autres zonages du patrimoine naturel

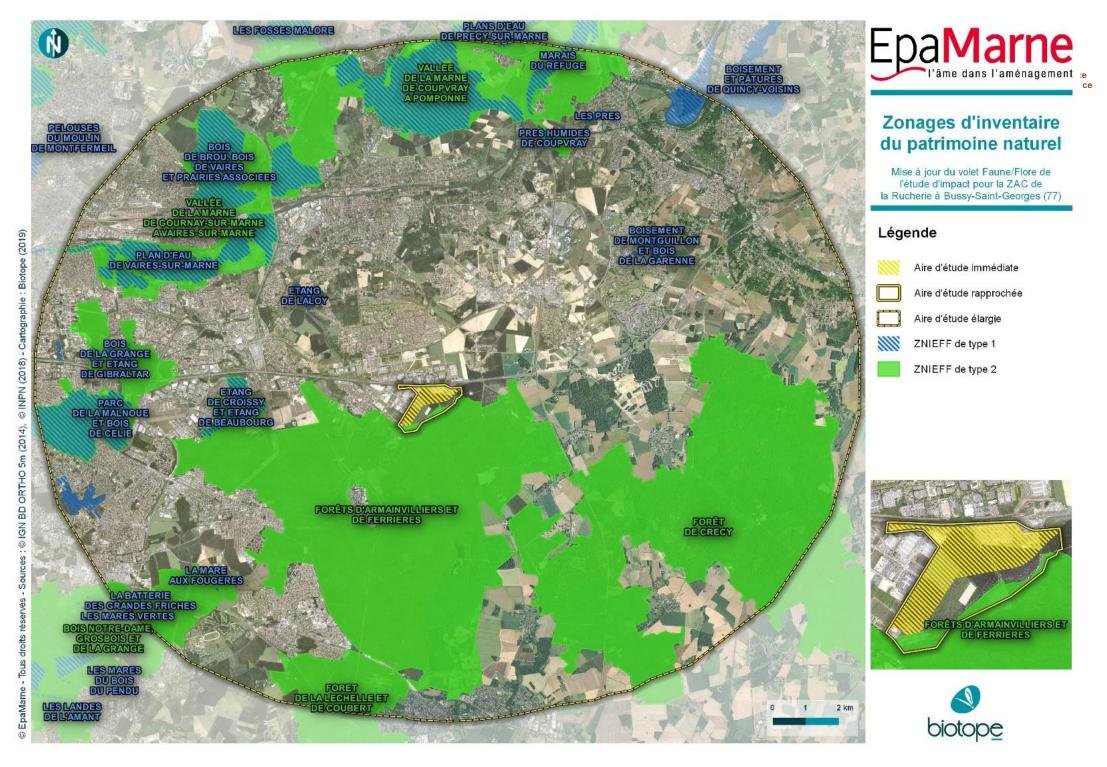


Figure 6 : carte des zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Erreur ! II n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. EPAMARNE mai 2020

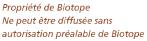
### 1.3 Synthèse du contexte écologique du projet

L'aire d'étude rapprochée est majoritairement constituée de milieux ouverts agricoles. Pour la partie la plus au nord ouest, elle est enclavée entre l'autoroute A4 et des zones d'activités. La majeure partie de l'aire d'étude rapprochée à l'est s'inscrit dans un contexte agricole en connexion directe avec la forêt régionale de Ferrières.

Aux alentours de l'aire d'étude rapprochée, plusieurs entités écologiques d'importance sont mentionnées. Au sud, il s'agit des grands massifs boisés de la forêt régionale de Ferrière et d'Armainvilliers. Au nord, le PRIF Brosse et Gondoire occupe un large espace où subsistent encore de vastes zones agricoles et naturelles.

La zone d'étude rapprochée n'est localisée sur aucune zone protégée pour son patrimoine naturel. Elle intersecte ponctuellement au sud-est à la marge la ZNIEFF de type 2 « Forêt d'Armainvilliers et de Ferrières ».







## 2 Habitats naturels et flore

Remarque importante : un habitat naturel est une zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elle soit entièrement naturelle ou semi-naturelle. Tout en tenant compte de l'ensemble des facteurs environnementaux, la détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur intégrateur des conditions écologiques d'un milieu (Bensettiti et al., 2001).

Malgré cela, les termes « habitat naturel », couramment utilisés dans les typologies et dans les guides méthodologiques sont retenus ici pour caractériser les végétations par souci de simplification.

#### 2.1 Habitats naturels

La synthèse proposée ici s'appuie sur les relevés réalisés dans le cadre du présent travail, sur une analyse des caractéristiques des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, la cartographie des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée.

#### 2.1.1 Analyse bibliographique

Les bases de données du CBNBP, de l'INPN et de CETTI ont été consulté pour réaliser cette analyse bibliographique à l'échelle de la commune.

L'aire d'étude rapprochée se situes au niveau des communes de Bussy-Saint-Georges et de Ferrières-en-Brie. Elle s'inscrit en marge dans la ZNIEFF 110001182 « Forêts d'Armainvilliers et de Ferrières ». 6 milieux déterminants ZNIEFF y sont cités :

- Eaux oligotrophes pauvres en calcaire (CB : 22.11),
- · Communautés amphibies (CB: 22.3),
- Landes atlantiques à Erica et Ulex (CB : 31.23),
- Prairies à Molinie et communautés associées (CB : 37.31),
- Chênaies-Charmaies orientales (CB: 41.26),
- Phragmitaies (CB: 53.11).

Sur l'aire d'étude rapprochée, des communautés proches d'un habitat cité dans cette ZNIEFF sont présentes : les prairies à Molinie et communautés associées (prairie fauchée hygrophile sur l'aire d'étude).

Sur le reste de l'aire d'étude rapprochée, il n'existe aucune information d'ordre bibliographique concernant les milieux naturels.

### 2.1.2 Habitats présents dans l'aire d'étude rapprochée

L'expertise des habitats naturels a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée. Plusieurs grands types de milieux y sont recensés :

- Habitats artificialisés: bassin, pelouses et bosquets horticoles, plantations de feuillus, bâtiments, routes/chemins, cultures, prairies semées, vergers;
- Habitats ouverts, semi-ouverts: prairie mésophile et hygrophile de fauche, friche, ourlets hygroclines et hémihéliophiles, friche;



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

- Habitats forestiers: Haies et alignements d'arbres, fourrés et manteaux forestiers, Chênaie-Charmaie hygrocline, Aulnaie-Frênaie alluviale, Aulnaie et Saulaie marécageuse, bois de Charmes;
- Habitats aquatiques et humides : mare et ruisseau.

L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un contexte agricole voué essentiellement aux cultures céréalières et sylvicoles qui représentent plus de 70 % de l'aire d'étude rapprochée. Une mare, située au sud et un ruisseau traversant l'aire d'étude sont également présents. L'aire d'étude comprends des communautés associées à ses habitats aquatiques comme les forêts alluviales (Aulnaie-Frênaie), les prairies hygrophiles ou encore les Aulnaies et Saulaies marécageuses. S'y trouvent également des haies et alignements d'arbres qui permettent d'assurer une continuité écologique entre les milieux.

### 2.1.3 Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels

Le tableau suivant précise, pour chaque type d'habitat identifié les typologies de référence, les statuts de patrimonialité, la superficie/linéaire sur l'aire d'étude et l'enjeu écologique.



Mise à

Tableau 9 : Statuts et enjeux écologiques des habitats naturels présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Libellé de l'habitat naturel <del>,</del><br>Description et état de conservation   | Rattachement<br>phytosociologique    | Typologie<br>CORINE<br>Biotopes | Typologie<br>EUNIS | Typologie<br>Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de<br>rareté | État de<br>conservation<br>Surface / linéaire /<br>% de recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique |
|--|--------------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-----|---------------------|--|---------------------|
| Habitats aquatiques et humides   |                                      |                                 |                    |                          |             |             |     |                     |  |                     |
| Ruisseau Un ruisseau intermittent traverse le sud de l'aire d'étude rapprochée. Les Aulnaies-Frênaies alluviales sont associées à ce ruisseau.   | Aucun rattachement phytosociologique | 24.16                           | C2.5               | NC                       | NC          | -           | -   | -                   | Non évalué<br>0,715 ha / 0,47 %  | Faible              |
| Mare<br>Située au sud de l'aire d'étude rapprochée. La Mare est<br>entourée de Saulaie et Aulnaie marécageuse  | Aucun rattachement phytosociologique | 22                              | C1                 | NC                       | NC          | -           | -   | -                   | Non évalué<br>1,107 ha / 0,73 %  | Faible              |
| Habitats ouverts, semi-ouverts   |                                      |                                 |                    |                          |             |             |     |                     |  |                     |
| Prairie hygrophile de fauche Prairie hygrophile située au sud de l'aire d'étude, parmi les habitats forestiers/plantations. S'y trouve notamment de la Canche cespiteuses ( <i>Deschampsia cespitosa</i> ), de la Laîche hérissée ( <i>Carex hirta</i> ), de la Houlque laineuse ( <i>Holcus lanatus</i> ), du Lotier des marais ( <i>Lotus pedunculatus</i> ) et du Calamagrostis commun ( <i>Calamagrostis epijegos</i> ). | Bromion racemosi                     | 37.21                           | E3.41              | NC                       | Н           | Oui         | CR  | R                   | Etat de conservation<br>moyen 3,482 ha /<br>2,29 %   | Fort                |



| Libellé de l'habitat naturel <del>,</del><br>Description et état de conservation  | Rattachement<br>phytosociologique                     | Typologie<br>CORINE<br>Biotopes | Typologie<br>EUNIS | Typologie<br>Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de<br>rareté | État de<br>conservation<br>Surface / linéaire /<br>% de recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique |
|---|---|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-----|---------------------|--|---------------------|
| Prairie mésophile de fauche Prairie présente en bord d'autoroute ainsi qu'au niveau d'un chemin au sud de l'aire d'étude. Le Fromental élevé (Arrhenatherum elatius) domine la communauté, avec également le Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), du Calamagrostis commun et de l'Agrostide stolonifère (Agrostis stolonifera). Certaines zones présentent un caractère plus enfriché avec notamment de l'Armoise commune (Artemisia vulgaris), de la Grande Berce (Heracleum sphondylium) ou encore du Lupin des jardins (Lupinus polyphyllus). On trouve également certains secteurs à Ophrys abeille (Ophrys apifera), de l'Orchis pyramidale (Anacamptis pyramidalis). La Gesse hérissée (Lathyrus hirsutus) et la Gesse sans vrille (Lathyrus nissolia), espèces patrimoniales en lle-de-France sont également présente dans ces milieux. | Trifolio montani –<br>Arrhenatherenion<br>elatioris   | 38.22                           | E2.221             | 6510                     | p           | Oui         | EN  | CC?                 | Etat de conservation<br>moyen<br>4,215 ha / 2,78 %   | Moyen               |
| Prairie mésophile de fauche eutrophe Prairie présente en bord de route ainsi qu'au niveau d'un chemin au sud de l'aire d'étude. Le Fromental élevé (Arrhenatherum elatius) domine la communauté, avec également le Dactyle aggloméré (Dactylis glomerata), la Patience à feuilles obtuses (Rumex obtusifolius), la Vesce hérissée (Ervilia hirsuta) et du Calamagrostis commun. S'y trouve également de la Verge d'or du Canada (Solidago canadensis), espèce exotique envahissante.  | Rumici obtusifolii –<br>Arrhenatherenion<br>elatioris | 38.22                           | E2.22              | NC                       | p           | -           | LC  | ccc                 | Etat de conservation<br>moyen 0,485 ha /<br>0,32 %   | Faible              |
| Friche post-culturale Communauté dominée par l'Epilobe à quatre angles ( <i>Epilobium tetragonum</i> ), avec de l'Agrostide stolonifère, du Cirse des champs ( <i>Cirsium arvense</i> ), du Liseron des champs ( <i>Convolvulus arvensis</i> ), du Séneçon de Jacob ( <i>Jacobea vulgaris</i> ). Certaines zones sont dominées par l'Ortie dioïque ( <i>Urtica dioica</i> ), de la Ronce ( <i>Rubus sp.</i> ) et du Calamagrostis commun.   | Artemisietea vulgaris                                 | 87.1                            | l1.53              | NC                       | р           | -           | LC  | CCC                 | Etat de conservation<br>moyen<br>1,122 ha / 0,74 %   | Faible              |



| Libellé de l'habitat naturel <del>,</del><br>Description et état de conservation  | Rattachement<br>phytosociologique         | Typologie<br>CORINE<br>Biotopes | Typologie<br>EUNIS | Typologie<br>Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de<br>rareté | État de<br>conservation<br>Surface / linéaire /<br>% de recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique |
|---|---|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-----|---------------------|--|---------------------|
| Ourlets hygroclines et hémihéliophiles Habitat de transition entre un milieu ouvert et un fourré ou boisement. S'y trouvent notamment du Sureau hièble (Sambucus ebulus), de l'Ortie dioïque et du Gaillet gratteron (Galium aparine).  | Aegopodion<br>podagrariae                 | 37.72                           | E5.43              | NC                       | р           | -           | LC  | С                   | Etat de conservation<br>bon<br>0,307 ha / 0,2 %  | Faible              |
| Habitats forestiers   |   |                                 |                    |                          |             |             |     |                     |  |                     |
| Haies et alignements d'arbres Haies constituées essentiellement de Prunellier ( <i>Prunus spinosa</i> ), d'Aubépine monogyne, de Troène commun ( <i>Ligustrum vulgare</i> ) et de Nerprun purgatif ( <i>Rhamnus cathartica</i> ). S'y trouvent également de la Ronce ( <i>Rubus sp.</i> ) et des alignements d'arbres comme le Chêne pédonculé. Ces habitats permettent d'assurer des continuités avec les milieux forestiers.    | Sambuco racemosae<br>– Salicion capreae   | 84.1 ;<br>84.2                  | G5.1 ;<br>FA       | NC                       | NC          | -           | LC  | CCC                 | Etat de conservation<br>bon à moyen<br>0,802 ha / 0,53 %   | Faible              |
| Fourrés arbustifs mésophiles et manteaux forestiers Cet habitat est dispersé sur l'aire d'étude rapprochée mais représente de faibles surfaces. S'y trouve notamment du Noisetier commun (Corylus avellana), de l'Erable champêtre (Acer campestre), du Sureau à grappes (Sambucus racemosa) ou encore de l'Aubépine monogyne (Crataegus monogyna). Le Chêne pédonculé (Quercus robur) est également présent à certains endroits. | Rhamno catharticae –<br>Prunetea spinosae | 31.8121                         | F3.11              | NC                       | p           | -           | LC  | ccc                 | Bon état de<br>conservation<br>2,171 ha / 1,43 %   | Faible              |
| Fourrés mésophiles des coupes et clairières forestières S'y trouvent des essences pionnières comme le Bouleau verruqueux ( <i>Betula pendula</i> ) ou encore le Peuplier tremble ( <i>Populus tremula</i> ). Le Saule marsault ( <i>Salix caprea</i> ), l'Aubépine monogyne et le Sureau à grappes. Certains arbres comme le Chêne pédonculé ou le Frêne commun ( <i>Fraxinus excelsior</i> ) peuvent être présents.              | Sambuco racemosae<br>– Salicion capreae   | 31.872                          | G5.85              | NC                       | р           | -           | LC  | CCC                 | Bon état de<br>conservation<br>8,765 ha / 5,78 %   | Faible              |



| Libellé de l'habitat naturel <del>,</del><br>Description et état de conservation  | Rattachement<br>phytosociologique        | Typologie<br>CORINE<br>Biotopes | Typologie<br>EUNIS | Typologie<br>Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de<br>rareté | État de<br>conservation<br>Surface / linéaire /<br>% de recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique |
|---|--|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-----|---------------------|--|---------------------|
| Chênaie-Charmaie hygrocline Habitat forestier dominé par le Chêne pédonculé et le Frêne commun. S'y trouve également de l'Erable sycomore (Acer pseudoplatanus) et du Tilleul à petites feuilles (Tilia cordata). La strate herbacée est composée d'Anémone des bois (Anemore nemorosa), de Jacinthe des bois (Hyacinthoides non-scripta), de l'Ornithogale des pyrénées (Loncomelos pyrenaicus) mais aussi de Fougère aigle (Pteridium aquilinum).                             | Fraxino excelsioris –<br>Quercion robori | 41.23                           | G1.A13             | 9160                     | р           | Oui         | LC  | CCC                 | Bon état de<br>conservation<br>0,948 ha / 0,62 %   | Moyen               |
| Aulnaie-Frênaie alluviale Habitat retrouvé en bordure du ruisseau, composé essentiellement d'Aulnes glutineux (Alnus glutinosa) et de Frêne commun. La strate arbustive est composée par des espèces telles que la Viorne obier (Viburnum opulus) ou le Sureau noir (Sambucus nigra). La strate herbacée est composée d'espèces plutôt hygrophiles comme la Laîche espacées (Carex remota), la Laîche à épis pendants (Carex pendula) ou encore le Jonc épars (Juncus effusus). | Alnenion glutinoso -<br>inacanae         | 44.3                            | G1.2               | 91E0*                    | Н           | Oui         | LC  | ccc                 | Etat de conservation<br>moyen à mauvais<br>2,343 ha / 1,54 %   | Moyen               |
| Aulnaie marécageuse Habitat retrouvé en bordure de mare, composé essentiellement d'Aulnes glutineux ( <i>Alnus glutinosa</i> ).   | Alnion glutinosae                        | 44.91                           | G1.41              | NC                       | Н           | Oui         | EN  | С                   | Bon état de<br>conservation<br>0,39 ha / 0,26 %  | Fort                |
| Saulaie marécageuse Habitat retrouvé à l'est de la mare située au sud de l'aire d'étude rapprochée. S'y trouvent différentes espèces de Saules ayant les pieds dans l'eau, dont le Saule cendré (Salix cinerea).  | Salicion cinereae                        | 44.92                           | F9.21              | NC                       | Н           | рр          | EN  | С                   | Etat de conservation<br>bon<br>0,17 ha / 0,11 %  | Fort                |
| Bois de Charmes Boisement situé au sud de l'aire d'étude, proche de la mare et constitué essentiellement de Charme commun ( <i>Carpinus betulus</i> ). La strate herbacée est très peu développée.  | Pas de syntaxon                          | 41.A                            | G1.A3              | NC                       | р           | -           | -   | -                   | Etat de conservation<br>bon<br>0,528 ha / 0,35 %   | Faible              |
| Habitats anthropisés  |  |                                 |                    |                          |             |             |     |                     |  |                     |



| Libellé de l'habitat naturel <del>,</del><br>Description et état de conservation   | Rattachement<br>phytosociologique | Typologie<br>CORINE<br>Biotopes | Typologie<br>EUNIS | Typologie<br>Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de<br>rareté | État de<br>conservation<br>Surface / linéaire /<br>% de recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique |
|--|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-----|---------------------|--|---------------------|
| Cultures<br>Habitat majoritaire sur l'aire d'étude rapprochée.   | Pas de syntaxon                   | 82.11                           | l1.1               | NC                       | р           | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>92,614 ha / 61,04 %  | Faible              |
| Plantations de feuillus Différents types de plantations sont présentes au sud de l'aire d'étude. S'y trouven des plantations de Noisetiers communs, de Frênes communs et de Chênes.  | Pas de syntaxon                   | 83.32                           | G1.C               | NC                       | р           | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>19,227 ha / 12,7 %   | Faible              |
| Bâtiments, maisons Bâtiments industriels situés à l'ouest de l'aire d'étude rapprochée, maison de la nature au sud-ouest et habitation située à l'est.   | Pas de syntaxon                   | 86.2                            | 85.3               | NC                       | NC          | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>1,505 ha / 0,99 %  | Faible              |
| Routes, chemins et parkings<br>Réseau routiers et chemins forestiers/agricoles.  | Pas de syntaxon                   | /                               | J4.2               | NC                       | NC          | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>5,896 ha / 3,88 %  | Faible              |
| Bassin Bassin artificiel au niveau de la zone industrielle.  | Pas de syntaxon                   | 22                              | C1                 | NC                       | NC          | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>0,085 ha / 0,06 %  | Faible              |
| Pelouses urbaines et bosquets horticoles Pelouses entretenues situées au niveau de la zone industrielle, de la maison de la nature et de la station service au nord de l'aire d'étude rapprochée.  | Pas de syntaxon                   | 85                              | 12.23              | NC                       | NC          | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>1,011 ha / 0,67 %  | Faible              |
| Prairie semée Prairie artificielle au niveau la zone industrielle composée essentiellement de Fabacées comme le Sainfoin cultivé (Onobrychis vivifolia) et de Vesce cultivée (Vicia sativa). S'y trouvent aussi des espèces rudérales comme la Picride fausse vipérine (Helminthotheca echioides). | Pas de syntaxon                   | 81.1                            | E2.61              | NC                       | р           | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>1,03 ha / 0,68 %   | Faible              |



| Libellé de l'habitat naturel <del>,</del><br>Description et état de conservation                                    | Rattachement<br>phytosociologique | Typologie<br>CORINE<br>Biotopes | Typologie<br>EUNIS | Typologie<br>Natura 2000 | Zone Humide | Dét. ZNIEFF | LRR | Niveau de<br>rareté | État de<br>conservation<br>Surface / linéaire /<br>% de recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique |
|---|-----------------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------------|-------------|-------------|-----|---------------------|--|---------------------|
| Verger<br>Verger d'arbres fruitiers situé au sud de l'aire d'étude<br>rapprochée, proche de la maison de la nature. | Pas de syntaxon                   | 83.15                           | G1.D4              | NC                       | р           | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>0,534 ha / 0,35 %  | Faible              |
| Zone inaccessible<br>Secteur privé, grillagé, situé au niveau de la zone industrielle.                              | Pas de syntaxon                   | /                               | /                  | NC                       | /           | -           | -   | -                   | État de conservation<br>non évalué<br>2,259 ha / 1,49 %  | Faible              |



Libellé de l'habitat naturel : dénomination des communautés végétales relevées sur l'aire d'étude rapprochée, issues principalement des typologies CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou EUNIS (Louvel et al., 2013). Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude

Rattachement phytosociologique: syntaxon phytosociologique au niveau de l'alliance par défaut, voire de rang inférieur lorsque cela est possible (sous-alliance association, groupement...), selon le prodrome des végétations de France (Bardat et al., 2004) et autres publications du prodrome des végétations de France 2 (voir sources en bibliographie). Utilisation du Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France (Causse et al., 2019).

Typologie CORINE Biotopes: typologie de description et de classification des habitats européens (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997).

Typologie EUNIS: typologie de description et de classification des habitats européens (Louvel et al., 2013).

Typologie Natura 2000 : typologie de description et de codification des habitats d'intérêt communautaire (Commission Européenne DG Environnement, 2013), dont certains prioritaires dont le code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque. NC = Non concerné.

Zones humides : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => pro parte. « NC » => non concerné.

- ZNIEFF : espèce déterminante ZNIEFF en IIe-de-France (INPN) : « oui » = Déterminante ZNIEFF / « / » = Non déterminante ZNIEFF

LRR: Liste Rouge des végétations menacées d'Ile-de-France (Détrée & Ferreira, 2019): LC: Préoccupation mineure; En: En danger; CR: En danger critique.

Niveau de rareté : Niveau de rareté des habitats en Ile-de-France (Détrée & Ferreira, 2019) : CCC : Extrêmement commun ; CC : Très commun ; C : Commun ; AC : Assez commun ; AR : Assez rare ; R : rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare.



Figure 7 : Habitats aquatiques sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention





Figure 8 : Habitats ouverts, semi-ouverts sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope



Prairie hygrophile de fauche



Prairie mésophile de fauche



Friche post-culturale



Ourlets hygrocline et hémihéliophiles



Prairie mésophile de fauche eutrophe



Figure 5 : Habitats forestiers sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope



Haies et alignements d'arbres



Fourrés arbustifs mésophiles et manteaux



Fourrés mésophiles des coupes et clairières



Chênaie-Charmaie hygrocline



Aulnaie-Frênaie alluviale



Aulnaie marécageuse



Saulaie marécageuse



Bois de Charmes



Figure 6 : Habitats artificiels/anthropisés sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope







Bâtiments, maisons



Routes, chemins, parkings



Bassin



Cultures



Pelouses urbaines et bosquets horticoles



Vergers



## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 2.1.4 Bilan concernant les habitats et enjeux associés

24 types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Celle-ci est principalement constituée de cultures (plus de 61 % de la surface totale) et de plantations de feuillus (plus de 12% de la surface totale). Une mare et un ruisseau sont présents au sud de l'aire d'étude rapprochée. Des habitats humides sont présents en bord de ruisseau avec les Aulnaies-Frênaies alluviales et autour de la mare avec des Aulnaies et Saulaies marécageuses. Des prairies plus ou moins hygrophiles et des habitats artificiels tels que les routes, les bâtiments et les pelouses urbaines sont également présents.

3 habitats naturels se rattachent à un habitat d'intérêt communautaire : les prairies mésophiles de fauche (6510), la Chênaie-Charmaie hygrocline (9160) et l'Aulnaie-Frênaie alluviale (91E0\*). Ce dernier est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. Ils couvrent un peu moins de 5% de la surface de l'aire d'étude rapprochée et se présentent sous un état de conservation globalement moyen.

4 habitats sont présents sur la liste rouge des végétations menacées d'Ile-de-France : la prairie hygrophile de fauche (CR : en danger critique), la prairie mésophile de fauche (EN : En danger) l'Aulnaie marécageuse (EN : En danger), et la Saulaie marécageuse (EN). Ces habitats représentent les plus forts enjeux sur l'aire d'étude rapprochée.

Il faut aussi noter la présence d'habitats caractéristiques des zones humides sur cette même aire d'étude rapprochée : l'Aulnaie marécageuse (0,26% de l'aire d'étude), l'Aulnaie-Frênaie alluviale (1,54% de l'aire d'étude), la Saulaie marécageuse (0,11% de l'aire d'étude) et la prairie hygrophile de fauche (2,29% de l'aire d'étude).

Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu écologique considéré comme globalement moyen pour les habitats naturels (présence d'habitats d'intérêt communautaire plus ou moins dégradés), avec des enjeux localement plus forts pour les habitats présents sur la liste rouge des végétations d'Ile-de-France. Ces habitats représentent seulement 5,44 % de l'aire d'étude rapprochée, le reste étant principalement représenté par les cultures et autres habitats artificiels.



SARL Ortho HR (2018) - Cartographie: Biotope (2019)

: © Aerodata France



### Typologie des habitats

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude rapprochée

Bassin

Mare

Ruisseau

Saulaie marécageuse

Aulnaie marécageuse

Aulnaie/frênaie alluviale

Chênaie/charmaie hygrocline

Ourlets hygroclines et hémihéliophiles

Bois de Charmes

Plantations de feuillus

Haies et alignements d'arbres

Fourrés arbustifs mésophiles et

manteaux forestiers

Fourrés mésophiles des coupes

et clairières forestières

Prairie hygrophile de fauche

Prairie mésophile de fauche

Prairie mésophile

de fauche eutrophe Prairie semée

Friche post-culturale

Cultures

Vergers

Pelouses urbaines et

bosquets horticoles

Routes, chemins et parkings

Bätiments, maisons

Zone inaccessible



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 2.2 Flore

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (INPN, CETIA et CBNBP) ont permis de recenser les plantes déjà connues dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées. Ces espèces ont par la suite été activement et prioritairement recherchées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Elles sont présentées dans le Tableau 10 ci-après :

Tableau 10 : Synthèse des données bibliographiques

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique                                  | Statuts                   | Dernière observation  |   | Commentaire   |
|---|---------------------------|---|---|---|
| Plantanthère à deux<br>feuilles<br>( <i>Platanthera bifolia</i> )     | VU, AR                    | Espèce connue sur la<br>commune de Bussy-Saint-<br>Georges (2018, CBNBP)                          | Prés maigres, forêts<br>claires à tapis herbacé<br>(Mésobromion, Erico-<br>Pinion, Cephalanthero-<br>Fagenion, Fraxinion).<br>Habitat présent.                    | Non observé en 2019<br>malgré des prospections<br>adaptées, considérée<br>comme absente |
| Butome en ombelle (Butomus umbellatus)                                | VU, RR,<br>ZNIEFF         | Espèce connue sur la<br>commune de Ferrières-en-brie<br>(2014, CBNBP)                             | Rives d'eau tranquille ou<br>lente, roselière<br>( <i>Phragmition</i> )<br>Habitat présent  | Non observé en 2019<br>malgré des prospections<br>adaptées, considérée<br>comme absente |
| Avoine des prés<br>(Helictochloa pratensis)                           | VU, AR                    | Espèce connue sur la<br>commune de Ferrières-en-brie<br>(2018, CBNBP)                             | Pelouses basophiles<br>mésohydriques à<br>mésohygroclines<br>( <i>Bromopsidetalia erectae</i> ).<br>Habitat non présent   | Non observé en 2019<br>Habitat non présent sur<br>l'aire d'étude rapprochée             |
| Orme lisse<br>(Ulmus laevis)  | VU, RR,<br>ZNIEFF         | Espèce connue sur la<br>commune de Ferrières-en-brie<br>(2018, CBNBP)                             | Forêts alluviales (Frênaie-<br>Chênaie-Ormaie<br>alluviale).<br>Habitat non présent   | Non observé en 2019<br>Habitat non présent sur<br>l'aire d'étude rapprochée             |
| Petite Massette<br>( <i>Typha minima</i> )                            | PN                        | Espèce connue sur la<br>commune de Ferrières-en-brie<br>(2015, INPN)                              | Rives marécageuses,<br>bras marécageux des<br>rivières ( <i>Caricion bicolori-</i><br><i>atrofuscae, Caricion</i><br><i>davallianae</i> ).<br>Habitat non présent | Non observé en 2019<br>Habitat non présent sur<br>l'aire d'étude rapprochée             |
| Gesse sans vrille<br>(Lathyrus nissolia)                              | VU, RR                    | Espèce citée dans la ZNIEFF<br>110001182 « Forêts<br>d'Armainvilliers et de<br>Ferrières » (INPN) | Champs pauvres en calcaires, gazons, chemins ( <i>Aphanion</i> ). Habitat présent   | Observé en 2019 au<br>niveau de la prairie de<br>fauche en bord<br>d'autoroute.         |
| Laîche à épis<br>rapprochés<br>(Carex appropinquata)                  | CR ?,<br>RRR              | Espèce citée dans la ZNIEFF<br>110001182 « Forêts<br>d'Armainvilliers et de<br>Ferrières » (INPN) | Rives, roselières,<br>cariçaies ( <i>Magnocaricion</i> ).<br>Habitat présent  | Non observé en 2019<br>malgré des prospections<br>adaptées, considérée<br>comme absente |
| Gesse des marais<br>(Lathyrus palustris)                              | PR, EN,<br>RRR,<br>ZNIEFF | Espèce citée dans la ZNIEFF<br>110001182 « Forêts<br>d'Armainvilliers et de<br>Ferrières » (INPN) | Prairies marécageuses,<br>magnocariçaies ( <i>Molinion,</i><br><i>Magnocaricion</i> )<br>Habitat présent.   | Non observé en 2019<br>Habitat non présent sur<br>l'aire d'étude rapprochée             |
| Polystic des montagnes<br>( <i>Oreopteris</i><br><i>limbosperma</i> ) | PR, CR,<br>RRR,<br>ZNIEFF | Espèce citée dans la ZNIEFF<br>110001182 « Forêts<br>d'Armainvilliers et de<br>Ferrières » (INPN) | Aulnaies vertes, pessières (Alnenion viridis, Vaccino-<br>Piceion). Espèce associée<br>aux Aulnaies en contexte<br>de plaine.                                     | Non observé en 2019<br>malgré des prospections<br>adaptées, considérée<br>comme absente |







### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique           | Statuts              | Dernière observation  |   | Commentaire   |
|--|----------------------|---|---|---|
|  |                      |   | Habitat présent   |   |
| Sison amome<br>(Sison amomum)                  | PR, LC, R            | Espèce citée dans la ZNIEFF<br>110001182 « Forêts<br>d'Armainvilliers et de<br>Ferrières » (INPN) | Surtout dans les ormaies<br>rudérales ( <i>Ulmetum</i><br><i>suberosae</i> ).<br>Habitat non présent                      | Non observé en 2019<br>Habitat non présent sur<br>l'aire d'étude rapprochée |
| Utriculaire citrine<br>(Utricularia australis) | PR, LC, R,<br>ZNIEFF | Espèce citée dans la ZNIEFF<br>110001182 « Forêts<br>d'Armainvilliers et de<br>Ferrières » (INPN) | Dans les groupements<br>aquatiques flottants de<br>l'Hydrocharition, du<br>Potamion eurosibiricum.<br>Habitat non présent | Non observé en 2019<br>Habitat non présent sur<br>l'aire d'étude rapprochée |

- PR : Protection régionale (arrêté du 11 mars 1991 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Ile-de-France, complétant la liste nationale).
- Liste rouge régionale : CR : en danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi-menacé ; LC : Préoccupation mineure ; NA : Non Applicable.
- Rareté : AR : Assez rare ; R : Rare ; RR : Très rare ; RRR : Extrêmement rare. Catalogue de la flore vasculaire de l'Ile-de-France (CBNBP, 2016).
- ZNIEFF: espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (INPN).

Seule une espèce ayant été cité dans la bibliographie a pu être observée sur l'aire d'étude rapprochée : il s'agit de la Gesse sans vrille (Lathyrus nissolia), présente au niveau des prairies de fauche bordant l'autoroute notamment. La plupart des autres espèces ont une écologie qui ne correspond pas aux habitats rencontrés sur l'aire d'étude rapprochée. Seules la Platanthère à deux feuilles, le Butome en ombelle, la Laîche à épis rapprochés, le Polystic des montagnes et la Gesse des marais auraient pût être présentes sur l'aire d'étude rapprochée. Toutefois ces espèces n'ont pas été observées malgré des prospections adaptées et sont donc considérées comme absentes.

### 2.2.1 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Au cours des investigations botaniques, 161 espèces végétales ont été recensées sur l'aire d'étude rapprochée (annexe 4).

Au regard de la pression d'inventaire, ce chiffre paraît plutôt faible compte tenu de la diversité des habitats. Ceci est dû à l'état de conservation globalement moyen des habitats et au caractère majoritairement artificiel du site.

À titre de comparaison, aujourd'hui entre 390 et 523 espèces végétales sont connues historiquement sur les communes de Bussy-Saint-Georges (N=523) et de Ferrières-en-Brie (N=390) (INPN).

La liste de l'ensemble des espèces observées est disponible en annexe 2

La richesse floristique de l'aire d'étude rapprochée est faible compte tenu de la diversité d'habitats du site. Toutefois un grand nombre d'habitats artificiels représentent une grande surface de l'aire d'étude. Aussi, l'état de conservation des habitats est globalement moyen ce qui peut contribuer à cette faible diversité floristique.



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 2.2.2 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant (cf. Tableau 11) précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.



Tableau 11 : Statuts et enjeux écologiques des espèces végétales remarquables présentes dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire Statuts<br>Nom scientifique réglementaire   |  |  |  | tatuts p   | oatrimo  | niaux  | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée  | Enjeu<br>écologique |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|---------------------|--|
|  | Europe   | France   | LRN  | LRR  | Dét.<br>ZNIEFF   | Niveau<br>de rareté  |  |                     |  |
| Espèces patrimoniales et/  | ou réglem  | entées   |  |  |  |  |  |                     |  |
| Oenanthe à feuilles de<br>silaüs<br>Oenanthe silaifolia  | -  | -  | ı  | EN   | Oui  | RRR  | Espèce caractéristique de milieux humides.<br>2 pieds ont été observés au bord du ruisseau longeant le chemin au sud-est de l'aire<br>d'étude.   | Fort                |  |
| Gesse sans vrille<br>Lathyrus nissolia   | -  | -  | -  | VU   | -  | RR   | Espèce de milieux plutôt secs. Plusieurs stations présentes sur les prairies mésophiles de fauche eutrophes longeant l'autoroute. Une cinquantaine de pieds ont été observés au total.   | Moyen               |  |
| Gesse hérissée<br>Lathyrus hirsutus  | -  | -  | '  | NT   | -  | R  | Plante de milieux rudéraux. Plusieurs stations présentes sur les prairies mésophiles de fauche eutrophes longeant l'autoroute. L'espèce forme de grand patch de plus de 100 individus à certains endroits. Plus de 1500 pieds ont été observés au total. | Moyen               |  |
| Espèces exotiques envahi   | issantes   |  |  |  |  |  |  |                     |  |
| annuus), le Robinier faux-<br>Parmi elles, le Robinier far<br>se substituer à la végétation<br>- Verge d'or du Canada : 2<br>- Vergerette annuelle : 1 s<br>- Robinier faux-acacia : 5 | acacia (Roux-acacia, on originel 2 stations de control of the cont | obinia pset<br>, le Sainfoil<br>lle.<br>de 100 pie<br>deux pieds<br>ervés en lir | udoacae<br>n d'Esp<br>ds ont e<br>observ<br>nite d'a | cia) et le<br>agne et<br>été obse<br>ée en li<br>ire d'étu | e Sainfo<br>t la Verg<br>ervées s<br>imite d'a<br>ude au r | oin d'Esp<br>ge d'or d<br>sur l'aire<br>nire d'étu<br>niveau d | L'Anada sont considérées comme des espèces exotiques envahissantes avérées et peuvent d'étude rapprochée au niveau de la prairie mésophile de fauche eutrophe longeant l'autoroute. de au niveau d'un chemin herbacé.                                    | Nul                 |  |



## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Europe : An. II : inscrit à Annexe II de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats » qui regroupe les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

France: PN: Protection Nationale. Espèce inscrite à l'annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire; PR: Protection Régionale en Auvergne (Article 1 de l'arrêté du 30 mars 1990).

LRN: Tome 1/Tome 2: liste rouge nationale tome 1 ou 2 (Olivier et al., 1995); Liste rouge des Orchidées de France (UICN France, MNHN, FCBN & SFO, 2009) et Liste rouge de la Flore vasculaire de France (UICN France, FCBN & MNHN, 2012): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

Statut LRR et rareté : Catalogue de la flore vasculaire de l'Ille-de-France (mai 2016): indigénats, raretés, menaces, protections . Légende : NT : Quasi-menacé ; EN : En danger ; VU : Vulnérable. RRR : Extrêmement rare ; RR : Très Rare ; R : rare.

Dét. ZNIEFF: espèce déterminante ZNIEFF en région Ile-de-France (INPN): Oui: espèce déterminante ZNIEFF

Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'Ile-de-France (Wegnez J., CBNBP, 2018).



Figure 9 : Flore remarquable sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.



Oenanthe à feuilles de silaüs (*Oenanthe silaifolia*)



Gesse sans vrille (Lathyrus nissolia)



Gesse hérissée (Lathyrus hirsutus)



Figure 10 : Espèces exotiques envahissantes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.





Robinier faux acacia (*Robinia* pseudoacacia)

Verge d'or du Canada (Solidago canadensis)





Sainfoin d'Espagne (*Galega* officinalis), photo non prise sur site

Vergerette annuelle (Erigeron annuus), photo non prise sur site

### 2.2.3 Bilan concernant les espèces végétales et enjeux associés

161 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 1 espèce avec un enjeu écologique fort (Oenanthe à feuilles de silaüs Oenanthe silaifolia)
- 2 espèces avec un enjeu écologique moyen (Gesse sans vrille ,Lathyrus nissolia et Gesse hérissée, Lathyrus hirsutus)

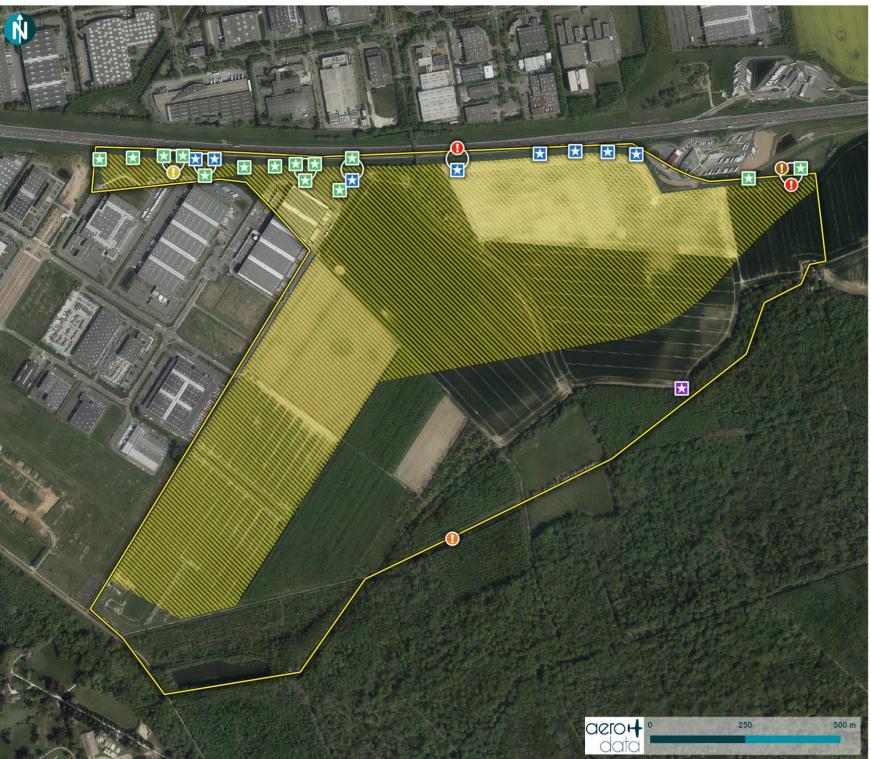


# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

 4 espèces exotiques à caractère envahissant (Robinier faux acacia, Robinia pseudoacacia; Verge d'or du Canada, Solidago canadensis; Sainfoin d'Espagne, Galega officinais; Vergerette annuelle, Erigeron annus).

Les enjeux floristiques sont moyens sur l'aire d'étude rapprochée et localisés au niveau de la prairie mésophile de fauche en bord d'autoroute. L'Oenanthe à feuilles de silaüs, située en bordure de ruisseau au sud de l'aire d'étude présente quant à elle un enjeu fort.







## Flore remarquable

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude immédiate



Aire d'étude rapprochée

Observations d'espèces patrimoniales

- Gesse hérissée
- Gesse sans vrille
- Cenanthe à feuilles de silaüs

Observations d'espèces invasives

- Robinier faux-acacia
- Sainfoin d'Espagne
- Verge d'or du Canada
- Vergerette annuelle



SARL Ortho HR (2018) - Cartographie: Biotope (2019)

## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 2.3 Zones humides

La synthèse proposée ici s'appuie sur les relevés réalisés dans le cadre du présent travail, sur une analyse des caractéristiques des milieux humides de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, la cartographie des zones humides a été réalisée sur l'aire d'étude rapprochée.

La délimitation des zones humides de l'aire d'étude rapprochée a été réalisée au sens du Conseil d'Etat du 22 février 2017 cette dernière est disponible en annexe 2.

Toutefois, Biotope alerte le maitre d'ouvrage sur une évolution réglementaire survenue à l'été 2019 et précise que cette nouvelle méthodologie n'a pas été menée dans le cadre de la présente analyse.

En effet, suite de l'adoption par l'assemblée nationale et le Sénat et promulgation par le Président de la loi portant création de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du 26 juillet 2019 (rectifiée le 27 juillet 2019), la rédaction de l'article L. 211 1 du code de l'environnement (caractérisation des zones humides) a été modifiée, afin d'y introduire un "ou" qui permet de restaurer le caractère alternatif des critères pédologique et floristique. L'arrêt du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n'a plus d'effet, et la note technique du 26 juin 2017 est devenue caduque.

La définition légale des zones humides est donc à nouveau fondée sur deux critères que constituent, d'une part, les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et la végétation hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques).

#### 2.3.1 Contexte général

En vue d'ensemble, l'aire d'étude rapprochée se situe dans une matrice très agricole, entre cultures, habitats forestiers et habitats artificiels. Le secteur est plutôt plat d'un point de vue topographique, et traversé par un ruisseau au sud de l'aire d'étude. On trouve également une mare au sud de l'aire d'étude rapprochée et des habitats humides.

Une localisation des zones potentiellement humides a été réalisée par la DRIEE Ile-de-France. La partie sud de l'aire d'étude rapprochée fait partie de ces zones humides potentielles.

#### 2.3.2 Contexte géologique

Le site d'étude se situe en grande majorité sur des limons lœssiques. Ce sont des dépôts sédimentaires meubles continentaux d'origine éolienne. Ils sont composés principalement de grains de quartz (BRGM., 2012). Le site repose également sur des colluvions polygéniques et éboulis. Ce sont des dépôts grossiers de bas de pentes issus de l'érosion des versants alentours (BRGM., 2012).

D'autres formations géologiques sont présentes de manière minoritaire ou à proximité du site. Ainsi il est possible de constater la présence :

- De sables de Fontainebleau de l'Oligo-miocène (- 33,9 ± 0,1 à 5,332 ± 0,005 millions d'années). Ce sont des sables quartzeux fins et légèrement micacés. Ils sont propices au développement de nappes aquifères importantes (BRGM., 2012).
- Des calcaires de Brie du Stampien (- 33,9 ± 0,01 à 28,1 ± 0,005 millions d'années). Ce sont des calcaires lacustres jaunâtres ou grisâtres, vermiculés, compacts avec des passées marneuses blanchâtres. Ils sont très perméables et susceptible de présenter une forte fissuration.



- 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)
  - Des marnes et argiles vertes du Stampien (- 33,9 ± 0,01 à 28,1 ± 0,005 millions d'années). Ce sont des argiles marneuses plastiques, imperméables, vertes jaunâtres, dans lesquelles s'intercalent de minces niveaux carbonatés blancs (BRGM., 2012).









## Géologie

Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-St-Georges (77)

### Légende

- Aire d'étude rapprochée
- Colluvions polygéniques,
- Limons éoliens
- 25 (2)
- Sables de Fontainebleau
- Colluvions de versants
- Entités hydrographiques
- Calcaire de Brie stampien
- Sulcaire de Brie stampler
- Argiles et marnes vertes

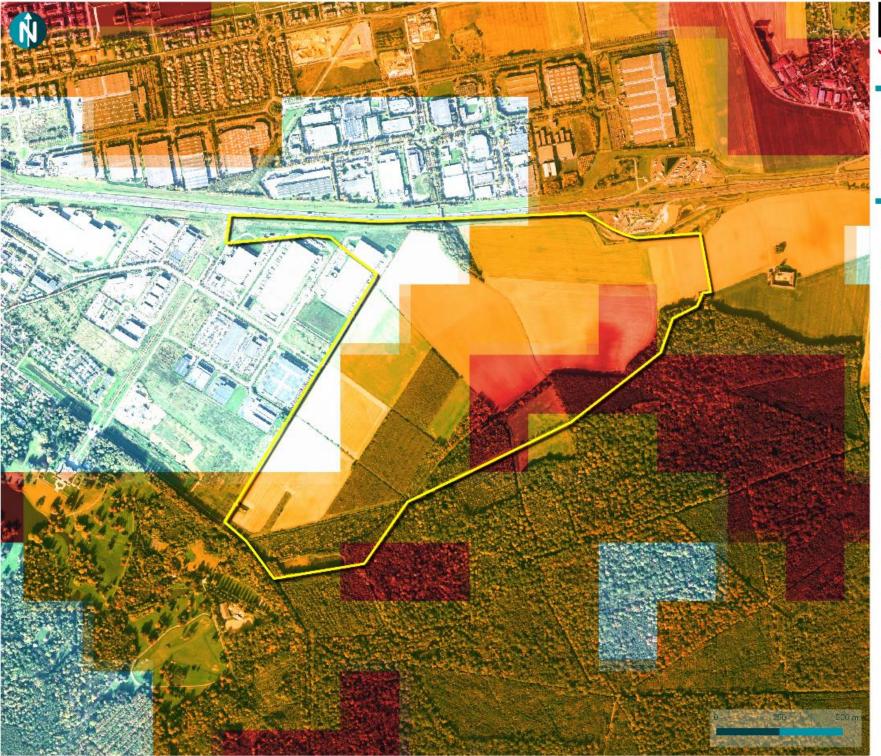


# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 2.3.3 Contexte de remontée de nappe

La zone d'étude se situe en grande partie sur des espaces sensibles aux remontées de nappes et inondations de cave (BRGM., 2019). Cette situation en zone de remontées de nappes pourrait avoir tendance à favoriser l'apparition et le développement de zones humides au sein de l'aire d'étude.







# Remontées de nappes

Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-St-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude rapprochée

Zones sujettes aux inondations de cave

Zones sujettes aux débordements de nappes



3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 2.3.4 Contexte hydrographique

Le site d'étude est bordé au sud par un cours d'eau intermittent confluent avec le ru de la brosse à 2,5 Km à l'ouest de l'aire d'étude. La présence de ce cours d'eau en bordure directe de l'aire d'étude pourrait tendre à influer sur la potentialité de présence de zones humides sur celle-ci.

L'aire d'étude se situe sur la masse d'eau F663 - La Gondoire de sa source au confluent de la Marne (exclu).







# Hydrographie

Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-St-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude rapprochée

Etangs et plan d'eau

Cours d'eau temporaires

Cours d'eau permanents



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 2.3.5 Contexte topographique

L'altitude moyenne du site est de 123,2 mètres et est comprise entre 117,5 et 131,9 mètres. La pente moyenne du site est de 0,97 % et est comprise entre 0,05 % et 3,12 %. Au regard de ces données il est possible de conclure à la situation en bas plateau avec un léger versant sud en direction du cours d'eau. Ces données correspondent aux informations géologiques montrant des horizons composés de colluvions sur une majorité de la zone.

Cette situation sur un bas de versant de plateaux est plutôt favorable au développement de zones humides. En effet, il s'agit de la zone d'accumulation préférentielle des eaux de ruissellement des alentours ce qui assure une alimentation météorique importante.

Il est à noter que les données utilisées ici pour l'analyse topographique sont issues des données distribuées publiquement par l'IGN (BD Altimétrie 75m) ces analyses ne prennent donc pas en compte les variation micro-topographique au sein du site d'étude. Néanmoins à l'échelle d'analyse considérée, ces données sont représentatives de la topographie et de son influence sur l'aire d'étude.







## **Tpographie**

Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-St-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude rapprochée

### Altitude

110 mètres

115 mètres

120 mètres

125 mètres

130 mètres



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 2.3.6 Enveloppe d'alerte des zones humides

La DRIEE Ile-de-France a lancé, en 2010, une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides sur la base d'enveloppes d'alerte réparties en 5 classes présentées dans le tableau ci-dessous. Cette étude tient notamment compte des zones à dominante humide mises en évidence par le SDAGE Seine-Normandie.

<u>Tableau 12 : Classes des enveloppes d'alerte potentiellement humide de la DRIEE Ile-de-</u>
<u>France</u>

| Présentation des classes d'alerte de zones humides |  |  |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Classe 1   | Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié  |  |  |  |  |  |  |  |
| Classe 2   | Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté |  |  |  |  |  |  |  |
| Classe 3   | Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.   |  |  |  |  |  |  |  |
| Classe 4   | Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.   |  |  |  |  |  |  |  |
| Classe 5   | Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides  |  |  |  |  |  |  |  |

Sur l'aire d'étude ces enveloppes sont situées au sud, au niveau du ruisseau intermittent. Il s'agit d'enveloppes de classe 3 laissant présager la forte probabilité de présence de zone humide. Des enveloppes de classe 2 (zone dont le caractère humide est certain mais dont la méthode de délimitation diffère de la règlementation en vigueur), se trouvent autour du bassin en lisière de forêt.



© DIREN, TTI Production,

Sources: © Aerodata France SARL Ortho HR (2018),



# Enveloppes d'alerte des zones potentiellement humides

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude immédiate



Aire d'étude rapprochée



Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté



Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.



Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides



## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 2.3.7 Zones humides présentes dans l'aire d'étude rapprochée

Dans l'analyse du caractère humide des végétations et du sol, la présente étude tiendra compte des références réglementaires suivantes :

- Le régime de déclaration/autorisation au titre de la loi sur l'eau figure aux articles L. 214-1 et suivants puis R. 214-1 (cf. rubrique 3.3.1.0 concernant les zones humides) et suivants du Code de l'environnement.
- La Réglementation du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n°386325

# Évolution réglementaire du 22 février et du 26 juin 2017 en matière de délimitation des zones humides

Un arrêt du Conseil d'État du 22 février 2017 présente des modalités nouvelles d'interprétation des critères de définition des zones humides. Jusqu'à présent les textes d'application de la loi, confortés en ce sens par plusieurs jurisprudences existantes, considéraient les critères « sol », « végétation » et « flore » comme alternatifs, une zone pouvant être qualifiée d'humide en présence :

- soit d'un sol;
- soit d'une végétation ;
- soit d'un cortège de flore ;

... considéré(e) comme caractéristique de zone humide.

Le Conseil d'État a considéré dans un arrêt récent (CE, 22 février 2017, n° 386325)

« qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. » Il considère en conséquence que les deux critères pédologique et botanique sont "cumulatifs, (...) contrairement d'ailleurs à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008 précisant les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. »

Par ailleurs, une note technique a été rédigée par le ministre de la Transition écologique en date du 26 juin 2017 à destination des services de l'Etat, précisant alors que ces critères sont cumulatifs seulement en présence de végétation spontanée (sans action anthropique).

« En effet, pour jouer un rôle d'indicateur de zone humide, il apparaît nécessaire que la végétation soit attachée naturellement aux conditions du sol, et exprime – encore – les conditions écologiques du milieu (malgré les activités ou aménagements qu'elle subit ou a subis) : c'est par exemple le cas des jachères hors celles entrant dans une rotation, des landes, des friches, des boisements naturels, même éventuellement régénérés dès lors que ceux-ci sont peu exploités ou n'ont pas été exploités depuis suffisamment longtemps. Ne saurait, au contraire, constituer un critère de caractérisation d'une zone humide, une végétation « non spontanée », puisque résultant notamment d'une action anthropique (par exemple, végétation présente sur des parcelles labourées, plantées, cultivées, coupées ou encore amendées, etc.).

Tel est le cas, par exemple, des céréales, des oléagineux, de certaines prairies temporaires ou permanentes exploitées, amendées ou semées, de certaines zones pâturées, d'exploitations, de coupes et de défrichements réalisés dans un délai passé. »



### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Le schéma suivant résume la méthodologie globale adoptée dans le cadre de la délimitation des zones humides du site d'étude.

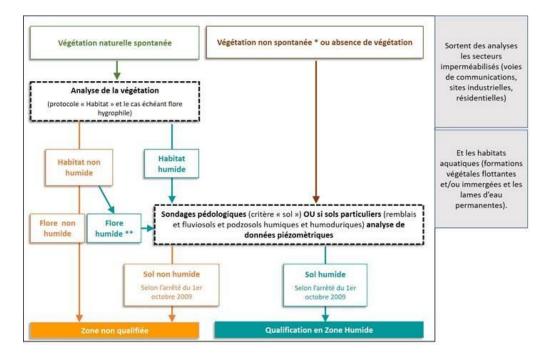


Figure 11. Méthodologie de délimitation des zones humides selon la décision du Conseil d'Etat (février 2017) et la circulaire du Ministère de l'environnement (Juin 2017) (Source Biotope 2017).

L'ensemble des prospections a été fait selon la nomenclature phytosociologique du prodrome des végétations de France et la liste des habitats caractéristiques des zones humides du CBNBP. Dans le cadre de cette présente étude, visant à analyser l'existence de zones humides, le degré de précision des différentes unités phytosociologiques est lié à la liste des habitats de l'arrêté de 2008 (Cf. Habitats humides selon la nomenclature Prodrome des végétations de France) et à la typologie établie par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle du 26 juin 2017 introduit la notion de spontanéité de la végétation en place. Ainsi, avant toute expertise phytosociologique ou botanique, une étude du caractère spontané ou non spontané de la végétation doit être menée, les végétations non spontanées faisant dorénavant l'objet d'une analyse du caractère humide via le seul critère pédologique.

Le schéma ci-dessous présente l'interprétation faite par les experts de Biotope des végétations pouvant être considérées comme « non spontanées » et ne relevant pas de végétations classées humides au titre de l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008, dans le cadre du volet Zones humides au titre de la réglementation du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n° 386325.



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

- 1 : Les formations végétales non exotiques plantées, semées ou introduites involontairement\* sous conditions que la ou les espèces concernées sont dominantes dans le polygone considéré. Les introductions anciennes, dominées par un cortège d'espèces en accord avec les facteurs du milieu ne sont pas considérées comme non spontanées.
- \*Cortège d'espèces introduites involontairement dans des remblais ou apport de terre végétale en totale inadéquation avec les facteurs du milieu du site d'accueil.

- 2 : Les formations végétales non exotiques dont la gestion très intensive ou les activités/perturbations très régulières réduit le cortège à un groupe d'espèces très ubiquistes :
- A : Prairies des *Arrhenatheretea elatioris* : peuvent être considérées comme non spontanées :
  - Les prairies très piétinées, rases et ouvertes sur sol très tassé provoquant l'élimination de très nombreuses espèces et relevant de l'Ordre des Plantaginetalia majoris ou les végétations des stations hyperpiétinées de la classe des Polygono arenastri-Poetea annuae.
  - Les prairies très fortement amendées réduisant considérablement le cortège floristique. Ces prairies sont dominées par un lot d'espèces caractéristiques de la classe des friches vivaces des Artemisietea vulgaris.
- B : Les pelouses urbaines des espaces verts et parcs d'agrément, fortement piétinées et très fréquemment tondues.
- 3: Les formations forestières ligneuses non exotiques exploitées récemment, ne comportant pas de formations arbustives et/ou herbacées spontanées de reconquête ayant recolonisées l'ensemble du polygone considéré. Dans ce dernier cas (présence de végétations compagnes). l'analyse de la végétation se réalise sur les groupements herbacés et/ou ligneux des coupes et clairières forestières.
- 4 : Les formations végétales largement dominées (plus de 80 %) par des espèces exotiques (toutes strates confondues).

Les formations forestières plantées (exotiques ou non) peuvent être considérées comme spontanées lorsque les strates inférieures sont en adéquation avec les facteurs du milieu. Cas, par exemple, des peupleraies comportant des sous étages développés. L'analyse du critère spontanéité sera alors basé sur les végétations compagnes.

Les relevés floristiques et la cartographie des habitats naturels qui en découlent ont permis de recenser dans l'aire d'étude rapprochée :

- 6,38 ha d'habitats humides « H » selon le critère Végétation, soit 4,2% de l'aire d'étude ;
- 118,18 ha d'habitats potentiellement humides « p », soit 77,9 % de l'aire d'étude rapprochée, nécessitant la réalisation de sondages pédologiques.
- 27,17 ha d'habitats non humides « NH » selon le critère végétation, soit 17,9 % de l'aire d'étude;

Les routes, chemins et parkings et le bâtiment situé dans la zone industrielle étant des habitats imperméabilisés ont été considérés comme non humides.

Le tableau suivant (cf. Erreur! Source du renvoi introuvable.) précise, pour chaque habitat non caractéristiques, caractéristiques ou potentiellement caractéristiques de zones humides les typologies de référence, la catégorie d'habitat humide au sens de l'arrêté du 1er octobre 2009, la superficie/linéaire et le recouvrement sur l'aire d'étude rapprochée.



<u>Tableau 13 : Habitats caractéristiques de zones humides présents dans l'aire d'étude rapprochée</u>

| Libellé de<br>l'habitat      | Spontanéité | Classification de<br>l'habitat au titre<br>de l'arrêté de<br>2008 | Type humide<br>(2017) | Surface / linéaire<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée | Recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée |
|------------------------------|-------------|---|-----------------------|--|--|
| Aulnaie-Frênaie<br>alluviale | Oui         | Н   | Н                     | 2,343 ha   | 1,54 %   |
| Aulnaie<br>marécageuse       | Oui         | Н   | Н                     | 0,39 ha  | 0,26 %   |
| Saulaie<br>marécageuse       | Oui         | Н   | Н                     | 0,17 ha  | 0,11 %   |
| Prairie hygrophile de fauche | Oui         | Н   | Н                     | 3,482 ha   | 2,29 %   |
| Total                        |             |   |                       | 6,385 ha   | 4,2 %  |

<u>Tableau 14 : Habitats potentiellement caractéristiques de zones humides présents dans</u>
<u>l'aire d'étude rapprochée</u>

| Libellé de<br>l'habitat                           | Spontanéité | Classification<br>de l'habitat au<br>titre de l'arrêté<br>de 2008 | Flore<br>hygrophile | Type humide<br>(2017) | Surface /<br>linéaire sur<br>l'aire d'étude<br>rapprochée | Recouvrement<br>sur l'aire<br>d'étude<br>rapprochée |
|---|-------------|---|---------------------|-----------------------|---|---|
| Bois de<br>Charmes                                | Non         | p   | Non                 | р                     | 0,528 ha  | 0,35 %  |
| Cultures  | Non         | р   | Non                 | р                     | 92,614 ha   | 61,04 %   |
| Haies et alignements d'arbres                     | Non         | р   | Non                 | p                     | 0,802 ha  | 0,53 %  |
| Pelouses<br>urbaines et<br>bosquets<br>horticoles | Non         | p   | Non                 | p                     | 1,011 ha  | 0,67 %  |
| Plantations de feuillus                           | Non         | p   | Non                 | р                     | 19,227 ha   | 12,67 %   |
| Prairie semée                                     | Non         | р   | Non                 | р                     | 1,03 ha   | 0,68 %  |
| Vergers   | Non         | р   | Non                 | р                     | 0,534 ha  | 0,35 %  |
| Bâtiments/mais ons                                | Non         | NC  | /                   | р                     | 0,151 ha  | 0,1 %   |
| Zone inaccessible                                 | ?           | NC  | /                   | р                     | 2,283 ha  | 1,5 %   |
| Total   |             |   |                     |                       | 118,18 ha   | 77,9 %  |

Tableau 15 : Habitats non humides présents dans l'aire d'étude rapprochée



Rapport intermédiaire



| Libellé de l'habitat                                    | Spontanéité | Classification<br>de l'habitat au<br>titre de l'arrêté<br>de 2008 | Flore<br>hygrophile | Type<br>humide<br>(2017) | Surface /<br>linéaire sur<br>l'aire d'étude<br>rapprochée | Recouvrement<br>sur l'aire d'étude<br>rapprochée |
|---|-------------|---|---------------------|--------------------------|---|--|
| Prairies mésophiles de fauche eutrophes                 | Oui         | p   | Non                 | NH                       | 0,485 ha  | 0,32 %   |
| Prairies mésophiles de fauche                           | Oui         | p   | Non                 | NH                       | 4,215 ha  | 2,78 %   |
| Chênaie-Charmaie<br>hygrocline                          | Oui         | р   | Non                 | NH                       | 0,948 ha  | 0,62 %   |
| Fourrés arbustifs mésophiles et manteaux forestiers     | Oui         | р   | Non                 | NH                       | 2,171 ha  | 1,43 %   |
| Fourrés mésophiles des coupes et clairières forestières | Oui         | р   | Non                 | NH                       | 8,765 ha  | 5,78 %   |
| Friche post-culturale                                   | Oui         | р   | Non                 | NH                       | 1,122 ha  | 0,74 %   |
| Ourlets hygroclines et hémihéliophiles                  | Oui         | р   | Non                 | NH                       | 0,307 ha  | 0,20 %   |
| Bâtiment de la zone industrielle                        | /           | NC  | /                   | NH                       | 1,354   | 0,89 %   |
| Bassin  | /           | NC  | /                   | NH                       | 0,085 ha  | 0,06 %   |
| Mare  | /           | Aquatique   | /                   | NH                       | 1,107 ha  | 0,73 %   |
| Ruisseau  | 1           | Aquatique   | /                   | NH                       | 0,715 ha  | 0,47 %   |
| Routes/chemins/parkings                                 | 1           | NC  | /                   | NH                       | 5,896 ha  | 3,88 %   |
| Total   |             |   |                     |                          | 27,17 ha  | 17,9 %   |

Libellé de l'habitat naturel : dénomination des communautés végétales relevées sur l'aire d'étude rapprochée, issues principalement du référentiel régional (Culat, Mikolajczak & Sanz, 2016) ou aussi des typologies CORINE Biotopes (Bissardon, Guibal & Rameau, 1997) ou EUNIS (Louvel et al., 2013). Les intitulés des typologies de référence sont parfois complexes et ont pu être adaptés au besoin de l'étude.

Spontanéité : critère de spontanéité selon la circulaire ministérielle du 26 juin 2017.

Classification de l'habitat au titre de l'arrêté de 2008 : habitats caractéristiques de zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 selon la nomenclature CORINE Biotopes et/ou selon le Prodrome des végétations de France. Cette approche ne tient compte ni des critères pédologiques ni des critères floristiques – Légende : « H » => Humide ; « p » => potentiellement humide « NC » => non concerné.

Flore hygrophile : présence de flore hygrophile selon la méthodologie présente dans l'arrêté du 24 juin 2008.

Type humide : détermination du caractère humide de l'habitat suite à la prise en compte des critères de spontanéité et de présence/absence de flore hygrophile, selon la circulaire ministérielle du 26 juin 2017. « H » : Humide ; « NH » : Non humide ; « p » : potentiellement humide.



### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Suite à l'ensemble des différentes analyses (spontanéité des végétations, présence d'habitats humides et de flore hygrophile au titre des annexes de de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009), le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des surfaces concernées par les végétations humides et non humides.

Tableau 16 : Synthèse des habitats présents sur l'aire d'étude

| Végétations                           | Type humide            | Sondages     | Surface en ha |                         |
|---------------------------------------|------------------------|--------------|---------------|-------------------------|
|                                       |                        | pédologiques | Surface       | % du périmètre<br>total |
| Végétation<br>spontanée<br>humide     | Humide                 | Oui          | 6,39          | 4,2                     |
| Végétation<br>spontanée non<br>humide | Non humide             | Non          | 27,17         | 17,9                    |
| Végétation non spontanée              | Potentiellement humide | Oui          | 118,18        | 77,9                    |
| TOTAL                                 |                        |              | 151,735 ha    | 100 %                   |

L'analyse des habitats naturels permet de dire que **6,385 ha soit 4,2% de l'aire d'étude** rapprochée peuvent être considérées comme des habitats humides sur la base du critère « végétation ». D'après la circulaire du Ministère de l'environnement de Juin 2017, les végétations spontanées ne présentant pas de flore hygrophile et les habitats imperméabilisés/non compris dans l'arrêté de 2008 représentant 27,17 ha (soit 17,9 % de l'aire d'étude) sont considérées comme non humides.

Pour mener une délimitation au sens du Conseil d'Etat du 22 février 2017, le double critère végétation et sol est requis pour caractériser une zone humide. Un examen pédologique des sols a donc été nécessaire sur les habitats humides et les végétations potentiellement humides, qui représentent 124,56 ha sur l'aire d'étude rapprochée.

### Identification des zones humides par le critère Sol (sondages pédologiques)

Une expertise pédologique a été menée sur l'aire d'étude afin de compléter les informations apportées par la cartographie des habitats. Ainsi, des sondages pédologiques ont été réalisés au droit des habitats humides ou potentiellement humide.

Conformément à la commande, 5 sondages pédologiques ont été effectués (cf. Carte Zones humides). Le nombre d'habitats humides et pro-parte étant important, la pression de sondage pédologique est sous dimensionné. Ainsi, il a été convenu que les 5 sondages soient répartis au sein de l'aire d'étude sur des habitats diversifiés afin de donner la tendance générale de la structure du sol.

Sur ces 5 sondages, tous peuvent être classés humides au titre de l'arrêté du 1er octobre 2009.

4 sondages ont été réalisés au niveau des habitats humides et potentiellement humide dont la végétation n'est pas spontanée. 1 sondage a été réalisé dans un habitat non humide car le



### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

rattachement à un syntaxon et donc la détermination du caractère humide ou non de l'habitat n'a pas pu être réalisé au moment du passage flore habitat.

L'aire d'étude présentant de faibles variations topographiques et l'ensemble des sondages réalisés étant humides, nous avons extrapolé le résultat de ces sondages à l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée. Ainsi, tous les habitats humides et potentiellement humides au titre des végétations sont considérés comme humides selon la réglementation 2017.

Figure 12 : Habitats humides sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire © Biotope.







Prairie hygrophile de fauche



Aulnaie marécageuse



Saulaie marécageuse

### 2.3.8 Bilan concernant les zones humides et enjeux associés

Au total, 124,56 hectares de zones humides ont été délimités par les critères cumulés de la végétation et du sol, soit 82,09 % de l'aire d'étude rapprochée. De plus l'ensemble du contexte incite à penser que l'aire d'étude est favorable au développement de nappes aquifères



Rapport intermédiaire



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

(notamment les sables de Fontainebleau). Comme la topographie en bas de pente qui favorise la stagnation d'eau avant son infiltration. De même les remontée de nappes indique que la majorité de 'laire d'étude rapprochée est soumise aux aléas d'inondation (type inondation de cave ou débordement de nappe).





### **Zones humides**

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

### Légende

Aire d'étude rapprochée

Localisation d'un sondage humide

Caractérisation selon la décision du Conseil d'Etat de février 2017 (critères cumulatifs)

Habitat anthropique

Habitat aquatique

Zone humide (habitat spontané )

Zone humide (habitat non spontané )

Non évalué

Zone non humide (habitat spontané)

Zone non humide (habitat non spontané)



SARL Ortho HR (2018) - Cartographie: Biotope (2019) - Sources : © Aerodata France

## 3 Faune

### 3.1 Insectes

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des insectes a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des lépidoptères (papillons de jour), des orthoptères (sauterelles, criquets, grillons), des odonates (libellules) et des coléoptères (scarabées).

### 3.1.1 Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (LPO IDF, CETTIA, INPN, Faune IDF) ont permis de recenser les insectes déjà connus sur la commune et dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale).

Au total, 13 espèces protégées et/ou patrimoniales sont connues au sein de l'aire d'étude rapprochée ou à proximité immédiate.

Tableau 17 : Synthèse des données bibliographiques concernant les insectes

| Nom vernaculaire Nom scientifique             | Statuts   | Dernière observation  | Commentaire  |
|---|---|---|--|
|   |   | Orthoptè  | res  |
| Grillon d'Italie<br>Oecanthus<br>pellucens    | LC France<br>LC IDF<br>C IDF<br>Protégée<br>IDF | Observation de 3 individus<br>en 2017 au sein du Parc de<br>Ferrières.<br>(Source CETTIA) | Il vit caché dans les arbres, les buissons et les herbes hautes. Cette espèce apprécie les milieux herbeux thermophiles. Actif au crépuscule et la nuit, le mâle stridule harmonieusement avec force (audible jusqu'à environ 50 mètres), avec une fréquence d'émission dépendant de la température.  Cette espèce fréquente l'aire d'étude et notamment les prairies de fauche localisées au niveau des lieu-dit « La Pompe à feu » et « La Michelle ». |
| Conocéphale<br>gracieux<br>Ruspolia nitidula  | LC France<br>LC IDF<br>AC IDF<br>Protégée       | Observation de 2 individus<br>en 2018 au sein du Parc de<br>Ferrières.<br>(Source CETTIA) | Espèce tardive (fin d'été, début d'automne). Elle apprécie divers milieux relativement chauds. À tendance à s'élever dans la végétation avec la sécheresse, mais peut se rencontrer dans les strates herbacées hautes et arbustives basses des habitats thermo-hygrophiles.  Cette espèce fréquente l'aire d'étude et notamment les prairies de fauche localisées au niveau des lieu-dit « La Pompe à feu » et « La Michelle ».                          |
| Criquet ensanglanté<br>Stethophyma<br>grossum | NT IDF<br>AR IDF                                | Observation de 1 individu<br>en 2018 au sein du Parc de<br>Ferrières.<br>(Source CETTIA)  | Cette espèce fréquente uniquement les endroits humides : prairies hygrophiles, végétation des rives et des marais. Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude.  |
|   | Rhopalocères                                    |   |  |



| Nom vernaculaire Nom scientifique                | Statuts                                   | Dernière observation   | Commentaire   |
|--|---|--|---|
|  |   | Orthoptè   | res   |
| Flambé<br>Iphiclides podalirius                  | LC France<br>NT IDF<br>AC IDF<br>Protégée | Observation de 1 individu<br>en 2019 au niveau du lieu-<br>dit « Le Moulin » et de 3<br>individus en 2017 sur le<br>lieu-dit « La Grille noire »<br>(Source LPO) | Espèce appréciant les milieux frondicoles et les écotones buissonnants comprenant des fruticées. Cette espèce fréquente l'aire d'étude notamment les fruticées et les fourrés arbustifs situés au sein de la Forêt Régionale de Ferrières   |
| Grande Tortue<br>Nymphalis<br>polychloros        | LC France<br>LC IDF<br>PC IDF<br>Protégée | Observation de 1 individu<br>en 2019 au niveau du lieu-<br>dit « Le Moulin »<br>(Source LPO)   | Espèce associée aux milieux forestiers et de lisières regroupant également les vergers. Cette espèce fréquente l'aire d'étude notamment les clairières et les allées forestières situées au sein de la Forêt Régionale de Ferrières   |
| Hespérie du<br>Chiendent<br>Thymelicus acteon    | LC France<br>VU IDF<br>AR IDF             | Observation de 1 individu<br>en 2017 au sein de la Forêt<br>Régionale de Ferrières<br>(Source CETTIA)  | Espèce liée aux végétations herbacées situées en contexte forestier. Elle apprécie également les ourlets thermophiles et les lisières forestières. Cette espèce utilise l'aire d'étude notamment au niveau des allées et chemins de la Forêt Régionale de Ferrières   |
|  |   | Odonat   | es  |
| Agrion mignon<br>Coenagrion<br>scitulum          | LC France<br>LC IDF<br>PC IDF<br>Protégée | Observation de 21 individus en 2018 au sein du Parc de Ferrières. (Source CETTIA)  | Tous types de pièces d'eau peu végétalisées sur les rives mais ensoleillée, peu profonde et avec des herbiers aquatiques fournis et/ou des petits hélophytes à tige tendre sur les bords.  Espèce qui pourrait côtoyer l'aire d'étude notamment au niveau de l'étang situé au nord de la Grille de la Belle Assise dans la Forêt Régionale de Ferrières |
| Agrion nain<br>Ischnura pumilio                  | LC France<br>LC IDF<br>AR IDF<br>Protégée | Observation de 2 individus<br>en 2017 au sein du Parc de<br>Ferrières.<br>(Source CETTIA)  | Espèce privilégiant les pièces d'eau de toute taille, fossés ou petits cours d'eau lents en stade végétatif pionnier avec une eau d'assez bonne qualité physico-chimique. L'espèce se maintient quelques années seulement quand la végétation évolue vers la fermeture du milieu.  Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude.                   |
| Caloptéryx vierge<br>Calopteryx virgo            | LC France<br>NT IDF<br>AR IDF             | en 2017 au sein de mares<br>fermées localisées dans la<br>Forêt Régionale de   | Elle fréquente les milieux courants de petits calibres et de bonne qualité, souvent rapides, frais et bien oxygénés avec herbiers aquatiques denses. Espèce qui fréquente l'aire d'étude notamment au niveau du ru et/ou rigole longeant la Forêt Régionale de Ferrières sur sa bordure nord.   |
| Cordulie bronzée<br>Cordulia aenea               | LC France<br>NT IDF<br>AC IDF             | individus en 2018 au sein  | préférentiellement les mares et étangs avec des rives<br>bien arborées.<br>Espèce qui pourrait côtoyer l'aire d'étude notamment au  |
| Cordulie métallique<br>Somatochlora<br>metallica | LC France<br>VU IDF<br>R IDF              | Observation de 4 individus<br>en 2017 au sein de mares<br>fermées localisées dans la<br>Forêt Régionale de   | Dans notre région, semble plutôt affectionner les milieux courants. Elle est cependant aussi capable de se reproduire sur de grandes pièces d'eau fraîche avec des  |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique | Statuts                                   | Dernière observation  | Commentaire  |
|--------------------------------------|---|---|--|
|                                      |   | Orthoptè  | eres   |
|                                      |   | Ferrières et 8 individus au<br>sein du Parc de Ferrières.<br>(Source CETTIA)  | rives arbustives ou arborées, en contexte plutôt forestier. Espèce qui pourrait côtoyer l'aire d'étude notamment au niveau de l'étang situé au nord de la Grille de la Belle Assise dans la Forêt Régionale de Ferrières |
| Grande Aeschne<br>Aeschna grandis    | LC France<br>NT IDF<br>PC IDF<br>Protégée | Observation de 2 individus<br>en 2018 au sein de mares<br>fermées localisées dans la<br>Forêt Régionale de<br>Ferrières et 18 individus au<br>sein du Parc de Ferrières.<br>(Source CETTIA) | bonne qualité d'au moins 10 m2 ou les grands cours<br>d'eau lents. Elle privilégie les milieux aquatiques<br>localisés en contexte forestier.  |
| Leste verdoyant<br>Lestes virens     | LC France<br>VU IDF<br>AR IDF             | Observation de 30 individus en 2017 au sein du Parc de Ferrières. (Source CETTIA)   | ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '  |

Art. 1 : espèces inscrites à l'article 1 de l'Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale. Article 1

LRN: Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre rhopalocères, odonates et orthoptères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & 2012, 2015, 2016): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

LRR: Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes, des Orthoptères, Mantidés et des odonates d'Île-de-France (UICN France, MNHN, OPIE, Natureparif, 2015, 2016, 2018): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE, 2018).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (ARB idf, SHF, 2018) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Les enjeux identifiés en bibliographie semblent se concentrer essentiellement au niveau du Parc Forestier de Ferrières et de la Forêt Régionale de Ferrières. Ainsi on considère comme présentes le Flambé (*Iphiclides podalirius*), la Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*), l'Hespérie du Chiendent (*Thymelicus acteon*), l' Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*), le Caloptéryx vierge (*Calopteryx virgo*), Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*), la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) et la Grande Aeschne (*Aeschna grandis*)

### 3.1.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

65 espèces d'insectes (23 lépidoptères, 18 orthoptères, 24 odonates) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 58 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain de Biotope en 2019 ;
- 7 espèces n'ont pas été observées lors des inventaires de terrain mais sont considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
  - Cordulie métallique Somatochlora metallica
  - Hespérie du Chiendent Thymelicus acteon





# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

- Grillon d'Italie Oecanthus pellucens
- Conocéphale gracieux Ruspolia nitidula
- Flambé Iphiclides podalirius
- Grande Tortue Nymphalis polychloros
- Caloptéryx vierge Calopteryx virgo

La richesse entomologique est faible (28 % de la diversité totale du département de Seine-et-Marne) malgré un contexte paysager assez diversifié au sein de l'aire d'étude. En effet, cette dernière regroupe une grande diversité d'habitats favorable à la reproduction des rhopalocères et des orthoptères (friches et prairies mésophiles, friches arbustives, lisières forestières, ourlets thermophiles) ainsi que des odonates (mares, rigoles, étangs).

### 3.1.3 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les espèces réalisent leur cycle de vie (reproduction, nidification, alimentation, hivernage...) au sein d'habitats spécifiques. Les rhopalocères et les orthoptères ont su coloniser une grande diversité d'habitat allant des pelouses et friches herbacées au milieu forestiers et boisés en passant par des habitats humides (prairies humides, marais, tourbières) et secs (pelouses calcicoles, zones sableuses, carrières). A la différence des deux taxons précédents, les odonates ont nécessairement besoin de milieux aquatiques pour pouvoir se reproduire, pondre leurs œufs et faciliter le développement de leurs larves qui évoluent exclusivement en milieu aquatique stagnant à courant. Les espèces associées à un habitat forment un cortège d'espèces.

Les espèces surlignées en bleu dans les tableaux suivants sont protégées et/ou patrimoniales

#### Les milieux herbeux thermophiles

L'aire d'étude comprend quelques milieux herbacés thermophiles regroupant des friches mésophiles localisées au niveau de la Maison de la Nature et à proximité du château d'eau, des prairies de fauche situées au niveau de « La Michelle » et des ourlets thermophiles au sein de la Forêt régionale de Ferrières. L'aire d'étude accueille essentiellement des rhopalocères appartenant à la famille des Lycaenidae (azurés, cuivrés...) et des Nymphalidae (fadets) et des orthoptères appartenant à la famille des Acrididae (chorthippus).

Figure 13 : Habitats herbeux thermophiles favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







Allée forestière







Prairie de fauche

Friche

Les espèces appartenant à ce cortège sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 18: Les insectes appartenant aux milieux herbeux thermophiles

| Groupe<br>d'espèces | <b>Espèces</b>  |
|---------------------|---|
| Rhopalocères        | Amaryllis, Aurore, Azuré de la Bugrane, Collier-de-corail, Cuivré commun, Demi-Deuil, Fadet commun, Myrtil, Sylvaine, Vanesse des Chardons, Hespérie du chiendent   |
| Orthoptères         | Caloptène italien, Conocéphale gracieux, Criquet des pâtures, Criquet duettiste, Criquet marginé, Criquet mélodieux, Criquet verte-échine, Grande Sauterelle verte, Phanéroptère commun, Œdipode émeraudine, Grillon d'Italie |

### Les milieux herbacés hygrophiles à humides

L'aire d'étude comprend plusieurs milieux herbacés hygrophiles (appréciant l'humidité) regroupant des allées forestières à strate herbacée situées au sein de la Forêt Régionale de Ferrières, des ourlets forestiers et des végétations rivulaires de cours d'eau localisées au niveau de la rigole longeant le massif forestier au nord. Ces milieux sont favorables aux rhopalocères des milieux ouverts et aux orthoptères recherchant des habitats frais. Ces milieux sont essentiellement représentés par des orthoptères appartenant à la famille des Tettigoniidae (sauterelles, conocéphales) et des Acrididae (chorthippus)

Figure 14 : Habitats herbeux hygrophiles favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.











**Ourlet hygrophile** 

**Ourlet hygrophile** 

Les espèces appartenant à ce cortège sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 19 : Les insectes appartenant aux milieux herbacés hygrophiles

| Groupe<br>d'espèces | Espèces   |
|---------------------|---|
| Orthoptères         | Criquet marginé, Conocéphale bigarré, Criquet des pâtures, Criquet des clairières |

#### Les fruticées et milieux de lisière

L'aire d'étude est formée de nombreux habitats arbustifs et boisés comprenant notamment des fourrés arbustifs, des ronciers, des fruticées, des haies, des lisières forestières, des ourlets et des vergers. Ces milieux sont principalement localisés au niveau de la Forêt régionale de Ferrière. Les vergers sont localisés au nord du massif forestier. De plus, on peut noter la présence de quelques haies arbustives au sein des champs agricoles situés à l'ouest et au nord. Enfin, le petit boisement situé au nord, en bordure d'autoroute, comporte quelques végétations à strate arbustive. Ces habitats sont susceptibles d'accueillir plusieurs espèces frondicoles appréciant les micro-habitats et les écotones ensoleillés.

Figure 15 : Habitats buissonnants et écotones favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.





Fourrés

Vergers











Fruticées Haie arbustive

Les espèces appartenant à ce cortège sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 20 : Les insectes appartenant aux fruticées et milieux de lisière

| Groupe<br>d'espèces | Espèces   |
|---------------------|---|
| Rhopalocères        | Azuré des Nerpruns, Flambé, Robert-le-diable, Petit Mars changeant, Tircis, Tristan, Nacré de la Ronce, Hespérie du Chiendent, Tabac d'Espagne, Grande Tortue |
| Orthoptères         | Decticelle cendrée, Leptophye ponctuée, Grillon des bois, Phanéroptère commun, Grande Sauterelle verte, Gomphocère roux                                       |

### Milieux aquatiques stagnants ombragés à ensoleillés

Les milieux aquatiques stagnants sont peu nombreux au sein de l'aire d'étude. La Forêt Régionale de Ferrières comprend un étang forestier situé au nord de la Grille de la Belle Assise. Cette large pièce d'eau stagnante est favorable à la reproduction de nombreux odonates telle que la Cordulie bronzée qui apprécie les pièces d'eau stagnantes végétalisées et ombragées ou encore la Grande Aeschne qui privilégie les étendues d'eau calme ensoleillées généralement situées en contexte forestier. L'étang de la Grille de la Belle Assise constitue le site principal de reproduction de l'ensemble des libellules et des demoiselles observés au sein de l'aire d'étude.

Figure 16 : Habitats aquatiques stagnants favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







**Etang forestier** 

**Etang forestier** 

Les espèces appartenant à ce cortège sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 21 : Les insectes appartenant aux milieux aquatiques stagnants

| Groupe<br>d'espèces | Espèces   |
|---------------------|---|
| Odonates            | Aeschne affine, Aeschne mixte, Agrion à larges pattes, Agrion élégant, Agrion mignon, Agrion jouvencelle, Agrion porte-coupe, Anax empereur, Anax napolitain, Caloptéryx éclatant, Crocothémis écarlate, Leste vert, Leste brun, Libellule déprimée, Libellule fauve, Libellule quadrimaculée, Orthétrum réticulé, Orthétrum à stylets blancs, Sympétrum sanguin, Cordulie bronzée, Grande Aeschne, Cordulie métallique |

#### Milieux aquatiques courants ombragés à ensoleillés

Les milieux aquatiques courants sont très peu représentés au sein de l'aire d'étude. En effet, ils sont uniquement constitués d'une rigole, asséchée durant la saison estivale, longeant la Forêt Régionale de Ferrières au nord. Ce petit cours d'eau comprend une importante végétation rivulaire favorable à la reproduction des odonates les plus communs et les plus ubiquistes. Ces habitats accueillent essentiellement des odonates appartenant aux familles suivantes : Platycnemididae (plactynemis), Coenagrionidae (coénagrions) et les Calopterygidae (caloptéryx)

Les espèces appartenant à ce cortège sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Les insectes appartenant aux milieux aquatiques courants

| Groupe<br>d'espèces | Espèces   |
|---------------------|---|
| Odonates            | Agrion à larges pattes, Agrion élégant, Agrion jouvencelle, Agrion portecoupe, Leste vert, Leste brun, Caloptéryx éclatant, Caloptéryx vierge |

#### Terre arable et végétation saxicole

Les terres arables et les sols cultivés recouvrent une grande partie de l'aire d'étude. En effet, les champs agricoles occupent une importante superficie sur le site puisque ceux-ci s'étendent entre l'autoroute A4, la Forêt Régionale de Ferrière et le Parc d'activités du Bel-Air. Les cultures agricoles (Colza, blés, luzernes) sont généralement accompagnées de bandes enherbées à caractère mésique et/ou saxicole. Ces habitats sont favorables à quelques espèces d'orthoptères tels que le Criquet duettiste, le Criquet mélodieux, le Grillon bordelais et l'Œdipode émeraudine.

Figure 17 : Habitats pionniers et saxicoles favorables aux insectes sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.



### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)





**Culture agricole** 

Chemin agricole

#### Le cortège ubiquiste

Le cortège ubiquiste rassemble des espèces communes, parfois opportunistes et souvent capables de s'adapter à plusieurs types d'habitats y compris des milieux perturbés et anthropisés. Ce cortège est essentiellement représenté par le Paon-du-jour, le Vulcain et les piérides.

#### Zone de transit, corridor de déplacement

Les insectes sont des espèces assez sensibles à la destruction et à la fragmentation des habitats. En effet, les insectes sont très dépendants de la complexité d'un habitat (communautés végétales, micro-habitats, commensalisme, symbiose...) et sont souvent inféodés à des habitats particuliers. Chez les rhopalocères, les espèces sont généralement liées à des plantes hôtes caractéristiques. Chez les odonates, la présence de milieux aquatiques stagnants et/ou courants est nécessaire pour la reproduction et le développement des larves. La survie des espèces et des populations d'insectes dépend également de leur capacité de dispersion sur le territoire. La capacité de dispersion correspond au déplacement d'un individu de son lieu de naissance à son lieu de rencontre de partenaire de reproduction et d'élevage des jeunes, ou d'un lieu de reproduction à un autre. Les capacités et les modalités de dispersion des organismes sont des processus essentiels pour répondre à la structure et à la dynamique d'altération du paysage. La connectivité fonctionnelle à l'échelle du paysage permet d'améliorer la résilience des populations et des communautés en réponse à des perturbations qui dégradent leurs habitats. Elle permet notamment aux individus de trouver refuge dans des taches d'habitat non perturbées ou bien de recoloniser des habitats après perturbation. Elle permet aussi de compléter à l'échelle du paysage les ressources (alimentation, reproduction, ...) nécessaires qui pourraient être insuffisantes voire absentes au sein d'une tache isolée d'habitat (Villemey A., 2015).

La trame bleue locale, nécessaire au déplacement des odonates sur la commune de Bussy-Saint-Georges et à l'échelle de l'aire d'étude (recherche de ressources alimentaires, recherche de partenaires, colonisation de sites de reproduction), semble assez fonctionnelle. En effet, la Forêt Régionale de Ferrières abrite un réseau complexe de mares, rigoles et fossés humides pouvant constituer des corridors de déplacement pour les odonates. D'autre part, / est situé à proximité d'un réseau d'étang localisé sur la commune de Ferrières-en-Brie. Ces étangs sont situés au sein du Parc botanique du musée de l'imaginaire. Des échanges d'individus entre les différentes populations peuvent facilement s'effectuer à l'échelle locale.







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

La trame verte herbacée locale est nécessaire pour le transit des rhopalocères et des orthoptères sur la commune les communes de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie et à l'échelle de l'aire d'étude. Cette dernière est composée d'une matrice paysagère essentiellement agricole et forestière. Néanmoins, la Forêt régionale de Ferrières comprend plusieurs allées et chemins forestiers recouverts d'une strate herbacée. De même, plusieurs prairies de fauche sont situées au nord du boisement au niveau de « la Michelle » et « la Pompe à feu ». Ces milieux sont connectés aux zones ouvertes du Parc botanique du musée de l'imaginaire grâce aux allées forestières et aux chemins agricoles herbeux. Enfin, les friches herbacées localisées au sud et au nord de l'aire d'étude sont connectées aux friches situées au sud du Parc d'activités du Bel-Air.

La trame verte forestière locale est nécessaire pour le déplacement des rhopalocères et des orthoptères frondicoles à l'échelle de l'aire d'étude. Les milieux forestiers sont assez bien représentés au sud de l'aire d'étude. En effet, la Forêt Régionale de Ferrières recouvre toute la partie sud de la zone. Cette trame semble fonctionnelle puisque le massif forestier s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres au sud et est connecté à d'autres massifs comme la Forêt domaniale d'Arminvilliers et la Forêt de Crécy. Les espèces des milieux de lisière et des écotones peuvent facilement circuler au sein de ces larges boisements.

Enfin, Il faut noter le contexte assez agricole de l'aire d'étude et la présence de plusieurs éléments fragmentant (infrastructures routières) à l'échelle communale. Cependant, les insectes, du fait de leur capacité à voler, sont moins impactés (collisions routières) par ces obstacles bien que ces derniers réduisent la superficie des habitats d'espèces. Les cultures agricoles sont des zones assez imperméables aux insectes car celles-ci sont très peu diversifiées, pauvres en ressources alimentaires et régulièrement remaniées et perturbées. Ainsi, les champs agricoles localisés au nord de l'aire d'étude ne sont pas favorables au déplacement des insectes, ni à l'alimentation de ces derniers.

#### 3.1.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.



Tableau 23 : Statuts et enjeux écologiques des insectes remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique  |          |         |         | atuts p | atrimon        | iaux                | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée   | Enjeu<br>écologique | Enjeu<br>écologique |
|---------------------------------------|----------|---------|---------|---------|----------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|
|                                       | Europe   | France  | LRN     | LRR     | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |  | Régional            | Local               |
| Espèces patrimoniales                 | et/ou ré | glement | tées ob | servée  | s et/ou c      | onsidé              | rées comme présentes sur l'aire d'étude  |                     |                     |
|                                       |          |         |         |         |                |                     | Odonates   |                     |                     |
| Agrion mignon<br>Coenagrion scitulum  | -        | Art.1   | -       | LC      | LC             | PC                  | Espèce qui apprécie tous les types de pièces d'eau peu végétalisées sur les rives mais ensoleillée, peu profonde et avec des herbiers aquatiques fournis et/ou des petits hélophytes à tige tendre sur les bords. Distribution large même si sporadique dans notre région  Observation de 503 individus au sein de l'aire d'étude à proximité de l'étang de la Grille de la Belle Assise.  Enjeu local moyen car l'étang situé au sein de l'aire d'étude semble accueillir une large population. Cette population a une importance à l'échelle départementale.         | Faible              | Moyen               |
| Caloptéryx vierge<br>Calopteryx virgo | -        | -       | LC      | NT      | -              | AR                  | Elle fréquente les milieux courants de petits calibres et de bonne qualité, souvent rapides, frais et bien oxygénés avec herbiers aquatiques denses. Elle est répandue dans toute la région, même si elle devient nettement moins abondante quand le phénomène d'artificialisation s'intensifie (urbanisation et agriculture intensive) notamment au sein de l'agglomération parisienne et des grandes plaines agricoles  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 1 individus en 2017 au sein |                     | Faible              |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique          | Statuts Statuts patrimoniaux lementaires |        |     |     |                                       | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique<br>Régional  | Enjeu<br>écologique<br>Local |       |
|---|--|--------|-----|-----|---------------------------------------|--|--|------------------------------|-------|
|   | Europe                                   | France | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF                        | Niveau<br>de rareté  |  | regional                     | 20001 |
|   |  |        |     |     |                                       |  | de mares fermées localisées dans la Forêt Régionale de Ferrières et 10 individus au sein du Parc de Ferrières. Enjeu local faible car l'aire d'étude ne semble pas accueillir une importante population au sein de l'aire d'étude. Cette espèce trouvera des habitats de substitution au niveau du Ru de la Brosse sur la commune de Ferrières-en-Brie   |                              |       |
| Cordulie bronzée<br>Cordulia aenea            | -  | -      | LC  | NT  | -                                     | AC   | Elle apprécie tous les types de pièce d'eau végétalisée d'au moins 5 m2. Elle affectionne préférentiellement les mares et étangs avec des rives bien arborées. Celle-ci est bien connue dans les mares et étangs forestiers mais les indices de reproduction certaine sont à rechercher en milieu agricole et très ouvert Observation de 20 individus au sein de l'aire d'étude au niveau des berges arborées de l'étang de la Grille de Belle Assise. Enjeu local moyen car l'étang situé au sein de l'aire d'étude semble accueillir une population assez importante. L'étang de la Grille de Belle Assise est le seul milieu aquatique stagnant forestier localisé au sein de l'aire d'étude susceptible d'héberger une aussi grosse population. Les étangs situés dans le Parc Botanique du Musée de l'Imaginaire sont dans contexte beaucoup plus ouvert et moins propice à cette espèce. |                              | Moyen |
| Cordulie métallique<br>Somatochlora metallica | -  | -      | LC  | VU  | Preuve<br>d'autoc<br>htonie<br>(larve | R  | Dans notre région, cette espèce semble plutôt affectionner les milieux courants lents et ombragés. Espèce relativement discrète mais qui pourrait être plus répandue que ce que laissent croire les données actuelles. La recherche d'exuvie reste un des  | Moyen                        | Moyen |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique |        | tuts Statuts patrimoniaux<br>entaires |     |     |  | aux                 | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée   | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|--------------------------------------|--------|---------------------------------------|-----|-----|--|---------------------|--|---------------------------------|------------------------------|
|                                      | Europe | France                                | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF   | Niveau<br>de rareté |  | Regional                        | Local                        |
|                                      |        |                                       |     |     | ou<br>exuvie)  |                     | moyens les plus sûr de se rendre compte de la taille des populations Elle est cependant aussi capable de se reproduire sur de grandes pièces d'eau fraîche avec des rives arbustives ou arborées, en contexte plutôt forestier.  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 4 individus en 2017 au sein de mares fermées localisées dans la Forêt Régionale de Ferrières et 8 individus au sein du Parc de Ferrières.  Enjeu local moyen car l'aire d'étude possède des habitats aquatiques (étang) susceptibles d'accueillir une importante population. Cette espèce peut trouver des habitats de substitution au sein de plans d'eau situés dans la Forêt régionale de Ferrières. Le cours d'eau le plus proche, favorable à sa reproduction, est celui de la Marne et est localisé à 2km à l'ouest du site. |                                 |                              |
| Grande Aeschne<br>Aeshna grandis     |        | Art.1                                 | LC  | NT  | Preuve<br>d'autoc<br>htonie<br>(larve<br>ou<br>exuvie) | PC                  | Cette espèce apprécie les pièces d'eau végétalisées de bonne qualité d'au moins 10 m2 ou les grands cours d'eau lents. Elle se rencontre plutôt en contexte forestier. Les individus volants sont rarement nombreux sur une même station. Les noyaux de population semblent assez fragmentés (moins de 10 localités au sens UICN) et une certaine pression semble exister sur ses habitats.  Observation de 1 individu au sein de l'aire d'étude au niveau de l'étang de la Grille de Belle Assise.  Enjeu local faible car l'aire d'étude semble accueillir quelques individus isolés en dispersion. D'autre part, les étangs situés dans le Parc Botanique   | Faible                          | Faible                       |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique      |        | atuts<br>nentaires |     | tatuts p | atrimoni       | iaux                | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée  | Enjeu<br>écologique | Enjeu<br>écologique |
|---|--------|--------------------|-----|----------|----------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|
|   | Europe | France             | LRN | LRR      | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |   | Régional            | Local               |
|   |        |                    |     |          |                |                     | du Musée de l'Imaginaire constituent des habitats de substitution pour la reproduction de cette espèce.   |                     |                     |
| Sympetrum vulgaire<br>Sympetrum vulgatum  | -      | -                  | NT  | DD       | -              | RR                  | Espèce de fin de saison (mi-aout à fin août), pouvant passer inaperçue au milieu des autres Sympetrum. Semble se tenir plus à l'écart de l'eau libre que les autres espèces du genre. Elle apprécie les zones de marais ou d'étangs bien végétalisés en stade mature, avec des zones de vase affleurante pouvant être exondée mais pas complètement asséchée.  Observation de 1 individu au sein de l'aire d'étude au niveau de l'étang de la Grille de Belle Assise.  Enjeu local moyen car l'aire d'étude et plus précisément l'étang semble favorable à cette espèce très rare en région lle-de-France et difficilement détectable. Ainsi, toute donnée supplémentaire au niveau régionale est importante. |                     | Moyen               |
|   |        |                    |     |          |                |                     | Orthoptères   |                     |                     |
| Conocéphale gracieux<br>Ruspolia nitidula |        | Art.1              | -   | LC       |                | AC                  | Espèce tardive (fin d'été, début d'automne). Divers milieux relativement chauds. À tendance à s'élever dans la végétation avec la sécheresse, mais peut se rencontrer dans les strates herbacées hautes et arbustives basses des habitats thermo-hygrophiles. On note une expansion importante de cette espèce ces dernières années.  | Faible              | Faible              |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique     |              | Statuts Statuts patrimoniaux réglementaires |     | aux | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local   |  |        |
|--|--------------|---|-----|-----|--|---------------------------------|--|--|--------|
|  | Europe       | France                                      | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF   | Niveau<br>de rareté             |  |  | _000:  |
|  |              |   |     |     |  |                                 | Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 2 individus en 2018 au sein du Parc de Ferrières.  Enjeu local faible car cette espèce peut trouver de nombreux habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude notamment au niveau des friches herbacées localisées au sud du Parc d'activités du Bel-Air et au sein du Parc botanique de la commune de Ferrières-en-Brie.  |  |        |
| Grillon d'Italie,<br>Oecanthus pellucens |              | Art.1                                       | -   | LC  |  | AC                              | Espèce thermophile, celle-ci s'observe parmi la strate herbacée haute, voir arbustive, des milieux chauds et parfois en zone urbaine.  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 3 individus en 2017 au sein du Parc de Ferrières.  Enjeu local faible car cette espèce peut trouver de nombreux habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude notamment au niveau des friches herbacées localisées au sud du Parc d'activités du Bel-Air et au sein du Parc botanique de la commune de Ferrières-en-Brie. |  | Faible |
|  | Rhopalocères |   |     |     |  |                                 | Rhopalocères   |  |        |
| Flambé<br>Iphiclides podalirius          |              | Art.1                                       | LC  | NT  |  | AC                              | En Île-de-France, les principaux milieux de vie de l'espèce sont les végétations des cultures et des friches, végétations des landes et fourrés, végétations forestières et végétations herbacées des lisières forestières. Elle utilise comme plante-hôte : Prunelliers, surtout <i>Prunus mahaleb</i> .  |  | Faible |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique       | Sta<br>réglen |        | atuts p | oatrimon | iaux           | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique  | Enjeu<br>écologique |        |
|--|---------------|--------|---------|----------|----------------|--|--|---------------------|--------|
|  | Europe        | France | LRN     | LRR      | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté  |  | Régional            | Local  |
|  |               |        |         |          |                |  | Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 1 individu en 2019 au niveau du lieu-dit « Le Moulin » et de 3 individus en 2017 sur le lieu-dit « La Grille noire ».  Enjeu local faible car cette espèce peut trouver de nombreux habitats de substitution au sein et à proximité immédiate de l'aire d'étude notamment au niveau des friches herbacées localisées au sud du Parc d'activités du Bel-Air, au sein de la Forêt régionale de Ferrières et au sein du Parc botanique de la commune de Ferrières-en-Brie.   |                     |        |
| Hespérie du Chiendent<br>Thymelicus acteon | -             | -      | LC      | VU       | DZ             | AR   | Espèce caractéristique des milieux ouverts herbacés thermophiles à xérophiles. Habitat de reproduction constitués essentiellement d'ourlets thermophiles, de pelouses sèches et de pelouses calcaires vivaces comprenant des plantes-hôtes comme les poacées, Agropyron dont Agropyron repens, Brachypodium.  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 1 individu en 2017 au sein de la Forêt Régionale de Ferrières.  Enjeu local faible car cette espèce peut trouver de nombreux habitats de substitution au sein et à proximité immédiate de l'aire d'étude notamment au sein de la Forêt régionale de Ferrières et au sein du Parc botanique de la commune de Ferrières-en-Brie | Moyen               | Faible |



97

## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique   | Statuts Statuts patrimoniaux réglementaires |        |     |     | atrimon        | iaux                | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée  | Enjeu<br>écologique |        |
|--|---|--------|-----|-----|----------------|---------------------|---|---------------------|--------|
|  | Europe                                      | France | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |   | Régional            | Local  |
| Grande Tortue<br>Nymphalis polychloros | -   | Art.1  | LC  | LC  | -              | PC                  | En Île-de-France, les principaux milieux de vie de l'espèce sont les végétations forestières et les végétations herbacées des lisières forestières. Elle utilise comme plante-hôte: Ormes, Saules.  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 1 individu en 2019 au niveau du lieu-dit « Le Moulin ».  Enjeu local faible car cette espèce peut trouver de nombreux habitats de substitution au sein et à proximité immédiate de l'aire d'étude notamment au sein de la Forêt régionale de Ferrières et au sein du Parc botanique de la commune de Ferrières-en-Brie |                     | Faible |

An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 : protection des individus.

LRN: Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012) & chapitre libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure

LRR: Liste rouge régionale des papillons de jour (UICN, 2016) / Liste rouge régionale des odonates (UICN, 2013) / Liste rouge régionale des orthoptères (OPIE, 2018) : EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.



98

## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Ile-de-France (OPIE, 2018).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (OPIE, 2013/2016/2018) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Figure 18 : Insectes remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







Flambé (hors site)

Caloptéryx vierge (hors site)

Cordulie bronzée (hors site)



99







Agrion mignon (hors site)

**Grande Aeschne (hors site)** 

Conocéphale gracieux (hors site)





### 3.1.5 Bilan concernant les insectes et enjeux associés

65 espèces d'insectes (23 lépidoptères, 18 orthoptères, 24 odonates) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 6 espèces d'insectes sont protégées : le Flambé, la Grande Tortue, l'Agrion mignon, la Grande Aeschne, le Grillon d'Italie et le Conocéphale gracieux ;
- 4 espèces constituent un enjeu écologique local moyen : Cordulie métallique, Agrion mignon, Cordulie bronzée et le sympétrum vulgaire ;
- 7 espèces constituent un enjeu écologique local faible : le Grillon d'Italie, le Conocéphale gracieux, l'Hespérie du Chiendent, le Flambé, la Grande Tortue, le Caloptéryx vierge et la Grande Aeschne ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent l'étang forestier situé au nord de la Grille de Belle Assise et les allées forestières (ourlets, fourrés, fruticées) de la Forêt Régionale de Ferrières. Les zones ouvertes sur l'aire d'étude sont essentiellement recouvertes par des milieux agricoles et sont alors très faiblement intéressantes pour l'entomofaune. On peut néanmoins noter les prairies de fauches et les friches herbacées qui sont susceptibles d'accueillir des espèces protégées (Grillon d'Italie et Conocéphale gracieux).

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible et localement moyen pour les insectes.



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Sain Georges EPAMARNE mai 2020

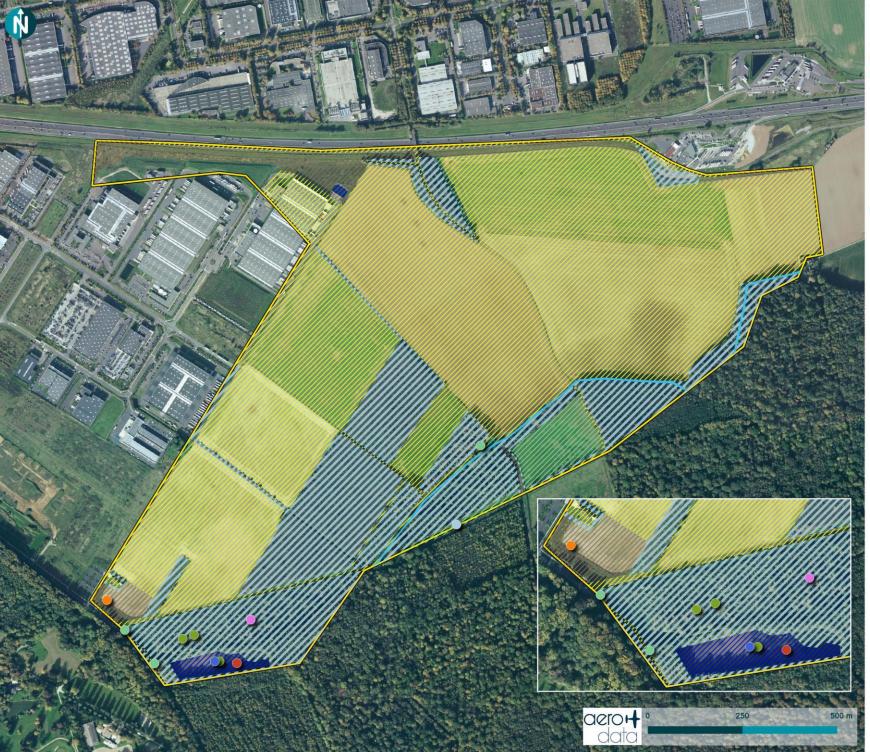


Figure 19 : Carte des insectes présents sur l'aire d'étude rapprochée

Sources: © Aerodata France SARL Ortho HR (2018) - Cartographie: Biotope (2019)

© EpaMarne



### Insectes

- Observations et Habitats d'espèces -

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)



Aire d'étude rapprochée

Observation d'odonates

- Agrion mignon
- Cordulie bronzée
- Grande Aeschne
- Sympétrum vulgaire

Observation de rhopalocères

- Azuré bleu-céleste
- Nacré de la Ronce
- Petit Mars changeant

#### Habitats des insectes

Cortège d'espèces des milieux aquatiques courants

Cortège d'espèces des milieux aquatiques stagnants Cortège d'espèces des

milieux forestiers, buissonnants et de lisière

Cortège d'espèces des milieux ouverts herbacés hygrophiles

Cortège d'espèces des milieux ouverts

herbacés thermophiles

Cortège d'espèces ubiquistes



## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 3.2 Amphibiens

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

La méthodologie d'inventaire est détaillée en annexe 2

Pour rappel, l'expertise de terrain des amphibiens a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des anoures (crapauds, grenouilles) et des urodèles (tritons, salamandres).

### 3.2.1 Analyse bibliographique

Il n'existe pas à notre connaissance de publications s'étant intéressées à la batrachologie sur cette zone.

A défaut d'études connues, récentes et fiables, sur le secteur étudié, seules ont été reprises les données récentes issues des fiches ZNIEFF autour de l'aire d'étude rapprochée et la consultation des données communales de Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et sur les bases de données régionales Cettia et Faune Ile-de-France.

11 espèces d'amphibiens sont mentionnées sur la commune de Bussy-Saint-Georges (données supérieures ou égales à 2014). Toutes ces espèces sont protégées au niveau de la France métropolitaine.

Tableau 24 : Données bibliographiques concernant les amphibiens

| Nom commun  | Statuts                           | Dernière observation   | Commentaire  |
|---|-----------------------------------|--|--|
| Crapaud commun<br>Bufo bufo                           | PN Art 3<br>LC<br>C IDF           | individus en 2018 au<br>niveau du Parc Forestier<br>de Ferrières et de la  | aux propriétés répulsives. L'espèce est surtout visible aux mois<br>de mars et avril puis disperse à la recherche de nourriture et de<br>zones d'hivernage, essentiellement dans les milieux boisés.   |
| Grenouille agile<br>Rana dalmatina                    | An. IV<br>PN Art 2<br>LC<br>C IDF | Plusieurs individus<br>observés en 2018 au<br>sein du Parc Forestier de<br>Ferrières et de la Forêt<br>Régionale de Ferrières<br>(Source CETTIA) | La Grenouille agile est une espèce ubiquiste qui utilise un large panel d'habitats aquatiques pour sa reproduction, qu'ils soient naturels ou anthropiques : mares, fossés, ornières, bassins Seule la présence de poissons est un frein à son installation. Espèce considérée comme présente au niveau des petites mares forestières, des fossés en eau et de l'étang.        |
| Grenouille<br>commune<br>Pelophylax kl.<br>esculentus | PN Art 5<br>NT<br>C IDF           |  | La Grenouille commune est une espèce ubiquiste appréciant tous les types de milieux aquatiques. On l'observe régulièrement au niveau des berges végétalisées des cours d'eau et des étangs.  Espèce considérée comme présente au niveau de l'étang situé au nord de la Grille de la Belle Assise   |
| Grenouille rieuse<br>Pelophylax<br>ridibuntus         | PN Art 3<br>LC<br>C IDF           | Observation de 5 individus en 2016 au niveau du Parc Forestier de Ferrières (Source CETTIA)  | La Grenouille rieuse est une espèce ubiquiste capable de coloniser de nombreux milieux aquatiques, tolérant même la présence de poissons. Elle est également assez plastique dans sa phénologie avec une période d'activité pouvant aller de début mars à début novembre.  Espèce considérée comme présente au niveau de l'étang situé au nord de la Grille de la Belle Assise |





| Nom commun                                    | Statuts                                 | Dernière observation   | Commentaire   |
|---|---|--|---|
| Grenouille rousse<br>Rana temporaria          | PN Art 5<br>LC<br>C IDF                 |  | , , ,   |
| Rainette verte<br>Hyla arborea                | An IV<br>PN Art 2<br>LC<br>AR IDF       | Observation de 51 individus en 2018 au niveau du Parc Forestier de Ferrières et de la Grille de Belle Assise et de 1 individu en 2018 dans la Forêt Régionale de Ferrières (Source CETTIA)   | aquatiques riches en végétation hélophytique et en arbustes (souvent des saules). Espèce considérée comme présente au niveau de l'étang situé   |
| Triton alpestre<br>Ichthyosaura<br>alpestris  | PN Art 3<br>LC<br>R IDF                 | Observation de 14 individus en 2018 au niveau du Parc Forestier de Ferrières et de la Grille de Belle Assise et de 31 individus en 2017 dans la Forêt Régionale de Ferrières (Source CETTIA) | espèce de milieux boisés et bocagers assez peu exigeante, si<br>ce n'est qu'elle semble avoir besoin d'un boisement à proximité   |
| Triton palmé<br>Lissotriton<br>helveticus     | PN Art3<br>LC<br>C IDF                  | niveau du Parc Forestier<br>de Ferrières et de 2<br>individus en 2017 dans la  | rencontrer dans une large gamme d'habitats allant de la mare forestière au bassin de récupération d'eaux pluviales, en passant par l'ornière.   |
| Triton ponctué<br><i>Lissotriton vulgaris</i> | PN Art 3<br>NT<br>AR IDF                | individus en 2018 au niveau du Parc Forestier  | Espèce considérée comme présente au niveau de l'étang situé   |
| Triton crêté<br>Triturus cristatus            | An IV et II<br>PN Art 2<br>NT<br>AR IDF |  | Le Triton crêté est une espèce que l'on retrouve principalement dans les mares ouvertes, bien ensoleillées et riches en végétation aquatique. Cependant, cet habitat tendant à disparaitre en Île-de-France, l'espèce a aujourd'hui colonisé des milieux aquatiques au sein des massif forestiers, grâce à sa capacité d'adaptation. Les zones bocagères restent cependant son milieu de vie de prédilection. |



| Nom commun   | Statuts                  | Dernière observation  | Commentaire  |
|--|--------------------------|---|--|
|  |                          |   | Espèce considérée comme présente au niveau de l'étang situé au nord de la Grille de la Belle Assise  |
| Salamandre<br>tachetée<br>Salamandra<br>salamandra | PN Art 3<br>LC<br>AR IDF | individus en 2018 au<br>niveau du Parc Forestier<br>de Ferrières et de la<br>Grille de Belle Assise et<br>de 18 individus en 2017 | La Salamandre tachetée est une espèce ovovivipare particulièrement active lors des soirées douces et pluvieuses. Cette espèce est exclusivement forestière, même si on peut également l'observer en lisière immédiate de milieux boisés. Elle a une préférence pour les vieilles forêts de feuillus. Elle dépose ses larves au sein de milieux aquatiques de petite taille, fréquemment temporaires, exempts de poissons : petites mares, ornières, fossés. Espèce considérée comme présente au niveau des petites mares forestières et des fossés en eau. |

L'aire d'étude rapprochée est essentiellement recouverte par des milieux agricoles et forestiers. Toutefois, l'aire d'étude regroupe quelques milieux aquatiques tels que des mares forestières, des fossés humides et un étang qui peuvent accueillir plusieurs espèces d'amphibiens pour la reproduction. Compte tenu de notre connaissance de l'écologie des espèces citées ci-dessus, de la localisation géographique des observations issues de la bibliographie et au regard des habitats favorables existants au sein de l'aire d'étude, les espèces considérées comme présentes sur la zone d'étude sont les suivantes : Triton ponctué, Rainette verte, Crapaud commun, Triton crêté, Triton palmé, Triton alpestre, Grenouille rousse, Salamandre tachetée, Grenouille agile, Grenouille rieuse et Grenouille commune.

### 3.2.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

11 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 9 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
  - Crapaud commun Bufo bufo
  - Grenouille agile Rana dalmatina
  - Grenouille rousse Rana temporaria
  - Salamandre tachetée Salamandra salamandra
  - Triton alpestre Ichthyosaura alpestris
  - Triton crêté Triturus cristatus
  - Triton palmé Lissotriton helveticus
  - Grenouille commune Pelophylax kl. esculentus
  - Rainette verte Hyla arborea
- 2 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
  - Grenouille rieuse Pelophylax ridibuntus
  - Triton ponctué Triturus vulgaris

La richesse batrachologique est importante sur l'aire d'étude (66 % de la diversité totale du département de Seine-et-Marne) compte tenu du contexte forestier et humide de l'aire d'étude rapprochée. En effet, elle est liée à la présence de plusieurs habitats aquatiques favorables à la reproduction des amphibiens (mares forestières, étangs, fossés humides et ru) et à la disponibilité de zones d'hivernage (vieux boisements de feuillus appartenant à la Forêt Régionale de Ferrière).





## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 3.2.3 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les amphibiens présentent une répartition spatio-temporelle particulière, en lien avec leur cycle vital en deux phases, alternant généralement entre milieux aquatiques en période de reproduction et milieux terrestres le reste de l'année (hivernage et repos estival). Ces animaux empruntent par ailleurs des corridors de manière assez systématique pour se déplacer entre ces milieux.

#### Habitat de reproduction

Sur l'aire d'étude rapprochée, les habitats aquatiques de reproduction sont constitués de points d'eau stagnants ou peu courants : plan d'eau, fossés, mares forestières, rigoles, et dépressions inondées, en milieu boisé et en lisière forestière. Les points d'eau les plus favorables pour les espèces du cortège des milieux boisés sont généralement évolués et végétalisés comme les étangs (Crapaud commun, Grenouille agile, Triton alpestre, Triton palmé et Triton crêté), mais aussi les mares forestières et les fossés inondés en milieu plus ou moins boisés (Salamandre tachetée, Tritons...). La rigole est peu favorable à la reproduction (courant). Toutefois, les zones d'eau calmes peuvent accueillir la Salamandre tachetée et le Crapaud commun pour la reproduction. Enfin, les berges de cours d'eau et la végétation rivulaire héberge assez régulièrement les grenouilles vertes telles que la Grenouille rieuse et la Grenouille commune. Il est à noter que les points d'eau ne sembles pas empoissonnés.

#### Habitat d'hivernage

L'aire d'étude est recouverte, au sud, par la Forêt Régional de Ferrières. Cette forêt de feuillus constitue une zone d'hivernage idéale pour la majorité des amphibiens présents sur le site.

Les abords de cours d'eau (rus, rivières) et des autres points d'eau constituent un habitat pour certaines espèces, comme la Grenouille commune et la Grenouille rieuse. L'aire d'étude est traversée, au sud, par une rigole pouvant accueillir ces deux espèces. D'autre part, des juvéniles de Rainette verte ont été observés, en phase terrestre, au niveau des ourlets thermophiles et des allées forestières sur des feuilles de plantes arbustives.

#### Zone de transit, corridor de déplacement

Les amphibiens sont des espèces très sensibles à la destruction et à la fragmentation des habitats. En effet, les amphibiens possèdent de faibles capacités de dispersion (<1 km) sur le territoire les rendant vulnérables aux collisions routières et ferroviaires. Ainsi, ce groupe d'espèces est particulièrement impacté par les projets d'infrastructures routières et ferroviaires et notamment les constructions de route séparant les habitats aquatiques des habitats terrestres. L'utilisation de corridors écologiques de type boisé et/ou arboré est alors essentiel pour le déplacement des amphibiens depuis leur site d'hivernage vers leur site de reproduction (et inversement).

Les salamandridés (tritons et salamandres) se reproduisent essentiellement au sein de pièces d'eau stagnantes telles que les mares forestières et les fossés humides. Ainsi, l'existence d'un réseau de mares et fossés au sein de l'aire d'étude et/ou à proximité immédiate est favorable au maintien des populations locales et favorise le brassage génétique entre plusieurs populations.

L'aire d'étude rassemble quelques mares et fossés probablement connectées à d'autres pièces d'eau situées au sein de la Forêt Régionale de Ferrières.

Ainsi, la trame bleue locale comprend le réseau de mares et étangs situés au sein de la Forêt Régionale de Ferrières ainsi que le linéaire de la rigole qui traverse la commune de Ferrière et Bussy-Saint-Georges. Le cours d'eau et la rigole malgré son intermittence présentent un axe de déplacement pour le Crapaud commun, la Grenouille commune et la Grenouille rieuse.





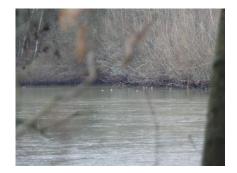


La trame verte forestière locale est composé de l'ensemble des massifs forestiers et boisements (Forêt Régionale de Ferrières, Forêt domaniale d'Arminvilliers, Forêt de Crécy) situés sur les communes de Ferrières-en-Brie, Jossigny, Bussy-Saint-Georges et des communes avoisinantes. L'aire d'étude bénéficie de ce continuum des milieux forestiers.

Il est important de noter la présence de points de blocage au sein des aires d'étude rapprochée. En effet, l'Autoroute A4 et ses échangeurs, localisés au nord du la zone représentent des barrières infranchissables pour les amphibiens. De même, les grandes cultures, localisées au nord du massif forestier, constituent les principaux éléments bloquants au déplacement des amphibiens. Ainsi, ces derniers se cantonnent probablement aux lisières forestières pour transiter.

Figure 20 : Habitats favorables aux amphibiens sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.





**Etang** 



**Etang** 



Mare forestière



Fossé





# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Mare forestière

Mare forestière

### 3.2.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.







Tableau 25 : Statuts et enjeux écologiques des amphibiens remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique            | Statuts<br>réglementaires |         |         | Statuts patrimoniaux |                |                     | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée  | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|---|---------------------------|---------|---------|----------------------|----------------|---------------------|---|---------------------------------|------------------------------|
|   | Europe                    | France  | LRN     | LRR                  | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |   |                                 |                              |
| Espèces patrimoniales                           | s et/ou re                | églemen | tées ok | servées              | et/ou con      | sidérées            | comme présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée  |                                 |                              |
| Salamandre tachetée<br>Salamandra<br>salamandra | -                         | Art 3   | LC      | -                    | -              | AR                  | Cette espèce est exclusivement forestière, même si on peut également l'observer en lisière immédiate de milieux boisés. Elle a une préférence pour les vieilles forêts de feuillus. Elle dépose ses larves au sein de milieux aquatiques de petite taille, fréquemment temporaires, exempts de poissons : petites mares, ornières, fossés. On la retrouve au sein de la plupart des vieux milieux forestiers franciliens, hormis le massif de Fontainebleau, probablement en raison de la présence de résineux et de sols drainant. Le massif de Villefermoy constitue probablement le secteur où l'espèce est la plus abondante grâce à son important réseau de mares (le plus important d'Ile-de-France).  Observation de 61 larves au sein des mares forestières et des fossés (ru de la Brosse). Cette espèce peut effectuer l'ensemble de son cycle de vie au sein de l'aire d'étude.  Enjeu local moyen car bien que cette espèce se reproduise sur l'aire d'étude et puisse réaliser l'ensemble de son cycle de vie sur le site, celle-ci trouve la majorité de ses habitats favorables sein du réseau de mares forestières situé dans la Forêt Régionale de Ferrières |                                 | Moyen                        |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique      | Statuts<br>réglementaires |        | Statuts patrimoniaux |     |   | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu<br>écologique<br>Régional   | Enjeu<br>écologique<br>Local |       |
|---|---------------------------|--------|----------------------|-----|---|--|---|------------------------------|-------|
|   | Europe                    | France | LRN                  | LRR | Dét.<br>ZNIEFF  | Niveau<br>de rareté  |   |                              |       |
| Trtion alpestre<br>Ichthyosaura alpestris | -                         | Art 3  | LC                   | -   | Si<br>espèce<br>en<br>présence<br>d'au<br>moins 2<br>autres<br>espèces<br>de<br>Tritons | R  | Il se rencontre dans les mares et bassins franciliens à partir du mois de mars. C'est une espèce de milieux boisés et bocagers assez peu exigeante, si ce n'est qu'elle semble avoir besoin d'un boisement à proximité immédiate du point d'eau. Il qui apprécie les milieux aquatiques aux eaux fraiches.  En Île-de-France, il se rencontre principalement au sein des grands massifs (Rambouillet, Notre-Dame) et des vallées bocagères comme celle du Petit-Morin. Il devient rare à mesure que l'on descend dans le Sud de la région.  Observation de 5 individus (2 femelles et 3 mâles) au sein des mares forestières et de l'étang. Cette espèce peut effectuer l'ensemble de son cycle de vie au sein de l'aire d'étude.  Enjeu local moyen car bien que cette espèce se reproduise sur l'aire d'étude et puisse réaliser l'ensemble de son cycle de vie sur le site, celle-ci peut trouver des habitats de substitution au sein du réseau de mares forestières situé dans la Forêt Régionale de Ferrières |                              | Moyen |
| Triton crêté<br>Triturus cristatus        | An II /<br>An. IV         | Art. 2 | NT                   | -   | DZ (si<br>présence<br>de 2<br>autres<br>espèces   | AR   | Malgré son statut d'espèce menacée au niveau européen, le Triton crêté reste assez commun en lle-de-France. Sa répartition est assez homogène avec des densités accrues au sein des ensembles ouverts riches en mares prairiales (vallée du Petit-Morin par exemple). Le Triton crêté est une espèce que l'on retrouve principalement dans les mares ouvertes,  |                              | Moyen |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique   |            |        |         | Statuts patrimoniaux |   |                     | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée   | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|--|------------|--------|---------|----------------------|---|---------------------|--|---------------------------------|------------------------------|
|  | Europe     | France | LRN     | LRR                  | Dét.<br>ZNIEFF  | Niveau<br>de rareté |  |                                 |                              |
|  |            |        |         |                      | de<br>Tritons)  |                     | bien ensoleillées et riches en végétation aquatique. Néanmoins, cette espèce s'est adaptée aux milieux aquatiques des massifs forestiers. Observation de 1 individu (mâle) au sein de l'étang. Cette espèce peut effectuer l'ensemble de son cycle de vie à proximité de l'étang. D'autres individus sont probablement présents au niveau des herbiers localisés au milieu de l'étang, inaccessible à pied. Enjeu local moyen car bien que cette espèce se reproduise sur l'aire d'étude et puisse réaliser l'ensemble de son cycle de vie sur le site, celle-ci peut trouver des habitats de substitution au sein du réseau de mares forestières situé dans la Forêt Régionale de Ferrières |                                 |                              |
| Espèces patrimoniales                  | s et/ou ré | glemen | tées co | nsidéré              | es comme  | présente            | es au sein de l'aire d'étude rapprochée  |                                 |                              |
| Triton ponctué<br>Lissotriton vulgaris | -          | Art. 3 | NT      | -                    | DZ (si<br>présence<br>de 2<br>autres<br>espèces<br>de<br>Tritons) | AR                  | Au niveau régional, il possède une répartition assez homogène avec une présence dans tous les départements, y compris Paris intra-muros. Il demeure cependant moins abondant que son cousin le Triton palmé (Lissotriton helveticus). Le Triton ponctué privilégie les milieux aquatiques des zones bocagères. Toutefois, les mares forestières constituent des habitats de substitution pour cette espèce.  Aucune observation d'individus au sein des mares forestières et de l'étang. Néanmoins cette espèce est mentionnée plusieurs fois sur la commune en 2019 notamment au sein de la Forêt Régionale de  |                                 | Moyen                        |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique | Statuts<br>réglementaires |        | 5   | Statuts patrimoniaux |                |                     | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée   | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|-----|----------------------|----------------|---------------------|--|---------------------------------|------------------------------|
|                                      | Europe                    | France | LRN | LRR                  | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |  |                                 |                              |
|                                      |                           |        |     |                      |                |                     | Ferrières. D'autre part, cette espèce passe facilement inaperçue lorsque celle-ci se mêle aux larges populations de Triton palmé. Enjeu local moyen pour les mêmes raisons que les espèces précédentes.  |                                 |                              |
| Rainette verte<br>Hyla arborea       | An IV                     | Art 2  | LC  | -                    | -              | AR                  | C'est une espèce thermophile arboricole de plaine. L'habitat terrestre se compose d'une mosaïque de strate herbacée, arbustives et arborés (fourrés, haies, landes, lisière de boisement). L'habitat aquatique comporte des points d'eau stagnants, ensoleillés, souvent riches en végétation aquatique (hélophytes, saules) et si possible dépourvu de poissons. Il s'agit entre autres d'étangs, de bras morts, de mares, de bassins, de pannes, de roselières, fossés et ruisseaux. Dispersion : 3-4 km Même s'il existe de petites populations réparties de manière hétérogène sur la région, deux localités principales regroupent la majorité des populations de cette espèce : la Bassée et le massif de Rambouillet. Observation de 10 mâles chanteurs au sein de l'étang de la Grille de Belle Assise et 50 individus juvéniles en lisères forestières à proximité de l'étang.  Enjeu local fort car l'aire d'étude semble accueillir une population assez importante au niveau de l'étang. Bien que cette espèce soit mentionnée sur d'autres pièces d'eau au sein de la Forêt Régionale de Ferrières, l'étang de la Grille de Belle Assise héberge une grosse |                                 | Fort                         |



## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique   | Statuts Statuts patrimoniaux réglementaires   |   |   |  |                | aux                 | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée         | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|--|---|---|---|--|----------------|---------------------|--|---------------------------------|------------------------------|
|  | Europe<br>France<br>LRR<br>Dét.<br>ZNIEFF<br>Niveau<br>de rareté  |   |   |  | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |  |                                 |                              |
|  |   |   |   |  |                |                     | partie de la population locale et participe donc à la dynamique des métapopulations. |                                 |                              |
| modalités de leur protect  | tion:   |   |   |  |                | les listes          | des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les          | Faible                          | Faible                       |
| <ul><li>1 au titre de l'article</li><li>3 au titre de l'article</li></ul>                            |   | • | • |  | •              | e rieuse (          | Pelophylax ridibuntus) et Triton palmé (Lissotriton helveticus)                      |                                 |                              |
|  | =   |   |   |  |                | •                   |  |                                 |                              |
| Concernant le Crapauc<br>Pour la Grenouille agil<br>Pour la Grenouille rous<br>Le Triton palmé compt | 2 au titre de l'article 5 : Grenouille commune ( <i>Pelophylax kl. esculentus</i> ) et Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> ).  Les espèces protégées sont communes à très communes à l'échelle nationale et/ou régionale et/ou départementale.  Lour la Grenouille agile, 43 individus et 505 pontes ont été dénombrées sur l'aire d'étude.  Lour la Grenouille rousse.550 pontes et 2 individus ont été observés  Le Triton palmé comptabilise 31 individus  Concernant la Grenouille commune 110 individus adultes et 165 juvéniles ont été observés |   |   |  |                |                     |  |                                 |                              |

An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.



3

### État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Art. 5 : espèces inscrites l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 novembre : interdiction de la mutilation des individus.

LRN: Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE, 2018).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (ARB idf, SHF, 2018) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Figure 21 : Amphibiens remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.





Rainette verte (hors site)

Salamandre tachetée (hors site)

Triton crêté



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Saint

EPAMARNE

mai 2020



Triton alpestre Triton ponctué Triton palmé (hors site)



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Sain Georges EPAMARNE mai 2020







Crapaud commun Grenouille agile (hors site) Grenouille agile (ponte)



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Sain Georges EPAMARNE mai 2020



Grenouille rousse (hors site)

Grenouille verte (hors site)





#### 3.2.5 Bilan concernant les amphibiens et enjeux associés

11 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 11 espèces sont protégées ;
- 3 espèces d'intérêt communautaire : le Triton crêté, la Grenouille agile et la Rainette verte ;
- 1 espèce constitue un enjeu écologique local fort : la Rainette verte ;
- 4 espèces constituent un enjeu écologique local moyen : le Triton alpestre, le Triton ponctué, le Triton crêté et la Salamandre tachetée ;
- 6 espèces constituent un enjeu écologique local faible : le Crapaud commun, le Triton palmé, la Grenouille agile, la Grenouille rieuse, la Grenouille commune et la Grenouille rousse :

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude concernent les mares forestières et l'étang favorables à la reproduction de l'ensemble des amphibiens présents. D'autre part, la Forêt Régionale de Ferrières est favorable à l'hivernage des amphibiens. Les autres milieux sont utilisés de manière anecdotique par ce groupe d'espèces (cultures agricoles).

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les amphibiens.



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Sain Georges EPAMARNE mai 2020



EpaMarne
I'âme dans I'aménagement

### **Amphibiens**

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

Aire d'étude rapprochée

Amphibiens observés

- Crapaud commun (Le)
- Grenouille agile
- Grenouille commune
- Grenouille rousse
- Rainette verte
- Salamandre tachetée
- Triton alpestre
- Triton crêté
- Triton palmé

Habitats des amphibiens

- Habitat de reproduction
- Habitat d'hivernage et/ou repos estival
  - Trabitat d'invernage et/ou repos e
- Zone de transit
  - Milieu peu favorable

Sont également considérés comme présents le Triton ponctué et la Grenouille rieuse



Figure 20 : Carte des insectes présents sur l'aire d'étude rapprochée

## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 3.3 Reptiles

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

La méthodologie d'inventaire est présentée en Annexe 2

Pour rappel, l'expertise de terrain des reptiles a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des Chéloniens (tortues) et des Squamates (lézards, geckos, serpents).

#### 3.3.1 Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (LPO IDF, CETTIA, INPN, AEV) ont permis de recenser les reptiles déjà connus sur la commune et dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale).

Au total, 4 espèces toutes protégées sont connues au sein de l'aire d'étude rapprochée ou à proximité immédiate.

Tableau 26 : Synthèse des données bibliographiques sur les reptiles

| Nom vernaculaire Nom scientifique        | Statuts                                 | Dernière observation   | Commentaire  |
|--|---|--|--|
| Lézard des murailles<br>Podarcis muralis | Art.2<br>An. IV<br>LC France<br>Commune | Observation en 2017 et 2018<br>de plusieurs individus sur la<br>commune de Ferrières-en-Brie<br>et Bussy-Saint-Georges.<br>(Source Cettia) | Espèce ubiquiste présents au sein de tous les habitats comportant des écotones et des zones ensoleillées pour thermoréguler. Le Lézard des murailles est considéré comme présent sur l'ensemble de l'aire d'étude à l'exception des cultures agricoles.  |
| Orvet fragile<br>Anguis fragilis         | Art.3<br>LC France<br>Commune           | Observation en 2014 de 1 individu au sein de la Forêt Régionale de Ferrières (Source Cettia)   | L'Orvet fragile apprécie les zones boisées de tout type.<br>Espèce considérée comme présente sur l'aire d'étude<br>au niveau du massif forestier.  |
| Couleuvre helvétique<br>Natrix helvetica | Art.2<br>LC France<br>Commune           | Observation en 2017 de 2 individus au sein de du Parc forestier de Ferrières (Source Cettia)   | La Couleuvre à collier apprécie les milieux humides et les habitats aquatiques au sein desquels elle se nourrira de petits batraciens. Espèce considérée comme présente sur les zones humides (mares, fossés et étang de l'aire d'étude).  |
| Lézard vivipare<br>Zootoca vivipara      | Art.3<br>LC France<br>Rare              | Observation en 2017 de 8 individus au sein de lu Parc forestier de Ferrières (Source Cettia)   | Espèce plutôt liée aux milieux forestiers et en particulier les zones ouvertes et hygrophiles au sein de ces derniers. Il affectionne en particulier les lisières forestières, les clairières et les prairies hygrophiles. Espèce considérée comme présente sur l'aire d'étude au niveau des allées forestières et des ourlets hygrophiles |

An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.



### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasimenacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE, 2018).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (ARB idf, SHF, 2018) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Les enjeux identifiés en bibliographie semblent se concentrer essentiellement au niveau de la Forêt Régionale de Ferrières.

#### 3.3.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

4 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée :

- 2 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
  - Lézard des murailles Podarcis muralis
  - Lézard vivipare Zootoca vivipara
- 2 espèces non observées lors des inventaires de terrain mais considérées comme présentes sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces :
  - Orvet fragile Anguis fragilis
  - Couleuvre helvétique Natrix helvetica

La richesse herpétologique est assez faible (36 % de la richesse totale du département de Seine-et-Marne) malgré le contexte plutôt diversifié de l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, cette dernière est majoritairement recouverte par des zones agricoles, souvent imperméables aux reptiles.

#### 3.3.3 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

Les reptiles sont des animaux ectothermes (poïkilotherme) utilisant une source extérieure — comme le rayonnement solaire - pour élever leur température interne. La thermorégulation constitue un élément prépondérant dans la sélection de l'habitat des cortèges herpétologiques. D'une manière générale, les reptiles apprécient les habitats hétérogènes réunissant une grande diversité de zones d'exposition et de structures végétales.

#### Habitat de thermorégulation - reproduction

Les reptiles sont essentiellement au niveau des formations herbeuses, ouvertes à semiouvertes (fruticées, prairies, mégaphorbiaies...) et surtout au niveau des écotones, c'est-à-dire tous les espaces situés à l'interface de milieux de natures différents et assurant un rôle de transition écologique entre deux écosystèmes distincts (lisières, chemins, berges...) ou en présence de micro-habitats (empierrement, dépôt de gravats, tas de bois ou structure maçonnée) susceptibles d'attirer les reptiles qui y trouveront un refuge et une place d'insolation optimale. La qualité, la quantité et la distribution de ces micro-habitats conditionne la présence des espèces. Les reptiles évitent les zones très dégagées.

Ainsi, le Lézard des murailles est présent au niveau des lisières, des ourlets thermophiles, des chemins agricoles et des tas de bois générés par l'activité sylvicole.

Au niveau des secteurs boisés, l'Orvet fragile est présent.



### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Par ailleurs, les zones humides (mares, fossés et étang de la Grille de Belle Assise) du site constituent un habitat aquatique de chasse potentiellement favorable à la Couleuvre helvétique.

Le Lézard vivipare a également été aperçu au sein de la Forêt Régionale de Ferrière, au nord de l'étang de la Grille de Belle Assise. Les allées forestières et les ourlets localisés au nord de l'étang possèdent une végétation hygrophile à humide. Ces micro-habitats ensoleillés sont très appréciés par cette espèce.

#### Zone de transit, corridor de déplacement

Les reptiles sont des espèces très sensibles à la fragmentation des habitats. En effet, les reptiles sont des animaux qui se déplacent lentement au sol et qui ont des capacités de dispersion limitées (quelques kilomètre). Les juvéniles, en recherche de territoire, et les mâles, en recherche de partenaires, sont vulnérables aux collisions routières et ferroviaires. Les femelles circulent peu sur le territoire. En effet, ces dernières se cantonnent généralement à leur habitat de reproduction/hivernage. Leur déplacement (quelques centaines de mètres) se limite souvent à la recherche de zones d'ensoleillement (linéaire de haie, bosquet, lisière) pour thermoréguler et de sites d'alimentation. L'utilisation de corridors écologiques de type boisé et/ou arboré est alors essentiel pour le déplacement des reptiles sur le territoire.

La trame verte forestière locale est composée de l'ensemble des massifs forestiers et boisements (Forêt Régionale de Ferrières, Forêt domaniale d'Arminvilliers, Forêt de Crécy) situés sur les communes de Ferrières-en-Brie, Jossigny, Bussy-Saint-Georges et des communes avoisinantes. La trame forestière est bien représentée sur le site et suffisamment fonctionnelle. Ainsi, les espèces observées sur l'aire d'étude peuvent facilement transiter sur le territoire via ces larges boisements. D'autre part, les cultures agricoles situées à l'ouest sont traversées par quelques haies arbustives. Ces corridors écologiques permettent au Lézard des murailles de rejoindre les friches herbacées et arbustives localisées au niveau du Parc d'activités du Bel-Air. De même, un petit bosquet est situé au nord de l'aire d'étude, au sud de l'autoroute A4. Les individus peuvent accéder à ce petit boisement grâce aux chemins agricoles possédant une strate herbacée.

La trame verte herbacée locale peut être utilisée pour le transit du Lézard des murailles à l'échelle de l'aire d'étude. Cette dernière est composée d'une matrice paysagère essentiellement agricole. Néanmoins, la Forêt régionale de Ferrières comprend quelques prairies de fauche favorables au transit des espèces. De plus, les allées forestières, les ourlets thermophiles et les chemins agricoles permettent aux espèces de se déplacer. La trame verte herbacée est peu représentée sur la zone. Sa fonctionnalité écologique est faible à l'échelle de l'aire d'étude.

Il est toutefois important de noter la présence de points de blocage au sein de l'aire d'étude rapprochée. En effet, l'Autoroute A4 représente une barrière infranchissable pour les reptiles. Toutefois, un passage à faune, présent au nord de l'aire d'étude au niveau du boisement, permet aux individus de traverser au-dessus de l'autoroute. Enfin, les cultures agricoles représentent des obstacles au déplacement des espèces sur l'aire d'étude.

Figure 23 : Habitats favorables aux reptiles sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







Tas de bois



Tas de bois



Ourlet thermophile



Lisières



Fourrés Haies

#### 3.3.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.



Tableau 27 : Statuts et enjeux écologiques des reptiles remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique     | réglementaires |         | aux | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |   |           |        |
|--|----------------|---------|-----|---|---------------------------------|------------------------------|---|-----------|--------|
|  | Europe         | France  | LRN | LRR   | Dét.<br>ZNIEFF                  | Niveau<br>de rareté          |   | rtegional | Local  |
| Espèces patrimoniales                    | et/ou ré       | glement | ées |   |                                 |                              |   |           |        |
| Lézard vivipare<br>Zootoca vivipara      | -              | Art 3   | LC  | -   | -                               | R                            | Espèce plutôt liée aux milieux forestiers et en particulier les zones ouvertes et hygrophiles au sein de ces derniers. Cette préférence pour les milieux humides est liée à des pertes hydriques par évaporation et respiration plus importante que chez les autres Lacertidae. Il affectionne en particulier les lisières forestières, les clairières et les prairies hygrophiles, et même les tourbières. Au niveau régional, on le rencontre principalement au sein des massifs boisés frais et humides mais également dans certaines vallées riches en prairies humides. Observation de 3 individus au sein de l'aire d'étude au niveau de tas de bois localisés en lisière d'un chemin forestier ensoleillé. Enjeu local moyen car les boisements frais localisés au sud de l'aire d'étude sont essentiels au Lézard vivipare pour effectuer son cycle de vie. | Moyen     | Moyen  |
| Lézard des murailles<br>Podarcis muralis | An IV          | Art 2   | LC  | -   | -                               | С                            | Reptile le plus commun du territoire. Cette espèce ubiquiste fréquente une grande variété de milieux ouverts bien exposés, avec des micro-habitats facilitant la thermorégulation.  On la retrouve sur la totalité du territoire national même si elle devient plus rare et localisée au Nord de l'Île-de-France. Au niveau régional, l'espèce est présente sur l'ensemble des départements, y compris Paris intra-muros.  Observation de 1 individu sur l'aire d'étude au niveau du massif forestier localisé au sud. Espèce observée en lisière forestière.   |           | Faible |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique     | Statuts<br>réglementaires |        |     |     |                |                     | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée  | Enjeu<br>écologique | Enjeu<br>écologique |
|--|---------------------------|--------|-----|-----|----------------|---------------------|--|---------------------|---------------------|
|  | Europe                    | France | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |  | Régional            | Local               |
|  |                           |        |     |     |                |                     | Enjeu local faible car cette espèce est probablement présente sur l'ensemble du site et celle-ci trouvera facilement des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude notamment au niveau des friches herbacées du Parc d'activités du Bel-Air, au sein de la Forêt Régionale de Ferrières et au sein du Parc botanique.   |                     |                     |
| Couleuvre helvétique<br>Natrix helvetica | -                         | Art. 2 | LC  | -   | -              | С                   | Espèce fréquentant un grand nombre de biotopes humides mais également des milieux plus secs si des points d'eau sont localisés à proximité. En lle-de-France, elle peut être observée au sein de l'ensemble des départements, y compris au Bois de Vincennes.  Aucune observation d'individus au sein de l'aire d'étude. Néanmoins 2 individus sont mentionnés sur la commune en 2017 notamment au sein du Parc Forestier de Ferrières.  Enjeu local faible car cette espèce trouvera facilement des milieux de substitution au sein de la Forêt Régionale de Ferrières. |                     | Faible              |
| Orvet fragile<br>Anguis fragilis         | -                         | Art. 3 | LC  | -   | -              | С                   | Lézard apode qui affectionne la fraicheur des fourrés et des boisements mais qui fréquente également les milieux plus ouverts et secs comme les lisières et les friches herbacées.  En Île-de-France, il est présent de manière homogène sur l'ensemble des départements, Paris intra-muros compris.  Aucune observation d'individus au sein de l'aire d'étude. Néanmoins 1 individu est mentionné sur la commune en 2014 notamment au sein de la Forêt Régionale de Ferrières   |                     | Faible              |



## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique | Sta<br>réglem | ituts<br>entaire: |     | Statuts patrimoniaux |                |                     | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée  |          | Enjeu<br>écologique |
|--------------------------------------|---------------|-------------------|-----|----------------------|----------------|---------------------|--|----------|---------------------|
|                                      | Europe        | France            | LRN | LRR                  | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté |  | Régional | Local               |
|                                      |               |                   |     |                      |                |                     | Enjeu local faible car cette espèce trouvera facilement des milieux de substitution au sein du massif forestier. |          |                     |

An. II/IV: espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016) : LC : préoccupation mineure.

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (Natureparif, 2007) : C : commun



Figure 24 : Reptiles remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.





Lézard des murailles (hors site)

Lézard vivipare (hors site)





Couleuvre à collier (hors site)

Orvet fragile (hors site)



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 3.3.5 Bilan concernant les reptiles et enjeux associés

4 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 4 espèces sont protégées ;
- 1 espèce d'intérêt communautaire : le Lézard des murailles ;
- 1 espèce constitue un enjeu écologique local moyen : le Lézard vivipare ;
- 3 espèces constituent un enjeu écologique local faible : L'Orvet fragile, le Lézard des murailles et la Couleuvre helvétique ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les écotones et les lisières forestières situées au sein du massif forestier de Ferrières.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible et localement moyen pour les reptiles





### **Reptiles**

- Observations et Habitats d'espèces -

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

Aire d'étude rapprochée

Observation de reptiles

- Lézard des murailles
- Lézard vivipare

Habitats des reptiles

- Habitat favorable à la
- Couleuvre helvétique
  Habitat favorable à tous les reptiles
- //// Habitat favorable au Lézard
- des murailles et l'Orvet fragile

  Zone de transit
- Milieu peu favorable

Sont considéré comme présents l'Orvet fragile et la Couleuvre helvétique



Figure 25 : carte des reptile sprésents sur l'aire d'étude

La méthodologie d'inventaire est présentée

en Annexe 2

## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 3.4 Oiseaux

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des oiseaux a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les espèces nicheuses, les migratrices et les hivernantes.

#### 3.4.1 Contexte migratoire de l'aire d'étude rapprochée

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, aucune synthèse avifaunistique ne met en exergue une voie importante de migration en Seine-et-Marne. Une importante voie migratoire passe beaucoup plus à l'est (régions Grand Est, Bourgogne/Franche-Comté, Centre-Val de Loire). Néanmoins, le site à l'étude reste concerné par un front diffus de migration.

Le flux de migration s'effectue essentiellement la nuit, au cours des deux phases de migration (pré et postnuptiales). L'axe de migration majeur en France est orienté nord-est/sud-ouest en migration postnuptiale, et inversement pour la migration prénuptiale.

Dès la fin du mois de juillet, la **migration postnuptiale** débute avec les limicoles, les fauvettes paludicoles (rousserolles, phragmites...), les rapaces, le Martinet noir... Ces espèces quittent leurs zones de nidification du Nord de l'Europe pour rejoindre les sites d'hivernage du Sud de l'Europe (sud de la France, péninsule ibérique) ou d'Afrique. Fin août, septembre et octobre, la migration se poursuit avec les petits turdidés (Rougequeues, Tariers, Traquet motteux...), les Canards, les Fauvettes forestières, les Hirondelles, les rapaces, les Columbidés, les Pipits, les Bergeronnettes, les Laridés... En octobre et novembre, la migration concerne les Alouettes, les Turdidés, les Corvidés, les Cormorans, les Oies, les Fringilles et les Bruants...

La **migration prénuptiale**, au printemps, est souvent plus difficile à appréhender que la migration d'automne, pour diverses raisons :

- Cette migration se produit sur une période plus courte (mi-février à mi-mai). À cette période, les oiseaux profitent souvent de vents favorables parcourant chaque jour de plus grandes distances qu'à l'automne et souvent à plus grande altitude. De plus, les oiseaux stationnent moins longtemps pour arriver au plus tôt sur leurs zones de reproduction.
- L'axe privilégié se situe au centre de la France, contrairement à l'automne où les flux de passereaux se concentrent souvent sur la frange côtière.
- Il est souvent difficile de différencier des migrateurs, les nicheurs déjà installés sur le site.

Celle-ci débute dès la fin du mois de février avec les Grands cormorans, les oies, les anatidés, quelques limicoles (notamment le Vanneau huppé), les alouettes, les turdidés et les corvidés... qui quittent leurs zones d'hivernage du sud de l'Europe pour rejoindre les sites de nidification du nord de l'Europe. En mars-avril, la migration se poursuit avec la plupart des rapaces diurnes, des laridés et des colombidés (Pigeon ramier...). Les hirondelles, les pipits, les bergeronnettes, les fauvettes forestières ainsi que la majorité des fringilles.

#### 3.4.2 Analyse bibliographique

Il n'existe pas à notre connaissance de publications s'étant intéressées à l'avifaune sur cette zone.

A défaut d'études connues, récentes et fiables, sur le secteur étudié, seules ont été reprises les données récentes issues des fiches ZNIEFF autour de l'aire d'étude rapprochée et la consultation des données communales de Bussy-Saint-Georges sur le site internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et sur les bases de données régionales Cettia et Faune Ile-de-France.



Rapport intermédiaire



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

129 espèces d'oiseaux sont mentionnées sur la commune de Bussy-Saint-Georges et 75 sur la commune de Jossigny (données supérieures ou égales à 2014). Parmi ces espèces, 72 sont nicheuses (possible, probable, certaine) sur la première commune contre 23 sur la deuxième commune. Les deux communes mentionnent la présence de 17 espèces protégées et/ou patrimoniales nicheuses.

Suivant la période étudiée (nidification, migration, hivernage), elles seront prises en compte si elles n'ont pas été vues lors des inventaires de terrain réalisés pour cette étude et si la donnée n'est pas trop ancienne (≥ à 2014).

Tableau 28 : Oiseaux nicheurs patrimoniaux connus sur les commune concernée par le projet

| Nom<br>vernaculaire            | Nom<br>scientifique    | Directive<br>Oiseaux | Protection | Liste<br>rouge<br>nationale | Liste<br>rouge<br>régionale | Source                        | Nicheur<br>possible sur<br>l'aire d'étude<br>rapprochée ? |
|--------------------------------|------------------------|----------------------|------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------------|---|
| Alouette des<br>champs         | Alauda<br>arvensis     | -                    | -          | NT                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 | oui   |
| Bondrée<br>apivore             | Pernis apivorus        | An. I                | PN         | LC                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 |   |
| Bouvreuil pivoine              | Pyrrhula<br>pyrrhula   | -                    | PN         | VU                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 | Oui   |
| Bruant jaune                   | Emberiza<br>citrinella | An. I                | PN         | VU                          | NT                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 | oui   |
| Chardonneret<br>élégant        | Carduelis<br>carduelis | -                    | PN         | VU                          | NT                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 | oui   |
| Faucon<br>crécerelle           | Falco<br>tinnunculus   | -                    | PN         | NT                          | NT                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 | oui   |
| Fauvette des jardins           | Sylvia borin           | -                    | PN         | NT                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2015 | oui   |
| Fuligule<br>milouin            | Aythya ferina          | -                    | PN         | VU                          | CR                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 |   |
| Hirondelle de<br>fenêtre       | Delichon<br>urbicum    | -                    | PN         | NT                          | NT                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 |   |
| Hirondelle rustique            | Hirundi rustica        | -                    | PN         | NT                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 |   |
| Linotte<br>mélodieuse          | Carduelis<br>cannabina | -                    | PN         | VU                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 | oui   |
| Martin-<br>pêcheur<br>d'Europe | Alcedo athis           | An. I                | PN         | LC                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 |   |
| Moineau<br>domestique          | Passer<br>domesticus   | -                    | PN         | LC                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 |   |
| Pic épeichette                 | Dendrocopos<br>minor   | -                    | PN         | VU                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2018 | oui   |
| Pouillot fitis                 | Phylloscopus trochilus | -                    | PN         | NT                          | EN                          | Faune Île-de-<br>France, 2015 | oui   |
| Serin cini                     | Serinus serinus        | -                    | PN         | VU                          | EN                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 |   |
| Tarier pâtre                   | Saxicola<br>rubicola   | -                    | PN         | NT                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 | oui   |
| Verdier<br>d'Europe            | Carduelis<br>chloris   | -                    | PN         | VU                          | VU                          | Faune Île-de-<br>France, 2019 | oui   |

Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.







### 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) : VU : vulnérable.

LRR: Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (UICN, MNHN, LPO, 2018) CR: En danger critique ; EN: En danger ; VU: vulnérable ; NT: quasi-menacé ; LC: préoccupation mineure.

Rareté régionale (2013) : PC : Peu commun ; C : Commun ; TC : Très commun.

L'aire d'étude rapprochée est essentiellement recouverte par des milieux agricoles et forestiers. D'autre part, l'aire d'étude regroupe quelques milieux aquatiques tels que des mares forestières, un étang et des milieux semi-ouverts. Compte tenu de notre connaissance de l'écologie des espèces citées ci-dessus, de la localisation géographique des observations issues de la bibliographie et au regard des habitats favorables existants au sein de l'aire d'étude, les espèces considérées comme présentes sur la zone d'étude sont les suivantes : l'Alouette des champs, le Bouvreuil pivoine, le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Faucon crécerelle, la Fauvette des jardins, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis, le Pic épeichette, le Tarier pâtre et le Verdier d'Europe.

#### 3.4.3 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

#### En période de reproduction

59 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée :

- 58 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
  - 54 espèces nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée ;
  - 4 espèces non nicheuses mais utilisant le site en transit ou en alimentation (Héron cendré, Martinet noir, Bergeronnette grise, Hirondelle de fenêtre);
- 1 espèce non observée lors des inventaires de terrain mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces.
  - Pic épeichette Dendrocopos minor

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée est présentée en annexe.

La richesse avifaunistique est moyenne (31% de la diversité régionale) compte tenu du contexte assez diversifié de l'aire d'étude rapprochée. En effet, elle est liée à la grande diversité d'habitats favorables à la reproduction des différents cortèges d'espèces (boisements, étangs, milieux agricoles, lisières, friches, fruticées...)

#### En période internuptiale

#### Migration prénuptiale et postnuptiale

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 30 espèces d'oiseaux sont présentes en période de migration :

- Aucune espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local ;
- 5 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme halte migratoire, pour le repos ou l'alimentation (Héron cendré, Hirondelle rustique, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Bécassine des marais);



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

 25 espèces sont non migratrices (sédentaires) ou migratrices partielles sur l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces nichent probablement sur l'aire d'étude.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période de migration prénuptiale est présentée en Annexe 4.

On notera enfin qu'après analyse de la bibliographie récente (observations > à 2014), la majorité des espèces migratrices patrimoniales recensées sur la commune sont liées aux milieux aquatiques. L'aire d'étude comprend un grand étang forestier susceptible d'accueillir ces espèces pour le repos et l'alimentation lors des haltes migratoires au niveau de la zone.

#### Période hivernale

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 27 espèces d'oiseaux sont présentes en période hivernale :

- 1 espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local (Mouette rieuse) ;
- 4 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme zone d'hivernage pour le repos ou l'alimentation (Sarcelle d'hiver, Héron cendré, Canard chipeau et Vanneau huppé);
- 22 espèces sont non migratrices (sédentaires) sur l'aire d'étude rapprochée.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période hivernale est présentée en Annexe 4.

On notera enfin qu'après analyse de la bibliographie récente (observations > à 2014), la majorité des espèces hivernales patrimoniales recensées sur la commune sont liées aux milieux aquatiques. L'aire d'étude comprend un grand étang forestier susceptible d'accueillir ces espèces pour le repos et l'alimentation en période hivernale au niveau de la zone.

L'aire d'étude propose quelques zones favorables (Etang de la Grille de belle Assise, champs agricoles) aux haltes migratoires d'anatidés (Sarcelle d'hiver, Canard chipeau), d'échassiers (Héron cendré, aigrettes) et de limicoles (Bécassine des marais, Vanneau huppé). D'autre part, l'aire d'étude et plus précisément les milieux forestiers et fruticées semblent semble accueillir plusieurs espèces de passereaux effectuant une migration rampante (migration ne s'effectuant pas en vol direct mais en faisant de petites escales, passant d'un buisson à l'autre. Cela permet aux espèces de s'alimenter régulièrement)

#### 3.4.4 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

#### En période de reproduction

Il est possible de regrouper les espèces présentes – ou considérées comme telles - en six cortèges, en fonction des milieux qu'elles fréquentent préférentiellement, notamment en période de reproduction.

<u>Tableau 29 : Synthèse des cortèges d'oiseaux en période de reproduction sur l'aire</u> <u>d'étude rapprochée</u>

| Cortège des oiseaux                      | Espèces nicheuses (dont protégées) | Espèces non nicheuses<br>(dont protégées) | Milieu(x) fréquenté(s) par<br>les cortèges |
|--|------------------------------------|---|--|
| Milieux ouverts grandes cultures         | 6 (3)                              | 0 (0)                                     | Friches, cultures, bermes                  |
| Milieux ouverts prairiaux                |                                    |   | Prairies de fauche                         |
| Milieux buissonnants et semi-<br>ouverts | 11 (10)                            | 0 (0)                                     | Haies, buissons et fourrés.                |







| Cortège des oiseaux  | Espèces nicheuses (dont protégées) | Espèces non nicheuses<br>(dont protégées) | Milieu(x) fréquenté(s) par<br>les cortèges                 |
|----------------------|------------------------------------|---|--|
| Milieux forestiers   | 25 (22)                            | 0 (0)                                     | Boisements et bosquets                                     |
| Milieux anthropiques | 3 (3)                              | 2 (2)                                     | Bâtiments, Château d'eau<br>Zone d'activité                |
| Milieux humides      | 5 (2)                              | 1 (1)                                     | Boisements alluviaux,<br>bords des étangs et<br>ruisseaux. |
| Cortège ubiquiste    | 5 (1)                              | 1 (1)                                     | Tout type de milieux                                       |
| Total                | 55 (39)                            | 4 (4)                                     | -  |

#### 1) Les milieux ouverts herbacés

Les milieux ouverts accueillent de faibles richesses avifaunistiques. Ces milieux sont assez bien représentés sur l'aire d'étude rapprochée et comprennent essentiellement des champs agricoles de colza et blé. L'aire d'étude est également recouverte par quelques prairies de fauche et friche mésophiles.

Les zones ouvertes servent de zones d'alimentation pour la plupart des oiseaux et peuvent accueillir des groupes de fringilles, de bruants, de traquets, de corvidés, d'Alouettes, de pigeons et étourneaux. La proximité de l'aire d'étude avec des zones urbaines (zone d'activités) et des boisements (forêt régionale de Ferrieres) favorise l'utilisation des zones ouvertes herbacées comme territoires de chasse par les rapaces diurnes comme le Faucon crécerelle, le Faucon hobereau ou encore la Buse variable. Ces milieux sont également d'importantes zones d'alimentation pour les espèces appartenant au cortège des milieux semiouverts et buissonnants regroupant la Linotte mélodieuse, les fauvettes, l'Hypolaïs polyglotte, l'Accenteur mouchet, le Bruant jaune...

Les friches mésophiles localisées au sud et à l'ouest de l'aire d'étude sont favorables à la nidification du Tarier pâtre et de la Locustelle tachetée. Ces espèces nichent près du sol et construisent leur nid au sein d'une strate herbacée dense, généralement au niveau de touffes d'herbes.

Les champs agricoles localisés à l'ouest et au nord de l'aire d'étude hébergent la Perdrix grise et l'Alouette des champs pour la nidification. Ces espèces nichent au sol, au sein de petites dépressions faites de terre et de cailloux. Enfin, le Bruant des roseaux a été observé en période de nidification (plusieurs couples) au sein des champs de colza. Cette espèce peut nicher, exceptionnellement, au sein de culture agricole, bien que ses habitats de prédilection soit plutôt constitués de roselières et de végétations aquatiques de type hélophytes.

Figure 26 : Habitats ouverts favorables aux oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.









Champs agricole







Friche mésophile

Prairie de fauche

#### 2) Les milieux buissonnants et semi-ouverts

Les zones buissonnantes sont assez peu représentées sur l'aire d'étude rapprochée. En effet, l'aire d'étude est principalement recouverte par des milieux forestiers et agricoles. Toutefois, le site regroupe quelques zones arbustives comprenant des haies, des fruticées et des lisières forestières.

Les milieux buissonnants constituent d'importants sites de nidification pour de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales tels les fringillidés (Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant) et les sylviidés (Fauvette des jardins, Fauvette grisette), les bruants, les pipits... Ces habitats proposent également une grande quantité de ressources alimentaires (graines, baies, insectes, larves...). Ces milieux accueillent espèces protégées dont 10 protégées et 10 espèces considérées comme patrimoniales en région Ile-de-France. Ces espèces sont les suivantes : la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis, la Fauvette des jardins, le Pipit des arbres, le Chardonneret élégant, le Bruant jaune, l'Accenteur mouchet, la Tourterelle des bois, le Pouillot fitis et l'Hypolaïs polyglotte.

Figure 27 : Habitats semi-ouverts favorables aux oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.











Lisière arbustive







Fruticées

Haie



#### 3) Les milieux forestiers et arborés

Ce cortège est très bien représenté sur l'aire d'étude rapprochée. En effet, cette dernière est recouverte, au sud, par la Forêt Régionale de Ferrières. D'autre part, quelques vergers et bosquets sont présents en bordure du massif forestier.

Les zones arborées fournissent principalement des habitats de reproduction pour les rapaces diurnes (Faucon crécerelle, faucon hobereau, Buse variable), les rapaces nocturnes (Chouette hulotte) et la plupart des passereaux. Les espèces nichant au sein de ces boisements cherchent des ressources alimentaires au sein des milieux ouverts et semi-ouverts mais également au niveau des lisières forestières. Ces milieux accueillent 20 espèces protégées dont 5 espèces considérées comme patrimoniales en région Ile-de-France. Ces espèces sont les suivantes : le Bouvreuil pivoine, le Coucou gris, la Mésange à longue queue, le Pic épeichette et le Verdier d'Europe.

Figure 28 : Habitats boisés favorables aux oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.



Lisière forestière



Lisière forestière



Jeune boisement



Haie arborée







## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### Les milieux humides et aquatiques

Les milieux humides sont faiblement représentés au sein de l'aire d'étude. Cette dernière héberge quelques mares forestières au sein de la Forêt régionale de Ferrières. Elle regroupe également un grand étang forestier comprenant des berges arborées.

Les étangs et plans d'eau sont également d'importantes zones d'alimentation pour les oiseaux (poissons, batraciens, insectes, invertébrés). L'étang de la Grille de Belle assise accueille le Grèbe castagneux et probablement le Martin-pêcheur pour la reproduction. Cette première espèce niche au sein des herbiers aquatiques denses (roselières, saulaies, phragmitaies) situés en bordure des étangs. La deuxième espèce niche au sol au niveau de berges pentues et peu végétalisées. Les boisements alluviaux pourraient accueillir le Pic épeichette pour la reproduction. En effet, cette espèce apprécie les arbres au tronc meuble au sein desquels elle pourra construire une loge. Ces habitats accueillent 3 espèces protégées et patrimoniales nicheuses : le Pic épeichette, le Martin-pêcheur d'Europe et le Grèbe castagneux.

Figure 29 : Habitats humides favorables aux oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.





**Etang** Etang

#### Les milieux anthropiques

Les milieux anthropiques sont peu représentés au sein de l'aire d'étude. Ces habitats sont essentiellement présents en bordure ouest de l'aire d'étude au sein du parc d'activités de Bel-Air.

Les espèces nichant au sein des zones urbaines et anthropiques se nourrissent au sein des milieux ouverts (prairies de fauche, cultures agricoles, friches) et buissonnants situés à proximité des constructions. Les plans d'eau les zones agricoles peuvent également utilisés comme zone de chasse par l'Hirondelle de fenêtre et le Martinet noir. Le Moineau domestique peut nicher au sein de cavités d'arbres, de tuyaux et de trous dans murs de construction. Cette espèce niche au niveau du Parc d'activité de Bel-Air. Ces habitats accueillent 3 espèces protégées nicheuses dont 2 patrimoniales : le Roitelet huppé et le Moineau domestique.

Figure 30 : Zones anthropiques favorables aux oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)





Château d'eau

Maison de la nature

#### 6) Le cortège ubiquiste

Le cortège ubiquiste regroupe des espèces communes, ubiquistes, parfois opportunistes et souvent capable de s'adapter à de nombreux habitat, y compris des milieux perturbés et anthropisés. Les espèces appartenant à ce cortège sont les suivantes : Corneille noire, Etourneau sansonnet, Pigeon ramier, Pie bavarde, Faucon crécerelle, Bergeronnette grise. Parmi ces espèces, 1 est toutefois protégée et patrimoniale nicheuse : le Faucon crécerelle.

#### En période internuptiale

#### 7) Milieux ouverts prairiaux et agricoles

Les milieux ouverts accueillent les plus faibles richesses avifaunistiques. Ces milieux sont assez bien représentés sur l'aire d'étude rapprochée mais comprennent essentiellement des grandes cultures intensives peu favorables à la nidification et/ou l'alimentation des espèces.

Les zones cultivées (chaumes de céréales, labours) servent de zones d'alimentation pour la plupart des oiseaux en période de migration et/ou en hivernage. Ces milieux peuvent accueillir des groupes de corvidés, de mouettes, de pigeons, d'alouettes, d'étourneaux mais également de Vanneaux huppé.

#### 8) Milieux forestiers et buissonnants

Les milieux boisés et arbustifs accueillent globalement l'essentiel de la richesse avifaunistique observée sur l'aire d'étude rapprochée. La fonctionnalité de ces milieux est diverse (repos, dortoir, alimentation et reproduction des espèces précoces sédentaires) et variable en fonction des périodes de l'année et de la structure de la végétation.

Les zones boisées sont utilisées pour le déplacement des espèces (formation d'ascendances thermiques) en période de migration. Elles permettent également d'offrir des sites de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces de passereaux (mésanges, Grimpereau des jardins, Troglodyte mignon, roitelets, Sittelle torchepot, Rougegorge familier...) effectuant une migration rampante.

On notera également que les milieux boisés accueillent des pics (Pic épeiche, Pic vert et Pic épeichette) et des fringillidés (Verdier d'Europe, Pinson des arbres et Bouvreuil pivoine).







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 9) Les milieux humides

Les milieux aquatiques sont assez peu représentés au sein de l'aire d'étude. En effet, seul l'étang localisé au sud-ouest de la Forêt Régionale de Ferrières est susceptible d'accueillir l'avifaune aquatique pour l'alimentation et le repos lors des haltes migratoires. Cet étang forestier accueille plusieurs anatidés (Canard chipeau, Canard colvert, Sarcelle d'hiver), des rallidés (Foulque macroule, Poule d'eau), le Grèbe castagneux et le Héron cendré. D'autre part, cette surface en eau est susceptible d'accueillir certaines espèces d'échassiers et limicoles comme la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette et la Bécassine des marais.

#### 10) Les espèces ubiquistes

Les espèces ubiquistes sont communes, souvent opportunistes et capables de s'adapter à tout type de milieux y compris des habitats anthropisés et perturbés. Ces espèces sont les suivantes : Corneille noire, Pigeon ramier, Pie bavarde et Etourneau sansonnet.

#### 3.4.5 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.







Tableau 30 : Statuts et enjeux écologiques des oiseaux remarquables en nidification présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique    |           | Statuts<br>réglementaires |           | Statuts patrimoniaux |                |   | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée  | Enjeu<br>écologique |        |
|---|-----------|---------------------------|-----------|----------------------|----------------|---|---|---------------------|--------|
|   | Europe    | France                    | LRN       | LRR                  | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de rareté<br>départe<br>mental et<br>régional |   | Régional            | Local  |
| Espèces protégées et/o                  | ou patrin | noniales                  | observées | et/ou consi          | dérées         | comme prései  | ntes sur l'aire d'étude   |                     |        |
| Accenteur mouchet<br>Prunella modularis | -         | Art 3                     | LC        | NT                   | -              | TC  | En période de reproduction :  Affectionne les buissons et taillis, niche dans des habitats variées (jeunes boisements, clairières forestières, bocages, parcs, jardins en milieu urbains et péri urbains.  Observation de 7 mâles chanteurs (7 couples nicheurs probables) au sein de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau de fourrés, haies et zones buissonnantes.  Enjeu local faible car cette espèce est commune à très commune en région Ile-de-France. D'autre part, cette espèce se rencontre assez souvent au sein des zones urbaines. Cette dernière trouvera facilement des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude. |                     | Faible |
| Alouette des champs<br>Alauda arvensis  | -         | -                         | NT        | VU                   | -              | тс  | En période de reproduction : Espèce steppique, elle niche dans une large gamme d'habitats ouverts, incluant les plaines agricoles, landes, marais, prairies et pâturages. Sensible aux changements des pratiques agricoles, elle apprécie la présence de terres arables. 33% de chute de ses effectifs régionaux dans la dernière décennie.   |                     | Moyen  |



### 3

|  |   |       |    |    |   | • |   |       |        |
|--|---|-------|----|----|---|---|---|-------|--------|
|  |   |       |    |    |   |   | Observation de 9 mâles chanteurs (9 couples nicheurs probables) au sein de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau des champs agricoles.  Enjeu local moyen car les zones agricoles accueillent une assez grande population. Cette espèce trouvera des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude. En effet, la matrice paysagère est essentiellement agricole. Néanmoins, les parcelles agricoles sont de plus en plus grignotées par l'urbanisation.  |       |        |
|  |   |       |    |    |   |   | En période internuptiale :<br>L'Alouette des champs est une espèce migratrice qui réapparaît dans<br>nos régions à partir du mois de Mars pour ensuite se reproduire au<br>niveau des plaines agricoles. Plusieurs individus ont été observés au<br>sein des zones agricoles au mois de mars. Ces individus sont<br>probablement nicheurs sur l'aire d'étude.   |       | Moyen  |
| Bouvreuil pivoine<br>Pyrrhula pyrrhula | - | Art 3 | VU | VU | - | С | En période de reproduction : Espèce forestière, qui apprécie les milieux multi-strate. Fréquente une gamme d'habitat variée : Forêt feuillue ou mixte, parcelles en régénération, friches arbustives touffues, ourlets forestiers, haies, parc ou verger. Semble aussi apprécier les fonds de vallées boisés comme dans le nord-est de la seine et marne. Absente des secteurs agricoles intensivement exploité.  Observation de 5 mâles chanteurs (5 couples nicheurs probables) au sein de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au sein de la Forêt Régionale de Ferrières.  Enjeu local faible car cette espèce est cloisonnée au massif forestier. |       | Faible |
|  |   |       |    |    |   |   | En période internuptiale :  | Moyen | Faible |



### 3

|  |   |       |    |    |   |    | Le Bouvreuil pivoine est une espèce sédentaire en France. Elle utilise alors les mêmes milieux en période de reproduction et en période internuptiale. Plusieurs individus ont été observés en période hivernale et en période migratoire.   |      |
|--|---|-------|----|----|---|----|--|------|
| Bruant des roseaux<br>Emberiza schoeniclus | - | Art 3 | EN | EN | - | PC | En période de reproduction : Il occupe les roselières des bords d'étangs et les marais des fonds de vallée sans présence d'eau libre. Des bassins isolés avec roselières peuvent être utilisés. Une partie importante de la population régionale s'installe dans les cultures ou friches à proximité d'un fossé.  Observation de 2 couples nicheurs possibles au sein de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au sein des champs agricoles de colza situés au nord-est à proximité du ru.  Enjeu local fort car cette espèce est en danger d'extinction à l'échelle régionale et nationale. Bien que l'aire d'étude accueille une petite population, le Bruant des roseaux trouvera difficilement des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude. | Fort |
| Bruant jaune<br>Emberiza citrinella        | - | Art 3 | VU | NT | - | С  | En période de reproduction : C'est une espèce de plaine qui, sans être particulièrement thermophile, recherche les milieux secs et ensoleillés, notamment des mosaïques agroforestières dominées par des cultures céréalières extensives, friches, prairies ou pâtures. Il préfère les paysages ouverts parsemés de haies en faibles densités, de buissons voire d'arbres isolés. 25% de chut de ses effectifs régionaux dans la dernière décennie.  Observation de 5 mâles chanteurs (5 couples nicheurs probables) au sein de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau de haies arbustives traversant les milieux agricoles, au niveau de bosquets et lisières forestières.   | Fort |



|   |       |    |    |   |   | ouvert et bocager. Ces habitats sont en forte régression à l'échelle<br>nationale et régionale. L'aire d'étude regroupe de nombreuses<br>haies et lisières de boisement très favorables à la reproduction du<br>Bruant jaune. D'autre part, l'alternance de milieux ouverts   |  |   |
|---|-------|----|----|---|---|---|--|---|
| - | Art 3 | VU | NT | - | С | d'arbres, parcs et jardins, vergers, régions cultivées et limites de villes. Il recherche les chardons en automne et en hiver dans les friches et aux bords des routes. La France a perdu la moitié de ses chardonnerets dans les 15 dernières années (-55% depuis 2001). L'Ile de France possède une responsabilité de conservation vis-à-vis de la France du fait de son statut non menacé en région.  Observation de 11 individus dont 5 couples nicheurs probables à proximité immédiate de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau de plantation arbustives et arborées et au sein de friches mésophiles.  Enjeu local faible car cette espèce est présente essentiellement en bordure de l'aire d'étude. D'autre part, elle se rencontre assez régulièrement en milieu urbain au niveau des jardins et des parcs arborés. Les habitats forestiers situés sur l'aire d'étude ne sont |  | Faible  |
| - | Art 3 | LC | NT | - | С | En période de reproduction :<br>Présent dans la plupart des milieux boisées, rare dans les cultures<br>intensives et absent des villes.   | Faible   | Faible  |
|   | -     |    |    |   |   |   | ouvert et bocager. Ces habitats sont en forte régression à l'échelle nationale et régionale. L'aire d'étude regroupe de nombreuses haises et lisières de boisement très favorables à la reproduction du Bruant jaune. D'autre part, l'alternance de milieux ouverts agricoles et d'habitats semi-ouverts est essentielle pour l'alimentation et la nidification de cette espèce.  En période de reproduction: C'est une espèce des milieux peu densément boisés, haies, bosquets d'arbres, parcs et jardins, vergers, régions cultivées et limites de villes. Il recherche les chardons en automne et en hiver dans les friches et aux bords des routes. La France a perdu la moitié de ses chardonnerets dans les 15 dernières années (-55% depuis 2001). L'ille de France possède une responsabilité de conservation vis-à-vis de la France du fait de son statut non menacé en région.  Observation de 11 individus dont 5 couples nicheurs probables à proximité immédiate de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau de plantation arbustives et arborées et au sein de friches mésophiles. Enjeu local faible car cette espèce est présente essentiellement en bordure de l'aire d'étude. D'autre part, elle se rencontre assez régulièrement en milieu urbain au niveau des jardins et des parcs arborés. Les habitats forestiers situés sur l'aire d'étude ne sont pas essentiels au bon accomplissent du cycle de vie de cette espèce.  - Art 3 LC NT - C Présent dans la plupart des milieux boisées, rare dans les cultures | En période de reproduction : C'est une espèce des milieux peu densément boisés, haies, bosquets d'arbres, parcs et jardins, vergers, régions cultivées et limites de villes. Il recherche les chardons en automne et en hiver dans les friches et aux bords des routes. La France a perdu la moitié de ses chardonnerets dans les 15 demières années (-55% depuis 2001). L'Ile de France possède une responsabilité de conservation vis-à-vis de la France du fait de son statut non menacé en région.  Observation de 11 individus dont 5 couples nicheurs probables à proximité immédiate de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau de plantation arbustives et arborées et au sein de friches mésophiles. Enjeu local faible car cette espèce est présente essentiellement en bordure de l'aire d'étude. D'autre part, elle se rencontre assez régulièrement en milieu urbain au niveau des jardins et des parcs arborés. Les habitats forestiers situés sur l'aire d'étude ne sont pas essentiels au bon accomplissent du cycle de vie de cette espèce.  Art 3 LC NT - C En période de reproduction:  Faible |



#### 3

|  |   |       |    |    |   |    | Observation de 1 mâle chanteur (1 couple nicheur possible) sur l'aire d'étude. L'individu a été entendu au sein de la Forêt Régionale de Ferrières. Enjeu local faible car cette espèce est cloisonnée au massif forestier. Ainsi, cette dernière trouvera facilement des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude au sein de la Forêt Régionale de Ferrières.  |       |        |
|--|---|-------|----|----|---|----|---|-------|--------|
| Faucon crécerelle<br>Falco tinnunculus | - | Art 3 | LC | NT | - | PC | En période de reproduction : Occupe aussi bien les cultures que les centres urbains denses. Absent de l'intérieur des plus vastes massifs boisés. Observation de 1 individu en chasse au sein de l'aire d'étude (nicheur possible). Enjeu local faible car cette espèce est ubiquiste et est capable de nicher au sein de tout type d'habitat. D'autre part, l'aire d'étude ne semble pas abriter une large population de Faucon crécerelle. Cette espèce trouvera facilement des habitats de substitution à proximité de l'aire d'étude. |       | Faible |
|  |   |       |    |    |   |    | En période internuptiale :<br>Le Faucon crécerelle est une espèce sédentaire et/ou migratrice<br>partielle en France. Elle utilise alors les mêmes milieux en période de<br>reproduction et en période internuptiale. 1 individu at été observé en<br>période migratoire.   |       | Faible |
| Fauvette des jardins<br>Sylvia Borin   | - | Art 3 | NT | VU | - | тс | En période de reproduction :<br>Fréquente surtout les buissons bordant les étangs, clairière forestière<br>et friches rurales, rare dans les jardins. Forte concentration apparente<br>en Essonne et Yvelines.  | Moyen | Moyen  |



|  |        |       |    |    |                     | •  | <b>_</b>  |        |        |
|--|--------|-------|----|----|---------------------|----|---|--------|--------|
|  |        |       |    |    |                     |    | Observation de 10 mâles chanteurs (10 couples nicheurs probables) sur l'aire d'étude. Les individus ont été principalement contactés au niveau des lisières de la Forêt Régionale de Ferrières. Enjeu local moyen, car l'aire d'étude accueille une grande population. Toutefois, cette espèce semble cloisonnée au massif forestier. Ainsi, cette dernière trouvera facilement des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude au sein de la Forêt Régionale de Ferrières.  |        |        |
| Grèbe castagneux<br>Tachybaptus ruficollis | llis - | Art 3 | LC | NT | 25<br>indivi<br>dus | PC | En période de reproduction :  Le grèbe castagneux affectionne les étangs peu profonds et végétalisés, riche en larve aquatique. Peut se contenter de petites mares pour nicher, y compris en zone urbaines. Depuis 1990, l'espèce s'est adapté à de nouveaux milieux : Bassins de décantation et gravières le long des fleuves, ce qui explique la répartition vaste en IDF. Observation de 2 couples nicheurs probables sur l'aire d'étude. Les individus ont été principalement contactés au niveau de l'étang de la Grille de Belle Assise.  Enjeu local faible car l'aire d'étude accueille une petite population. De plus, grâce à sa bonne capacité d'adaptation, le Grèbe castagneux trouvera des habitats de substitution à proximité de l'aire d'étude au sein du Parc de Ferrières. |        | Faible |
|  |        |       |    |    |                     |    | En période internuptiale :<br>Le Grèbe castagneux est une espèce sédentaire en région lle-de-<br>France. Il utilise alors les mêmes habitats en période de reproduction et<br>en période internuptiale. Un individu a été contacté en mars. Cet<br>individu est probablement nicheur sur le site.   |        | Faible |
| Hypolaïs polyglotte Hippolais Polyglotta   | _      | Art 3 | LC | NT | -                   | С  | En période de reproduction :  | Faible | Moyen  |



|                              |       |       |    |    |   |   | Recherche principalement les milieux buissonnants : haies, friches, landes, le long des infrastructures de transport et des cours d'eau, sur les lieux de coupes de régénérations forestière et quelques jardins.  Observation de 7 mâles chanteurs (7 couples nicheurs probables) sur l'aire d'étude. Les individus ont été principalement contactés au niveau des haies, des friches et des fourrés arbustifs.  Enjeu local moyen, car l'aire d'étude accueille une grande population. D'autre part, cette espèce apprécie les habitats semiouverts, très peu représentés sur l'aire d'étude. Ces milieux sont essentiels pour le maintien de la population à l'échelle locale.  |      |
|------------------------------|-------|-------|----|----|---|---|--|------|
| Linotte mélo<br>Carduelis ca | <br>- | Art 3 | VU | VU | - | С | En période de reproduction :  La Linotte mélodieuse est une espèce nicheuse de nombreux types de milieux ouverts et d'espaces présentant des buissons et arbrisseaux. Elle est particulièrement abondante dans les landes, les grandes coupes forestières, les zones agricoles bocagères et les surfaces en friches (zones agricoles). La Linotte est un symbole du déclin des espèces spécialistes des milieux agricoles. La chute sévère des populations (-46% depuis 2004) est sans doute liée à la diminution de ses ressources alimentaires, des petites graines d'herbacées souvent considérées comme de mauvaises herbes et donc éliminées des zones de grandes cultures.  Observation de 41 individus dont 16 mâles chanteurs (16 couples nicheurs probables) sur l'aire d'étude. Les individus ont été principalement contactés au niveau des friches mésophiles localisées au sud et à l'ouest de l'aire d'étude.  Enjeu local fort car l'aire d'étude et ses abords accueillent une très grande population. D'autre part, cette espèce apprécie les habitats semi-ouverts, très peu représentés sur l'aire d'étude. Ces milieux sont essentiels pour le maintien de la population à l'échelle locale. | Fort |



|  |  |      |       |    |    |                  | •  |   |        |        |
|--|--|------|-------|----|----|------------------|----|---|--------|--------|
|  | Martin pêcheur<br>d'Europe<br>A <i>lcedo atthi</i> s | An I | Art 3 | VU | LC | 5<br>coupl<br>es | PC | En période de reproduction : Le site de nidification nécessite la présence d'une berge verticale suffisamment friable, régulièrement régénérée par des immersions périodiques dans laquelle il creuse un terrier horizontal. 34% de chute de ses effectifs nationaux.  Observation de 1 mâle chanteur (1 couple nicheur probable) sur l'aire d'étude. L'individu a été principalement contacté au niveau de l'étang de la Grille de Belle Assise.  Enjeu local moyen car l'étang situé au sud de l'aire d'étude est une zone d'alimentation, de reproduction et d'hivernage pour cette espèce. La présence de cette espèce sur l'aire d'étude est liée à l'étang. | Moyen  | Moyen  |
|  | Mésange à longue<br>queue<br>Aegithalos caudatus     | -    | Art 3 | LC | NT | -                | TC | En période de reproduction : Elle occupe l'ensemble des milieux boisés, les vergers, parcs et au sein des haies. Observation de 9 mâles chanteurs (9 couples nicheurs probables) sur l'aire d'étude. Les individus ont été entendus au sein de la Forêt Régionale de Ferrières. Enjeu local faible car cette espèce est cloisonnée au massif forestier. Ainsi, cette dernière trouvera facilement des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude au sein de la Forêt Régionale de Ferrières.  | Faible | Faible |
|  |  |      |       |    |    |                  |    | En période internuptiale :<br>La Mésange à longue queue est une espèce sédentaire. Elle utilise<br>alors les mêmes habitats en période de reproduction et en période<br>internuptiale. Plusieurs individus ont été contactés en hiver au sein des<br>boisements.  | Faible | Faible |



|   |   |       |    |    |   | `  |  |        |
|---|---|-------|----|----|---|----|--|--------|
| Moineau domestique<br>Passer domesticus | - | Art 3 | LC | VU | - | TC | En période de reproduction : Espèce anthropophile, disparait des zones non-habitées par l'Homme, peut potentiellement s'installer à partir du moment où il y a une construction et un peu de végétation ou une source artificielle de nourriture.  Observation de 2 mâles chanteurs (2 couples nicheurs probables) à proximité immédiate de l'aire d'étude. Les individus ont été entendus au niveau des bâtiments du Parc d'activité de Bel-Air. Enjeu local faible car cette espèce est associée aux zones urbaines et anthropisées du parc d'activités de Bel-Air. Toutefois, les individus viennent sur nourrir sur l'aire d'étude au sein des champs. | Faible |
| Perdrix grise <i>Perdrix</i><br>perdrix | - |       | LC | VU | - | TC | En période de reproduction : Espèce anthropophile, disparait des zones non-habitées par l'Homme, peut potentiellement s'installer à partir du moment où il y a une construction et un peu de végétation ou une source artificielle de nourriture.  Observation de 1 couple nicheur possible au sein de l'aire d'étude. Le couple a été vu au sein des milieux agricoles. La population est possiblement plus importante sur la zone. Enjeu local moyen car malgré le fait que cette espèce trouvera des habitats de substitution à proximité immédiate de l'aire d'étude, les parcelles agricoles sont de plus en plus grignotées par l'urbanisation.      | Moyen  |
| Pipit des arbres<br>Anthus trivialis    | - | Art 3 | LC | NT | - | С  | En période de reproduction :<br>Apprécie les milieux arborés à proximité des milieux ouverts (prairies,<br>lisières de forêts, bocages, clairières). Présente donc autour des grands<br>massifs forestiers avec une prédilection pour le sud de la Seine et  | Faible |



|                                       |   |       |    |    |   | `  | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·  |       |       |
|---------------------------------------|---|-------|----|----|---|----|--|-------|-------|
|                                       |   |       |    |    |   |    | Marne, l'Essonne et les Yvelines. Le Nord de la région est en revanche moins favorable à l'espèce.  Observation de 1 mâle chanteur (1 couple nicheur probable) au sein de l'aire d'étude. L'individu a été contacté au niveau des milieux semi-ouverts situés au niveau de « la Michelle ».  Enjeu local faible car l'aire d'étude regroupe un seul couple nicheur. D'autre part, cette dernière niche au niveau des lisières forestières associées à la Forêt Régionale de Ferrières.   |       |       |
| Pouillot fitis Phylloscopus trochilus | - | Art 3 | NT | EN | - | С  | En période de reproduction :  Il se reproduit dans les milieux buissonnants de toute nature. Il est abondant dans les milieux frais, voire humides. Parmi ses milieux de prédilection, signalons les jeunes plantations, feuillues ou résineuses, avant débroussaillage, les jeunes peupleraies sur mégaphorbiaie, les boulaies sur tourbières, les friches en voie de boisement et les taillis à courte rotation. On peut aussi le trouver dans des chênaies claires, dans les landes et formations très ouvertes où seuls quelques bouleaux servent de postes de chant. 55% de chute de ses effectifs régionaux.  Observation de 2 mâles chanteurs (2 couples nicheurs probables) au sein de l'aire d'étude. Les individus ont été contactés au niveau des jeunes boisements situés au nord de l'étang.  Enjeu local fort car cette espèce est en danger d'extinction en région lle-de-France. Le Pouillot fitis apprécie les jeunes parcelles boisées possédant une strate arbustive ou les bois clairs. L'aire d'étude regroupe peut d'habitat de ce type. Ainsi, les boisements situés au nord de l'étang sont essentiels pour le maintien de la population à l'échelle locale. |       | Fort  |
| Tarier pâtre<br>Saxicola rubicola     | - | Art 3 | NT | vu | - | PC | En période de reproduction :   | Moyen | Moyen |



|   |   |   | ,  |    |   | ` |   |      |
|---|---|---|----|----|---|---|---|------|
|   |   |   |    |    |   |   | Il recherche les espaces ouverts et semi-ouvert pour nicher. Il a besoin de strate arbustive et buissonnante, d'habitats herbacés hauts et bas. Cette mosaïque permet à l'espèce de fréquenter une large gamme de milieux comme des friches, jachères, landes, espaces agricoles bordés de haies. Les effectifs nicheurs nationaux ont chuté depuis 2001 de 28%.  Observation de 5 mâles chanteurs (5 couples nicheurs probables) sur l'aire d'étude ou à proximité immédiate de celle-ci. Les individus ont été principalement contactés au niveau des friches mésophiles localisées au sud et à l'ouest de l'aire d'étude.  Enjeu local moyen car l'aire d'étude et ses abords accueillent une population avec des effectifs moyens. D'autre part, cette espèce apprécie les habitats ouverts herbacés, très peu représentés sur l'aire d'étude et à l'échelle locale. Ainsi, ces milieux sont indispensables pour le maintien de la population à l'échelle locale. |      |
| Tourterelle des bois<br>Streptopelia turtur | - | - | VU | EN | - | С | En période de reproduction : Elle occupe une mosaïque diversifiée d'habitats semi-ouvert, de préférence ensoleillés et hétérogènes, en particulier les cultures riches en haies et buissons et friches buissonnantes arbustives. Elle apprécie également les jeunes taillis et ripisylves. 61% de chute de ses effectifs régionaux.  Observation de 1 mâle chanteur (1 couple nicheur probable) au sein de l'aire d'étude. L'individu a été aperçu au niveau de haies arbustives longeant la Forêt Régionale de Ferrières au sud.  Enjeu local fort car cette espèce est associée au milieu semi-ouvert et bocager. Ces habitats sont en forte régression à l'échelle nationale et régionale. L'aire d'étude regroupe de quelques haies et lisières de boisement très favorables à la reproduction de la Tourterelle des bois. Cette espèce étant en danger d'extinction à  | Fort |



|                                       |   |        |    |    |   |    | l'échelle régionale, le maintien de toute population à l'échelle locale est nécessaire.  |        |
|---------------------------------------|---|--------|----|----|---|----|--|--------|
| Verdier d'Europe<br>Carduelis chloris | - | Art 3  | VU | VU | - | TC | En période de reproduction : Espèce des milieux ouverts et semi-ouverts comme les campagnes arborées, vergers, parcs urbains, jardins et les lisières forestières. Ses effectifs sont en chute libre en France (-45% depuis 2001).  Observation de 4 mâles chanteurs (4 couples nicheurs probables) en bordure de l'aire d'étude. Les individus ont été aperçus au niveau de plantation arbustives et arborées et au sein de friches mésophiles.  Enjeu local faible car cette espèce est présente essentiellement en bordure de l'aire d'étude. D'autre part, elle se rencontre assez régulièrement en milieu urbain au niveau des jardins et des parcs arborés. Les habitats forestiers situés sur l'aire d'étude ne sont pas essentiels au bon accomplissent du cycle de vie de cette espèce. | Faible |
|                                       |   |        |    |    |   |    | En période internuptiale :<br>Le verdier d'Europe est une espèce sédentaire. Il utilise alors les<br>mêmes habitats en période de reproduction et en période internuptiale<br>(jardins, parcs, boisements). Plusieurs individus ont été contactés en<br>hiver au sein des boisements de la Forêt Régionale de Ferrières.   | Faible |
| Pic épeichette<br>Dendrocopos minor   | - | Art. 3 | vu | VU | - | PC | L'épeichette fréquente les bois, les bosquets de feuillus ainsi que les parcs, jardins et vergers, mais il évite les massifs de conifères. Il affectionne aussi les bords des cours d'eau où il trouve des bois tendres (peuplier, saule et aulne) faciles à forer.  Aucune observation de cette espèce au sein de l'aire d'étude.  Néanmoins, la bibliographie mentionne la présence de quelques individus au sein de la Forêt Régionale de Ferrières. Ainsi, cette   | Moyen  |



## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

|  |  |   |   |  |   | espèce pourrait être présente au sein des boisements entourant l'étang de la Grille de Belle Assise.<br>Enjeu local moyen car cette espèce n'a pas été observée au sein de l'aire d'étude.   |             |
|--|--|---|---|--|---|--|-------------|
| Bergeronnette grise (Mot<br>noire (Sylvia atricapilla)<br>brachydactyla); Héron ce<br>naevia); Martinet noir (Aprieuse (Chroicocephalus<br>(Phylloscopus collybita); | acilla alba); Bus<br>Fauvette grise<br>ndré (Ardea cine<br>sus apus); Mésa<br>ridibundus), Pi<br>Roitelet à triple<br>ithacus rubecula | se variable ( <i>Bute</i> ette ( <i>Sylvia com</i> erea); Hirondelle ange bleue ( <i>Cyal</i> ic épeiche ( <i>Der</i> le bandeau ( <i>Regla</i> ); Rougequeue | eo buteo) ; C<br>munis) ; Gr<br>e de fenêtre<br>nistes caerun<br>ndrocopos m<br>gulus ignicaj<br>e noir (Phoe | Chouca<br>cosbec<br>(Delic<br>leus);<br>major)<br>pilla);<br>enicuru | as des tours (C<br>casse-noyau<br>chon urbicum)<br>Mésange chai<br>; Pic vert (F<br>Roitelet hupp<br>us ochruros) ; | crotégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Corvus monedula); Faucon hobereau (Falco subbuteo); Fauvette à tête (Coccothraustes coccothraustes); Grimpereau des jardins (Certhia; Hirondelle rustique (Hirundo rustica); Locustelle tachetée (Locustella bonnière (Parus major); Mésange nonnette (Poecile palustris); Mouette Picus viridis); Pinson des arbres (Fringilla coelebs); Pouillot véloce é (Regulus regulus); Rossignol philomèle (Luscinia megarhynchos); Sittelle torchepot (Sitta europaea); Troglodyte mignon (Troglodytes ire d'étude. | Très faible |

An. I : espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne 2009/147/CE du 20 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, ou directive « Oiseaux »

Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

LRN: Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre oiseaux de France métropolitaine (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016): EN: en danger; EN: En danger, VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

LRR: Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs (UICN, 2019): EN: en danger; EN: En danger, VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Île-de-France (MNHN, 2018).



## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (Corif, 2013) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Figure 31 : Oiseaux remarquables sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







**Bouvreuil pivoine (hors site)** 

Verdier d'Europe (hors site)

Bruant des roseaux (hors site)









Bruant jaune (hors site)

Faucon crécerelle (hors site)

Fauvette des jardins (hors site)









## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Mésange à longue queue (hors site)



Linotte mélodieuse (hors site)







Pipit des arbres (hors site)

Pouillot fitis (hors site)

Tarier pâtre (hors site)



## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 3.4.6 Bilan concernant les oiseaux et enjeux associés

#### En période de reproduction

59 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée :

- 58 espèces ont été observées lors des inventaires de terrain :
  - 54 espèces nicheuses sur l'aire d'étude rapprochée ;
  - 4 espèces non nicheuses mais utilisant le site en transit ou en alimentation (Héron cendré, Martinet noir, Bergeronnette grise, Hirondelle de fenêtre);
- 1 espèce non observée lors des inventaires de terrain mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée compte tenu des habitats disponibles, de la bibliographie et de notre connaissance de l'écologie de ces espèces.
  - Pic épeichette Dendrocopos minor

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 43 espèces d'oiseaux sont protégées :
  - 39 espèces nicheuses;
  - 4 espèces non nicheuses mais présentes ponctuellement en période de reproduction ;
- 1 espèce d'intérêt communautaire : le Martin-pêcheur d'Europe ;
- 5 espèces avec un enjeu écologique local fort : le Bruant des roseaux, le Bruant jaune, la Linotte mélodieuse, le Pouillot fitis et la Tourterelle des bois ;
- 7 espèces avec un enjeu écologique local moyen : Alouette des champs, la Fauvette des jardins, l'Hypolaïs polyglotte, le Martin-pêcheur d'Europe, la Perdrix grise, le Tarier pâtre et le Pic épeichette ;
- 10 espèces avec un enjeu écologique local faible : l'Accenteur mouchet, le Bouvreuil pivoine, le Chardonneret élégant, Coucou gris, Faucon crécerelle, le Grèbe castagneux, la Mésange à longue queue, le Moineau domestique, le Pipit des arbres et le Verdier d'Europe :

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les milieux ouverts (herbacés et agricoles) et semi-ouverts (bosquets, haies, lisières). D'autre part, l'étang de la Grille de Belle-Assise accueille 2 espèces protégées et patrimoniales (Martin-pêcheur et Grèbe castagneux) La Forêt Régionale de Ferrière héberge également de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales possédant un enjeu local faible.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les oiseaux.

#### En période internuptiale

#### Migration prénuptiale et postnuptiale

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 30 espèces d'oiseaux sont présentes en période de migration :

- Aucune espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local;
- 5 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme halte migratoire, pour le repos ou l'alimentation (Héron cendré, Hirondelle rustique, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Bécassine des marais) :
- 25 espèces sont non migratrices (sédentaires) ou migratrices partielles sur l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces nichent probablement sur l'aire d'étude.





## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période de migration prénuptiale est présentée en Annexe 4.

On notera enfin qu'après analyse de la bibliographie récente (observations > à 2014), la majorité des espèces migratrices patrimoniales recensées sur la commune sont liées aux milieux aquatiques. L'aire d'étude comprend un grand étang forestier susceptible d'accueillir ces espèces pour le repos et l'alimentation lors des haltes migratoires au niveau de la zone.

#### Période hivernale

Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 27 espèces d'oiseaux sont présentes en période hivernale :

- 1 espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local (Mouette rieuse) ;
- 4 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme zone d'hivernage pour le repos ou l'alimentation (Sarcelle d'hiver, Héron cendré, Canard chipeau et Vanneau huppé);
- 22 espèces sont non migratrices (sédentaires) sur l'aire d'étude rapprochée.

La liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période hivernale est présentée en Annexe 4.

On notera enfin qu'après analyse de la bibliographie récente (observations > à 2014), la majorité des espèces hivernales patrimoniales recensées sur la commune sont liées aux milieux aquatiques. L'aire d'étude comprend un grand étang forestier susceptible d'accueillir ces espèces pour le repos et l'alimentation en période hivernale au niveau de la zone.

La richesse avifaunistique en période de migration internuptiale est représentative de l'avifaune pouvant être observée à cette période de l'année, notamment au niveau du secteur à l'étude.

D'une manière générale, on observe une migration diffuse sur l'aire d'étude rapprochée. Aucun axe de migration n'a pu être mis en évidence. Toutefois, l'aire d'étude rapprochée semble concernée par des haltes migratoires d'importants groupes (400 Vanneaux huppé dans les champs et 26 Sarcelles d'hiver au niveau de l'étang).

Au regard de ces éléments, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée présente un enjeu globalement faible à localement moyen pour l'avifaune migratrice et hivernante à cette période de l'année.



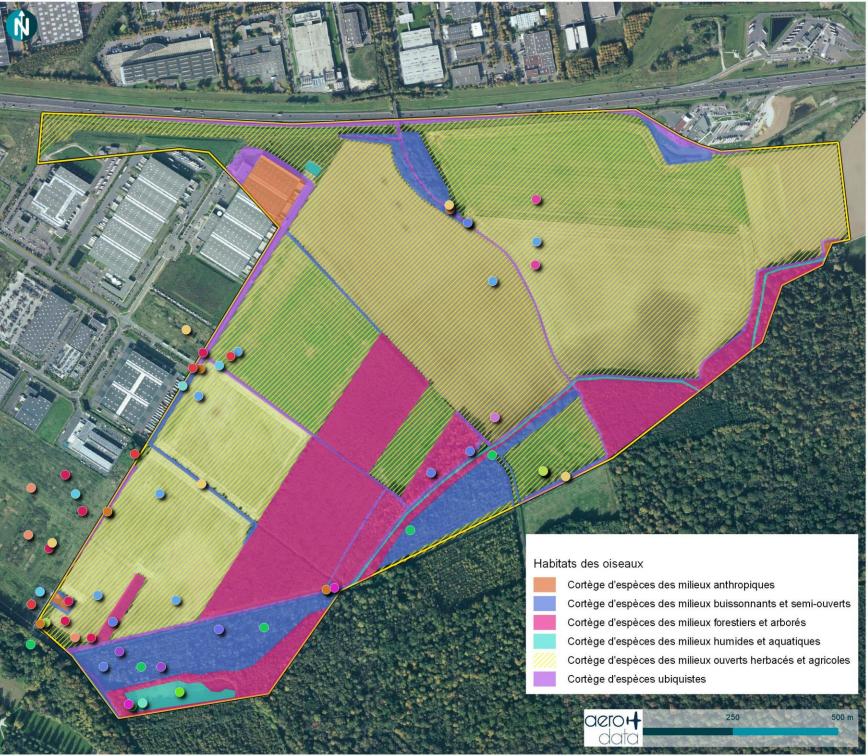


Figure 32 : Carte des oiseaux observés sur l'aire d'étude rapprochée

Biotope (2019)

Cartographie:

: © Aerodata France SARL Ortho HR (2018)



## Oiseaux

# - Observations et Habitats d'espèces -

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)



Aire d'étude rapprochée

#### Observation d'oiseaux

- Accenteur mouchet
- Alouette des champs
- Bouvreuil pivoine
- Bruant des roseaux
- Bruant jaune
- Chardonneret élégant
- Coucou gris
- Fauvette des jardins
- Grèbe castagneux
- Hypolaïs polyglotte
- Linotte mélodieuse
- Martin-pêcheur d'Europe
- Mésange à longue queue
- Moineau domestique
- Perdrix grise
- Pipit des arbres
- Pouillot fitis
- Tarier pâtre
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe



## 3.5 Mammifères (hors chiroptères)

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

La méthodologie d'inventaire est présentée en Annexe 2

Pour rappel, l'expertise de terrain des mammifères (hors chiroptères) a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné les groupes des mammifères terrestres (écureuil, hérisson...) et des mammifères semi-aquatiques (loutre, campagnol).

#### 3.5.1 Analyse bibliographique

Les recherches bibliographiques et les consultations menées auprès de divers organismes (LPO IDF, CETTIA, INPN) ont permis de recenser les mammifères déjà connus sur la commune et dans le secteur d'étude, en particulier les espèces protégées et/ou patrimoniales (espèces déterminantes ZNIEFF, espèces menacées et inscrites en liste rouge régionale).

Au total, 12 espèces sont connues au sein de l'aire d'étude rapprochée ou à proximité immédiate. Parmi ces espèces, 6 sont protégées et/ou patrimoniales en région Ile-de-France.

Tableau 31 : Synthèse des données bibliographiques sur les mammifères

| Nom vernaculaire Nom scientifique         | Statuts                                 | Dernière observation   | Commentaire   |
|---|---|--|---|
| Écureuil roux<br>Sciurus vulgaris         | Art. 2<br>LC France<br>Commun en<br>IDF | en 2017 et 2018 au sein de   | Espèce commune protégée caractéristique des milieux boisés. Cette espèce est considérée comme présente sur l'aire d'étude notamment au sein du massif forestier situé au sud.   |
| Hérisson d'Europe<br>Erinaceus europaeus  | Art. 2<br>LC France<br>Commun en<br>IDF | 2018 de plusieurs individus<br>sur l'ensemble des<br>communes de Ferrières-                              | Espèce commune protégée ubiquiste présente au sein de tous les biotopes, excepté les zones agricoles intensives. Cette espèce a besoin de quelques massifs arbustifs et zones ouvertes herbacées pour s'alimenter et s'abriter. Cette espèce est considérée comme présente sur l'ensemble de l'aire d'étude à l'exception des zones agricoles.  |
| Lapin de garenne<br>Oryctolagus cuniculus | NT France<br>Commun en<br>IDF           | individus en 2016 sur la<br>commune de Ferrières-en-<br>Brie au niveau du lieu-dit<br>« les carrières ». | Espèce quasi-menacée en France présente essentiellement au sein des milieux ouverts et des fourrés arbustifs comprenant des sols meubles. Cette espèce est considérée comme présente sur l'aire d'étude notamment au niveau des lisières forestières et au sein du petit boisement localisé au nord.  |
| Martre des pins<br>Martes martes          | An.V<br>LC France<br>Rare en IDF        | individus au sein de la  | Considérée comme sylvicole, elle présente une fréquentation quasi-exclusive des milieux forestiers, qu'ils soient composés de résineux, de feuillus ou d'essences mixtes, tant qu'ils présentent de grands arbres et un couvert pas trop dense.  Espèce considérée comme présente sur l'aire d'étude au niveau du massif forestier de Ferrières |







## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Nom vernaculaire Nom scientifique | Statuts  | Dernière observation   | Commentaire  |
|-----------------------------------|--|--|--|
| Lérot<br>Eliomys quercinus        | NT Europe<br>LC France<br>Assez rare<br>en IDF | individu sur la Commune<br>de Bussy-Saint-Georges                                  | Le Lérot s'observe principalement dans les forêts de feuillus et de résineux, mais aussi dans la végétation buissonnante, les milieux rocailleux, les vergers et les jardins. Si ses populations sont plus ou moins cantonnées aux habitats disponibles, le fait qu'il puisse vivre à proximité des zones habitées rend possible son extension à toute la région, en dehors du cœur d'agglomération Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude. |
| Belette<br>Mustela nivalis        | LC France<br>Rare en IDF                       | individu au sein du Parc<br>Forestier de Ferrières et en<br>2014 sur la Commune de | Espèce ubiquiste, la Belette est en France présente dans presque tous les milieux, mais se révèle moins fréquente en milieu fermé (boisement). Elle apprécie particulièrement les milieux ouverts herbacés (friches, prairies) où elle pourra chasser.  Espèce considérée comme absente de l'aire d'étude au regard de milieux principalement agricole et/ou forestier.  |

Art. 2 : Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. Arrêté du 15 septembre 2012).

LRN : Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitres mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM, 2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE, 2018).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (ARB idf, SFEPM, 2015) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Les enjeux identifiés en bibliographie semblent se concentrer essentiellement au niveau de la Forêt Régionale de Ferrières. 4 espèces sont considérées comme présentes par la bibliographie.

#### 3.5.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

8 espèces de mammifères sont connues dans l'aire d'étude rapprochée :

- 4 espèces observées lors des prospections :
  - Chevreuil européen Capreolus capreolus
  - Lièvre d'Europe Lepus europaeus
  - Musaraignes Soricidae sp.
  - Sanglier Sus scrofa
- 4 espèces non observées mais considérées comme présentes au regard de la bibliog aphie, des habitats présents sur l'aire d'étude et de notre connaissance de l'écologie des espèces :
  - · Martre des pins Martes martes
  - · Ecureuil roux Sciurus vulgaris
  - Hérisson d'Europe Erinaceus europaeus
  - Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus







## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

La richesse mammalogique est faible (23 % de la diversité totale du département de Seine-et-Marne) malgré un contexte assez diversifié de l'aire d'étude rapprochée. En effet, l'aire d'étude est en grande partie recouverte par des milieux agricoles et forestiers. Ces derniers sont des biotopes essentiels à de nombreuses espèces forestières. Toutefois, la plupart des mammifères sont crépusculaires et/ou nocturnes et ne sont donc visibles qu'à la tombée de la nuit. Ainsi, plusieurs espèces sont probablement passées inaperçues lors des inventaires diurnes.

#### 3.5.3 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

#### Boisements, bosquets

Le Chevreuil d'Europe (*Capreolus capreolus*) est une espèce plutôt forestière qui affectionne les lisières, quittant les boisements en journée pour s'alimenter en milieux ouverts et notamment en milieu agricole.

L'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*) est inféodé aux milieux boisés pour sa reproduction et son alimentation. Cependant, il peut être observé en milieu ouvert lors de transits ou au niveau de haies et de bosquets à la recherche de nourriture (noisettes, cerises, etc.).

La Martre des pins (*Martes martes*) est également inféodée aux milieux boisés pour sa reproduction (cavités d'arbres à 2 m de hauteur) et son alimentation (carnivore).

Du fait de sa prolificité et d'une grande capacité d'adaptation, le Sanglier (Sus *scrofa*) a colonisé tous les types de milieux. Cependant, il montre une nette prédilection pour les forêts de feuillus. Les boisements de l'aire d'étude rapprochée sont fréquentés par cette espèce.

#### Friches, milieux buissonnants

Les Lagomorphes (Lapin de Garenne et Lièvre d'Europe) affectionnent les couverts buissonneux au sein desquels ils se réfugient. Les friches localisées sur l'aire d'étude peuvent accueillir ces espèces.

#### Haies, bosquets, fourrés

L'Écureuil roux peut être observé en milieu ouvert lors de transits ou au niveau de haies et de bosquets à la recherche de nourriture.

L'ensemble des haies, fourrés, bosquets et petits boisements de l'aire d'étude rapprochée présentent un intérêt pour la faune terrestre (Lapin de garenne, Hérisson d'Europe, Renard roux), notamment pour la reproduction, l'alimentation, l'abri et les déplacements.

#### Milieux ouverts

Les friches herbacées et prairies de fauche constituent les milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée. Ces milieux sont peu représentés sur l'aire d'étude. Les habitats ouverts sont peu propices aux mammifères. Toutefois, certaines espèces typiques de ces milieux ou très opportunistes pourront y installer leur terrier et y élever leurs portées. Ainsi, on pourra rencontrer le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ou encore des micromammifères.

Précisons également que plusieurs espèces telles que le Chevreuil, le Sanglier, ainsi que les espèces citées ci-dessus peuvent s'alimentent au sein de ces milieux ouverts.

Les milieux ouverts de l'aire d'étude rapprochée présentent un intérêt moindre pour la plupart des espèces de faune terrestre inventoriées.





#### Zones de transit et corridors de déplacement

Les déplacements des populations de grands mammifères concernent exclusivement le Chevreuil et le Sanglier.

Les déplacements de ces mammifères sur l'aire d'étude rapprochée sont principalement concentrés au niveau du massif forestier (Forêt Régionale de Ferrières). En effet, ce type de milieu constitue des zones favorables de transit, à couvert, pour les mammifères. Dans les zones ouvertes entre ces milieux boisés, les animaux traversent au plus court afin de retrouver au plus vite des zones boisées. Néanmoins, quelques chevreuils ont été observés au sein des zones agricoles en alimentation.

Les haies arbustives localisées sur les parcelles agricoles et les lisières forestières constituent des corridors de déplacement pour la petite faune tels que le Hérisson d'Europe, les musaraignes ou encore le Lapin de garenne.

Plusieurs obstacles et barrières infranchissables existent au sein de l'aire d'étude. En effet, l'autoroute A4 représente un axe routier infranchissable pour la faune terrestre. Toutefois, un pont, surplombant cet axe routier, permet à la faune de franchir ce point de blocage. Un seul passage à faune est présent sur l'aire d'étude et celui-ci est localisé au niveau du petit boisement situé au sud de l'autoroute A4. Les milieux agricoles forment également une zone imperméable pour les espèces exclusivement forestières comme l'Ecureuil roux et la Martre des pins.

Figure 33 : Habitats favorables aux mammifères sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.



Friche



Lisière forestière



**Chemin forestier** 



**Chemin forestier** 







# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 3.5.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau suivant précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.







Tableau 32 : Statuts et enjeux écologiques des mammifères remarquables (hors chiroptères) présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique      | Statuts<br>réglementaires |        |     | tatuts p | atrimor        | niaux                  | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée  | ochée Enjeu<br>écologique éco<br>Régional |        |  |
|---|---------------------------|--------|-----|----------|----------------|------------------------|--|---|--------|--|
|   | Europe                    | France | LRN | LRR      | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de<br>rareté |  |   |        |  |
| Martre des pins<br>Martes martes          | An V                      | -      | LC  | -        | -              | R                      | Considérée comme sylvicole, elle présente une fréquentation quasi-exclusive des milieux forestiers, qu'ils soient composés de résineux, de feuillus ou d'essences mixtes, tant qu'ils présentent de grands arbres et un couvert pas trop dense : elle apprécie les futaies, et non la broussaille. Aujourd'hui, les connaissances recensées mettent en évidence une répartition beaucoup plus importante de la Martre en Île-de-France : elle est en effet particulièrement présente dans toute la Seine-et-Marne, dans le sud de l'Essonne et dans les Yvelines, notamment sur le massif de Rambouillet.  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 2 individus au sein de la Forêt Régionale de Ferrières (2016).  Enjeu local moyen car cette espèce utilise probablement les boisements de l'aire d'étude pour réaliser son cycle de vie. |   | Moyen  |  |
| Lapin de garenne<br>Oryctolagus cuniculus | -                         | -      | NT  | -        | -              | С                      | Le Lapin de garenne est présent sur tout le territoire francilien, y compris en petite couronne. Il semblerait d'après les spécialistes que l'espèce soit en régression dans les milieux ouverts : si de nombreuses populations sont favorisées en agglomération et le long des infrastructures de transports, le Lapin figure parmi les espèces de catégorie « NT », c'est-à-dire quasi menacée au niveau national (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), ce qui en fait une espèce à surveiller.  |   | Faible |  |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique     |        | tuts<br>entaires |     | itatuts p | atrimor        | niaux                  | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée   | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|--|--------|------------------|-----|-----------|----------------|------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|
|  | Europe | France           | LRN | LRR       | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de<br>rareté |   |                                 |                              |
|  |        |                  |     |           |                |                        | Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de plusieurs individus sur la commune de Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges (2014 et 2016). Enjeu local faible car cette espèce utilise probablement les haies arbustives et le petit bosquet pour s'abriter et s'alimenter au sein de l'aire d'étude. Toutefois, cette espèce trouvera des milieux de substitution à proximité de l'aire d'étude notamment au sein des friches herbacées du Parc d'activités du Bel-Air.   |                                 |                              |
| Hérisson d'Europe<br>Erinaceus europaeus | -      | Art 2            | LC  | -         | -              | С                      | Le Hérisson d'Europe fréquente une diversité importante de milieux, comme les bocages, les prairies, les zones agricoles et les lisières de forêts. L'espèce apprécie particulièrement les haies et les zones broussailleuses, humides ou sèches. On peut également l'observer dans les parcs et jardins en ville, à condition qu'il y ait une végétation fournissant un abri suffisant et une source de nourriture importante. Les spécialistes soupçonnent une diminution des populations de hérissons en Îlede-France : même si aucune étude chiffrée ne permet de l'affirmer dans la région, certains travaux, en France et en Europe, ont montré que l'accroissement du trafic routier, auquel l'espèce est particulièrement sensible, l'utilisation de produits chimiques ainsi que la régression des haies représentent autant de facteurs à l'origine du déclin des populations de hérissons. Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de plusieurs individus sur la commune de Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges (2016 et 2018). |                                 | Faible                       |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique | Statuts<br>réglementaires |        |     | Statuts patrimoniaux |                |                        | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude rapprochée  | Enjeu<br>écologique<br>Régional | Enjeu<br>écologique<br>Local |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|-----|----------------------|----------------|------------------------|--|---------------------------------|------------------------------|
|                                      | Europe                    | France | LRN | LRR                  | Dét.<br>ZNIEFF | Niveau<br>de<br>rareté |  |                                 |                              |
|                                      |                           |        |     |                      |                |                        | Enjeu local faible car cette espèce utilise probablement les haies arbustives, les friches, les lisières et le petit bosquet pour s'abriter et s'alimenter au sein de l'aire d'étude. Toutefois, cette espèce trouvera des milieux de substitution à proximité de l'aire d'étude notamment au sein des friches herbacées du Parc d'activités du Bel-Air et au niveau des zones boisées de la Forêt Régionale de Ferrières.   |                                 |                              |
| Ecureuil roux<br>Sciurnus vulgaris   | -                         | Art 2  | LC  | -                    | -              | С                      | L'Écureuil roux est généralement considéré comme une espèce forestière, fréquentant toutes les zones boisées, de conifères comme de feuillus. Très commune, cette espèce protégée au niveau national peut devenir familière, et s'observer dans les vergers, les parcs et jardins urbains, à condition d'y trouver suffisamment d'arbres pour se déplacer et se nourrir. L'Écureuil roux est réparti de façon relativement homogène sur le territoire francilien.  Aucune observation au sein de l'aire d'étude. Néanmoins, les données bibliographiques mentionnent la présence de 3 individus au sein de la Forêt Régionale de Ferrières (2017 et 2018).  Enjeu local faible car cette espèce trouvera des milieux de substitution à proximité de l'aire d'étude notamment au sein de la Forêt Régionale de Ferrières. |                                 | Faible                       |

Art. 2 : Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. Arrêté du 15 septembre 2012).

LRN: Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitres mammifères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SFEPM, 2017): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.



de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Sain Georges EPAMARNE mai 2020

Mise à jour du volet faune flore

## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (ARB idf, SFEPM, 2015) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

Figure 34 : Mammifères sur l'aire d'étude rapprochée, photos prises sur site sauf mention contraire, © Biotope.







Chevreuil européen (hors site)

Ecureuil roux (hors site)

Lapin de garenne (hors site)



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

#### 3.5.5 Bilan concernant les mammifères et enjeux associés

8 espèces de mammifères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- 2 espèces de mammifères présentes sur l'aire d'étude rapprochée sont protégées : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe ;
- 1 espèce avec un enjeu écologique local moyen : la Martre des pins ;
- 3 espèces avec un enjeu écologique local faible : le Lapin de garenne, l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe ;

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les boisements situés dans la Forêt Régionale de Ferrières, ainsi que les haies arbustives traversant les parcelles agricoles et le petit boisement situé au nord de l'aire d'étude.

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible pour les mammifères





## **Mammifères**

## - Habitats d'espèces -

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

Aire d'étude rapprochée

Habitats des mammifères

Habitat favorable à l'Ecureuil roux

et la Martre des pins Habitat favorable au

Hérisson d'Europe Habitat favorable au Hérisson d'Europe

et à l'Ecureuil roux Habitat favorable

au Lapin de garenne

Milieu peu favorable



Figure 35 : carte des mammifères présents sur l'aire d'étude

- Tous droits réservés - Sources : © Aerodata France SARL Ortho HR (2018) - Cartographie : Biotope (2019)

## 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 3.6 Chiroptères

La synthèse proposée ici s'appuie sur les observations réalisées dans le cadre du présent travail, sur une analyse des potentialités d'accueil des milieux naturels de l'aire d'étude rapprochée et sur la bibliographie récente disponible.

Pour rappel, l'expertise de terrain des chiroptères a été menée sur l'aire d'étude rapprochée et a concerné toutes les espèces susceptibles d'être présentes dans le secteur d'étude.

### La méthodologie d'inventaire est présentée en Annexe 2

#### 3.6.1 Analyse bibliographique

La bibliographie mentionne la présence d'une quinzaine d'espèces de chauves-souris à proximité de l'aire d'influence rapprochée (Plan régional d'actions en faveur des chiroptères en lle-de-France, Biotope 2011).

- Le Murin de Daubenton Myotis daubentonii ;
- Le Murin à moustaches Myotis mystacinus ;
- Le Murin de Bechstein Myotis bechsteinii ;
- Le Murin a oreilles échancrées Myotis emarginatus ;
- Le Grand Murin Myotis myotis;
- Le Murin de Natterer Myotis nattererii ;
- La Noctule commune Nyctalus noctula ;
- La Noctule de Leisler Nyctalus leisleri ;
- La Sérotine commune Eptesicus serotinus ;
- La Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii;
- La Pipistrelle de Kuhl Pipistrellus kuhlii ;
- La Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus.
- La Pipistrelle Pygmée Pipistrellus pygmaeus
- L'oreillard roux Plecotus auritus ;
- L'oreillard gris Plecotus austriacus;

Elles sont toutes potentiellement présentes au niveau de l'aire d'étude rapprochée cependant au vu des habitats présent seuls sont considérées comme présentes la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*).

#### 3.6.2 Espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

6 espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée et ont été contactées lors des inventaires de terrain (2 points d'enregistrements) :

- Le Murin à moustaches Myotis mystacinus ;
- La Noctule commune Nyctalus noctula ;
- La Noctule de Leisler Nyctalus leisleri;
- La Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii;
- La Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus.
- Oreillard indéterminé Plecotus sp.



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

## Tableau d'activité des chiroptères en période printanière

| Nom vernaculaire         | Occurrence | Moyenne<br>Contact Nuit | Maximum<br>Contact Nuit | Activité<br>Maximum<br>Observée |
|--------------------------|------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| Murin à moustaches       | 50%        | 0,5                     | 1                       | Faible                          |
| Noctule commune          | 100%       | 10                      | 18                      | Forte                           |
| Noctule de Leisler       | 50%        | 1,5                     | 3                       | Moyenne                         |
| Pipistrelle commune      | 100%       | 119,5                   | 224                     | Forte                           |
| Pipistrelle de Nathusius | 100%       | 2,5                     | 4                       | Moyenne                         |
| OREILLARDS               | 100%       | 1                       | 1                       | Faible                          |
| Petits MYOTIS            | 50%        | 1,5                     | 3                       | Moyenne                         |
| PIPISTRELLES             | 100%       | 120                     | 225                     | Forte                           |
| SEROTULES                | 100%       | 13                      | 22                      | Forte                           |
| TOUTES.ESPECES           | 100%       | 140                     | 233                     | Forte                           |

#### Légende

Occurrence = Pourcentage d'occurrence sur la saison (rapport du nombre de points d'écoute où l'espèce a été contactée sur le nombre de points d'écoute total)

Moyenne Contact Nuit = Moyenne du nombre de contacts par nuit

Maximum Contact Nuit = Nombre maximum de contacts enregistrés au cours d'une nuit

L'estimation du niveau d'activité est issue du référentiel Actichiro (Haquart, 2013), basé sur un important pool de données réelles qui ont fait l'objet d'analyses statistiques.

Pour rappel, l'unité de contact utilisé est la minute positive. Tout contact affiché correspond donc à une minute au cours de laquelle une espèce a été contactée





Figure 36 : habitat favorable à la chasse pour les espèces du cortège des boisements



Figure 37 : chemin forestier longeant l'aire d'étude au sud favorable au transit des espèces forestière et anthropophiles



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

### 3.6.3 Habitats d'espèces et fonctionnalités des milieux

L'aire d'étude rapprochée est fréquentée par un cortège d'espèces forestières à tendance anthropophile, qui illustre bien la frontière entre la forêt et la marée urbaine où le site se trouve.

#### Intérêt des habitats en termes de gîtes

Les boisements présents offrent des possibilités des gîtes pour la majorité des espèces observées. Les loges de pics et autres anfractuosités présentes dans les vieux arbres constituent des gîtes favorables pour les chauves-souris et notamment pour les *Myotis* mais également les Noctules. L'intérêt du site en termes de gîte est souligné par la présence de la noctule commune, espèce arboricole qui occupe généralement les arbres de haute tige.

#### Intérêt des habitats en termes de zone de transit, corridor de déplacement

Les boisements en limite sud du site représentent l'axe de transit principale des chiroptères sur l'aire d'étude. Cet axe de transit sur la foret de Ferrière permet de relier les populations au reste de l'arc boisé du Val-de-Marne.

#### Intérêt des habitats en termes d'alimentation

Les écotones sont favorables à la chasse des chiroptères. Le site se situe à la frontière entre la forêt et les milieux ouverts et urbains. La forte activité de Pipistrelles communes et de Noctules commune illustre l'intérêt du site pour ces chiroptères qui viennent capturés les insectes à la sortie du bois.

#### 3.6.4 Statuts et enjeux écologiques des espèces remarquables

Le tableau ci-après précise, pour chaque espèce remarquable identifiée ses statuts réglementaires et/ou de patrimonialité, ses habitats et populations observés sur l'aire d'étude rapprochée et le niveau d'enjeu écologique attribué localement. Conformément à la réglementation, l'approche est proportionnée avec un développement plus important des espèces constituant un enjeu écologique.



Tableau 33 : Statuts et enjeux écologiques des chiroptères remarquables présents dans l'aire d'étude rapprochée

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique | Statuts<br>réglementaires                |        |     |     |                |   |          |              |  |  |  |  | ts<br>niaux | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu écologique |  |
|--------------------------------------|--|--------|-----|-----|----------------|---|----------|--------------|--|--|--|--|-------------|--|------------------|--|
|                                      | Europe                                   | France | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF |   | Régional | Aire d'étude |  |  |  |  |             |  |                  |  |
|                                      | Espèces patrimoniales et/ou réglementées |        |     |     |                |   |          |              |  |  |  |  |             |  |                  |  |
| Noctule commune<br>Nyctalus noctula  | An IV                                    | Art 2  | VU  | NT  |                | Espèce forestière, elle s'est adaptée à la vie urbaine. Sa présence est liée à la proximité de l'eau. Elle exploite une grande diversité de territoires : massifs forestiers, prairies, étangs, alignements d'arbres, halos de lumière Elle quitte son gîte quand il fait encore clair voire jour. Mobile, elle exploite des superficies variables, jusqu'à 50 ha. Elle chasse le plus souvent à haute altitude, en groupe, et consomme ses proies en vol. Exclusivement insectivore, et opportuniste son régime alimentaire va des micro-Diptères aux Coléoptères. Elle hiberne de novembre à mars, souvent en groupe mixte, en forêt (larges cavités, loges de pics,) comme en ville (disjointements en béton des corniches de pont, d'immeuble,) | Moyen    | Moyen        |  |  |  |  |             |  |                  |  |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique    | Statuts<br>réglementaires |        |     |     |                |   | pa       | Statut<br>atrimoni |  | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu é | cologique |
|---|---------------------------|--------|-----|-----|----------------|---|----------|--------------------|--|--|---------|-----------|
|   | Europe                    | France | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF |   | Régional | Aire d'étude       |  |  |         |           |
|   |                           |        |     |     |                | L'espèce a été observée au niveau des boisements et lisières forestières.<br>Territoire d'alimentation. Gîtes potentiels à proximité (arbres de haute<br>tige).   |          |                    |  |  |         |           |
| Noctule de Leisler<br>Nyctalus leisleri | An. IV                    | Art. 2 | NT  | NT  |                | Espèce forestière, elle a une préférence pour les massifs à essences caduques assez ouverts et recherche la proximité des milieux humides. Les milieux fréquentés pour la chasse sont variés : forêts caduques, boisements divers, eaux calmes, mais aussi les vergers et les parcs, voire les éclairages urbains. Les femelles chassent essentiellement à moins d'une dizaine de kilomètres, l'envol se fait dès le coucher du soleil. Elle chasse au vol, parfois au-dessus des canopées, et peut aussi voler très bas, comme au ras de l'eau. Ses proies sont de petite et de moyenne taille : Diptères, Lépidoptères, Coléoptères, Hémérobiidés, Chrysopidés et aussi Ephéméroptères, Trichoptères ou Chironomes.  Pour l'hibernation, l'espèce n'est pas cavernicole, elle occupe essentiellement des cavités arboricoles parfois mixtes avec la Noctule commune. En France, les gîtes de mise-bas sont rares mais on en découvre chaque année du Nord de la France à la Corse. Les nurseries en cavité arboricole, comptent habituellement de 20 à 40 femelles, parfois 100, et peuvent atteindre 150 dans les bâtiments. | Moyen    | Moyen              |  |  |         |           |



| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique                 | Statuts<br>réglementaires |                |    |          |              |   |       |       |  |  |  |  |  |  | pa | Statuts<br>patrimoniaux |  | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu écologique |  |
|--|---------------------------|----------------|----|----------|--------------|---|-------|-------|--|--|--|--|--|--|----|-------------------------|--|--|------------------|--|
| Europe<br>France<br>LRN<br>Dét.                      |                           | Dét.<br>ZNIEFF |    | Régional | Aire d'étude |   |       |       |  |  |  |  |  |  |    |                         |  |  |                  |  |
|  |                           |                |    |          |              | L'espèce a été observée au niveau des boisements et lisières forestières avec une activité moyenne.   |       |       |  |  |  |  |  |  |    |                         |  |  |                  |  |
| Pipistrelle commune<br>Pipistrellus pipistrellus     | An IV                     | Art 2          | NT | NT       |              | Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles. Peu lucifuge, elle est capable de s'alimenter autour des éclairages. Elle est active dans le premier quart d'heure qui suit le coucher du soleil. Les distances de prospection varient en fonction des milieux mais dépassent rarement quelques kilomètres. Très opportuniste, elle chasse les insectes volants, préférentiellement les Diptères mais aussi des Lépidoptères, Coléoptères, Trichoptères, Neuroptères, Cigales et Ephémères L'activité de cette espèce est forte sur le site. Il s'agit vraisemblablement d'un territoire d'alimentation d'une colonie de reproduction situé dans un bâtiment à proximité. |       | Moyen |  |  |  |  |  |  |    |                         |  |  |                  |  |
| Pipistrelle de<br>Nathusius<br>Pipistrellus nathusii | An IV                     | Art 2          | NT | NT       |              | Espèce forestière, elle chasse préférentiellement en milieux boisés diversifiés, riches en plans d'eau, ou encore à proximité des haies et des lisières. Son domaine vital peut atteindre une vingtaine de kilomètres carrés et elle s'éloigne jusqu'à une demi-douzaine de kilomètres de son gîte. Elle quitte son gîte en moyenne 50 minutes après le coucher du soleil. Elle patrouille à basse altitude le long des zones humides et chasse aussi en plein ciel à grande hauteur. Elle  | Moyen | Moyen |  |  |  |  |  |  |    |                         |  |  |                  |  |



## État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique | Statuts<br>réglementaires |        |     |     |                |   |          |              |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | pa | Statut<br>atrimon |  | Éléments d'écologie et population observée dans l'aire d'étude<br>rapprochée | Enjeu éd | cologique |
|--------------------------------------|---------------------------|--------|-----|-----|----------------|---|----------|--------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|----|-------------------|--|--|----------|-----------|
|                                      | Europe                    | France | LRN | LRR | Dét.<br>ZNIEFF |   | Régional | Aire d'étude |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |    |                   |  |  |          |           |
|                                      |                           |        |     |     |                | consomme essentiellement des Chironomes, et occasionnellement des Trichoptères, Névroptères, Lépidoptères, Hyménoptères et Coléoptères. Plusieurs contactes de cette espèce forestière ont été enregistrés sur le site. |          |              |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |    |                   |  |  |          |           |

An. II/IV: espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.

LRN La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

LRR: Liste rouge régionale des mammifères (XXXX, 20XX): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Auvergne (Amor, 2005).



Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (XXXXX, 20XX) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.



Mise à jour du volet faune flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la RUCHERIE à Bussy-Saint Georges EPAMARNE mai 2020

### 3.6.5 Bilan concernant les chiroptères et enjeux associés

6 espèces de chiroptères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable :

- Toutes sont protégées ;
- 4 espèces avec un enjeu écologique moyen ;
  - La Noctule commune Nyctalus noctula ;
  - La Noctule de Leisler Nyctalus leisleri ;
  - La Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus.
  - La Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii;
- 2 espèces avec un enjeu écologique faible ;
  - Le Murin à moustaches Myotis mystacinus ;
  - Oreillard indéterminé Plecotus sp.

Les principaux secteurs à enjeux relatifs aux chiroptères au sein de l'aire d'étude rapprochée se situent sur les boisements Forêt Régionale de Ferrières, la présence de nombreuses mares

Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les chiroptères







EpaMarne
I'âme dans I'aménagement

## Chiroptères

 Observation d'espèces et habitats -

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

Aire d'étude rapprochée

Chiroptères contactés

- Chiropteres sp.
- Murin a moustaches
- Noctule commune
- Noctule de Leisler
- Oreillards
- Petits Myotis
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Nathusius
- Serotules

Utilisation de l'aire d'étude

zone favorable au nourissage

zone favorable au transit



Figure 38 : carte des chiroptères présents sur l'aire d'étude

- Tous droits réservés - Sources : © Aerodata France SARL Ortho HR (2018) - Cartographie : Biotope (2019)

3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

## 4 Continuités et fonctionnalités écologiques

## 4.1 Position de l'aire d'étude rapprochée dans le fonctionnement écologique régional

L'aire d'étude élargie intercepte un réservoir de biodiversité (milieux boisés) et trois corridors (milieux boisés et milieux humides)

Le Tableau 34 fournit une analyse synthétique de la position du projet par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.

<u>Tableau 34 : Position de l'aire d'étude rapprochée par rapport aux continuités écologiques d'importance régionale</u>

| Sous-trame concernée          | Composante du réseau écologique régional  | Position au sein de l'aire<br>d'étude rapprochée     |  |
|-------------------------------|---|--|--|
| Réservoirs de biodiversité    |   |  |  |
| Sous-trame des milieux boisés | Massif forestier de la Forêt de Ferrière<br>(Inclus dans l'arc boisé du Val de Marne) | Intersecte l'aire d'étude<br>En limite sud immédiate |  |
| Corridors écologiques         |   |  |  |
| Sous-trame des milieux boisés | Massif forestier de la Forêt de Ferrière<br>(Inclus dans l'arc boisé du Val de Marne) | Intersecte l'aire d'étude<br>En limite sud immédiate |  |
|                               | Lisière agricole des boisements de plus de 100 hectares                               | Intersecte l'aire d'étude<br>En limite sud immédiate |  |
| Sous-trame des cours d'eau    | Cours d'eau intermittent  | En limite sud-ouest                                  |  |

L'aire d'étude rapprochée n'est pas traversée directement par un corridor écologique. Cependant la forêt de Ferrière intersecte l'aire d'étude rapproché au sud comme le montre la présence d'une lisière agricole des boisements de plus de 100 hectares. Ce massif forestier est identifié comme réservoir de biodiversité dans le SRCE d'Ile-de-France. Ce dernier participe également au corridor diffus de la sous-trame des milieux boisés. L'aire d'étude rapprochée est également en contact avec un cours d'eau intermittent au sud-ouest. Ce cours d'eau est relié au parc du Château de Ferrière qui est un espace présentant des étangs et des bosquets, habitats de différentes espèces d'oiseaux





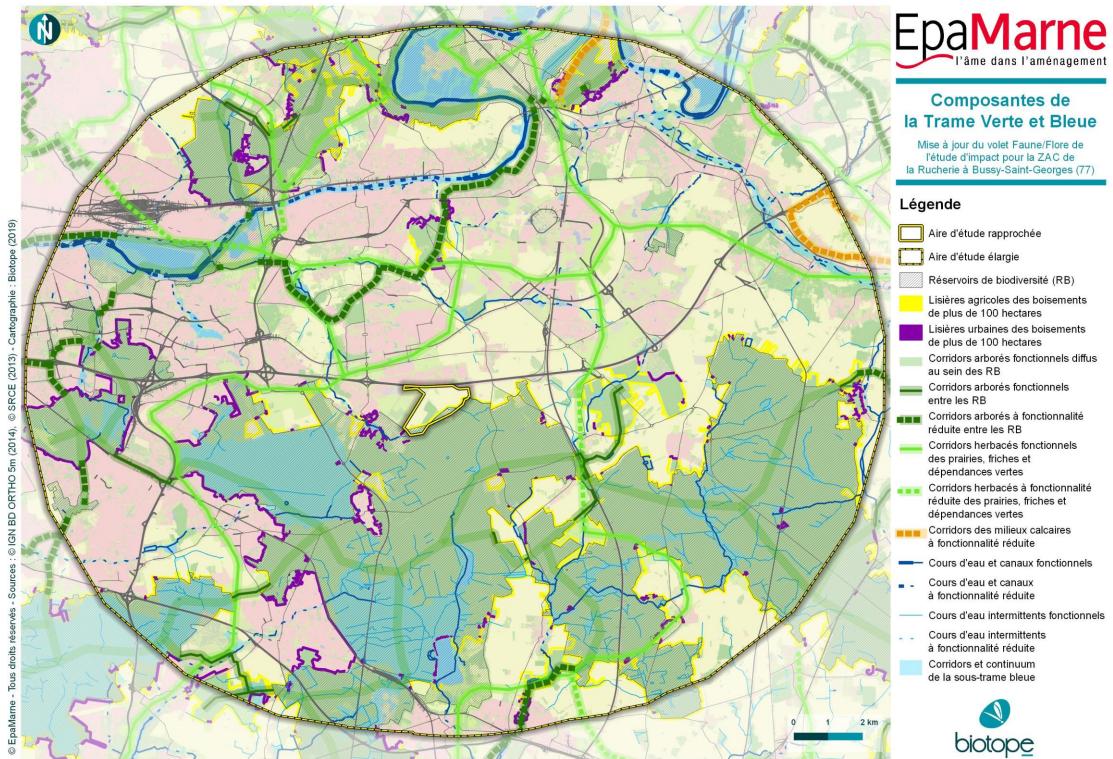


Figure 39 : carte du SRCE

# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

## 4.2 Fonctionnalités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Le Tableau 35 synthétise les continuités écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, sur la base des éléments mis en évidence dans l'état initial. Il met en évidence les principaux corridors ou réservoirs de biodiversité, en s'affranchissant des niveaux d'enjeux liés aux espèces.

<u>Tableau 35 : Principaux milieux et éléments du paysage de l'aire d'étude rapprochée et</u> rôle dans le fonctionnement écologique local

| Milieux et éléments du paysage de                              | Fonctionnalité à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée   |
|--|---|
| l'aire d'étude rapprochée                                      |   |
| Forêt de Ferrière  | Le massif forestier de la forêt de Ferrière présent au sud de l'aire d'étude constitue une part importante de l'Arc Boisé du Val-de-Marne. Ce massif forestier présente de nombreuses allées ainsi qu'un réseau de mares et de fossés qui le rendent particulièrement favorables au transit des espèces des cortèges forestiers (que se soit parmi les insectes, les amphibiens ou les mammifères). |
| Cours d'eau intermittent et aulnaie/frênaie alluviale associée | Ce cours d'eau et les milieux boisés humides qui y sont associés constituent le principal corridor écologique sur l'aire d'étude rapprochée. Il représente un habitat pour divers espèces remarquables présentes sur l'aire d'étude comme le Bouvreuil pivoine ou le Triton crêté. Il s'agit du principal élément de la trame bleue sur l'aire d'étude rapprochée.                                  |
| Plantation de feuillus   | Au sein de l'aire d'étude rapprochée, ces plantations composées de noisetiers, frênes et chênes représentent un habitat pour les petits mammifères tels que l'écureuil roux ou le chevreuil.  |
| Prairies longeant l'autoroute                                  | Ces espaces entretenus permettent la dispersion de divers espèces végétale comme l'indique la cartographie des espèces de flore remarquable.  |
| Chemins forestiers   | L'existence d'un réseau de mares et fossés au sein de l'aire d'étude et à proximité immédiate est favorable au maintien des populations locales et favorise le brassage génétique entre plusieurs populations (notamment pour les groupes amphibiens et reptiles). La forêt de Ferrière permet également une connexion aux corridors boisés du sud francilien.                                      |
| Chemins et fossés agricoles                                    | Sont présents sur le site plusieurs chemins agricole doublés de fossés de drainage. Ces axes permettent à la micro faune de transiter au sein de la matrice agricole, majoritaire sur l'aire d'étude rapprochée. Les fossés permettent lorsqu'ils sont en eau le transit des salamandridés. De plus, le groupe des insectes utilise les fossé et bande enherbées le long des chemin pour transiter. |

L'aire d'étude rapprochée est majoritairement composé d'une matrice agricole peu favorable au transit d'espèces terrestres. Néanmoins les chemins agricoles doublés de fossé de drainage ou non constituent des axes de déplacement favorables. Vont transiter par ce corridor notamment les reptiles et petits mammifères mais également les insectes qui trouveront un milieux plus favorables du fait de la gestion plus extensive pratiquée sur ces chemin herbeux. Lorsque les fossés sont en eau les salamandridés peuvent transiter vers et depuis la forêt de Ferrière et ainsi rejoindre d'autres habitats présents en foret de Férrère tels que les mares..

La forêt de Ferrière qui se situe au sud de l'aire d'étude constitue le principal corridor de déplacement et par-delà un réservoir de biodiversité d'importance régionale. Ce corridor permet un transit transversal vers le reste de l'Arc Boisé du Val-de-Marne mais aussi vers le sud avec le massif forestier de Gretz-Armainvilliers.



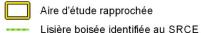






## Continuités écologiques à l'échelle locale

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)



### Corridors



Trame Verte Herbacée - Fonctionnalité réduite

Trame Bleue

Trame Bleue

Réservoirs de biodiversité



Trame bleue

Trame verte forestière



Figure 40 : Carte des continuité écologiques locales

- Sources: © Aerodata France SARL Ortho HR (2018) - Cartographie: Biotope (2019)

# 5 Synthèse des enjeux écologiques au sein de l'aire d'étude rapprochée

Afin de mettre en évidence les principaux groupes à enjeu écologique au sein de l'aire d'étude rapprochée, un tableau de synthèse a été établi (voir Tableau 36 ci-après). Il précise, pour chaque groupe le niveau d'enjeu écologique, estimé sur la base de la richesse spécifique (par rapport à la potentialité du site), la patrimonialité des espèces (statuts de rareté / menace) et de l'utilisation de l'aire d'étude par les espèces.

Il est important de préciser que cette évaluation est relative à l'aire d'étude rapprochée et non à l'emprise du projet.

Les différentes données collectées dans le cadre de cette étude ont permis d'appréhender l'intérêt des milieux de l'aire d'étude rapprochée.

Une hiérarchisation en cinq niveaux d'enjeu écologique a été établie : enjeu nul à très fort.

Une carte de localisation et de synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée est présentée ci-après.

Pour une connaissance approfondie de ces enjeux écologiques, il convient de se référer aux chapitres présentés précédemment relatifs aux différentes thématiques faune-flore.

Tableau 36 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

| Groupe               | Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée  |   |  |  |  |  |
|----------------------|---|---|--|--|--|--|
| biologique<br>étudié | Description   | Évaluation du<br>niveau d'enjeu<br>écologique |  |  |  |  |
| Habitats<br>naturels | 24 types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés, 3 se rattachent à un habitat d'intérêt communautaire : les prairies mésophiles de fauche (6510), la Chênaie-Charmaie hygrocline (9160) et l'Aulnaie-Frênaie alluviale (91E0*). 4 habitats sont présents sur la liste rouge des végétations menacées d'Ile-de-France : la prairie hygrophile de fauche (CR : en danger critique), la prairie mésophile de fauche (EN : En danger) l'Aulnaie marécageuse (EN : En danger), et la Saulaie marécageuse (EN).  L'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu écologique considéré comme globalement moyen pour les habitats naturels (présence d'habitats d'intérêt communautaire plus ou moins dégradés), avec des enjeux localement forts pour les habitats présents sur la liste rouge des végétations d'Ile-de-France. Ces habitats représentent seulement 5,44 % de l'aire d'étude rapprochée, le reste étant | Moyen à<br>localement fort                    |  |  |  |  |
|                      | principalement représenté par les cultures et autres habitats artificiels   |   |  |  |  |  |
| Flore                | 161 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les enjeux floristiques sont moyens sur l'aire d'étude rapprochée et localisés au niveau de la prairie mésophile de fauche en bord d'autoroute. L'Oenanthe à feuilles de silaüs, située en bordure de ruisseau au sud de l'aire d'étude présente quant à elle un enjeu fort.   | Moyen à<br>localement fort                    |  |  |  |  |





# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Groupe               | Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée  |   |  |  |  |  |  |
|----------------------|---|---|--|--|--|--|--|
| biologique<br>étudié | Description   | Évaluation du<br>niveau d'enjeu<br>écologique |  |  |  |  |  |
| Insectes             | 65 espèces d'insectes (23 lépidoptères, 18 orthoptères, 24 odonates) sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, 6 espèces d'insectes sont protégées (le Flambé, la Grande Tortue, l'Agrion mignon, la Grande Aeschne, le Grillon d'Italie et le Conocéphale gracieux).   | Faible à localement<br>moyen                  |  |  |  |  |  |
|                      | Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent l'étang forestier situé au nord de la Grille de Belle Assise et les allées forestières (ourlets, fourrés, fruticées) de la Forêt Régionale de Ferrières. Les zones ouvertes sur l'aire d'étude sont essentiellement recouvertes par des milieux agricoles et sont alors très faiblement intéressantes pour l'entomofaune. On peut néanmoins noter les prairies de fauches et les friches herbacées qui sont susceptibles d'accueillir des espèces protégées (Grillon d'Italie et Conocéphale gracieux).  Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible et localement moyen pour les insectes. |   |  |  |  |  |  |
| Amphibiens           | 11 espèces d'amphibiens sont présentes dans l'aire d'étude. Parmi elles, 11 espèces sont protégées, 3 sont d'intérêt communautaire : le Triton crêté, la Grenouille agile et la Rainette verte.   | Moyen à localement fort                       |  |  |  |  |  |
|                      | Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude concernent les mares forestières et l'étang favorables à la reproduction de l'ensemble des amphibiens présents. D'autre part, la Forêt Régionale de Ferrières est favorable à l'hivernage des amphibiens. Les autres milieux ne sont pas utilisés par ce groupe d'espèces (cultures agricoles).  Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les amphibiens.   |   |  |  |  |  |  |
| Reptiles             | 4 espèces de reptiles sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, 4 espèces sont protégées et 1 est d'intérêt communautaire   | Faible à localement moyen                     |  |  |  |  |  |
|                      | Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les écotones et les lisières forestières situées au sein du massif forestier de Ferrières. Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement faible et localement moyen pour les reptiles  |   |  |  |  |  |  |
| Oiseaux              | En période de reproduction 59 espèces d'oiseaux sont présentes en période de reproduction dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, 43 sont protégées et 1 est d'intérêt communautaire : le Martin-pêcheur d'Europe ;  | Moyen<br>à localement fort                    |  |  |  |  |  |
|                      | Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les milieux ouverts (herbacés et agricoles) et semi-ouverts (bosquets, haies, lisières). D'autre part, l'étang de la Grille de Belle-Assise accueille 2 espèces protégées et patrimoniales (Martin-pêcheur et Grèbe castagneux) La Forêt Régionale de Ferrière héberge également de nombreuses espèces protégées et/ou patrimoniales possédant un enjeu local faible. Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les oiseaux.   |   |  |  |  |  |  |



# 3 État initial des milieux naturels, de la flore et de la faune (dit « Scénario de référence »)

| Groupe  | Enjeux écologiques sur l'aire d'étude rapprochée   |   |  |  |  |  |
|---|--|---|--|--|--|--|
| biologique<br>étudié                              | Description  | Évaluation du<br>niveau d'enjeu<br>écologique |  |  |  |  |
|   | En période internuptiale   | Moyen   |  |  |  |  |
|   | Migration prénuptiale et postnuptiale  |   |  |  |  |  |
|   | Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 30 espèces d'oiseaux sont présentes en période de migration : 5 espèces en halte migratoire, pour le repos ou l'alimentation (Héron cendré, Hirondelle rustique, Grande Aigrette, Aigrette garzette et Bécassine des marais) et 25 espèces sont non migratrices (sédentaires) ou migratrices partielles sur l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces nichent probablement sur l'aire d'étude.  |   |  |  |  |  |
|   | <u>Période hivernale</u>   |   |  |  |  |  |
|   | Au niveau de l'aire d'étude rapprochée, 27 espèces d'oiseaux sont présentes en période hivernale, 1 espèce utilisant l'aire d'étude rapprochée en transit local (Mouette rieuse), 4 espèces utilisant l'aire d'étude rapprochée comme zone d'hivernage pour le repos ou l'alimentation (Sarcelle d'hiver, Héron cendré, Canard chipeau et Vanneau huppé) et 22 espèces sont non migratrices (sédentaires) sur l'aire d'étude rapprochée.   |   |  |  |  |  |
|   | La richesse avifaunistique en période de migration internuptiale est représentative de l'avifaune pouvant être observée à cette période de l'année, notamment au niveau du secteur à l'étude.  D'une manière générale, on observe une migration diffuse sur l'aire d'étude rapprochée. Aucun axe de migration n'a pu être mis en évidence. Toutefois, l'aire d'étude rapprochée semble concernée par des haltes migratoires d'importants groupes (400 Vanneaux huppé dans les champs et 26 Sarcelles d'hiver au niveau de l'étang).  Au regard de ces éléments, l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée présente un enjeu globalement faible à localement moyen pour l'avifaune migratrice et hivernante à cette période de l'année. |   |  |  |  |  |
| Mammifères<br>terrestres<br>(hors<br>chiroptères) | 8 espèces de mammifères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, 2 sont protégées : l'Ecureuil roux et le Hérisson d'Europe ;  Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les boisements situés dans la Forêt Régionale de Ferrières, ainsi que les haies arbustives traversant les parcelles agricoles et le petit boisement situé au nord de  | Faible  |  |  |  |  |
|   | l'aire d'étude.<br>Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu<br>globalement faible pour les mammifères   |   |  |  |  |  |
| Chiroptères                                       | Les principaux secteurs à enjeux relatifs aux chiroptères au sein de l'aire d'étude rapprochée se situent sur les boisements Forêt Régionale de Ferrières, la présence de nombreuses mares Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les chiroptères  | Moyen   |  |  |  |  |





## Synthèse des enjeux écologiques

Mise à jour du volet Faune/Flore de l'étude d'impact pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Georges (77)

Niveau d'enjeu écologique

Très fort

Fort

Moyen

Faible

Négligeable

Aire d'étude rapprochée



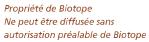
Figure 41 : carte de synthèse des enjeux écologiques

SARL Ortho HR (2018)

Erreur ! II n'y a pas de texte répondant à ce style dans ce document. EPAMARNE mai 2020

# Bibliographie







## 4 Bibliographie

## 1 Bibliographie générale

■ AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2016 - Note de l'Autorité environnementale sur les évaluations des incidences Natura 2000 - Note de l'Ae n° 2015-N-03 adoptée lors de la séance du 16 mars 2016. 28 p.

### Sites Internet

- INPN: http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp (dernière consultation en septembre 2019)
- ▶ BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GÉHU J.-M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.-C., ROYER J.-M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004 PRODROME DES VEGETATIONS DE FRANCE. MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. PATRIMOINES NATURELS 61, PARIS, 171 P.
- BENSETTITI F., RAMEAU J.-C. & CHEVALLIER H. (COORD.), 2001 « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 1 HABITATS FORESTIERS. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 339 P. & 423 P.
- ▶ BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J. & LACOSTE J.-P. (COORD.), 2004a « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 2 HABITATS COTIERS. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 399 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & HAURY J. (COORD.), 2002a « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 3 - HABITATS HUMIDES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 457 P.
- BENSETTITI F., BOULLET V., CHAVAUDRET-LABORIE C. & DENIAUD J. (COORD.), 2005 « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 4 - HABITATS AGROPASTORAUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 2 VOLUMES, 445 P. & 487 P.
- BENSETTITI F., HERARD-LOGEREAU K., VAN ES J. & BALMAIN C. (COORD.), 2004b « CAHIERS D'HABITATS » NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 5 HABITATS ROCHEUX. MEDD/MAAPAR/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 381 P.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V. & QUERE E., 2002a "CAHIERS D'HABITATS "NATURA 2000. CONNAISSANCE ET GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE. TOME 6 ESPECES VEGETALES. MATE/MAP/MNHN. ÉD. LA DOCUMENTATION FRANÇAISE, PARIS, 271 p.
- BISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J-C., 1997 CORINE BIOTOPES, VERSION ORIGINALE. TYPES D'HABITATS FRANÇAIS. ENGREF-ATEN, 217 P.
- CAUSSE G., FERNEZ T., FERREIRA L., DETREE J. & WEGNEZ J. 2019. CATALOGUE DES VEGETATIONS DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, VERSION MAI 2019. CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. 41P.
- ▼ CAUSSE G., FERNEZ T., FERREIRA L., DETREE J. & WEGNEZ J. 2019. REFERENTIEL PHYTOSOCIOLOGIQUE DES VEGETATIONS D'ÎLE-DE-FRANCE, VERSION MAI 2019. FICHIER EXCEL DISPONIBLE SUR HTTP://CBNBP.MNHN.FR/CBNBP/RESSOURCES/CATALOGUES.JSP
- OMMISSION EUROPEENNE DG ENVIRONNEMENT, 2013 MANUEL D'INTERPRETATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPEENNE EUR 28, 144 p.
- DETREE J. & FERREIRA L., 2019. LISTE ROUGE DES VEGETATIONS MENACEES D'ÎLE-DE-FRANCE. METHODE ET RESULTATS. CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN, MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, DELEGATION ÎLE-DE-FRANCE. 44 P. + ANNEXES.





## 4 Bibliographie

- FILOCHE S., FERNEZ T., CAUSSE G., ARNAL G. & FERREIRA L., 2016. ACTUALISATION DE LA LISTE DES VEGETATIONS DETERMINANTES DE ZNIEFF EN ÎLE-DE-FRANCE. CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU BASSIN PARISIEN -MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, PARIS. 32P.
- GAUDILLAT V., ARGAGNON O., BENSETTITI, F., BIORET F., BOULLET V., CAUSSE G., CHOISNET G., COIGNON B., DE FOUCAULT B., DELASSUS L., DUHAMEL F., FERNEZ TH., HERARD K., LAFON P., LE FOULER A., PANAIOTIS C., PONCET R., PRUD'HOMME F., ROUVEYROL P. & VILLARET J.-C., 2018. Habitats d'interet communautaire : actualisation des interpretations des Cahiers d'habitats. Version 1, mars 2018. Rapport UMS PatriNat 2017-104. UMS PatriNat, FCBN, MTES, Paris, 62 p.
- GUBBAY S., SANDERS N., HAYNES T., JANSSEN J., RODWELL JR., NIETO S., GARCIA CRIADO M., BEAL S., BORG J., KENNEDY M., MICU D., OTERO M., SAUNDERS G., CALIX M., AIROLDI L., ALEXANDROV VV., ALCAZAR E., DE ANDALUCIA J., BABBINI L., BAKRAN-PETRICIOLI T., BALLESTEROS E., BENARES ESPANA E., BARICHE M., BASTOS E., BASSO D., BAT L., BATTELLI C., BAZAIRI H., BIANCHI CN., BITAR G., BO M., BRAZIER P., BUSH L., CANESE S., CATRENSE SP., CEFALÌ ME., CERRANO C., CHEMELLO R., CHERNYSHEVA EB., CONNOR D., COOK R., DANKERS N., DARR A., DAVIS AR., DOLENC-ORBANIĆ N., DUBOIS S., ESPINO F., FLORES MOYA A., FORD J., FOULQUIE M., FOWLER S., FOURT M., FRASCHETTI S., FULLER I., FÜRHAUPTER K., GALIL B., GEROVASILEIOU V., GIANGRANDE A., GIUSEPPE C., GORIUP P., GRALL J., GRAVINA MF., GUELMAMI A., GÜREŞEN A., HADJIOANNOU L., HALDIN JM., HALL-SPENCER JM., HARMELIN JG., HAROUN-TABRAE R., HARRIES D., HERKÜL K., HETMAN T., HISCOCK K., HOLT R., ISSARIS Y., JACKSON EL., JEUDI A., JIMINEZ C., KARAMITA C., KARLSSON A., KERSTING D., KESKINEN E., KLINGE F., KLISSUROV L., KNITTWEIS-MIFSUD L., KOPIY V., KOROLESOVA D., KRUŽIĆ P., KOMAKHIDZE G., LA PORTA B., LEINIKKI J., LEHTONEN P., LINARES C., LIPEJ L., MAČIĆ V., MANGIALAJO L., MARIANI S., MELIH C., METALPA R., MIELKE E., MIHNEVA V., MILCHAKOVA N., MILONAKIS K., MINGUELL C., MIRONOVA NV., NÄSLUND J., NUMA C., NYSTRÖM J., OCAÑA O., OTERO NF., PEÑA FREIRE V., PERGENT C., PERKOL-FINKEL S., PIBOT A., PINEDO S., POURSANIDIS D., RAMOS A., REVKOV NK., ROININEN J-T., ROSSO A., RUIZ J., SALOMIDI M., SCHEMBRI P., SHIGANOV T., SIMBOURA N., SINI M., SMITH C., SOLDO A., SOMERFIELD PJ., TEMPLADO J., TERENTYEV A., THIBAUT T., TOPÇU NE., TRIGG C., TURK R., TYLER-WALTERS H., TUNESI L., VERA K., VIERA M., WARZOCHA J., WELLS S., WESTERBOM M., WIKSTRÖM S., WOOD C., YOKES B., ZIBROWIUS H., 2016 - EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 1. MARINE HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 50 P.
- JANSSEN J.A.M., RODWELL J.S., GARCIA CRIADO M., GUBBAY S., HAYNES T., NIETO A., SANDERS N., LANDUCCI F., LOIDI J., SSYMANK A., TAHVANAINEN T., VALDERRABANO M., ACOSTA A., ARONSSON M., ARTS G., ALTORRE F., BERGMEIER E., BIJLSMA R.-J., BIORET F., BITĂ-NICOLAE C., BIURRUN I., CALIX M., CAPELO J., ČARNI A., CHYTRY M., DENGLER J., DIMOPOULOS P., ESSI F., GARDFJEIL H., GIGANTE D., GIUSSO DEL GAIDO G., HAJEK M., JANSEN F., JANSEN J., KAPFER J., MICKOLAJCZAK A., MOLINA J.A., MOLNAR Z., PATERNOSTER D., PIERNIK A., POULIN B., RENAUX B., SCHAMINEE J. H. J., ŠUMBEROVA K., TOIVONEN H., TONTERI T., TSIRIPIDIS I., TZONEV R., VALACHOVIČ M., 2016 EUROPEAN RED LIST OF HABITATS. PART 2. TERRESTRIAL AND FRESHWATER HABITATS. LUXEMBOURG, PUBLICATIONS OFFICE OF THE EUROPEAN UNION, 38 P.
- ▼ LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013 EUNIS, EUROPEAN NATURE INFORMATION SYSTEM, SYSTEME D'INFORMATION EUROPEEN SUR LA NATURE. CLASSIFICATION DES HABITATS.

  TRADUCTION FRANÇAISE. HABITATS TERRESTRES ET D'EAU DOUCE. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 289 P.
- LOUVEL-GLASER J. & GAUDILLAT V., 2015 CORRESPONDANCES ENTRE LES CLASSIFICATIONS D'HABITATS CORINE BIOTOPES ET EUNIS. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, PARIS, 119 p.
- RAMEAU JC., MANSION D. & DUME G., 1989 FLORE FORESTIERE FRANÇAISE (GUIDE ECOLOGIQUE ILLUSTRE), TOME 1 : PLAINE ET COLLINES. INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, 1785 P.



## 4 Bibliographie

## 2 Bibliographie relative à la flore

- AUVERT S., FILOCHE S., RAMBAUD M., BEYLOT A. ET HENDOUX F., 2011. LISTE ROUGE REGIONALE DE LA FLORE VASCULAIRE D'ILE-DE-FRANCE. PARIS. 80 P. MISE A JOUR EN 2016.
- BILZ M., KELL S.P., MAXTED N. & LANSDOWN R.V., 2011 European Red List of Vascular Plants. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 130 p.
- ❷ BOURNERIAS M., PRAT D. et al. (Collectif de la Société Française d'Orchidophilie), 2005
   Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg. Deuxième édition, Biotope, Mèze, (collection Parthénope), 504 p.
- COSTE H., 1900-1906 Flore descriptive et illustrée de la France, de la Corse et des contrées limitrophes, 3 tomes. Nouveau tirage 1998. Librairie scientifique et technique Albert Blanchard, Paris. [I]: 416 p., [II]: 627 p., [III]: 807 p.
- EGGENBERG S. & MÖHL A., 2008 Flora Vegetativa. Un guide pour déterminer les plantes de Suisse à l'état végétatif. Rossolis, Bussigny, 680 p.
- FILOCHE S., ARNAL G., PASQUIER B., PERRIAT F., 2016. –ACTUALISATION 2016 DE LA LISTE DES VEGETAUX VASCULAIRES DETERMINANTS DE ZNIEFF EN ILE-DE-FRANCE -CBNBP. 26P.
- GONARD A., 2010 Renonculacées de France Flore illustrée en couleurs. SBCO, nouvelle série, numéro spécial n°35. 492 p.
- JAUZEIN P., 1995 Flore des champs cultivés. Ed. SOPRA et INRA. Paris, 898 p.
- MULLER S. (coord.), 2004 Plantes invasives en France. MNHN (Patrimoines naturels, 62). Paris. 168 p.
- OLIVIER L., GALLAND J.-P. & MAURIN H., 1995 Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines naturels volume n°20, Série Patrimoine génétique. Muséum National d'Histoire Naturelle, Conservatoire Botanique National de Porquerolles, Ministère de l'Environnement ; Institut d'Écologie et de Gestion de la Biodiversité, Service du Patrimoine naturel. Paris. 486 p. + annexes.
- PRELLI R., 2002 Les Fougères et plantes alliées de France et d'Europe occidentale. Éditions Belin. 432 p.
- ▼ TISON J.-M. & DE FOUCAULT B. (coords.), 2014 Flora Gallica. Flore de France. Biotope, Mèze, xx + 1 196 p.
- ▼ TISON J.-M., JAUZEIN P. & MICHAUD H., 2014 Flore de la France méditerranéenne continentale. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Naturalia publications, 2 078 p.
- UICN FRANCE, MNHN, FCBN & SFO, 2009 La Liste rouge des espèces menacées en France Chapitre Orchidées de France métropolitaine. Paris, France. 12 p.
- UICN FRANCE, FCBN, AFB & MNHN, 2018 La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Flore vasculaire de France métropolitaine. Paris, France. Dossier électronique. 32 p.
- ▼ WEGNEZ J., 2018. Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes (PEE) d'île-de-France. Version 2.0, mai 2018. CBNBP, MNHN. 45 p.
- SITES INTERNET
- ▼ Tela Botanica : http://www.tela-botanica.org/site:accueil (dernière consultation le 2 SEPTEMBRE 2019).
- INPN: https://inpn.mnhn.fr/accueil/index (dernière consultation le 2 septembre 2019).
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ (dernière consultation le 2 septembre 2019).







## 4 Bibliographie

## 3 Bibliographie relative aux bryophytes

- HUGONNOT V., 2008 Chorologie et sociologie d'Orthotrichum rogeri en France. Cryptogamie, Bryologie, 29 (3): 275-297
- HUGONNOT V., CELLE J. & PEPIN F., 2015 Mousses & Hépatiques de France. Manuel d'identification des espèces communes. Biotope Editions, Mèze, 287 p.

## 4 BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX ZONES HUMIDES

 BAIZE D. & GIRARD M.C. (coord.), 2009 - Référentiel Pédologique 2008. Quae Éditions, Paris. 432 p.

## 5 Bibliographie relative aux insectes

- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002 « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.
- BERGER P., 2012 Coléoptères Cerambycidae de la faune de France continentale et de Corse. Actualisation de l'ouvrage d'André Villiers, 1978. ARE (Association Roussillonnaise d'Entomologie), 664 p.
- BRUSTEL H., 2004 Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises (Thèse). ONF, Les dossiers forestiers, n°13, 297 p.
- DOUCET G., 2010 Clé de détermination des exuvies des Odonates de France, SFO, Bois d'Arcy, 64 p.
- DUPONT P., 2010 Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie Ministère de Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 p.
- GRAND D. & BOUDOT J.-P., 2006 Les libellules de France, Belgique et Luxembourg. Parthénope, Mèze, 480 p.
- HERES A., 2009 Les Zygènes de France. Avec la collaboration de Jany Charles et de Luc Manil. Lépidoptères, Revue des Lépidoptéristes de France, vol. 18, n°43 : 51-108.
- ▶ HEIDEMANN H., SEIDENBUSH R., 2002 Larves et exuvies de libellules de France et d'Allemagne (sauf Corse). Société Française d'Odonatologie, Bois-d'Arcy, 415 p.
- ▶ HOCHKIRCH A., NIETO A., GARCIA CRIADO M., CALIX M., BRAUD Y., BUZZETTI F.M., CHOBANOV D., ODE B., PRESA ASENSIO J.J., WILLEMSE L., ZUNA-KRATKY T., BARRANCO VEGA P., BUSHELL M., CLEMENTE M.E., CORREAS J.R., DUSOULIER F., FERREIRA S., FONTANA P., GARCIA M.D., HELLER K-G., IORGU I.Ş., IVKOVIC S., KATI V., KLEUKERS R., KRISTIN A., LEMONNIER-DARCEMONT M., LEMOS P., MASSA B., MONNERAT C., PAPAPAVLOU K.P., PRUNIER F., PUSHKAR T., ROESTI C., RUTSCHMANN F., ŞIRIN D., SKEJO J., SZÖVENYI G., TZIRKALLI E., VEDENINA V., BARAT DOMENECH J., BARROS F., CORDERO TAPIA P.J., DEFAUT B., FARTMANN T., GOMBOC S., GUTIERREZ-RODRIGUEZ J., HOLUSA J., ILLICH I., KARJALAINEN S., KOCAREK P., KORSUNOVSKAYA O., LIANA, A., LOPEZ, H., MORIN, D., OLMO-VIDAL, J.M., PUSKAS, G., SAVITSKY, V., STALLING, T. & TUMBRINCK J., 2016 European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets. Luxembourg: Publications Office of the European Union. 86 p.
- ► KALKMAN V.J., BUDOT J.-P., BERNARD R., CONZE K.-J., DE KNIFJ G., DYATLOVA E., FERREIRA S., JOVIC S., OTT J., RISERVATO E. & SAHLEN G., 2010 European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 40 p.







## 4 Bibliographie

- ☑ LAFRANCHIS T., 2000 Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, 448 p.
- NIETO A. & ALEXANDER K.N.A., 2010 European Red List of Saproxylic Beetles. Luxembourg: Publications Office of the European Union, 56 p.
- SARDET E. & DEFAUT B., 2004 Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques. Matériaux orthoptériques et entomocénotiques, 9, 2004 : 125-137
- SARDET E., ROESTI C. & BRAUD Y., 2015 Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze, (collection Cahier d'identification), 304 p.
- UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SEF, 2012 La Liste rouge des espèces menacées en France Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Dossier électronique, 18 p.
- UICN FRANCE, MNHN, OPIE & SFO, 2016 La Liste rouge des espèces menacées en France Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, 12 p.
- ▼ VAN SWAAY C., CUTTELOD A., COLLINS S., MAES D., LOPEZ MUNGUIRA M., ŠASIC M., SETTELE J., VEROVNIK R., VERSTAEL T., WARREN M., WIEMERS M. & WYNHOFF I., 2010 European Red List of Butterfies Luxembourg: Publications Office of the European Union, 60 p.

# 6 Bibliographie relative aux amphibiens et aux reptiles

- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002 « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.
- OCX N.A. & TEMPLE H.J., 2009 European Red List of Reptiles. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities, 32 p.
- DUGUET R. & MELKI F., 2003 Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 480 p.
- ▼ GASC J.-P., CABELA A., CRNOBRNJA-ISAILO-VIC J., DOLMEN D., GROSSENBACHER K., HAFFNER P., LESCURE P., MARTENS H., MARTINEZ RICA J.P., MAURIN H., OLIVEIRA M.E., SOFIANIDOU T.S., VEITH M. & ZUIDERWIJK A. (Eds.), 2004 Atlas of amphibians and reptiles in Europe. 2nd édition. Collection Patrimoines naturels 29. Societas Europaea Herpetológica & Muséum National d'Histoire Naturelle (IEGB/SPN), Paris, 516 p.
- ▼ LESCURE J. & MASSARY DE J.-C., (coord.), 2013 Atlas des Amphibiens et Reptiles de France. Biotope, Mèze; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272 p.
- MIAUD C. & MURATET J., 2004 Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France. Collection Techniques pratiques, I.N.R.A, Paris, 200 p.
- MURATET J., 2008 Identifier les Amphibiens de France métropolitaine. Guide de terrain. Ecodiv : 291 p.
- ▼ TEMPLE H.J. & COX N.A., 2009 European Red List of Amphibians. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities, 32 p.
- ✓ UICN FRANCE, MNHN & SHF, 2015 La Liste rouge des espèces menacées en France Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France, 12 p.
- UICN FRANCE, MNHN & SHF, 2016 La Liste rouge des espèces menacées en France-Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Rapport d'évaluation. Paris, 103 p.





## 4 Bibliographie

▼ VACHER J.-P. & GENIEZ M. (coord.), 2010 - Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.

## 7 Bibliographie relative aux oiseaux

- BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004 Birds in the European Union: a status assessment. Wageningen. Netherlands. BirdLife International. 50 p.
- ❷ BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2015 European Red List of Birds. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. 67 p.
- GEROUDET P., 2006 Les Rapaces d'Europe : Diurnes et Nocturnes. 7e édition revue et augmentée par Michel Cuisin. Delachaux et Niestlé, Paris. 446 p.
- GEROUDET P., 2010 Les Passereaux d'Europe. Tome 1. Des Coucous aux Merles.5e édition revue et augmentée. Delachaux et Niestlé, Paris. 405 p.
- GEROUDET P., 2010 Les Passereaux d'Europe. Tome 2. De la Bouscarle aux Bruants.5e édition revue et augmentée. Delachaux et Niestlé, Paris. 512 p.
- SSA N. & MULLER Y. (coord.), 2015 Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO / SEOF / MNHN. Delachaux & Niestlé, Paris, 1 408 p.
- SVENSSON L. & GRANT Peter J., 2007 Le guide ornitho. Delachaux et Niestlé, Paris. 400 p.
- THIOLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V., 2004 Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Niestlé, Paris. 176 p.
- ✓ UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2016 La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 31 p. + annexes

# 8 Bibliographie relative aux mammifères (hors chiroptères)

- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002 « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.
- MITCHELL-JONES A.J., AMORI G., BOGDANOWICZ W., KRYŠTUFEK B., REIJNDERS P.J.H., SPITZENBERGER F., STUBBE M., THISSEN J.B.M., VOHRALÍK V. & ZIMA J., 1999 The atlas of European mammals, Societas Europaea Mammalogica, Poyser National History, 484 p.
- MOUTOU F., ZIMA J., HAFFNER P., AULAGRIER S. & MITCHELL-JONES T., 2008 Guide complet des mammifères d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Edition Delachaux & Niestlé- Paris. 271 p.
- TEMPLE H.J. & TERRY, A. (coord.), 2007 The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48 p.
- UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009 La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12 p.





## 4 Bibliographie

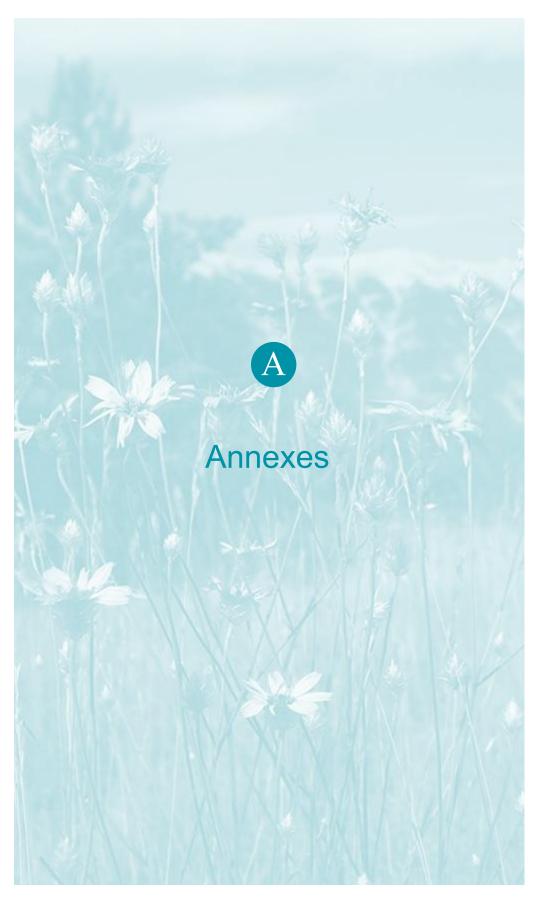
## 9 Bibliographie relative aux chiroptères

- ▼ ARTHUR L. & LEMAIRE M., 2009 Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope); Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p.
- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V. (coord.), 2002 « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 Espèces animales. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris, 353 p.
- ▼ LMPENS H.J.G.A., TWISK P. & VEENBAAS G., 2005 Bats and road construction. Rijkswaterstaat, 24 p.
- MITCHELL-JONES A.J., AMORI G., BOGDANOWICZ W., KRYŠTUFEK B., REIJNDERS P.J.H., SPITZENBERGER F., STUBBE M., THISSEN J.B.M., VOHRALÍK V. & ZIMA J., 1999 The atlas of European mammals, Societas Europaea Mammalogica, Poyser National History, 484 p.
- NOWICKI F., 2016 Chiroptères et infrastructures de transport, guide méthodologique. Collection Références. 167 p.
- TEMPLE H.J. & TERRY, A. (coord.), 2007 The Status and Distribution of European Mammals. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities. viii + 48 p.
- UICN FRANCE, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2009 La Liste rouge des espèces menacées en France Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France, 12 p.













# Annexe 1 : Synthèse des statuts règlementaires des habitats naturels, de la faune et de la flore

Tableau 37 : Synthèse des textes de protection faune/flore applicables sur l'aire d'étude

| Groupe<br>d'espèces    | Niveau européen  | Niveau national   | Niveau régional<br>et/ou départemental  |
|------------------------|--|---|---|
| Flore                  | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié) relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire   | (néant)   |
| Insectes               | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes<br>des insectes protégés sur l'ensemble<br>du territoire et les modalités de leur<br>protection (NOR : DEVN0752762A)  | Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Îlede-France complétant la liste nationale (article 1)  Cette protection est actuellement en cours de révision. |
| Mollusques             | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes<br>des mollusques protégés sur<br>l'ensemble du territoire et les modalités<br>de leur protection (NOR :<br>DEVN0752758A)   | (néant)   |
| Crustacés              | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 21 juillet 1983, (modifié) relatif à la protection des écrevisses autochtones   | (néant)   |
| Poissons               | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 8 décembre 1988 fixant la liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national (NOR : PRME8861195A) Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (NOR : ATEN9980224A) | (néant)   |
| Reptiles<br>Amphibiens | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire (NOR: DEVN0766175A) Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (NOR: ATEN9980224A)         | (néant)   |
| Oiseaux                | Directive 2009/147/CE du<br>30 novembre 2009, dite<br>directive « Oiseaux »                                | Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la<br>liste des oiseaux protégés sur<br>l'ensemble du territoire<br>(NOR: DEVN0914202A)<br>Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste<br>des espèces de vertébrés protégées  | (néant)   |



Rapport intermédiaire



# A Annexe 1 : Synthèse des statuts règlementaires des habitats naturels, de la faune et de la flore

| Groupe<br>d'espèces                   | Niveau européen  | Niveau national   | Niveau régional<br>et/ou départemental |
|---------------------------------------|--|---|--|
|                                       |  | menacées d'extinction en France et<br>dont l'aire de répartition excède le<br>territoire d'un département (NOR :<br>ATEN9980224A)   |  |
| Mammifères<br>dont chauves-<br>souris | Directive 92/43/CEE du 21 mai<br>1992, dite directive « Habitats /<br>Faune / Flore », articles 12 à<br>16 | Arrêté du 23 avril 2007 (modifié) fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (NOR: DEVN0752752A) Arrêté du 9 juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (NOR: ATEN9980224A) | (néant)                                |



# Annexe 2 : Méthodes d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats

### Habitats naturels

Sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.

Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude afin de les rattacher à la typologie Corine Biotopes à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique.

La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie Corine Biotopes. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance < ordre < classe). Dans le cadre de cette étude, des relevés phytosociologiques n'ont pas été réalisés pour les habitats mais il leur a été préféré des relevés phytocénotiques qui rassemblent toutes les espèces observées entrant dans la composition d'un habitat donné.

L'interprétation des relevés a permis d'identifier les habitats à minima jusqu'au niveau de l'alliance phytosociologique (excepté pour les habitats à faible intérêt patrimonial qui ont pu être rangés au niveau de la classe) selon le Prodrome des végétations de France, voire au niveau de l'association pour des habitats patrimoniaux et de l'annexe I de la Directive « Habitats » (d'après les références bibliographiques régionales des conservatoires botaniques ou selon les Cahiers d'habitats).

Sur cette base, il a alors été possible de les nommer selon la typologie française Corine Biotopes (Bissardon et al., 1997) et selon la typologie européenne du manuel EUR28 (Commission européenne, 2013) pour les habitats d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, qui instaure le réseau de Natura 2000.

### 9.1.1 Nomenclature

En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de Corine Biotopes, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Dans ce document, un code et un nom sont attribués à chaque habitat naturel décrit. Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne 92/43/CEE, dite directive « Habitats, faune, flore », possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale encore plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaires » (leur code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque \*).

### **Flore**

L'expertise de la flore est une précision de l'expertise des habitats naturels. Elle vise à décrire la diversité végétale au sein de l'aire d'étude et à identifier les espèces à statut patrimonial ou réglementaire mises en évidence lors de la synthèse des connaissances botaniques (bibliographie, consultations) ou attendues au regard des habitats naturels présents.

L'ensemble de l'aire d'étude a été parcouru, s'appuyant sur une méthode par transect. Cette méthode consiste à parcourir des itinéraires de prospection répondant au mieux aux réalités du terrain de manière à couvrir une diversité maximale d'entités végétales sur l'ensemble du site. La définition de ces cheminements nécessite de visiter chaque grand type d'habitat identifié.







Les espèces végétales recensées au cours de l'expertise ont été identifiées au moyen de flores de référence au niveau national (Coste, 1985 ; Fournier, 2000) ou régional

Les inventaires ont été axés sur la recherche des plantes « patrimoniales » et plus particulièrement de plantes protégées. La mise en évidence du caractère patrimonial des espèces végétales repose à la fois sur les bases juridiques des arrêtés relatifs à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national (1982) et en Ile-de-France (1991), mais également sur la base de la liste des espèces floristiques déterminantes pour la modernisation de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF).

Ces stations de plantes patrimoniales ont été localisées au moyen d'un GPS, avec une précision oscillant entre 3 et 6 m en fonction de la couverture satellitaire. Leur surface et/ou le nombre de spécimens ont été estimés. Des photographies des stations et des individus ont également été réalisées.

### 9.1.2 Nomenclature

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF, consultable en ligne sur le site www.tela-botanica.org).

### Zones humides

### Point sur la réglementation

L'article L.211-1 du Code de l'environnement définit les zones humides comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

La définition légale des zones humides est ainsi fondée sur deux critères que constituent, d'une part, les sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et la végétation hygrophile (espèces adaptées à la vie dans des milieux très humides ou aquatiques).

Selon l'arrêté du 24 juin 2008 qui précise les critères de définition des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, la seule présence d'un des deux critères (critère sol ou critère habitats/flore) était suffisante pour caractériser une zone humide.

Néanmoins, le Conseil d'État a précisé la portée de cette définition légale en considérant dans un arrêt récent (CE, 22 février 2017, n° 386325) « qu'une zone humide ne peut être caractérisée, lorsque de la végétation y existe, que par la présence simultanée de sols habituellement inondés ou gorgés d'eau et, pendant au moins une partie de l'année, de plantes hygrophiles. ».

Il considère en conséquence que les deux critères pédologique et botanique sont, en présence de végétation, cumulatifs, et non alternatifs contrairement à ce que retient l'arrêté (interministériel) du 24 juin 2008.

Ainsi, désormais, dans le cadre d'une délimitation de zones humides, deux cas peuvent se présenter (Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, NOR: TREL1711655N):







- Cas 1 : en présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondés ou gorgés d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles. Il convient, pour vérifier si ce double critère est rempli, de se référer aux caractères et méthodes réglementaires mentionnés aux annexes I et II de l'arrêté du 24 juin 2008;
- Cas 2 : en l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles (par exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (par exemple : parcelles labourées, etc.), ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008.

La cartographie de la végétation est utilisée pour l'inventaire des zones humides. La délimitation est dans un premier temps, établie sur la base du contour des habitats considérés comme humides (Habitats H: Habitats humides selon la nomenclature Prodrome des végétations de France) présenté en annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Dans un second temps, les habitats classés Pro Parte « pp » dans l'annexe II de l'arrêté de 2008, font l'objet d'un examen de la flore, afin de vérifier la présence d'espèces hygrophiles selon les modalités mentionnées à l'annexe I de l'arrêté de 2008.

La méthodologie détaillée est présentée ci-dessous. À noter que l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par celui du 1er octobre 2009 demeure applicable dans sa dimension technique détaillant les deux critères de délimitation des zones humides : sol et végétation (protocoles « habitats » et « flore »).







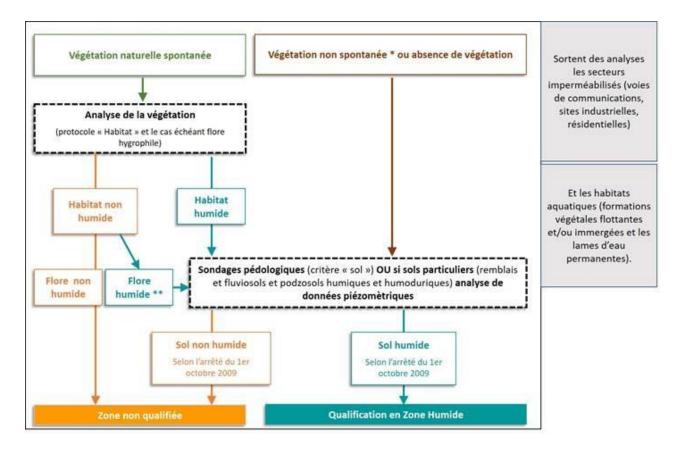


Figure 42. Méthodologie de délimitation des zones humides selon la décision du Conseil d'Etat (février 2017) et la circulaire du Ministère de l'environnement (Juin 2017) (Source Biotope 2017).

## 9.2 Délimitation de la végétation humide

## 9.2.1 Analyse de la végétation

La circulaire ministérielle du 26 juin 2017 introduit cependant la notion de spontanéité de la végétation en place. Ainsi, avant toute expertise phytosociologique ou botanique, une étude du caractère spontanée ou non spontanée de la végétation doit être mené, les végétations non spontanées faisant dorénavant l'objet d'une analyse du caractère humide via le seul critère pédologique. Il convient donc de définir plus précisément les végétations « non spontanées ».

### Végétation non spontanée

Le schéma ci-dessous présente l'interprétation faite par les experts de BIOTOPE des végétations pouvant être considérées comme « non spontanées » et ne relevant pas de végétations classées humides au titre de l'annexe 2.2 de l'arrêté du 24 juin 2008, dans le cadre du volet Zones humides au titre de la réglementation du Conseil d'Etat du 22 février 2017 n° 386325.





- 1 : Les formations végétales non exotiques plantées, semées ou introduites involontairement\* sous conditions que la ou les espèces concernées sont dominantes dans le polygone considéré. Les introductions anciennes, dominées par un cortège d'espèces en accord avec les facteurs du milieu ne sont pas considérées comme non spontanées.
- \*Cortège d'espèces introduites involontairement dans des remblais ou apport de terre végétale en totale inadéauation avec les facteurs du milieu du site d'accueil.

- 2 : Les formations végétales non exotiques dont la gestion très intensive ou les activités/perturbations très régulières réduit le cortège à un groupe d'espèces très ubiquistes :
- A: Prairies des Arrhenatheretea elatioris: peuvent être considérées comme non spontanées :
  - Les prairies très piétinées, rases et ouvertes sur sol très tassé provoquant l'élimination de très nombreuses espèces et relevant de l'Ordre des Plantaginetalia majoris ou les végétations des stations hyperpiétinées de la classe des Polygono arenastri-Poetea annuae.
  - Les prairies très fortement amendées réduisant considérablement le cortège floristique. Ces prairies sont dominées par un lot d'espèces caractéristiques de la classe des friches vivaces des Artemisietea vulgaris.
- B : Les pelouses urbaines des espaces verts et parcs d'agrément, fortement piétinées et très fréquemment tondues.

3 : Les formations forestières ligneuses non exotiques exploitées récemment, ne comportant pas de formations arbustives et/ou herbacées spontanées de reconquête ayant recolonisées l'ensemble du polygone considéré. Dans ce dernier cas (présence de végétations compagnes), l'analyse de la végétation se réalise sur les groupements herbacés et/ou ligneux des coupes et clairières forestières.

4 : Les formations végétales largement dominées (plus de 80 %) par des espèces exotiques (toutes strates confondues).

Les formations forestières plantées (exotiques ou non) peuvent être considérées comme spontanées lorsque les strates inférieures sont en adéquation avec les facteurs du milieu. Cas, par exemple, des peupleraies comportant des sous étages développés. L'analyse du critère spontanéité sera alors basé sur les végétations compagnes.

Les habitats ne seront décrits qu'au niveau syntaxonomique suffisant pour statuer sur le caractère humide ou non humide de l'habitat.

Les formations forestières plantées (exotiques ou non) peuvent être considérées comme spontanées lorsque les strates inférieures sont en adéquation avec les facteurs du milieu. Cas, par exemple, des plantations feuillus ou résineuses comportant des sous étages développés. L'analyse du critère spontanéité sera alors basé sur les végétations compagnes.

### 9.3 Délimitation des sols humides

L'analyse des sols se fait sur les végétations humides et sur la végétation non spontanée. L'effort de pression de sondage sera cependant moindre sur les habitats humides (vérification rapide du critère cumulatif) que sur la végétation non spontanées (seul critère d'analyse).

L'observation des traits d'hydromorphie au sein d'un profil de sol peut être réalisée toute l'année, même si l'hiver est déconseillé (sol gelé). Le printemps est la saison idéale pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau, souvent période de l'engorgement maximal. Il faut tout de même noter que les traits d'hydromorphie sont permanents, et peuvent donc être observés à toute saison.

Ces traits d'hydromorphie sont de plusieurs types :

Présence de tourbe (horizon histique), accumulation de matière organique morte dans un milieu saturé en eau, de couleur brune à noirâtre,

Présence d'un horizon réductique, à engorgement prolongé par une nappe phréatique d'eau privée d'oxygène, qui provoque des phénomènes d'anaérobiose et de réduction du fer, de couleur bleu-vert gris,

Pour rappel la circulaire de juin 2017, permet au maître d'ouvrage de s'affranchir des sondages pédologiques sur les habitats humides dans un soucis d'économie de projet et de maximisation des zones humides. Ce point est néanmoins à préciser avec l'autorité environnementale en région.



Rapport intermédiaire





Présence d'un horizon rédoxique, dans des horizons à engorgement temporaire et à nappe circulante, avec apparition de traces d'oxydo-réduction du fer (taches rouille et zones décolorées) et de nodules ou concrétions de fer/manganèse, de couleur noire.

Afin de délimiter une zone humide grâce au critère pédologique, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

La localisation précise et le nombre de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site. Chaque sondage pédologique sur ces points doit être si possible d'une profondeur de 1,2 mètre. L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

D'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres,

Ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol,

Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur,

Ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et de de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide.

Il peut également être précisé que si aucune trace d'horizons histiques, rédoxiques ou réductiques n'apparaît dans les premiers 50 cm, il ne devient pas nécessaire de continuer plus profondément le sondage, puisque dans tous les cas le sol ne rentre pas dans le cadre des sols caractéristiques de zone humide selon les classes du GEPPA.

Suite au passage de terrain, la compilation des observations sera faite via la réalisation d'une base de données avec reportage photo et localisation de chaque point (fiche d'identité du point). Les profondeurs d'apparition des traces d'oxydo-réduction seront également notées dans cette fiche.





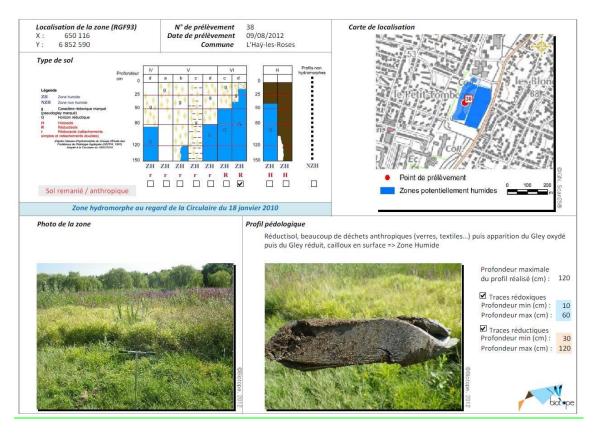


Figure 43. Exemples de rendus suite aux prospections pédologiques - Biotope/ SAGE Bièvre

Dans certains cas, l'examen du critère pédologique ne permet pas de conclure quant au caractère humide du sol. Pour les cas particuliers de sols, énoncés dans l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques doivent être examinés. En effet, certains sols peuvent être saturés en eau mais ne pas présenter de traits pédologiques d'hydromorphie visibles. C'est le cas de certains fluviosols, qu'ils soient pauvres en fer, ou pourvus d'un fort drainage naturel.

Une étude complémentaire doit dans cette situation être mise en œuvre pour préciser la « profondeur maximale » du toit de la nappe et la « durée d'engorgement » en eau afin de justifier la présence d'un engorgement à moins de 50 cm (analyse piézométrique).



L'expertise pédologique se base sur des sondages ponctuels, à partir desquels la délimitation des zones humides est faite par extrapolation. Tracer un contour précis de zone humide grâce à la pédologie peut nécessiter un nombre important de sondages pour se rapprocher de l'exhaustivité. La meilleure solution est de s'approcher au plus près de la limite de la zone humide, et de tracer un polygone reliant ces limites (amont/aval et bordures).

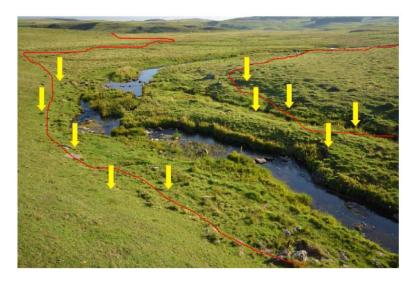


Figure 44. Démarche de prospection de terrain à partir de la limite supposée de la zone humide (source : Guide d'identification et de délimitation des sols des zones humides, MEDDE 2013).

Dans les cas où la

zone est connectée au cours d'eau, seuls quelques points de sondages suffisent pour délimiter la zone humide, en amont de cette dernière. Lorsque la zone est déconnectée du cours d'eau (cas des zones humides en tête de bassin versant), la délimitation par la pédologie devient plus difficile et nécessite la prise en compte de facteurs topographiques et hydrologiques pour évaluer au plus près la limite réelle de la zone humide.

### Limites méthodologiques

- La règlementation indique que l'expertise pédologique peut être réalisée toute l'année avec une période optimale en fin d'hiver. En pratique, il peut être difficile de réaliser les sondages au cours d'une période sèche.
- Le caractère exploitable des sondages dépend de la possibilité d'atteindre une profondeur suffisante (en théorie de l'ordre de 1,20 m). Cette exigence ne peut être satisfaite lorsqu'un arrêt à faible profondeur est imposé par la présence de cailloux ou de racines, ou par un endurcissement du sol : cas fréquent en présence d'aménagements anthropiques.
- Les sols agricoles peuvent poser des difficultés d'interprétation. En effet, leur partie superficielle est souvent homogénéisée par le labour et obscurcie par un enrichissement en matière organique, ce qui rend problématique l'observation des traces d'hydromorphie. Une alternative peut consister à se reporter sur des sondages dans des milieux adjacents moins perturbés.
- Les sols remaniés (anthroposols), parmi lesquels les remblais, se reconstituent lentement et reflètent rarement le fonctionnement du site. Les traits pédologiques caractéristiques de zone humide peuvent ne pas se développer et lorsque des traces d'hydromorphie sont présentes de façon hétérogène ou localisée (pouvant être liées à la nature du matériau apporté ou à un phénomène de tassement superficiel), il est parfois impossible de conclure sur le caractère humide ou non des sondages.
- Les traces d'hydromorphie sont liées à l'oxydo-réduction du fer : certains types de sols très pauvres en fer, notamment sableux, ne permettent pas d'obtenir des résultats concluants.
   Les cailloux, graviers et racines peuvent induire des traces d'hydromorphie : ces traces peuvent aussi être confondues avec la coloration de certains substrats.



Le tableau ci-dessous présente les photos des sondages et des sites où ils ont été réalisés.

Photos des sites et des sondages réalisés :

|                         | There are also of also solidages lealistic. |                  |                    |  |  |  |  |  |  |
|-------------------------|---|------------------|--------------------|--|--|--|--|--|--|
| Numéro<br>de<br>sondage | Photo du site                               | Photo du sondage | Catégorie<br>GEPPA |  |  |  |  |  |  |
| 1                       |   |                  | Catégorie :<br>Vb  |  |  |  |  |  |  |
| 2                       |   |                  | Catégorie :<br>Vb  |  |  |  |  |  |  |
| 3                       |   |                  | Catégorie :<br>Vb  |  |  |  |  |  |  |





Tableau 38 : Relevés pédologiques réalisés dans l'aire d'étude rapprochée

| N°<br>point | Profondeur<br>max. (cm) |      | zons<br>beux |      | aits<br>tiques | Traits<br>rédoxiques |      | Commentaires   | Zone<br>humide |
|-------------|-------------------------|------|--------------|------|----------------|----------------------|------|--|----------------|
|             |                         | Min. | Max.         | Min. | Max.           | Min.                 | Max. |  |                |
| 1           | 110                     | -    |              | -    | -              | 0                    | 110  | Blocage mécanique, sol limoneux, traces s'intensifiant à partir de 40 cm | oui            |
| 2           | 90                      | -    |              | -    | -              | 5                    | 90   | Blocage mécanique, traces s'intensifiant à partir de 40 cm               | oui            |
| 3           | 90                      | -    |              | -    | -              | 5                    | 90   | Blocage mécanique, traces s'intensifiant à partir de 40 cm               | oui            |
| 4           | 90                      | -    |              | -    | -              | 5                    | 90   | Blocage mécanique, traces s'intensifiant à partir de 50 cm               | oui            |
| 5           | 100                     | -    |              | -    | -              | 0                    | 100  | Blocage mécanique, traces s'intensifiant à partir de 30 cm               | oui            |



### **Insectes**

Pour chacun des groupes d'insectes étudiés, des méthodes différentes d'inventaires et/ou de captures ont été utilisées, parfois assez spécifiques :

- Repérage à l'aide d'une paire de jumelles, pour l'examen global des milieux et la recherche des insectes (libellules, papillons);
- Identification sans capture à l'aide de jumelle pour tous les groupes d'insectes, lorsque les identifications sont simples;
- Reconnaissance auditive (orthoptères);
- Recherches des indices de présence sur les arbres âgés pour les coléoptères saproxylophages.

La détermination des espèces sur le terrain est plus ou moins difficile selon le groupe en jeu. Certains insectes sont assez caractéristiques (de grosses tailles et uniques dans leurs couleurs et leurs formes) et peuvent être directement identifiés à l'œil nu ou à l'aide de jumelles. D'autres nécessitent d'être observés de plus près pour distinguer certains critères de différenciation entre espèces proches (utilisation de clés de détermination). La présence de certaines espèces peut être avérée par la recherche d'indice de présence (fèces, galeries, macro-restes, etc.).

Les inventaires ont été axés sur la recherche des espèces protégées et/ou patrimoniales.

La nomenclature des lépidoptères suit celle de Lafranchis (2014), des odonates celle de la Société française d'odonatologie (2012), des orthoptères celle l'Ascète (2013).

### **Amphibiens**

La méthodologie employée pour les amphibiens est triple, elle comprend une détection visuelle, une détection auditive et une capture en milieu aquatique.

La détection visuelle est appliquée aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique. Sur les sites de reproduction, tous les stades de développement sont étudiés (adulte, larves, œufs...). L'arpentage du milieu terrestre s'organise selon un itinéraire de recensement destiné à mettre en évidence les voies de déplacements des animaux. Les visites, souvent nocturnes, peuvent se pratiquer à pied mais aussi en voiture.

Certaines espèces utilisent des signaux sonores pour indiquer leur position à leurs rivaux et aux femelles. Ces chants sont caractéristiques de chaque espèce et peuvent être entendus à grande distance d'un site de reproduction. Les recherches auditives ont eu lieu principalement de nuit.

Une technique classique de capture est la pêche à l'épuisette, très utile dans des points d'eau turbides et/ou envahis de végétation. Cette technique, susceptible de perturber le milieu naturel, est utilisée avec parcimonie. Les animaux capturés sont rapidement libérés sur place.

## 1.1 Reptiles

Les inventaires des reptiles ont été guidés par des recherches ciblées sur les haies et les lisières ont été conduites aux premières heures du jour, en période printanière, afin de détecter des individus en héliothermie matinale.



Ainsi, les individus, mues, ou cadavres observés sur le site ont fait l'objet d'une notification. Les éléments susceptibles d'abriter des individus (tôles, parpaings, pierres, planches) ont été soulevés systématiquement et remis en place à l'identique.

### **Oiseaux**

Les noms scientifiques et français utilisés dans cette étude proviennent de la « Liste officielle des Oiseaux de France », diffusée par la Commission de l'Avifaune Française en 2007.

Afin de cibler précisément les enjeux au niveau de l'aire d'étude rapprochée, une analyse bibliographique sur l'avifaune de l'aire d'étude rapprochée a été réalisée.

Une méthode d'échantillonnage classique par points d'écoutes a été employée, basée sur les Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970.

Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 10 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Chaque point d'écoute est choisi de façon à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude et des habitats naturels présents. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin du dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus de chacune d'elles est totalisé en nombre de couples.

Le comptage doit être effectué par temps relativement calme (les intempéries, le vent fort et le froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre le début et 4 à 5 heures après le lever du soleil.

Cette méthode a été complétée par une observation précise du comportement des rapaces diurnes et des espèces non-chanteuses (ardéidés, limicoles...), afin d'identifier précisément les espèces présentes et la manière dont elles exploitent la zone d'étude.

### Méthodologie spécifique aux oiseaux en période de migration et hivernale

Au cours des inventaires des espèces migratrices et hivernantes, l'observateur relève, à partir de transects, à toute heure de la journée et sur une durée appréciée en fonction de l'intérêt ornithologique du site, les espèces en migration et notamment les espèces en stationnement au niveau de l'aire d'étude rapprochée.

Chaque journée de suivi de la migration dure entre le levé du jour et le début de l'après-midi.

Ce transect permet de juger de l'importance du site pour les espèces en migration active (couloirs de déplacements) et les espèces en halte migratoire.

Les passages réalisés sur le site permettent de rendre compte de façon pertinente, de la fréquentation du site par les oiseaux en migration et en hivernage à cette période de l'année.

### Méthodologie spécifique aux rapaces nocturnes

Une méthode d'échantillonnage classique par points d'écoutes a été employée, basée sur les Indices Ponctuels d'Abondance (IPA), élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970.

Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 10 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Chaque point d'écoute est choisi de façon à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude et des habitats naturels présents. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche



prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin du dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus de chacune d'elles est totalisé en nombre de couples.

Le comptage doit être effectué par temps relativement calme (les intempéries, le vent fort et le froid vif doivent être évités), durant la période comprise entre le début du coucher du soleil et le lever du jour.

D'autre part, un système de repasse (une playlist de chants des rapaces nocturnes) a été utilisé afin de détecter les mâles chanteurs occupant l'aire d'étude. Le système de repasse est assimilé par les mâles chanteurs à un adversaire potentiel pour la conquête de leur territoire. Ainsi, ces derniers chantent pour faire comprendre aux malvenus que le territoire est déjà occupé.

## Mammifères (hors chiroptères)

Lors des prospections de terrain, les individus observés ainsi que les indices de présence permettant d'identifier les espèces (recherches de cadavres, restes de repas, déjections, dégâts sur la végétation (frottis, écorçage...), terriers, traces, coulées, etc.) ont été notées. Il a été recherché en priorité des indices de présences des espèces patrimoniales : nids d'Écureuil roux, tas de noisettes de Muscardin.

## Chiroptères

### Enregistrement automatique des émissions ultrasonores

Les chiroptères perçoivent leur environnement par l'ouïe notamment en pratiquant l'écholocation. À chaque battement d'ailes, elles émettent un cri dans le domaine des ultrasons, à raison de 1 à 25 cris par seconde. L'écoute des ultrasons au moyen de matériel spécialisé permet donc de détecter immédiatement la présence de ces mammifères.

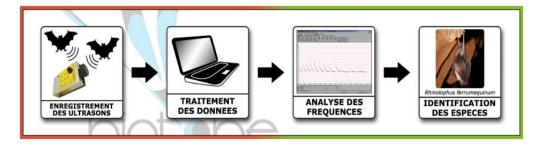


Schéma du principe de détection des chauves-souris et de définition de l'activité par suivi

L'inventaire a été réalisé à l'aide d'enregistreurs automatiques « SM2BAT » (enregistrement direct). Ces détecteurs d'ultrasons enregistrent chaque contact de chauve-souris, référencé par la date et l'heure d'enregistrement. Les fichiers collectés sont analysés sur ordinateur à l'aide d'un logiciel d'analyse acoustique (Syrinx ou BatSound) qui permet d'obtenir des sonogrammes et ainsi de déterminer les espèces ou les groupes d'espèces présents. Le nombre de points d'écoute acoustique a été défini selon la surface des sites, les habitats présents et la nature des corridors de vol avérés ou potentiels. Chaque espèce a des caractéristiques acoustiques qui lui sont propres. L'analyse des signaux qu'elles émettent permet donc de réaliser des inventaires d'espèces.



Il existe une abondante bibliographie sur ce sujet, citons notamment Zingg (1990), Tupinier (1996), Russ (1999), Parsons & Jones (2000), Barataud (2002, 2012), Russo & Jones (2002), Obrist et al. (2004), Preatoni et al. (2005).

L'analyse des données issues des SM2BAT s'appuie sur le programme Sonochiro® développé par le département « Recherche & Innovation » de Biotope. Ce programme permet un traitement automatique et rapide d'importants volumes d'enregistrements.

Cette méthode permet de réaliser une « prédétermination » des enregistrements qui sont ensuite validés par un expert.

Toutes les espèces ont des critères acoustiques qui leurs sont propres. Néanmoins, les cris sonar de certaines espèces sont parfois très proches, voire identiques dans certaines circonstances de vol, c'est pourquoi les déterminations litigieuses sont rassemblées en groupes d'espèces.

### Périodes et durées d'enregistrement

Les enregistrements ont ciblé deux périodes correspondant aux pics d'activités des chauvessouris :

- La fin de printemps/début d'été lorsque les colonies de reproduction sont installées;
- La fin d'été lors de la dispersion des jeunes.

Tableau présentant le nombre de SM2 déployés et la durée d'enregistrement pour les deux passages sur le fuseau d'étude :

|  | Nombre de SM2 | Nombre de nuit<br>d'enregistrement |
|--|---------------|------------------------------------|
| Premier passage (19 au 24Mai juillet 2014) | 4             | 5                                  |
| Second passage (8 au 10 septembre 2014     | 6             | 3                                  |

Soit un équivalent de 20 nuits complètes d'écoute au premier passage, 18 au second et 38 sur l'ensemble de la période d'activité.

### Recherche de gîtes

Les secteurs favorables à la présence de gîtes à chiroptères ont été visités de jour, afin d'identifier l'éventuelle présence de colonies, d'individus isolés ou encore de gîte de repos nocturne (vieux bâti, combles de maisons, arbres à cavités potentiellement favorables...) dans la mesure du possible du fait du caractère privatif de certaines parcelles ou de certains bâtiments. Ces inventaires ont été réalisés au printemps et été 2014.

Les traces de « guano » ont été particulièrement recherchées. Ce terme regroupe le mélange sous la colonie des crottes et des éléments non comestibles des proies des chauves-souris (ailes de papillons, carapaces de coléoptères...).

### Limites méthodologiques

### Généralités

La période durant laquelle ont été menées les investigations était propice à la recherche de la flore et de la faune patrimoniale. Néanmoins, les inventaires ne peuvent pas être considérés comme exhaustifs du fait d'un nombre de passages limité. Les inventaires donnent toutefois une représentation juste de la patrimonialité des espèces floristiques et faunistiques et des enjeux du site d'étude.



### Habitats naturels et flore

D'une manière globale, les inventaires floristiques sont suffisants pour identifier et caractériser les habitats naturels présents sur le site d'étude. La période durant laquelle ont été menées les investigations couvrait celle de la floraison de la plupart des espèces et était propice à la recherche de la flore patrimoniale. Toutefois, il n'y a pas eu de prospection sur les périodes pré-vernales et estivales, certaines espèces plus précoces ou plus tardives ont donc pu ne pas être observées. Cependant, les inventaires floristiques, bien que ne pouvant être considérés comme exhaustifs (du fait d'un nombre de passages limité), donnent une bonne représentation de la patrimonialité des habitats et de la flore du site d'étude.

Une petite partie à l'ouest de l'aire d'étude au niveau de la zone industrielle n'a pas pû être prospectée car la zone était inaccessible (grillagée et autorisation d'accès requise).

Certaines plantes à expression fugace ont toutefois pu ne pas être visibles ou identifiables aisément lors des passages.

Concernant les bryophytes (mousses et hépatiques) et charophytes (algues Characées), aucun inventaire spécifique n'a été réalisé dans le cadre de ce projet étant donné qu'aucune espèce protégée ne semble véritablement présente au droit de l'aire d'étude, soit parce que la répartition géographique ne correspond pas (taxons montagnards, taxons littoraux, taxons à répartition très restreinte), soit par ce que les milieux présents ne correspondent à l'écologie des espèces protégées (bas-marais, tourbières, vieilles forêts acidiphiles, forêts montagnardes, falaises, parois, pelouses sèches).

### **Zones humides**

### Définition des zones humides

La délimitation géographique d'une zone humide peut s'avérer complexe dans le cas notamment de zones humides déconnectés des cours d'eau. L'effort de prospection peut s'avérer rapidement très important selon la complexité de la zone d'étude. La prise en compte de facteurs topographiques et hydrologiques pour évaluer au plus près la limite réelle de la zone humide permet de compléter l'analyse des sondages pédologiques pour s'approcher au plus près des limites de la zone humide.

### Analyse des sondages pédologiques

Plusieurs cas de figures ont montré des sols aux comportements différents de ceux énoncés dans la circulaire du 18 janvier 2010 :

La profondeur minimale règlementaire de 120 cm est parfois non atteinte, même lorsque apparaît des traces d'hydromorphie notoires. En effet, sur certains sondages pédologiques, la profondeur maximale exigée dans la circulaire du 18 janvier 2010 n'est pas atteinte (« chaque sondage doit être si possible d'une profondeur de l'ordre de 1,20 mètres »). Il existe plusieurs obstacles à l'arrêt du sondage : cailloux, racines, roche mère, obstacles anthropiques...

Les classes d'hydromorphie GEPPA concernant les sols de zones humides montrent des « profils types », or, les sols ne s'organisent pas toujours de façon si structurale (anthroposol notamment).

Difficultés d'interprétation des couleurs de sols et des traces d'hydromorphie. Dans ce cas, le regard de l'expert est primordial, il peut par son expérience, déterminer si tel ou tel sol remplit les critères d'un sol de zone humide.



Un maximum de 5 sondages a été vendu dans le cadre de cette étude. Seul un sondage a été réalisé dans un habitat spontané caractérisé en « pro parte » car l'identification précise de l'habitat et donc son caractère humide n'a pas pu être déterminé directement sur le terrain.

Pas de difficultés particulières rencontrées pour les sondages pédologiques.

### Insectes

Quelques sorties demeurent insuffisantes pour dresser un inventaire exhaustif des insectes réellement présents, même pour quelques groupes peu compliqués comme les rhopalocères ou les odonates : certaines espèces de par leur rareté, leur faible effectif ou la brièveté de leur apparition (en tant qu'imago), peuvent passer inaperçues.

Il en est de même pour la cartographie exacte des habitats des espèces les plus patrimoniales, forcément approximative du fait de la difficulté de recherche des larves. Néanmoins, l'étalement de ces sorties à des périodes adéquates, permet à l'expert de se faire un avis des cortèges probables d'insectes étudiés selon le type d'habitat, en fonction du temps dont il dispose.

Enfin, les conditions météorologiques n'étaient pas optimales lors des différents passages réalisés en période estivale. En effet, le ciel était souvent nuageux et le temps assez venteux. Ces conditions météorologiques sont très peu favorables à l'observation des insectes et notamment les rhopalocères et les odonates.

### **Amphibiens et reptiles**

La période durant laquelle ont été menées les investigations était propice à la recherche de l'herpétofaune. Néanmoins, dans la mesure où les études ne sont pas réalisées sur un cycle biologique complet (année), les inventaires ne peuvent pas être considérés comme totalement exhaustifs, mais donnent une représentation juste de la patrimonialité herpétologique du site d'étude.

Le dénombrement des espèces réalisé ne constitue en aucun cas une estimation de la taille de la population, mais seulement le nombre d'individus observés en un temps donné. Ce nombre constitue à minima le nombre d'individus susceptibles d'être impactés directement par l'aménagement.

Pour avoir une estimation fiable d'une population, seules les méthodes statistiques de capturemarquage- recapture sur plusieurs sessions de capture permettent de donner de résultats satisfaisants.

## **Oiseaux**

Lors de la réalisation de point d'écoute, les oiseaux sont recensés de manière plus large que le projet strict, ce qui peut engendrer la prise en compte d'espèces périphériques très peu concernées par les aménagements.

Inversement, la plupart des oiseaux ayant une capacité de déplacement, il est possible que des espèces ne nichant pas à proximité de l'aire d'étude, mais exploitant ces ressources que très ponctuellement ne soient pas identifiées.

La LPO Ile-de-France a transmis des données bibliographiques. Certaines espèces patrimoniales indiquées par la LPO mais non vues par Biotope (nicheuses précédemment sur l'aire d'étude) sont intégrées en bioévaluation mais non cartographiées. Leurs habitats sont pris en compte à travers les habitats du cortège d'espèces auquel elles appartiennent.





## Mammifères (hors chiroptères)

Les expertises ont été menées au printemps, ce qui correspond à une période d'observation favorable pour les mammifères (abondance des indices de présence, observations plus fréquentes liées à l'activité des adultes, période d'émancipation des jeunes).

Cependant, la mise en évidence de la présence de certaines espèces par l'observation directe d'individus ou d'indices de présence n'est pas toujours possible compte tenu de la taille, de la rareté, des mœurs discrètes ou de la faible détectabilité des indices (fèces minuscules). C'est principalement le cas des micromammifères, groupe qui requiert la mise en œuvre d'une technique de piégeage particulière (cage-piège avec système de trappe se déclenchant lorsque l'animal consomme l'appât) pour connaître la diversité spécifique. Ce type de piège permet la capture de l'animal vivant et nécessite ainsi un relevé des pièges très fréquent. La prospection de ce groupe est particulièrement difficile et chronophage, les habitats étant peu favorables aux espèces protégées de ce groupe, ce type de protocole n'a pas été retenu.



#### Annexe 2 : Méthodes d'inventaire de la faune, de la flore et des habitats

#### 10 Terminologie employée

Afin d'alléger la lecture, le nom scientifique de chaque espèce est cité uniquement lors de la première mention de l'espèce dans le texte. Le nom vernaculaire est ensuite utilisé.

Il est important, pour une compréhension facilitée et partagée de cette étude, de s'entendre sur la définition des principaux termes techniques utilisés dans ce rapport.

- Effet: Conséquence générique d'un type de projet sur l'environnement, indépendamment du territoire qui sera affecté. Un effet peut être positif ou négatif, direct ou indirect, permanent ou temporaire. Un projet peut présenter plusieurs effets (d'après MEEDDEM, 2010).
- Enjeu écologique: Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères: l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. Ce qualificatif est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré. En termes de biodiversité, il possède une connotation positive.
- Équilibres biologiques: équilibres naturels qui s'établissent à la fois au niveau des interactions entre les organismes qui peuplent un milieu et entre les organismes et ce milieu. La conservation des équilibres biologiques est indispensable au maintien de la stabilité des écosystèmes.
- Impact: contextualisation des effets en fonction des caractéristiques du projet étudié, des enjeux écologiques identifiés dans le cadre de l'état initial et de leur sensibilité. Un impact peut être positif ou négatif, direct ou indirect, réversible ou irréversible. Son niveau varie en fonction des mesures mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets du projet.
- Impact résiduel: impact d'un projet qui persiste après application des mesures d'évitement et de réduction d'impact.
- Implication réglementaire: conséquence pour le projet de la présence d'un élément écologique (espèce, habitat) soumis à une législation particulière (protection, règlementation) qui peut être établie à différents niveaux géographiques (départemental, régional, national, européen, mondial).
- **Incidence :** synonyme d'impact. Par convention, nous utiliserons le terme « impact » pour les études d'impacts et le terme « incidence » pour les évaluations des incidences au titre de Natura 2000 ou les dossiers d'autorisation ou de déclaration au titre de la Loi sur l'eau.
- Notable : terme utilisé dans les études d'impact (codé à l'article R. 122-5 du Code de l'environnement) pour qualifier tout impact qui doit être pris en compte dans l'étude. Dans la présente étude, nous considèrerons comme « notable » tout impact résiduel dont le niveau n'est ni faible ni négligeable à l'échelle de l'aire d'étude (impacts supérieurs ou égaux à moyens) et donc généralement de nature à déclencher une action de compensation.
- Patrimonial (espèce, habitat): le terme « patrimonial » renvoie à des espèces ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace. Ceci peut notamment se traduire par l'inscription de ces espèces ou habitats sur les listes rouges (UICN). Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé (espèce, habitat) : protégée :** dans le cadre du présent dossier d'évaluation environnementale, une espèce protégée est une espèce réglementée qui relève d'un statut



#### Annexe 3 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune

de protection stricte au titre du code de l'environnement et vis-à-vis de laquelle un certain nombre d'activités humaines sont fortement contraintes voire interdites.

- Remarquable (espèce, habitat): éléments à prendre en compte dans le cadre du projet et de nature à engendrer des adaptations de ce dernier. Habitats ou espèces qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur niveau de protection, de rareté, de menace à une échelle donnée, de leurs caractéristiques originales au sein de l'aire d'étude (population particulièrement importante, utilisation de l'aire d'étude inhabituelle pour l'espèce, viabilité incertaine de la population…) ou de leur caractère envahissant. Cette notion n'a pas de connotation positive ou négative, mais englobe « ce qui doit être pris en considération ».
- **Risque :** Niveau d'exposition d'un élément écologique à une perturbation. Ce niveau d'exposition dépend à la fois de la sensibilité de l'élément écologique et de la probabilité d'occurrence de la perturbation.
- Sensibilité: Aptitude d'un élément écologique à répondre aux effets d'un projet.
- Significatif: Terme utilisé dans les évaluations d'incidences Natura 2000 (codé à l'article R. 414-23 du Code de l'environnement). [...] est significatif [au titre de Natura 2000] ce qui dépasse un certain niveau tolérable de perturbation, et qui déclenche alors des changements négatifs dans au moins un des indicateurs qui caractérisent l'état de conservation au niveau du site Natura 2000 considéré. Pour un site Natura 2000 donné, il est notamment nécessaire de prendre en compte les points identifiés comme « sensibles » ou « délicats » en matière de conservation, soit dans le FSD, soit dans le Docob. Ce qui est significatif pour un site peut donc ne pas l'être pour un autre, en fonction des objectifs de conservation du site et de ces points identifiés comme « délicats » ou « sensibles » (CGEDD, 2015).

# Annexe 3 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune

<u>Tableau 39 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de</u> rareté ou menaces de la flore et la faune

| raiete ou menaces de la note et la raune   |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
| Niveau européen  | Niveau national  | Niveau local   |  |  |  |
| Habitats naturels, flore, bryophytes   |  |  |  |  |  |
| - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 28 (Commission européenne, 2013) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Bensettiti <i>et al.</i> (coord.), 2001, 2002ab, 2004ab, 2005) - European Red List of Vascular Plants (Bilz, Kell, Maxted & Lansdown, 2011) | France métropolitaine (UICN France, FCBN & MNHN, 2012) - Liste rouge des orchidées de France | - Actualisation 2016 de la liste des végétaux vasculaires déterminants de ZNIEFF en Ile-de-France (Filoche et al., 2016) - Actualisation de la liste des végétations déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France (Filoche et al., 2016) Liste rouge régionale de la flore vasculaire d'Ile-de-France (Auvert et al., mise à jour 2016)  Catalogue des végétations de la région Ile-de-France, version mai 2019 (Causse G. et al., 2019)  Référentiel phytosociologique des végétations d'Île-de-France, version mai 2019 (Causse G. et al., 2019).  Liste rouge des végétations menacées d'Île-de-France. Méthode et résultats (Detree J. & Ferreira L., 2019). |  |  |  |



### A Annexe 3 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune

| Niveau européen  | Niveau national  | Niveau local  |
|--|--|---|
|  |  | ✓ Liste hiérarchisée des plantes<br>exotiques envahissantes d'Ile-de-France<br>(Wegnez J., 2019).   |
| Insectes   |  |   |
| - European Red List of dragonflies (Kalkman et al., 2010) - European Red List of butterflies (Van Swaay et al., 2010) - European Red List of saproxilics beetles (Nieto & Alexander., 2010) « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Bensettiti & Gaudillat (coord.), 2002) - European Red List of Grasshoppers, Crickets and Bush-crickets (Hochkirch et al., 2016) | - Liste rouge des Papillons de jour de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SEF, 2012) Liste rouge des Libellules de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & SFO, 2016) - Les Papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg (Lafranchis, 2000) - Les orthoptères menacés de France. Liste rouge nationale et liste rouge par domaine biogéographique (Sardet et Defaut, 2004) - Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg (Grand & Boudot, 2006) - Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse (Sardet, Roesti & Braud, 2015) - Coléoptères saproxyliques et valeur biologique des forêts françaises (Brustel, 2004) | - Guide méthodologique pour la modernisation de l'inventaire ZNIEFF en Auvergne (Amor, 2005) - Liste rouge des rhopalocères et zygènes menacés en Auvergne (Bachelard, 2013) - Propositions pour l'élaboration d'une liste des Orthoptères menacés d'Auvergne (Boitier, 2004) |
| Reptiles - Amphibiens  |  |   |
| - European Red List of Reptiles (Cox & Temple, 2009) - European Red List of Amphibiens (Temple & Cox, 2009) - Atlas of amphibians and reptiles in Europe (Gasc et al., 2004) « Cahiers d'habitats » Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (Bensettiti & Gaudillat (coord.), 2002)   | - Atlas des amphibiens et reptiles de<br>France (Lescure J. et Massary J-C.,<br>2013)<br>- Les reptiles de France, Belgique,<br>Luxembourg et Suisse (Vacher &<br>Geniez, 2010)<br>- Liste rouge Reptiles et Amphibiens de<br>France métropolitaine (UICN France,<br>MNHN & SHF, 2015, 2016)   | Guide méthodologique pour la<br>modernisation de l'inventaire ZNIEFF en<br>Auvergne (Amor, 2005)<br>Observatoire des amphibiens<br>d'Auvergne (CPIE de Clermont-Dômes<br>et al., 2013)  |
| Oiseaux  |  |   |
| - Birds in the European Union : a status assessment (Birdlife International, 2004) - European Red List of Birds (Birdlife International, 2015)   | - Atlas des oiseaux de France<br>Métropolitaine (Issa & Muller, 2015)<br>- Liste rouge des Oiseaux de France<br>métropolitaine (UICN France, MNHN,<br>LPO, SEOF & ONCFS, 2016)   | - Guide méthodologique pour la<br>modernisation de l'inventaire ZNIEFF en<br>Auvergne (Amor, 2005)<br>- Liste rouge des oiseaux d'Auvergne<br>(Riols & Tourret, 2016)<br>- Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne<br>(Clamens, 2010)   |
| Mammifères   |  |   |
| - The Status and distribution of<br>European mammals (Temple & Terry,<br>2007) - « Cahiers d'habitats » Natura 2000.<br>Connaissance et gestion des habitats et  | <ul> <li>- Les Chauves-souris de France,</li> <li>Belgique, Luxembourg et Suisse (Arthur &amp; Lemaire, 2009)</li> <li>- La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de</li> </ul>   | - Guide méthodologique pour la<br>modernisation de l'inventaire ZNIEFF en<br>Auvergne (Amor, 2005)<br>- Liste rouge des mammifères sauvages<br>d'Auvergne (Girard et al., 2015)   |





### A Annexe 3 : Synthèse des documents de référence pour la définition des statuts de rareté ou menaces de la flore et la faune

| Niveau européen | Niveau national  | Niveau local |
|-----------------|--|--------------|
| •               | France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) |              |





## Annexe 4 : Liste complète des espèces présentes dans l'aire d'étude rapprochée

#### Espèces végétales

| Nom scientifique                                | Nom commun                    | Indigénat | Rareté | LR | Protection | ZNIEFF |
|---|-------------------------------|-----------|--------|----|------------|--------|
| Trifolium pratense L., 1753                     | Trèfle des prés               | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Trifolium hybridum L., 1753                     | Trèfle hybride                | ind.      | AR     | DD | 0          | 0      |
| Trifolium dubium Sibth., 1794                   | Trèfle douteux                | Ind.      | CC     | LC | 0          | 0      |
| Tragopogon pratensis L., 1753                   | Salsifis des prés             | Ind.      | CC     | LC | 0          | 0      |
| Tilia platyphyllos Scop., 1771                  | Tilleul à grandes<br>feuilles | Ind.      | С      | LC | 0          | 0      |
| Tilia cordata Mill., 1768                       | Tilleul à petites feuilles    | Ind.      | CC     | LC | 0          | 0      |
| Tanacetum vulgare L., 1753                      | Tanaisie commune              | Ind.      | CC     | LC | 0          | 0      |
| Symphytum officinale L., 1753                   | Grande consoude               | Ind.      | CC     | LC | 0          | 0      |
| Stellaria media (L.) Vill., 1789                | Mouron des oiseaux            | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Stachys sylvatica L., 1753                      | Epiaire des bois              | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Solidago canadensis L., 1753                    | Solidage du Canada            | Nat. (E.) | С      | NA | 0          | 0      |
| Silene latifolia Poir., 1789                    | Compagnon blanc               | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Schedonorus pratensis (Huds.) P.Beauv.,<br>1812 | Fétuque des prés              | Ind.      | AR     | LC | 0          | 0      |
| Sambucus nigra L., 1753                         | Sureau noir                   | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Sambucus ebulus L., 1753                        | Sureau yèble                  | Ind.      | С      | LC | 0          | 0      |
| Salix cinerea L., 1753                          | Saule cendré                  | Ind.      | СС     | LC | 0          | 0      |
| Salix caprea L., 1753                           | Saule marsault                | Ind.      | ccc    | LC | 0          | 0      |
| Rumex obtusifolius L., 1753                     | Oseille à feuilles obtuses    | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Rumex crispus L., 1753                          | Oseille crépue                | Ind.      | ccc    | LC | 0          | 0      |
| Rumex acetosa L., 1753                          | Oseille des prés              | Ind.      | CC     | LC | 0          | 0      |
| Rubus fruticosus L., 1753                       | Ronce commune                 | Ind.      | CCC    | LC | 0          | 0      |
| Robinia pseudoacacia L., 1753                   | Robinier faux-acacia          | Nat. (E.) | CCC    | NA | 0          | 0      |
| Ribes rubrum L., 1753                           | Groseillier rouge             | Ind.      | СС     | LC | 0          | 0      |
| Rhamnus cathartica L., 1753                     | Nerprun purgatif              | Ind.      | С      | LC | 0          | 0      |



| Ranunculus repens L., 1753                          | Renoncule rampante                | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
|---|-----------------------------------|-----------|------|----|---|---|
| Pteridium aquilinum (L.) Kuhn, 1879                 | Fougère aigle                     | Ind.      | С    | LC | 0 | 0 |
| Prunus spinosa L., 1753                             | Prunellier                        | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Prunella vulgaris L., 1753                          | Brunelle commune                  | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Potentilla reptans L., 1753                         | Potentille rampante               | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Portulaca oleracea L., 1753                         | Pourpier cultivé                  | Nat. (E.) | СС   | NA | 0 | 0 |
| Populus tremula L., 1753                            | Peuplier tremble                  | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Populus nigra L., 1753                              | Peuplier noir                     | Ind.      | AC ? | DD | 0 | 0 |
| Polygonum aviculare L., 1753                        | Renouée des oiseaux               | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Poa trivialis L., 1753                              | Pâturin commun                    | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Poa pratensis L., 1753                              | Pâturin des prés                  | Ind.      | ccc  | LC | 0 | 0 |
| Poa nemoralis L., 1753                              | Pâturin des bois                  | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Poa compressa L., 1753                              | Pâturin comprimé                  | Ind.      | С    | LC | 0 | 0 |
| Plantago media L., 1753                             | Plantain moyen                    | Ind.      | С    | LC | 0 | 0 |
| Plantago lanceolata L., 1753                        | Plantain lancéolé                 | Ind.      | ccc  | LC | 0 | 0 |
| Picris hieracioides L., 1753                        | Picride fausse-<br>éperviaire     | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Phleum pratense L., 1753                            | Fléole des prés                   | Ind.      | CCC  | LC | 0 | 0 |
| Phalaris arundinacea L., 1753                       | Baldingère faux-<br>roseau        | Ind.      | CC   | LC | 0 | 0 |
| Persicaria maculosa Gray, 1821                      | Renouée persicaire                | Ind.      | ccc  | LC | 0 | 0 |
| Persicaria lapathifolia (L.) Delarbre, 1800         | Renouée à feuilles<br>de patience | Ind.      | С    | LC | 0 | 0 |
| Papaver rhoeas L., 1753                             | Coquelicot                        | Ind.      | ccc  | LC | 0 | 0 |
| Onobrychis viciifolia Scop., 1772                   | Sainfoin                          | Nat. (S.) | R    | NA | 0 | 0 |
| Oenanthe silaifolia M.Bieb., 1819                   | Oenanthe à feuilles de Silaüs     | Ind.      | RRR  | EN | 0 | х |
| Lythrum salicaria L., 1753                          | Salicaire commune                 | Ind.      | CC   | LC | 0 | 0 |
| Lysimachia nummularia L., 1753                      | Lysimaque nummulaire              | Ind.      | CC   | LC | 0 | 0 |
| Lysimachia arvensis (L.) U.Manns &<br>Anderb., 2009 | Mouron rouge                      | Ind.      | ccc  | LC | 0 | 0 |
| Lupinus polyphyllus Lindl., 1827                    | Lupin des jardins                 | S. O.     |      | NA | 0 | 0 |



| Lotus pedunculatus Cav., 1793                | Lotier des marais                  | Ind.      | С   | LC | 0 | 0 |
|--|------------------------------------|-----------|-----|----|---|---|
| Lotus corniculatus L., 1753                  | Lotier corniculé                   | Ind.      | ccc | LC | 0 | 0 |
| Loncomelos pyrenaicus (L.) Hrouda, 1988      | Asperge des bois                   | Ind.      | AC  | LC | 0 | 0 |
| Lolium perenne L., 1753                      | Ivraie vivace                      | Ind.      | ccc | LC | 0 | 0 |
| Linum usitatissimum L., 1753                 | Lin cultivé                        | Nat. (S.) | ?   | NA | 0 | 0 |
| Lepidium draba L., 1753                      | Passerage drave                    | Nat. (E.) | AC  | NA | 0 | 0 |
| Lathyrus nissolia L., 1753                   | Gesse sans vrille                  | Ind.      | RR  | VU | 0 | 0 |
| Lathyrus hirsutus L., 1753                   | Gesse hérissée                     | Ind.      | R   | NT | 0 | 0 |
| Lapsana communis L., 1753                    | Lampsane<br>commune                | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Juncus tenuis Willd., 1799                   | Jonc grêle                         | Nat. (E.) | С   | NA | 0 | 0 |
| Juncus inflexus L., 1753                     | Jonc glauque                       | Ind.      | CC  | LC | 0 | 0 |
| Juncus effusus L., 1753                      | Jonc épars                         | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Juncus bufonius L., 1753                     | Jonc des crapauds                  | Ind.      | CC  | LC | 0 | 0 |
| Galium aparine L., 1753                      | Gaillet gratteron                  | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Galeopsis tetrahit L., 1753                  | Galéopsis tétrahit                 | Ind.      | СС  | LC | 0 | 0 |
| Galega officinalis L., 1753                  | Sainfoin d'Espagne                 | Nat. (E.) | AC  | NA | 0 | 0 |
| Fraxinus excelsior L., 1753                  | Frêne élevé                        | Ind.      | ccc | LC | 0 | 0 |
| Fragaria vesca L., 1753                      | Fraisier des bois                  | Ind.      | ccc | LC | 0 | 0 |
| Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879        | Reine des prés                     | Ind.      | СС  | LC | 0 | 0 |
| Ficaria verna Huds., 1762                    | Ficaire fausse-<br>renoncule       | Ind.      | СС  | LC | 0 | 0 |
| Eupatorium cannabinum L., 1753               | Eupatoire à feuilles<br>de chanvre | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Erigeron annuus (L.) Desf., 1804             | Vergerette annuelle                | Nat. (E.) | С   | NA | 0 | 0 |
| Equisetum arvense L., 1753                   | Prêle des champs                   | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Epilobium tetragonum L., 1753                | Epilobe à quatre angles            | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Epilobium hirsutum L., 1753                  | Epilobe hérissé                    | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |
| Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv.,<br>1812 | Canche cespiteuse                  | Ind.      | С   | LC | 0 | 0 |
| Daucus carota L., 1753                       | Carotte sauvage                    | Ind.      | CCC | LC | 0 | 0 |



| Daphne laureola L., 1753                  | Daphné lauréole               | Ind. | AC  | LC | 0 | 0 |
|---|-------------------------------|------|-----|----|---|---|
| Dactylis glomerata L., 1753               | Dactyle aggloméré             | Ind. | ccc | LC | 0 | 0 |
| Cruciata laevipes Opiz, 1852              | Gaillet croisette             | Ind. | СС  | LC | 0 | 0 |
| Crepis capillaris (L.) Wallr., 1840       | Crépide capillaire            | Ind. | CCC | LC | 0 | 0 |
| Crepis biennis L., 1753                   | Crépide bisannuelle           | Ind. | RR  | DD | 0 | х |
| Crataegus monogyna Jacq., 1775            | Aubépine à un style           | Ind. | CCC | LC | 0 | 0 |
| Corylus avellana L., 1753                 | Noisetier,Coudrier            | Ind. | CCC | LC | 0 | 0 |
| Cornus sanguinea L., 1753                 | Cornouiller sanguin           | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Convolvulus sepium L., 1753               | Liseron des haies             | Ind. | CCC | LC | 0 | 0 |
| Convolvulus arvensis L., 1753             | Liseron des champs            | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Clematis vitalba L., 1753                 | Clématite des haies           | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838         | Cirse commun                  | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Cirsium palustre (L.) Scop., 1772         | Cirse des marais              | Ind. | СС  | LC | 0 | 0 |
| Cirsium arvense (L.) Scop., 1772          | Cirse des champs              | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Chenopodium album L., 1753                | Chénopode blanc               | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Centaurea nigra L., 1753                  | Centaurée noire               | Ind. | AC  | LC | 0 | 0 |
| Centaurea jacea L., 1753                  | Centaurée jacée               | Ind. | СС  | LC | 0 | 0 |
| Carpinus betulus L., 1753                 | Charme                        | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Carex sylvatica Huds., 1762               | Laîche des bois               | Ind. | ссс | LC | 0 | 0 |
| Carex remota L., 1755                     | Laîche espacée                | Ind. | С   | LC | 0 | 0 |
| Carex pendula Huds., 1762                 | Laîche à épis<br>pendants     | Ind. | С   | LC | 0 | 0 |
| Carex hirta L., 1753                      | Laîche hérissée               | Ind. | СС  | LC | 0 | 0 |
| Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792 | Capselle bourse-à-<br>pasteur | Ind. | CCC | LC | 0 | 0 |
| Campanula rapunculus L., 1753             | Campanule raiponce            | Ind. | CC  | LC | 0 | 0 |
| Calamagrostis epigejos (L.) Roth, 1788    | Calamagrostis<br>épigéios     | Ind. | CC  | LC | 0 | 0 |
| Bromus hordeaceus L., 1753                | Brome mou                     | Ind. | CCC | LC | 0 | 0 |
| Blackstonia perfoliata (L.) Huds., 1762   | Chlore perfoliée              | Ind. | AC  | LC | 0 | 0 |
| Betula pendula Roth, 1788                 | Bouleau verruqueux            | Ind. | ccc | LC | 0 | 0 |
|   |                               |      |     |    |   |   |



| Bellis perennis L., 1753                                       | Pâquerette vivace         | Ind. | ccc | LC  | 0 | 0 |
|--|---------------------------|------|-----|-----|---|---|
| Avena fatua L., 1753   | Folle-avoine              | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Artemisia vulgaris L., 1753                                    | Armoise commune           | Ind. | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819 | Fromental élevé           | Ind. | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Argentina anserina (L.) Rydb., 1899                            | Potentille ansérine       | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Arctium lappa L., 1753   | Grande bardane            | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Aphanes arvensis L., 1753                                      | Alchémille des champs     | Ind. | С   | LC  | 0 | 0 |
| Anthyllis vulneraria L., 1753                                  | Anthyllide vulnéraire     | Ind. | AR  | LC  | 0 | 0 |
| Alopecurus pratensis L., 1753                                  | Vulpin des prés           | Ind. | С   | LC  | 0 | 0 |
| Alopecurus myosuroides Huds., 1762                             | Vulpin des champs         | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Vulpia bromoides (L.) Gray, 1821                               | Vulpie faux-Brome         | Ind. | AC  | LC  | 0 | 0 |
| Vicia sativa L., 1753  | Vesce cultivée            | Ind. | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821                                  | Vesce hérissée            | Ind. | С   | LC  | 0 | 0 |
| Vicia cracca L., 1753  | Vesce à épis              | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Viburnum opulus L., 1753                                       | Viorne obier              | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Viburnum lantana L., 1753                                      | Viorne mancienne          | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Veronica chamaedrys L., 1753                                   | Véronique petit-<br>chêne | Ind. | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Valeriana officinalis L., 1753                                 | Valériane officinale      | Ind. | С   | LC* | 0 | 0 |
| Urtica dioica L., 1753   | Grande ortie              | Ind. | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Ulmus minor Mill., 1768  | Orme champêtre            | Ind. | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Tussilago farfara L., 1753                                     | Tussilage                 | Ind. | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Trisetum flavescens (L.) P.Beauv., 1812                        | Avoine dorée              | Ind. | С   | LC  | 0 | 0 |
| Trifolium repens L., 1753                                      | Trèfle blanc              | Ind. | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Jacobaea vulgaris Gaertn., 1791                                | Séneçon jacobée           | Ind. | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Hypericum perforatum L., 1753                                  | Millepertuis perforé      | Ind. | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm., 1944         | Jacinthe des bois         | Ind. | С   | LC  | 0 | 0 |
| Humulus lupulus L., 1753                                       | Houblon                   | Ind. | CC  | LC  | 0 | 0 |
| Holcus lanatus L., 1753  | Houlque laineuse          | Ind. | CCC | LC  | 0 | 0 |
|  |                           |      |     |     |   |   |



| Heracleum sphondylium L., 1753          | Berce commune              | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
|---|----------------------------|-----------|-----|-----|---|---|
| Geum urbanum L., 1753                   | Benoîte des villes         | Ind.      | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Geranium molle L., 1753                 | Géranium à feuilles molles | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Geranium dissectum L., 1755             | Géranium découpé           | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Galium palustre L., 1753                | Gaillet des marais         | Ind.      | С   | LC* | 0 | 0 |
| Quercus robur L., 1753                  | Chêne pédonculé            | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Milium effusum L., 1753                 | Millet diffus              | Ind.      | С   | LC  | 0 | 0 |
| Mentha suaveolens Ehrh., 1792           | Menthe à feuilles rondes   | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Medicago lupulina L., 1753              | Luzerne lupuline           | Ind.      | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Matricaria chamomilla L., 1753          | Matricaire camomille       | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Malva alcea L., 1753                    | Mauve alcée                | Ind.      | AR  | LC  | 0 | 0 |
| Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm., 1814 | Cerfeuil des bois          | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Anthoxanthum odoratum L., 1753          | Flouve odorante            | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934    | Brome stérile              | Ind.      | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Angelica sylvestris L., 1753            | Angélique des bois         | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Anemone nemorosa L., 1753               | Anémone des bois           | Ind.      | CC  | LC  | 0 | 0 |
| Anacamptis pyramidalis (L.) Rich., 1817 | Orchis pyramidal           | Ind.      | AC  | LC  | 0 | 0 |
| Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790      | Aulne glutineux            | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Allium vineale L., 1753                 | Ail des vignes             | Ind.      | С   | LC  | 0 | 0 |
| Agrostis capillaris L., 1753            | Agrostide capillaire       | Ind.      | СС  | LC  | 0 | 0 |
| Agrimonia eupatoria L., 1753            | Aigremoine eupatoire       | Ind.      | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Achillea millefolium L., 1753           | Achillée millefeuille      | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Acer pseudoplatanus L., 1753            | Erable sycomore            | Nat. (E.) | CCC | NA  | 0 | 0 |
| Acer campestre L., 1753                 | Erable champêtre           | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
| Ophrys apifera Huds., 1762              | Ophrys abeille             | Ind.      | AC  | LC  | 0 | 0 |
| Myosotis arvensis Hill, 1764            | Myosotis des champs        | Ind.      | CCC | LC  | 0 | 0 |
| Lamium album L., 1753                   | Lamier blanc               | Ind.      | ccc | LC  | 0 | 0 |
|   |                            |           |     |     |   |   |



|                            | Statu de protection des insectes |            |       |      |         |
|----------------------------|----------------------------------|------------|-------|------|---------|
|                            |                                  | Protection |       | List | e Rouge |
| Nom vernaculaire           | Nom scientifique                 | PN         | PR    | N    | R       |
| Odonates                   |                                  |            |       | •    |         |
| Aeschne affine             | Aeshna affinis                   | -          | -     | LC   | LC      |
| Aeschne mixte              | Aeshna mixta                     | -          | -     | LC   | LC      |
| Agrion à larges pattes     | Platycnemis pennipes             | -          | -     | LC   | LC      |
| Agrion élégant             | Ischnura elegans                 | -          | -     | LC   | LC      |
| Agrion jouvencelle         | Coenagrion puella                | -          | -     | LC   | LC      |
| Agrion mignon              | Coenagrion scitulum              | -          | Art.1 | LC   | LC      |
| Agrion porte-coupe         | Enallagma cyathigerum            | -          | -     | LC   | LC      |
| Anax empereur              | Anax imperator                   | -          | -     | LC   | LC      |
| Anax napolitain            | Anax parthenope                  | -          | -     | LC   | LC      |
| Caloptéryx éclatant        | Calopteryx splendens             | -          | -     | LC   | LC      |
| Cordulie bronzée           | Cordulia aenea                   | -          | -     | LC   | NT      |
| Crocothémis écarlate       | Crocothemis erythraea            | -          | -     | LC   | LC      |
| Grande Aeschne             | Aeshna grandis                   | -          | Art.1 | LC   | NT      |
| Leste brun                 | Sympecma fusca                   | -          | -     | LC   | LC      |
| Leste vert                 | Chalcolestes viridis             | -          | -     | LC   | LC      |
| Libellule déprimée         | Libellula depressa               | -          | -     | LC   | LC      |
| Libellule fauve            | Libellula fulva                  | -          | -     | LC   | LC      |
| Libellule quadrimaculée    | Libellula quadrimaculata         | -          | -     | LC   | LC      |
| Orthétrum à stylets blancs | Orthetrum albistylum             | -          | -     | LC   | LC      |
| Orthétrum réticulé         | Orthetrum cancellatum            | -          | -     | LC   | LC      |
| Sympétrum sanguin          | Sympetrum sanguineum             | -          | -     | LC   | LC      |
| Sympétrum vulgaire         | Sympetrum vulgatum               | -          | -     | NT   | DD      |
| Aeschne affine             | Aeshna affinis                   | -          | -     | LC   | LC      |
| Aeschne mixte              | Aeshna mixta                     | -          | -     | LC   | LC      |
| Cordulie métallique        | Somatochlora metallica           | -          | -     | LC   | VU      |
| Caloptéryx vierge          | Calopteryx virgo                 | -          | -     | LC   | NT      |
| Orthoptères                |                                  |            |       |      |         |
| Caloptène italien          | Calliptamus italicus             | -          | -     | -    | LC      |
| Conocéphale bigarré        | Conocephalus fuscus              | -          | -     | -    | LC      |
| Criquet des clairières     | Chrysochraon dispar              | -          | -     | -    | LC      |
| Criquet des pâtures        | Pseudochorthippus parallelus     | -          | -     | -    | LC      |
| Criquet duettiste          | Chorthippus brunneus             | -          | -     | -    | LC      |
| Criquet marginé            | Chorthippus albomarginatus       | -          | -     | -    | LC      |
| Criquet mélodieux          | Chorthippus biguttulus           | -          | -     | -    | LC      |
| Criquet verte-échine       | Chorthippus dorsatus             | -          | -     | -    | LC      |
| Decticelle cendrée         | Pholidoptera griseoaptera        | -          | -     | -    | LC      |





| Gomphocère roux         | Gomphocerippus rufus          | -                      | -     | -  | LC |
|-------------------------|-------------------------------|------------------------|-------|----|----|
| Grande Sauterelle verte | Tettigonia viridissima        | Tettigonia viridissima |       | -  | LC |
| Grillon bordelais       | Eumodicogryllus bordigalensis | -                      | -     | -  | LC |
| Grillon des bois        | Nemobius sylvestris           | -                      | -     | -  | LC |
| Leptophye ponctuée      | Leptophyes punctatissima      | -                      | -     | -  | LC |
| Oedipode émeraudine     | Aiolopus thalassinus          | -                      | -     | -  | LC |
| Phanéroptère commun     | Phaneroptera falcata          | -                      | -     | -  | LC |
| Grillon d'Italie        | Oecanthus pellucens           | -                      | Art.1 | -  | LC |
| Conocéphale gracieux    | Ruspolia nitidula             | -                      | Art.1 | -  | LC |
| Rhopalocères            |                               |                        |       |    |    |
| Amaryllis               | Pyronia tithonus              | -                      | -     | LC | V  |
| Azuré de la Bugrane     | Polyommatus icarus            | -                      | -     | LC | LC |
| Azuré des Nerpruns      | Celastrina argiolus           | -                      | -     | LC | LC |
| Collier-de-corail       | Aricia agestis                | -                      | -     | LC | LC |
| Cuivré commun           | Lycaena phlaeas               | -                      | -     | LC | LC |
| Demi-Deuil              | Melanargia galathea           | -                      | -     | LC | LC |
| Fadet commun            | Coenonympha pamphilus         | -                      | -     | LC | LC |
| Robert-le-diable        | Polygonia c-album             | -                      | -     | LC | LC |
| Myrtil                  | Maniola jurtina               | -                      | -     | LC | LC |
| Nacré de la Ronce       | Brenthis daphne               | -                      | -     | LC | LC |
| Petit Mars changeant    | Apatura ilia                  | -                      | -     | LC | LC |
| Piéride de la Rave      | Pieris rapae                  | -                      | -     | LC | LC |
| Piéride du Chou         | Pieris brassicae              | -                      | -     | LC | LC |
| Piéride du Navet        | Pieris napi                   | -                      | -     | LC | LC |
| Sylvaine                | Ochlodes sylvanus             | -                      | -     | LC | LC |
| Tabac d'Espagne         | Argynnis paphia               | -                      | -     | LC | LC |
| Tircis                  | Pararge aegeria               | -                      | -     | LC | LC |
| Tristan                 | Aphantopus hyperantus         | -                      | -     | LC | LC |
| Vanesse des Chardons    | Vanessa cardui                | -                      | -     | LC | LC |
| Vulcain                 | Vanessa atalanta              | -                      | -     | LC | LC |
| Flambé                  | Iphiclides podalirius         | -                      | Art.1 | LC | NT |
| Grande Tortue           | Nymphalis polychloros         | -                      | Art.1 | LC | LC |
| Hespérie du chiendent   | Thymelicus acteon             | -                      | -     | LC | VU |

Art. 1 : espèces inscrites à l'article 1 de l'Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 relatif à la liste des insectes protégés en région Île-de-France complétant la liste nationale. Article 1

LRN: Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre rhopalocères, odonates et orthoptères de France métropolitaine (UICN France, MNHN, OPIE & 2012, 2015, 2016): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.

LRR: Liste rouge régionale des Rhopalocères et des Zygènes, des Orthoptères, Mantidés et des odonates d'Île-de-France (UICN France, MNHN, OPIE, Natureparif, 2015, 2016, 2018): EN: en danger; VU: vulnérable; NT: quasi-menacé; LC: préoccupation mineure.





Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (DRIEE, 2018).

Niveau de rareté : rareté à l'échelle régionale (ARB idf, SHF, 2018) : E : exceptionnel ; RR : très rare ; R : rare ; AR : assez rare ; PC : peu commun ; AC : assez commun ; C : commun ; CC : très commun.

#### Amphibiens

| Nom vernaculaire    | Nom scientifique          | Réglementation<br>Européenne | Protection nationale | Liste rouge<br>France | Rareté en<br>Île-de-<br>France |
|---------------------|---------------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Crapaud commun      | Bufo bufo                 | -                            | Art.3                | LC                    | С                              |
| Grenouille agile    | Rana dalmatina            | An. IV                       | Art.2                | LC                    | С                              |
| Grenouille commune  | Pelophylax kl. esculentus | An. V                        | Art.5                | LC                    | С                              |
| Grenouille rousse   | Rana temporaria           | An. V                        | Art.5                | LC                    | С                              |
| Rainette verte      | Hyla arborea              | An. IV                       | Art.2                | LC                    | AR                             |
| Salamandre tachetée | Salamandra salamandra     | -                            | Art.3                | LC                    | AR                             |
| Triton alpestre     | Ichthyosaura alpestris    | -                            | Art.3                | LC                    | R                              |
| Triton crêté        | Triturus cristatus        | An. IV et An. II             | Art.2                | NT                    | AR                             |
| Triton palmé        | Lissotriton helveticus    | -                            | Art.3                | LC                    | С                              |
| Triton ponctué      | Lissotriton vulgaris      | -                            | Art.3                | NT                    | AR                             |
| Grenouille rieuse   | Pelophylax ridibuntus     | An. V                        | Art.3                | LC                    | С                              |

#### Légende :

Protection UE : An. II/IV/V : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV et/ou V de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats / faune / flore ».

Protection PN : Protection nationale – Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos. / Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus. / Art 5 : espèces inscrites l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus contre la mutilation.

Listes rouges W: Liste rouge mondiale - The IUCN Red List of Threatened Species (IUCN, 2011).

Listes rouges UE : Liste rouge européenne – Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN, 2012.).

Listes rouges N: Liste rouge nationale – Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016): LC = préoccupation mineure.

Listes rouges R: Liste rouge régionale - Inexistante pour les amphibiens.





| Nom vernaculaire     | Nom scientifique | Réglementation<br>Européenne | Protection nationale | Liste rouge<br>France | Rareté en<br>Île-de-<br>France |
|----------------------|------------------|------------------------------|----------------------|-----------------------|--------------------------------|
| Lézard des murailles | Podarcis muralis | An. IV                       | Art.2                | LC                    | С                              |
| Lézard vivipare      | Zootoca vivipara | An. IV                       | Art.2                | LC                    | AR                             |
| Orvet fragile        | Anguis fragilis  | -                            | Art.3                | LC                    | С                              |
| Couleuvre à collier  | Natrix helvetica | -                            | Art.2                | LC                    | С                              |

Protection UE : An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats / faune / flore ».

Protection PN : Protection nationale – Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos. / Art. 3 : espèces inscrites l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.

Listes rouges W: Liste rouge mondiale - The IUCN Red List of Threatened Species (IUCN, 2011).

Listes rouges UE : Liste rouge européenne – Liste rouge européenne des espèces menacées (UICN, 2012.).

Listes rouges N: Liste rouge nationale – Liste Rouge des espèces menacées en France, chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine (UICN France, MNHN, SHF, 2015, 2016): LC = préoccupation mineure.

Listes rouges R: Liste rouge régionale – Inexistante pour les reptiles.

#### Oiseaux

|                      |                         | Statuts re | glementaires |         | Statuts de menace / rareté |   |  |  |
|----------------------|-------------------------|------------|--------------|---------|----------------------------|---|--|--|
| Nom vernaculaire     | Nom scientifique        | DO         | PN           | LR<br>N | LR IdF                     | Statuts biologiques et Rareté en<br>IdF |  |  |
| Accenteur mouchet    | Prunella modularis      |            | Art. 3       | LC      | NT                         | TC                                      |  |  |
| Alouette des champs  | Alauda arvensis         |            |              | NT      | VU                         | TC                                      |  |  |
| Bergeronnette grise  | Motacilla alba          |            | Art. 3       | LC      | NT                         | С                                       |  |  |
| Bouvreuil pivoine    | Pyrrhula pyrrhula       |            | Art. 3       | ٧U      | VU                         | С                                       |  |  |
| Bruant des roseaux   | Emberiza<br>schoeniclus |            | Art. 3       | EN      | EN                         | С                                       |  |  |
| Bruant jaune         | Emberiza citrinella     |            | Art. 3       | ٧U      | NT                         | С                                       |  |  |
| Buse variable        | Buteo buteo             |            | Art. 3       | LC      | LC                         | PC                                      |  |  |
| Canard chipeau       | Mareca strepera         |            |              | LC      | EN                         | TR                                      |  |  |
| Canard colvert       | Anas platyrhynchos      |            |              | LC      | LC                         | С                                       |  |  |
| Chardonneret élégant | Carduelis carduelis     |            | Art. 3       | VU      | NT                         | С                                       |  |  |



|                            |                               | Statuts re | églementaires | Statuts de menace / rareté |        |   |  |
|----------------------------|-------------------------------|------------|---------------|----------------------------|--------|---|--|
| Nom vernaculaire           | Nom scientifique              | DO         | PN            | LR<br>N                    | LR IdF | Statuts biologiques et Rareté en<br>IdF |  |
| Choucas des tours          | Corvus monedula               |            | Art. 3        | LC                         | LC     | С                                       |  |
| Corneille noire            | Corvus corone                 |            |               | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Coucou gris                | Cuculus canorus               |            | Art. 3        | LC                         | NT     | С                                       |  |
| Étourneau sansonnet        | Sturnus vulgaris              |            |               | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Faisan de Colchide         | Phasianus colchicus           |            |               | LC                         | LC     | С                                       |  |
| Faucon crécerelle          | Falco tinnunculus             |            | Art. 3        | NT                         | NT     | PC                                      |  |
| Faucon hobereau            | Falco subbuteo                |            | Art. 3        | LC                         | LC     | R                                       |  |
| Fauvette à tête noire      | Sylvia atricapilla            |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Fauvette des jardins       | Sylvia borin                  |            | Art. 3        | NT                         | ٧U     | TC                                      |  |
| Fauvette grisette          | Sylvia communis               |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Foulque macroule           | Fulica atra                   |            |               | LC                         | LC     |   |  |
| Geai des chênes            | Garrulus glandarius           |            |               | LC                         | LC     | С                                       |  |
| Grèbe castagneux           | Tachybaptus<br>ruficollis     |            | Art. 3        | LC                         | NT     | PC                                      |  |
| Grimpereau des jardins     | Certhia<br>brachydactyla      |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Grive musicienne           | Turdus philomelos             |            |               | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Grosbec casse-noyaux       | Coccothraustes coccothraustes |            | Art. 3        | LC                         | LC     | PC                                      |  |
| Héron cendré               | Ardea cinerea                 |            | Art. 3        | LC                         | LC     | PC                                      |  |
| Hirondelle de fenêtre      | Delichon urbicum              |            | Art. 3        | NT                         | NT     | С                                       |  |
| Hirondelle rustique        | Hirundo rustica               |            | Art. 3        | NT                         | ٧U     | С                                       |  |
| Hypolaïs polyglotte        | Hippolais polyglotta          |            | Art. 3        | LC                         | NT     | С                                       |  |
| Linotte mélodieuse         | Carduelis cannabina           |            | Art. 3        | ٧U                         | ٧U     | С                                       |  |
| Locustelle tachetée        | Locustella naevia             |            | Art. 3        | NT                         | LC     | PC                                      |  |
| Martinet noir              | Apus apus                     |            | Art. 3        | NT                         | LC     | TC                                      |  |
| Martin-pêcheur<br>d'Europe | Alcedo atthis                 | An. I      | Art. 3        | VU                         | LC     | R                                       |  |
| Merle noir                 | Turdus merula                 |            |               | LC                         | LC     | TC                                      |  |
| Mésange à longue<br>queue  | Aegithalos caudatus           |            | Art. 3        | LC                         | NT     | тс                                      |  |
| Mésange bleue              | Cyanistes caeruleus           |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |



|                                    |                            | Statuts re | églementaires | Statuts de menace / rareté |        |   |  |  |
|------------------------------------|----------------------------|------------|---------------|----------------------------|--------|---|--|--|
| Nom vernaculaire                   | Nom scientifique           | DO         | PN            | LR<br>N                    | LR IdF | Statuts biologiques et Rareté en<br>IdF |  |  |
| Mésange charbonnière               | Parus major                |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Mésange nonnette                   | Poecile palustris          |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Moineau domestique                 | Passer domesticus          |            | Art. 3        | LC                         | ٧U     | TC                                      |  |  |
| Mouette rieuse                     | Chroicocephalus ridibundus |            | Art. 3        | NT                         | LC     | С                                       |  |  |
| Perdrix grise                      | Perdix perdix              |            |               | LC                         | ٧U     | С                                       |  |  |
| Pic épeiche                        | Dendrocopos major          |            | Art. 3        | LC                         | LC     | С                                       |  |  |
| Pic vert, Pivert                   | Picus viridis              |            | Art. 3        | LC                         | LC     | С                                       |  |  |
| Pie bavarde                        | Pica pica                  |            |               | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Pigeon ramier                      | Columba palumbus           |            |               | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Pinson des arbres                  | Fringilla coelebs          |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Pipit des arbres                   | Anthus trivialis           |            | Art. 3        | LC                         | NT     | PC                                      |  |  |
| Pouillot fitis                     | Phylloscopus<br>trochilus  |            | Art. 3        | NT                         | EN     | С                                       |  |  |
| Pouillot véloce                    | Phylloscopus collybita     |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau | Gallinula chloropus        |            |               | LC                         | LC     | С                                       |  |  |
| Roitelet à triple<br>bandeau       | Regulus ignicapilla        |            | Art. 3        | LC                         | LC     | PC                                      |  |  |
| Roitelet huppé                     | Regulus regulus            |            | Art. 3        | NT                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Rossignol philomèle                | Luscinia<br>megarhynchos   |            | Art. 3        | LC                         | LC     | С                                       |  |  |
| Rougegorge familier                | Erithacus rubecula         |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Rougequeue noir                    | Phoenicurus ochruros       |            | Art. 3        | LC                         | LC     | С                                       |  |  |
| Sarcelle d'hiver                   | Anas crecca                |            |               | ۷U                         | CR     | TR                                      |  |  |
| Sittelle torchepot                 | Sitta europaea             |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Tarier pâtre                       | Saxicola rubicola          |            | Art. 3        | NT                         | VU     | PC                                      |  |  |
| Tourterelle des bois               | Streptopelia turtur        |            |               | VU                         | EN     | С                                       |  |  |
| Troglodyte mignon                  | Troglodytes<br>troglodytes |            | Art. 3        | LC                         | LC     | TC                                      |  |  |
| Vanneau huppé                      | Vanellus vanellus          |            |               | NT                         | VU     | R                                       |  |  |
| Verdier d'Europe                   | Carduelis chloris          |            | Art. 3        | ٧U                         | VU     | TC                                      |  |  |







|                  |                   | Statuts réglementaires |       |         | Statuts de menace / rareté |   |  |  |
|------------------|-------------------|------------------------|-------|---------|----------------------------|---|--|--|
| Nom vernaculaire | Nom scientifique  | DO                     | PN    | LR<br>N | LR IdF                     | Statuts biologiques et Rareté en<br>IdF |  |  |
| Pic épeichette   | Dendrocopos minor | -                      | Art.3 | VU      | VU                         | PC                                      |  |  |

#### Mammifères (hors chiroptères)

| Nom<br>vernaculaire     | Nom scientifique      | Statuts réglem | nentaires | Statuts de rareté /<br>menace |            |   |  |
|-------------------------|-----------------------|----------------|-----------|-------------------------------|------------|---|--|
| vernaculaire            |                       | DH             | LR N      | DZ IdF                        | Rareté IdF |   |  |
| Chevreuil<br>européen   | Capreolus capreolus   | -              | -         | LC                            | -          | С |  |
| Lièvre d'Europe         | Lepus europaeus       | -              | -         | LC                            | -          | С |  |
| Musaraignes indéterminé | Soricidae             | -              | -         | LC                            | -          | С |  |
| Sanglier                | Sus scrofa            | -              | -         | LC                            | -          | С |  |
| Écureuil roux           | Sciurus vulgaris      | -              | Art.2     | LC                            | -          | С |  |
| Hérisson<br>d'Europe    | Erinaceus europaeus   | -              | Art.2     | LC                            | -          | С |  |
| Lapin de<br>garenne     | Oryctolagus cuniculus | -              | -         | NT                            | -          | С |  |
| Martre des pins         | Martes martes         | An.V           | -         | LC                            | -          | R |  |

#### Légende :

DH =Directive Habitats / faune / flore, Directive N° 92/43/CEE du 21/05/92 - An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la directive.

PN = protection nationale - Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

LR N = Liste Rouge nationale =Liste Rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2017) sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection – LC = préoccupation mineure ; NT = quasimenacée.

DZ IdF = espèce déterminante de ZNIEFF en Ile-de-France (Liste des espèces déterminantes de ZNIEFF en Ile-de-France, 2018).

Rareté IdF = rareté à l'échelle régionale (ORGFH Ile-de-France, 2007) – TC = très commun ; C = commun









#### Chiroptères

| Nom vernaculaire<br>Nom scientifique              | Statuts<br>réglementaires |        | Statuts patrimoniaux |     |                |  |
|---|---------------------------|--------|----------------------|-----|----------------|--|
|   | Europe                    | France | LRN                  | LRR | Dét.<br>ZNIEFF |  |
| Noctule commune Nyctalus noctula                  | An IV                     | Art 2  | VU                   | NT  |                |  |
| Noctule de Leisler<br>Nyctalus leisleri           | An. IV                    | Art. 2 | NT                   | NT  |                |  |
| Pipistrelle commune<br>Pipistrellus pipistrellus  | An IV                     | Art 2  | NT                   | NT  |                |  |
| Pipistrelle de Nathusius<br>Pipistrellus nathusii | An IV                     | Art 2  | NT                   | NT  |                |  |

An. II/IV : espèces inscrites aux annexes II et/ou IV de la Directive  $N^\circ$  92/43/CEE du 21/05/92, dite « Directive Habitats ».

Art. 2 : espèces inscrites à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus et de leurs habitats de reproduction/repos.

Art. 3 : espèces inscrites à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 : protection des individus.

LRN La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasi-menacé ; LC : préoccupation mineure.

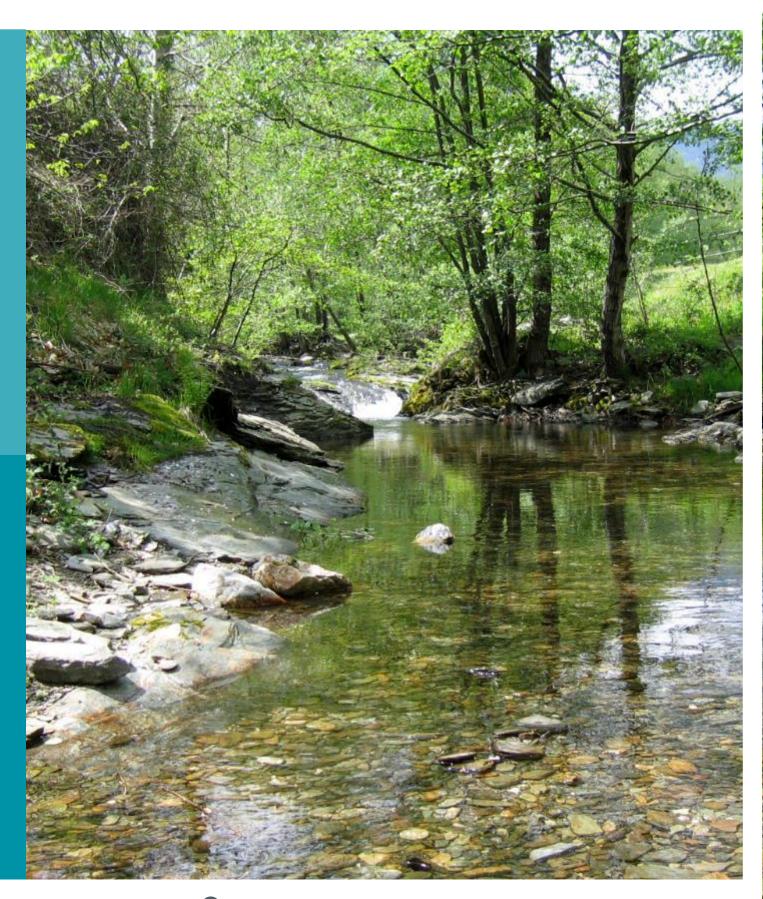
LRR : Liste rouge régionale des mammifères (XXXX, 20XX) : EN : en danger ; VU : vulnérable ; NT : quasimenacé ; LC : préoccupation mineure.

Dét. ZNIEFF: DZ: espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF en Auvergne (Amor, 2005).











2

#### iège social :